



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie (DFE)

Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Conditions de travail

Travail et santé



Fachhochschule Nordwestschweiz
Hochschule für Wirtschaft

Quatrième enquête européenne sur les conditions de travail en 2005

Résultats choisis du point de vue de la Suisse

Dr. Maggie Graf

Prof. Dr. Ulrich Pekruhl

Kati Korn

Ralph Krieger

Anja Mücke

Prof. Dr. Martina Zölch

19 avril 2007

Table des matières

Table des matières	1
Index des pays et abréviations	3
1 Introduction.....	4
La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	4
Indications méthodologiques	5
Objectif et structure du présent rapport suisse	6
2 Travail et santé.....	7
Mise en danger de la santé et atteintes à la santé	7
Risques sanitaires physiques	12
Risques sanitaires psychiques	19
Absences.....	19
Information sur les risques sanitaires et sécuritaires.....	23
3 Organisation du travail	24
Gestion participative	24
Autonomie	25
Participation.....	26
Coopération (travail de groupe).....	26
Groupes de travail partiellement autonomes.....	27
Organisation précaire du travail	29
Organisation du travail des indépendants	30
4 Horaires de travail	31
Horaires de travail	31
Horaires de travail flexibles et équilibre entre vie privée et vie professionnelle.....	37
5 Discrimination, traitements désavantageux, perfectionnement et technicisation.....	42
Discrimination et traitements désavantageux.....	42
Perfectionnement	45
Technicisation	48
Satisfaction au travail	48

6	Différences de conditions de travail spécifiques au sexe.....	50
	Horaires de travail	50
	Risques sanitaires physiques : travail et santé.....	51
	Discrimination et traitements désavantageux.....	52
	Lieu de travail et technicisation	52
	Perfectionnement	52
	Exigences du travail et autonomie.....	53
	Conduite.....	55
	Satisfaction.....	55
	Conclusion.....	55
7	Différences de conditions de travail spécifiques à l'âge	56
	Horaires de travail	57
	Risques sanitaires physiques : travail et santé.....	58
	Discrimination et traitements désavantageux.....	60
	Lieu de travail et technicisation	61
	Perfectionnement	61
	Exigences du travail et autonomie.....	62
	Conduite.....	63
	Satisfaction.....	63
	Conclusion.....	64
8	Conclusion et perspectives.....	65
9	Références	67
10	Annexes.....	68

Index des pays et abréviations

UE 27 Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Pologne, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie, ainsi que la Bulgarie et la Roumanie.

EUROPE 31 les pays membres de l'UE 27, auxquels s'ajoutent les deux pays candidats à l'adhésion que sont la Croatie et la Turquie, ainsi que la Norvège et la Suisse.

AT	Autriche	LU	Luxembourg
BE	Belgique	MT	Malte
BG	Bulgarie	NL	Pays-Bas
CY	Chypre	PL	Pologne
CZ	République tchèque	PT	Portugal
DK	Danemark	RO	Roumanie
EE	Estonie	SK	Slovaquie
FI	Finlande	SI	Slovénie
FR	France	ES	Espagne
DE	Allemagne	SE	Suède
EL	Grèce	UK	Royaume-Uni
HU	Hongrie		
IE	Irlande	HR	Croatie
IT	Italie	NO	Norvège
LV	Lettonie	CH	Suisse
LT	Lituanie	TR	Turquie

1 Introduction

Le marché suisse du travail se caractérise par un faible taux de chômage, un taux d'activité élevé et un fort potentiel de main-d'œuvre qualifiée. La flexibilité élevée du marché du travail, qui repose sur des solutions entre les partenaires sociaux, règle efficacement l'offre et la demande. La capacité de performance de l'économie suisse repose notamment sur ce bon fonctionnement du marché du travail.

Le travail n'a pas pour seule fonction de gagner un salaire, il intègre aussi les personnes dans la société, les fait participer à la vie sociale, donne du sens à leur existence et contribue à fonder leur identité. Il est nécessaire que les conditions de travail soient bonnes et équitables, tant pour des raisons sociales qu'économiques, afin que l'économie suisse maîtrise à l'avenir les défis posés par la concurrence internationale.

A ce stade, la Suisse ne dispose pas de données complètes et comparables sur le plan international quant aux conditions de travail. Jusqu'ici, la base de données concernant les conditions de travail, en particulier les problèmes liés au travail, était insuffisante si l'on fait abstraction de divers indicateurs de l'enquête suisse sur la santé, du panel suisse des ménages, de l'enquête suisse sur la population active et des données statistiques sur les accidents et les maladies professionnelles.

La participation de la Suisse à la quatrième enquête européenne sur les conditions de travail, financée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-ouest (HES-NW), la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), comble cette lacune d'information et permet de recenser d'importantes observations sur le monde du travail en Suisse.

La quatrième enquête européenne sur les conditions de travail fournit une vue d'ensemble complète sur les conditions de travail actuelles dans les pays européens. Elle offre donc aux partenaires sociaux et aux décideurs politiques une base de données commune utile au développement de mesures d'amélioration des conditions de travail. Le fichier de données permet en outre, au gré des besoins, de réaliser des évaluations approfondies et de collecter d'importantes informations supplémentaires quant au monde du travail en Suisse. L'Institut d'organisation et de gestion du personnel de la HES-NW coordonne l'évaluation des données avec le SECO.

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail est une agence de l'UE dont le siège est à Dublin, en Irlande. Fondée en 1975 par le Conseil de l'Europe, elle est une agence tripartite composée de représentants des gouvernements des états membres, des associations patronales et des organisations de travailleurs.

La Fondation a pour tâche de contribuer à la conception et à la création de meilleures conditions de vie et de travail en encourageant et en diffusant les connaissances adéquates. Dans l'accomplissement de ses tâches, elle tient compte de la politique de la Communauté européenne dans les domaines concernés et renseigne les organes de celle-ci sur les objectifs et les orientations envisageables en leur transmettant notamment des éléments scientifiques et des données techniques. Ce faisant, la Fondation soutient en particulier la stratégie de Lisbonne, qui vise un accroissement de la compétitivité, de la productivité et de l'emploi, ainsi qu'une amélioration de la qualité du travail.

Depuis 1990, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail conduit tous les cinq ans une enquête sur les conditions de travail en Europe. Lors de la quatrième enquête, près de 30 000 actifs ont été interrogés dans 31 pays européens, à savoir les pays membres de l'UE, les pays candidats à l'adhésion que sont la Turquie et la Croatie, ainsi que la Norvège et la Suisse, pays membres de l'AELE.

Indications méthodologiques

Les données relevées en Suisse, qui reposent sur 1040 entretiens personnels en face à face, fournissent les descriptions des conditions de travail du point de vue des personnes interrogées. Elles ont permis d'analyser notamment les effets du travail sur la santé, l'organisation du travail, les contenus de l'activité professionnelle, les horaires de travail, les aspects de la discrimination, les structures de communication, les possibilités de perfectionnement ou encore la compatibilité de vie professionnelle et de la vie familiale. Ces thèmes sont analysés à l'aide de plus de cent questions développées par divers groupes d'experts européens. Les questionnaires suisses, élaborés en allemand, en français et en italien, tiennent compte des différences linguistiques, juridiques et définitionnelles entre la Suisse, l'Allemagne, la France et l'Italie.

La société M.I.S. Trend SA, à Lausanne, a procédé à la sélection des personnes pour la Suisse. Cette sélection, effectuée au moyen d'un échantillonnage aléatoire stratifié à plusieurs degrés («multi-stage sample»), est représentative de l'ensemble de la population active occupée de la Suisse. Agées de 15 ans au moins à l'époque de l'enquête (du 17.09. au 30.11.2005), les personnes interrogées étaient soit indépendantes, soit salariées.

Le taux de coopération a été de 59 % en Suisse, soit plus bas que la moyenne de l'ensemble des pays (66 %), mais plus élevé que le taux des pays où la sélection des personnes s'est effectuée par téléphone (53 %). En Suisse, à l'instar de la Belgique, des Pays-Bas et de la Suède, on s'est adressé aux personnes de manière aléatoire sur la base d'un annuaire téléphonique et on leur a demandé au préalable si elles étaient disposées à un entretien, car on savait d'enquêtes précédentes que la méthode des itinéraires («random route») appliquée dans les autres pays présentait des difficultés. Selon cette méthode dite des itinéraires, les interviewers partent d'un point et contactent les personnes directement sur place selon un chemin parcouru au hasard. En Suisse, la sélection s'est faite par téléphone. Comme les deux procédures ne se distinguent que par la méthode de sélection des personnes, et non pas par la logique de la sélection (tirage au hasard des actifs selon la définition d'Eurostat) ni par la méthode de l'entretien (entretiens face à face au domicile des personnes interrogées), les résultats sont comparables.

Afin de garantir la représentativité des résultats, on a pondéré le fichier de données. Trois types de pondération ont été appliqués à cette fin. Dans un premier temps, on a garanti par un facteur de correction correspondant (pondération de la probabilité de sélection) que la taille des ménages visités n'avait pas d'influence sur la représentativité de l'échantillon. Dans un deuxième temps, on a procédé à la pondération des non-réponses à l'enquête. Cette double pondération permet de garantir la représentativité des résultats pour des variables clés jugées importantes. A cette fin, on recourt à titre de références aux valeurs correspondantes de la statistique officielle pour les transposer à l'échantillon. Les critères choisis pour la présente étude sont le sexe, l'âge, la région (NUTS 2), le groupe professionnel (CITP à un chiffre) et le secteur économique (code NACE à un chiffre). Dans un troisième temps enfin, une pondération transnationale permet de se prononcer sur des *groupes de pays* (s'agissant de la présente évaluation, les groupes de pays Europe 31 et UE 27) en pondérant les résultats des divers pays par la taille de la population nationale totale des actifs.

Dans l'échantillon suisse, les actifs étrangers sont sous-représentés. Leur proportion dans l'échantillon n'est que de 15 %, tandis que la statistique de la population active comprend 25 % d'actifs étrangers. On ne dispose pas pour l'heure d'une analyse détaillée de l'influence que cette sous-représentation a sur les résultats. Certains contrôles indiquent toutefois qu'il faut éventuellement s'attendre à des décalages de détail, mais que la tendance des résultats ne se modifierait pas. Eu égard à la représentation trop faible des actifs étrangers et de l'incertitude qui lui est liée quant à la composition de ce groupe de personnes, on a renoncé dans le présent rapport à les considérer comme une catégorie d'enquête en soi.

Objectif et structure du présent rapport suisse

Le rapport suisse concernant la quatrième enquête européenne sur les conditions de travail 2005 comprend une description de la situation de la Suisse en comparaison européenne, particulièrement avec ses voisins, l'Allemagne, l'Autriche, la France et l'Italie. Lorsque cela paraît judicieux, on procède à un étalonnage comparatif : les résultats des trois pays européens présentant les valeurs les plus élevées ou les plus basses y sont réunis en une unité déterminée.

Les divers chapitres du rapport présentent d'importantes données relatives au thème considéré, sans que l'on prétende à l'exhaustivité ou que l'on présente une analyse détaillée. Même l'examen de corrélations statistiques entre les différents items n'est qu'esquissé. L'objectif du rapport est de fournir une vue globale des principaux résultats et de l'enquête dans son ensemble. Ainsi, ce rapport ne représente qu'une première étape vers une analyse complète des données, plus fortement orientée par la théorie et statistiquement plus complexe.

Fondamentalement, deux principes de structuration différents sont possibles pour présenter les résultats d'une telle enquête : on discute les résultats soit au fil des thèmes, soit au fil des catégories spécifiques des personnes interrogées (sexe, catégories d'âges, secteurs économique, etc.). Nous suivons pour commencer la première voie et présentons les données selon l'axe des thèmes essentiels : travail et santé, organisation du travail, horaires de travail, discrimination, traitements désavantageux, perfectionnement et technicisation. Selon le thème, nous étudions particulièrement diverses catégories de personnes en emploi. Comme les deux catégories du sexe et de l'âge revêtent actuellement une grande importance, nous leur avons encore finalement consacré à chacune un chapitre spécifique. Les résultats y sont présentés synthétiquement en fonction du sexe et de l'âge. Ce faisant, nous nous accommodons consciemment de redondances : de nombreux résultats présentés aux deux derniers chapitres le sont déjà dans certaines sections thématiques de la présente étude. Les lecteurs et lectrices qui le souhaitent pourront s'informer spécifiquement sous l'angle du sexe ou de l'âge en consultant ces deux chapitres, qui contiennent les principales informations mises en relation.

Afin de fournir une vue d'ensemble complète et sans commentaire des résultats de l'enquête (au niveau des items individuels), les données suisses sont reproduites en annexe sous forme de tableaux exhaustifs, qui rendent sous forme de pourcentages les distributions des fréquences pour toutes les questions de la partie principale de l'enquête. Les tableaux sont structurés en fonction des branches économiques¹, des principaux groupes de professions², du taux d'occupation, de la formation, du statut d'indépendant ou de salarié, du sexe et de l'âge (cf. annexe).

¹ NACE : nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne.

² CITP : Classification internationale type des professions (en anglais : ISCO88 - International Standard Classification of Occupations).

2 Travail et santé

Dans la société actuelle, le monde du travail fait partie des principaux domaines de la vie des gens. Pour la plupart, le travail détermine le revenu mensuel et il est décisif quant à la position sociale et à la considération des personnes. En outre, le travail influe sur notre santé. Un travail équilibré et source de satisfaction a un effet globalement positif sur l'état de santé. En revanche, les actifs soumis à de fortes pressions psychosociales et physiques au travail sont exposés à un risque sanitaire accru.

En vertu de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail, «l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer et d'améliorer la protection de la santé et de garantir la santé physique et psychique des travailleurs». L'employeur doit concevoir la place de travail et les processus de travail de manière à minimiser les risques sanitaires éventuels. Simultanément, il tente de maintenir ou de continuer à optimiser la productivité par des mesures appropriées. Il est toutefois aussi dans l'intérêt du travailleur d'assumer ses responsabilités quant à la protection de la santé sur le lieu de travail et d'exécuter ses activités de telle façon qu'il atteigne les objectifs professionnels tout en se sentant en bonne santé.

Bien que la définition générale de la santé donnée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) aille trop loin s'agissant de la protection de la santé sur le lieu de travail, elle fournit une direction qui devrait être valable pour le bien-être de toute la population active : «La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.» Une indisposition passagère fait partie de la vie et ne saurait être exclue, y compris au travail. La loi sur le travail interdit cependant les conditions de travail qui conduisent à une charge excessive et durable et qui, de ce fait, portent sérieusement atteinte à la santé.

Garantir la qualité de la place de travail, qu'il est possible de favoriser par sa conception correcte ou par des mesures de protection adéquates, a un effet positif à long terme sur l'aptitude des actifs à répondre aux exigences du marché du travail et sur la compétitivité de l'économie suisse.

Mise en danger de la santé et atteintes à la santé

L'enquête distingue la *mise en danger de la santé ou de la sécurité*³ et les *atteintes à la santé*⁴. Dans l'ensemble, on fait moins état de *mise en danger* de la santé ou de la sécurité que d'*atteintes* à la santé. Une mise en danger de la santé ou de la sécurité est perçue comme un effet direct et immédiat, c'est-à-dire comme un facteur fortement négatif. Comparativement, une atteinte à la santé signifie une influence défavorable qui agit plutôt insensiblement durant une assez longue durée. Dans les deux cas, les conséquences sont les mêmes, à savoir une atteinte à la santé qui influence négativement à long terme la capacité de travail et la motivation des personnes actives.

22 % de la population active occupée en Suisse considèrent que leur travail menace leur santé ou leur sécurité. L'étalon comparatif⁵ se situe à 18 % (Allemagne, Norvège, Grande-Bretagne) et la moyenne européenne⁶ est de 30 %.

Une atteinte à la santé se fait plutôt sentir indirectement et peut menacer la santé à long terme. 31 % des actifs en Suisse font savoir que leur travail porte atteinte à leur santé (cf. tableau 1, colonne de droite). Les problèmes de santé le plus souvent mentionnés sont les douleurs dorsales (18 %), le stress (17%) et les douleurs musculaires dans les épaules ou la nuque (13 %); cf. figure 1. Ces pourcentages correspondent à peu près aux valeurs de l'Allemagne et sont inférieurs aux chiffres des autres pays. La Suisse figure donc parmi les pays où les proportions d'atteintes à la santé sont les plus faibles parmi la population active.

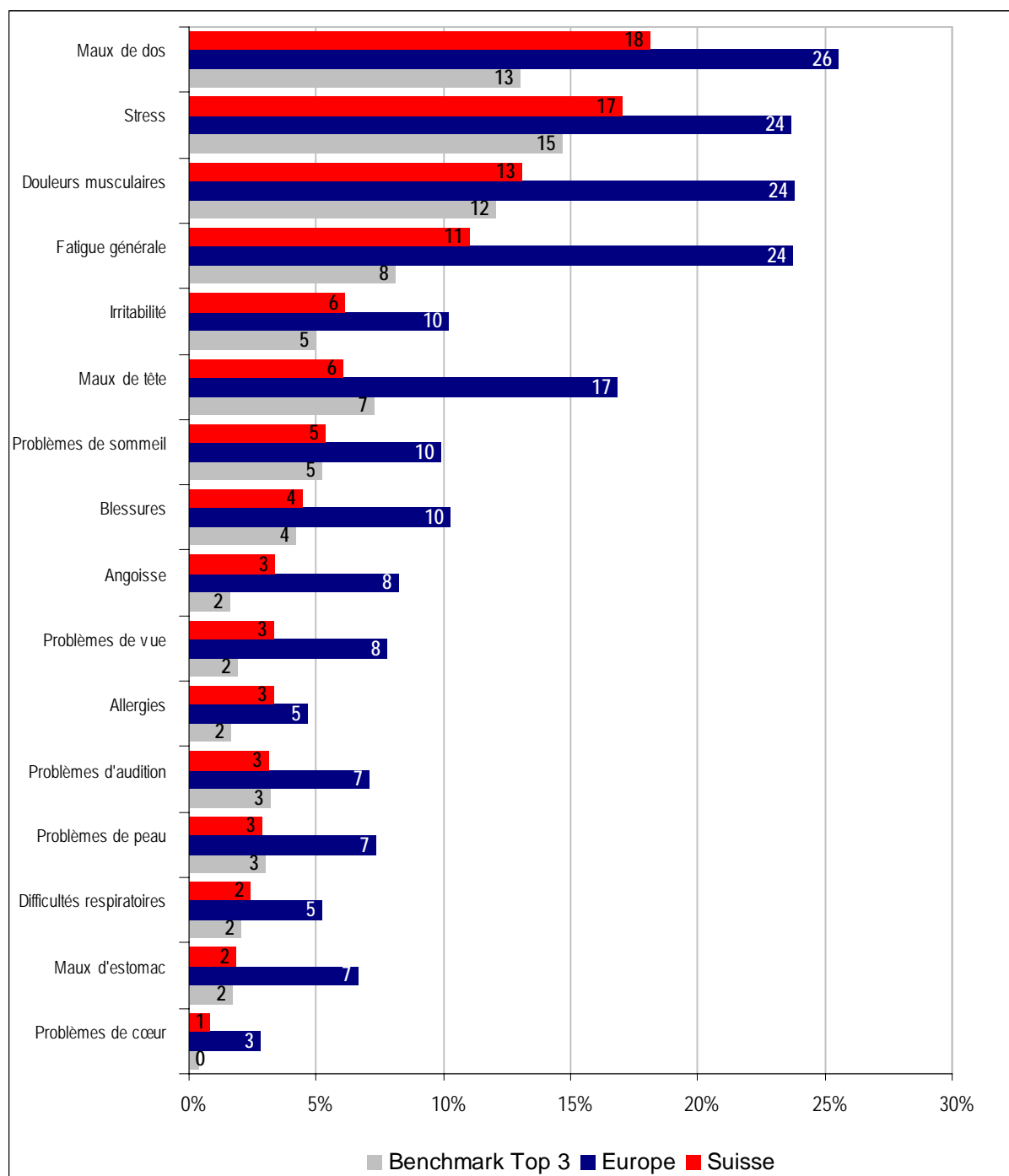
³ Q 32 : Pensez-vous ou non que, à cause de votre travail, votre santé ou votre sécurité soit menacée ?

⁴ * 33 : Votre travail affecte-t-il votre santé ou pas ?

⁵ Cf. tableau comparant les résultats de la Suisse à ceux des trois pays en tête du classement (en annexe)

⁶ Moyenne de tous les pays participant à l'enquête (cf. section Index des pays et abréviations).

Figure 1: Atteintes à la santé dues à l'activité professionnelle. Comparaison de la Suisse avec l'Europe 31 (pourcentage de la population active occupée).



Atteintes à la santé par branche économique

Dans le présent chapitre, les données de la Suisse sont ventilées en fonction des branches économiques⁷. Il est préoccupant d'observer, dans une branche économique donnée, un fort pourcentage de personnes dont la santé est atteinte : c'est un indice qu'il est nécessaire d'y procéder à des analyses approfondies et d'y prendre des mesu-

⁷ Au moment d'analyser les branches économiques isolément, il faut considérer que le nombre de données dans les diverses catégories est relativement faible. L'imprécision potentielle des résultats, c'est-à-dire l'intervalle de confiance augmente en conséquence. De ce fait, les différences entre divers sous-groupes de personnes interrogées qui ne forment plus que quelques pour-cent ne sont plus interprétables. Ces réserves valent aussi pour d'autres répartitions, en particulier la distinction en fonction des groupes de professions et des groupes de formations différentes.

res d'amélioration. Dans l'agriculture, la sylviculture, l'industrie et la construction, le nombre d'actifs à faire état de problèmes de santé est supérieur à la moyenne. Le secteur privé des services et l'administration publique sont dans la moyenne suisse, les domaines de l'éducation, de la santé, des services domestiques et des affaires sociales étant légèrement en dessous. Le tableau suivant fournit un aperçu des problèmes de santé le plus fréquemment cités, en fonction des branches économiques.

Tableau 1: Atteintes à la santé dues à l'activité professionnelle en Suisse, selon les branches économiques (en pourcentage de la population active occupée).

	Branches économiques selon NACE					Total en Suisse
	A, B	C-F	G-K	L	M-Q	
	Agriculture et sylviculture	Industrie, construction	Services privés	Administration publique	Education, santé, services domestiques et affaires sociales	
Atteinte à la santé due au travail	44	35	31	31	26	31
Maux de dos	43	23	16	16	16	18
Stress	7	18	19	27	15	17
Douleurs musculaires	22	18	10	13	13	13
Fatigue générale	16	14	11	13	9	11
Irritabilité	9	5	7	15	4	6
Maux de tête	2	7	6	10	6	6
Problèmes de sommeil	2	7	4	14	4	5
Blessures	14	9	3	6	2	4
Angoisse	2	3	2	6	5	3
Problèmes de vision	0	4	4	9	2	3
Allergies	2	6	3	1	3	3
Problèmes d'audition	5	9	1	1	2	3
Problèmes de peau	2	6	2	2	2	3
Difficultés respiratoires	5	5	1	3	2	2
Maux d'estomac	0	3	2	4	2	2
Problèmes de cœur	0	1	1	3	0	1

NACE = nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne

A, B : agriculture, chasse, sylviculture, pêche.

C-F : industries extractives, extraction de produits énergétiques et de produits non énergétiques, industrie manufacturière, approvisionnement en énergie et en eau, construction.

G-K : commerce, hôtels et restaurants, transports et communications, activités financières et d'assurance, immobilier, location et services aux entreprises.

L : administration publique.

M-Q : éducation et enseignement, santé, activités vétérinaires, action sociale, services collectifs sociaux et personnels, activités des ménages impliquant du personnel domestique, activités extraterritoriales.

Dans le secteur de l'agriculture et de la sylviculture, les maux de dos, les douleurs musculaires ainsi que les problèmes de fatigue générale et de blessures sont les plus fréquents. Dans l'industrie et le secteur de la construction, les proportions d'actifs qui signalent des problèmes cutanés, des difficultés respiratoires, des allergies et des troubles d'audition sont nettement plus importantes que dans les autres branches. On observe une accumulation de risques sanitaires d'ordre psychosomatique dans l'administration publique, où le pourcentage de cas où l'on signale fatigue générale, irritabilité, maux de tête, de perturbations du sommeil, de maux d'estomac, de problèmes cardiaques et d'états d'angoisse. De tels problèmes, selon les observations de la recherche médicale, peuvent dépendre de facteurs psychosociaux et d'organisation du travail. Les problèmes de vision surviennent également plus souvent qu'en moyenne au sein de l'administration.

Hormis les blessures, les problèmes d'audition et les problèmes de peau, ces atteintes n'entrent que rarement dans le cadre de la loi suisse sur l'assurance-accident. Elles ne sont pas considérées comme des maladies pro-

fessionnelles, car il est difficile d'en identifier la cause principale dans le travail. L'étude nous fournit à cet égard une indication quant à la «zone grise» des problèmes de santé d'origine professionnelle, que l'on n'avait encore jamais recensés en Suisse à ce stade.

Atteintes à la santé selon les principaux groupes de professions

Pour pratiquement tous les groupes de professions, les risques les plus fréquents sont : les maux de dos, le stress, la fatigue générale et les douleurs musculaires dans les épaules, la nuque et les jambes. On relève toutefois des différences considérables entre les professions de bureau et les métiers manuels. 37 % des agriculteurs et 32 % des artisans font état de maux de dos, contre seulement 12 % parmi les professions intellectuelles et scientifiques et chez les cadres supérieurs. On retrouve la même situation s'agissant des douleurs musculaires dans les épaules, la nuque et les jambes.

Les cadres supérieurs mentionnent souvent la fatigue générale, le stress et les problèmes de sommeil comme facteurs négatifs. Dans les professions intellectuelles et scientifiques, le facteur du stress est le plus élevé, tandis que l'irritabilité et les problèmes de sommeil sont au-dessus de la moyenne suisse. Le personnel de type administratif et les personnes qui travaillent dans le secteur des services se plaignent fréquemment de maux de tête. Les artisans, les conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage considèrent les blessures et les problèmes d'audition comme des risques fréquents. En outre, presque un artisan sur dix souffre d'une allergie.

Tableau 2: Atteintes à la santé dues à l'activité professionnelle en Suisse, selon les groupes de professions (en pourcentage de la population active occupée)

	CITP 1	CITP 2	CITP 3	CITP 4	CITP 5	CITP 6	CITP 7	CITP 8	CITP 9	Total en Suisse
	Cadres supérieurs	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services et de la vente	Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche	Artisans et ouvriers qualifiés	Conducteurs et assembleurs d'installations et de machines	Ouvriers et employés non qualifiés	
Maux de dos	12	12	14	13	17	37	32	29	18	18
Stress	14	26	14	11	24	6	17	16	15	17
Douleurs musculaires	8	9	14	7	15	21	22	14	12	13
Fatigue générale	16	14	12	3	12	14	13	4	8	11
Irritabilité	6	11	5	1	7	9	4	17	3	6
Maux de tête	5	7	5	7	8	2	5	6	11	6
Problèmes de sommeil	6	9	5	2	8	1	6	4	0	5
Blessures	1	0	2	0	8	12	14	6	0	4
Angoisse	5	3	4	1	6	1	3	5	4	3
Problèmes de vision	3	7	3	1	3	0	6	2	0	3
Allergies	1	0	3	5	3	1	9	2	3	3
Problèmes d'audition	5	2	1	0	1	4	11	8	0	3
Problèmes de peau	7	2	1	0	4	1	7	0	5	3
Difficultés respiratoires	0	1	1	2	3	4	5	4	4	2
Maux d'estomac	0	2	2	0	3	0	3	5	3	2
Problèmes de cœur	1	1	0	1	2	0	0	0	1	1

Atteintes à la santé en fonction du sexe et de l'âge

Les hommes sont plus nombreux que les femmes à mentionner des atteintes à la santé dues à l'activité professionnelle. Les valeurs des hommes sont supérieures à celles des femmes pour presque tous les aspects, les différences étant particulièrement nettes pour les maux de dos (hommes : 22 %, femmes : 14 %) et pour le stress (hommes : 20 %, femmes : 14 %). Cependant, les femmes souffrent davantage que les hommes de maux de tête et d'anxiété.

S'agissant des groupes d'âges, les actifs dont l'âge est compris entre 15 et 24 ans sont ceux qui présentent le plus souvent les valeurs supérieures : nombre de jeunes actifs sont concernés par les risques de maux de dos, de douleurs musculaires dans les épaules, la nuque et les jambes, de fatigue générale, de blessures, de problèmes d'audition, d'allergies et de problèmes de peau. La classe de 24-34 ans ne présente jamais les valeurs les plus élevées, mais ses membres mentionnent souvent les maux de dos comme atteinte à la santé. Le stress, l'irritabilité, les maux de tête, les problèmes de vision, les difficultés respiratoires et les maux d'estomac sont le plus souvent cités par les actifs âgés de 35 à 44 ans. Les plus forts pourcentages quant aux problèmes de sommeil et aux phénomènes d'anxiété concernent les actifs entre 45 et 54 ans. S'agissant des problèmes de cœur, ils affectent autant la classe des 45-54 ans que celle des 55-64 ans. Il faut toutefois rester prudent au moment d'interpréter les données relatives aux problèmes cardiaques, car seules les personnes en relativement bonne santé sont encore en emploi. Des analyses sont prévues à cet égard.

Figure 2: Atteintes à la santé dues à l'activité professionnelle en Suisse, selon le sexe (en pourcentage de la population active occupée).

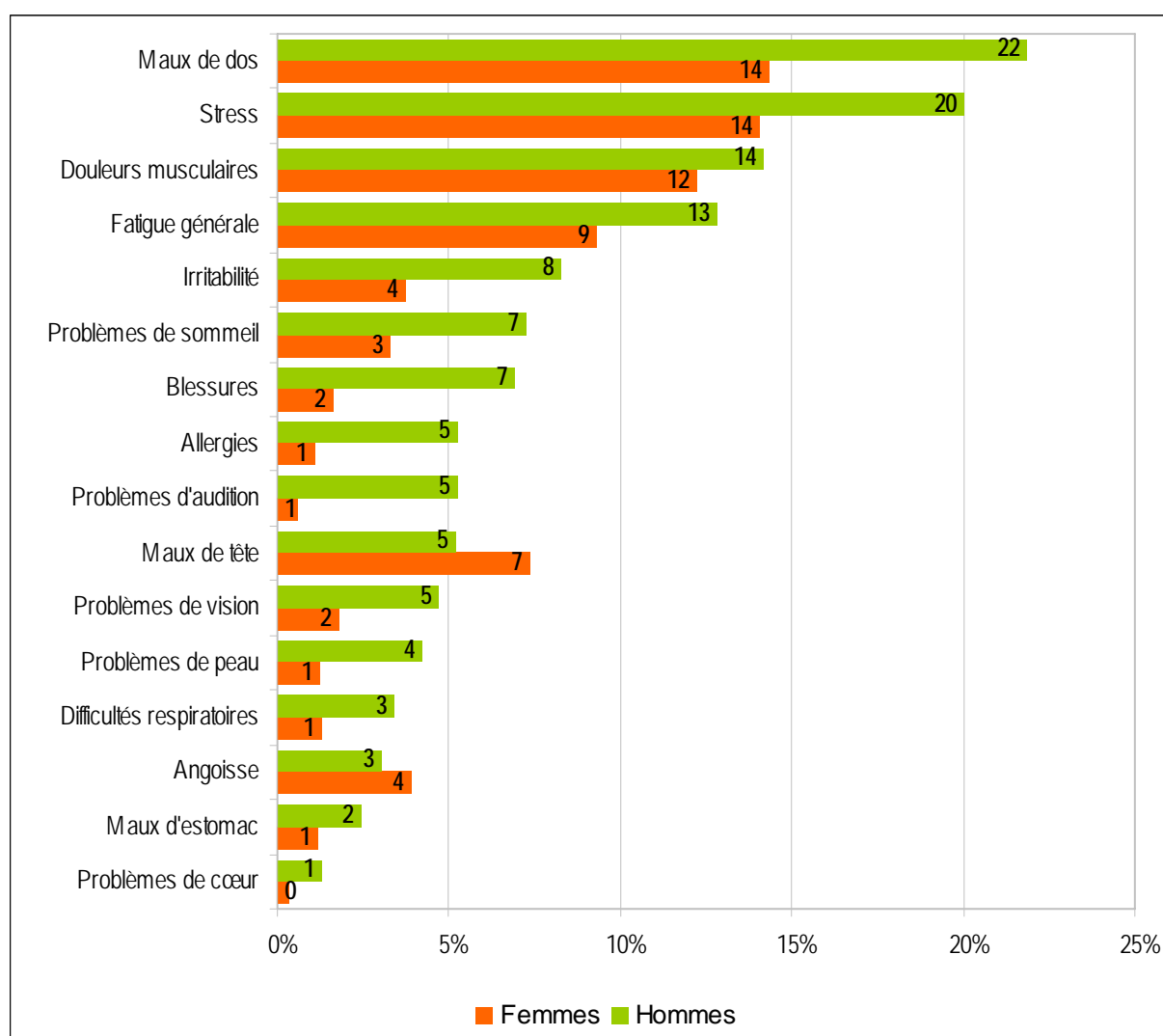


Tableau 3: Atteintes à la santé dues à l'activité professionnelle en Suisse, selon les groupes d'âges (en pourcentage de la population active occupée)

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65+	Total en Suisse
Problèmes d'audition	6	2	4	2	3	0	3
Problèmes de vision	2	2	5	4	3	0	3
Problèmes de peau	5	3	4	1	1	0	3
Maux de dos	22	21	19	17	16	6	18
Maux de tête	5	7	8	7	2	0	6
Maux d'estomac	2	1	3	2	2	0	2
Douleurs musculaires	16	14	14	13	10	3	13
Douleurs respiratoires	2	4	4	1	1	0	2
Problèmes de cœur	0	1	0	2	2	0	1
Blessures	9	5	5	3	1	0	4
Stress	12	17	20	20	15	0	17
Fatigue générale	14	11	12	12	8	0	11
Problèmes de sommeil	2	5	8	8	2	0	5
Allergies	6	3	4	3	1	0	3
Angoisse	5	4	2	5	3	0	3
Irritabilité	5	7	8	8	1	0	6

Atteintes à la santé en fonction de la formation, du taux d'occupation et du statut d'activité (indépendant/salarié)

Les personnes sans diplôme professionnel (titulaires ou non d'un diplôme scolaire) citent en majorité les manifestations suivantes pour décrire leurs problèmes de santé : maux de dos, maux de tête, blessures, angoisse, problèmes de peau, problèmes d'estomac et problèmes de cœur. Les diplômés des hautes écoles décrivent différemment leur situation en ce qui concerne les atteintes à la santé : ils mentionnent plus souvent qu'en moyenne le stress, la fatigue générale, l'irritabilité, les problèmes de sommeil, les problèmes de vision et les difficultés respiratoires. Quant aux détenteurs d'un diplôme professionnel, ils sont le plus souvent affectés par les maux de dos, le stress et les douleurs musculaires dans les épaules, la nuque et les jambes.

Sur l'ensemble des problèmes de santé relevés, les chiffres sont plus élevés chez les actifs travaillant à temps complet que chez ceux travaillant à temps partiel; ils sont également supérieurs chez les salariés que chez les indépendants. Ces derniers citent cependant souvent les maux de dos, les douleurs musculaires dans les épaules, la nuque et les jambes et la fatigue générale comme facteurs de risque.

Risques sanitaires physiques

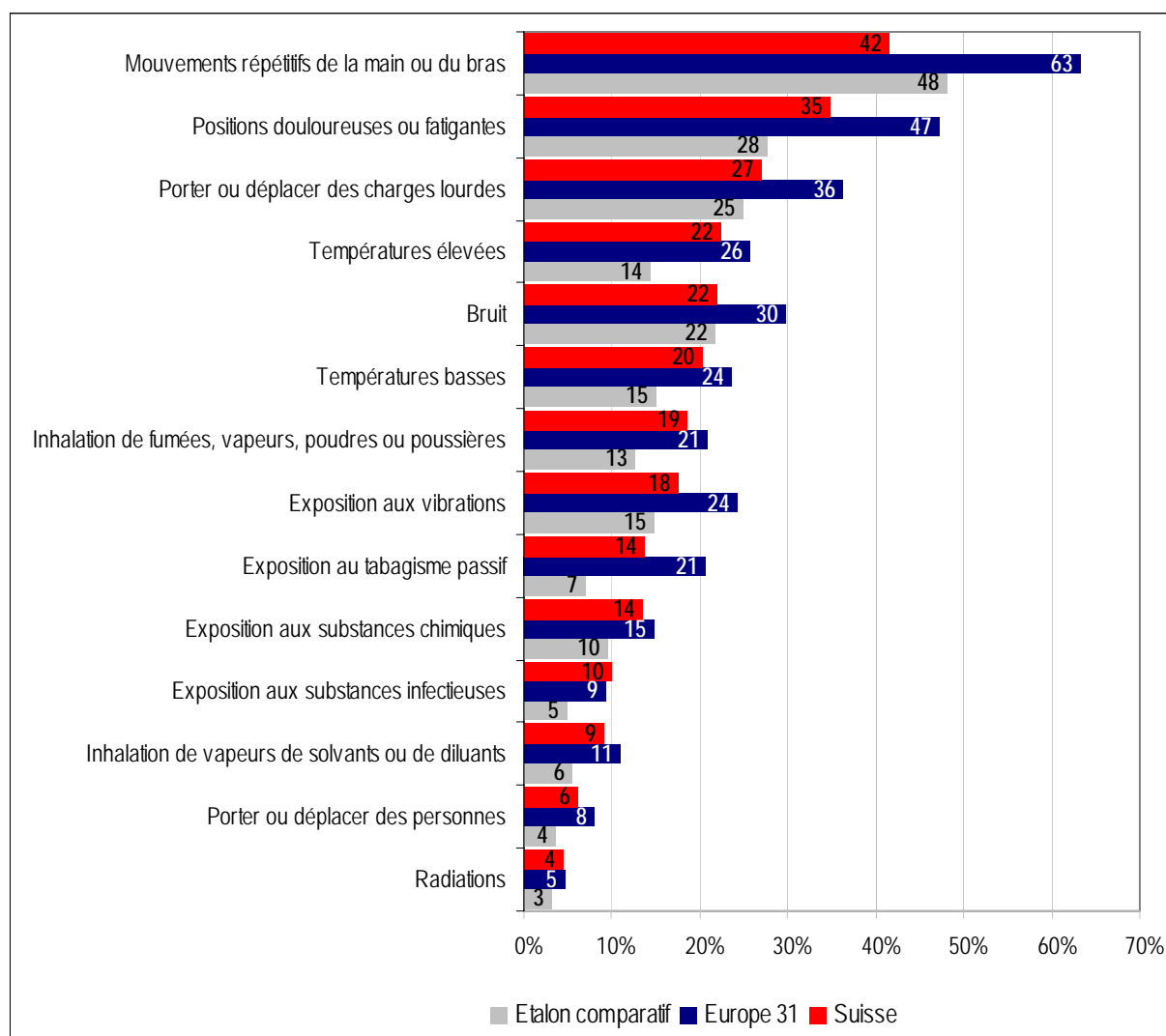
Les questions détaillées quant aux risques sanitaires physiques nous permettent de clarifier les causes des problèmes de santé. Les charges physiques sont nombreuses. On les trouve aussi bien dans le secteur des services, qui emploie aujourd'hui quelque 75 % des actifs en Suisse, que dans les autres secteurs. Dans le présent rapport, on entend par charge physique d'une part les risques physiques et chimiques traditionnels (bruit, vibrations, substances toxiques, etc.) et d'autre part les risques ergonomiques auxquels est exposé le système musculo-squelettique⁸.

⁸ Nous renonçons en l'occurrence à interpréter l'item «rester debout ou marcher» en tant que risque sanitaire physique, car aucune étude fiable n'a pu démontrer à ce jour s'il s'agit là d'un facteur de charge pour l'appareil locomoteur.

Environ 20 % de toutes les personnes interrogées en Suisse affirment que leur travail comporte, pendant un quart du temps ou plus, un ou plusieurs des risques physiques suivants : vibrations provoquées par des outils, des machines, etc., températures élevées ou basses, bruit important, inhalation de fumées, de vapeurs (p. ex. travaux de soudure, gaz d'échappement), de poudres ou de poussières (comme la poussière de bois ou la poussière minérale). Les proportions de personnes concernées en Suisse sont inférieures aux moyennes européennes, mais presque toujours supérieures aux valeurs des pays constituant l'étalon comparatif. Pour les substances infectieuses seulement (p. ex. déchets, liquides organiques, matériaux de laboratoire, etc.), la proportion des personnes concernées est au-dessus de la moyenne européenne (figure 3).

En ce qui concerne l'exposition à la fumée de tabac (tabagisme passif), la valeur relevée en Suisse (14 %) est nettement plus élevée que celle de l'Italie (9 %), mais elle est inférieure aux valeurs des autres pays voisins (20 % en France, 23 % en Autriche et 26 % en Allemagne). L'étalon comparatif des trois meilleurs pays (Irlande, Suède et Norvège) est de 7 %. En Suisse, la charge des risques sanitaires ergonomiques qui affectent les actifs est globalement inférieure à celle des pays voisins, encore que le nombre des personnes concernées demeure préoccupant. Les mouvements répétitifs de la main ou du bras (42 %), les positions douloureuses ou fatigantes (35 %) et le fait de porter ou de déplacer des charges lourdes (27 %) sont les risques sanitaires physiques les plus fréquents dans le monde du travail (figure 3). Il convient d'être prudent dans les interprétations, eu égard aux différences considérables d'une branche à l'autre.

Figure 3: Risques sanitaires physiques : comparaison de la Suisse avec l'Europe 31 (pourcentage de la population active occupée).



Risques sanitaires physiques en fonction des branches économiques

La répartition des risques sanitaires physiques par branches économiques est souvent révélatrice, car les activités typiques d'une branche économique dictent souvent les processus de travail et affectent de manière correspondante la santé des actifs selon un schéma donné. Les pourcentages regroupés dans le tableau 4 représentent la proportion des actifs en Suisse que leur travail expose pendant un quart ou plus de sa durée à l'un des risques cités.

Les charges mentionnées le plus souvent dans l'agriculture et la sylviculture sont les basses températures, le fait de porter et déplacer des charges lourdes et les positions douloureuses ou fatigantes. Il s'agit là de facteurs de risque connus quant aux problèmes affectant le système musculo-squelettique. Dans l'industrie et la construction, les actifs citent le plus fréquemment comme risques sanitaires les mouvements répétitifs de la main ou du bras, le bruit important, les vibrations et l'inhalation de fumées, de vapeurs (p. ex. travaux de soudure, gaz d'échappement), de poudres ou de poussières (poussière de bois, poussière minérale). En outre, nombre d'actifs sont exposés aux vapeurs de solvants et de diluants ainsi qu'à la fumée de tabac. Le lien avec la concentration de problèmes de peau et de difficultés respiratoires apparaît clairement en l'occurrence.

Tableau 4: Risques sanitaires physiques en Suisse, selon les branches économiques (en pourcentage de la population active occupée).

Atteintes à la santé dues au travail	Branches économiques selon NACE					
	A, B	C-F	G-K	L	M-Q	Total en Suisse
	Agriculture et sylviculture	Industrie et construction	Services privés	Administration publique	Education, santé, services domestiques et affaires sociales	
Mouvements répétitifs de la main ou du bras	42	44	42	43	38	42
Positions douloureuses ou fatigantes	61	36	29	30	40	35
Porter ou déplacer des charges lourdes	63	37	23	11	23	27
Températures élevées	41	29	21	28	15	22
Bruit	28	40	18	15	14	22
Températures basses	71	25	15	29	15	20
Inhalation de fumées, vapeurs, poudres, poussières	24	42	13	11	9	19
Vibrations	37	39	12	13	7	18
Tabagisme passif	4	26	13	12	7	14
Exposition aux produits chimiques	18	22	8	8	16	14
Exposition aux substances infectieuses	0	11	3	11	21	10
Inhalation de vapeurs de solvants ou de diluants	0	20	4	13	7	9
Porter ou déplacer des personnes	0	0	1	9	19	6
Radiations	0	9	3	3	5	5

NACE = nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne

A, B : agriculture, chasse, sylviculture, pêche.

C-F : industries extractives, extraction de produits énergétiques et de produits non énergétiques, industrie manufacturière, approvisionnement en énergie et en eau, construction.

G-K : commerce, hôtels et restaurants, transports et communications, activités financières et d'assurance, immobilier, location et services aux entreprises.

L : administration publique.

M-Q : éducation et enseignement, santé, activités vétérinaires, action sociale, services collectifs sociaux et personnels, activités des ménages impliquant du personnel domestique, activités extraterritoriales.

Dans le secteur des services privés, les risques sont relativement faibles, exception faite des mouvements répétitifs de la main ou du bras. Le personnel de l'administration publique estime problématiques plus souvent qu'en moyenne les mouvements répétitifs de la main ou du bras ainsi que les températures basses ou élevées. Les

risques sanitaires physiques caractérisent fortement les domaines de l'éducation, de la santé et des affaires sociales. La santé des intéressés est surtout menacée par les positions douloureuses ou fatigantes, les mouvements répétitifs de la main ou du bras, le fait de porter ou de déplacer des charges lourdes et des personnes de même que l'exposition à des substances infectieuses ou à des produits chimiques.

Risques sanitaires physiques selon les principaux groupes de professions

Tous groupes de professions confondus, les risques⁹ le plus fréquemment cités sont les mouvements répétitifs de la main ou du bras, les positions douloureuses ou fatigantes et le fait de porter ou de déplacer des charges lourdes. Les valeurs correspondent aux pourcentages de la population active en emploi.

Les artisans, les conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage ainsi que le personnel non qualifié sont nettement plus exposés que la moyenne suisse pour presque tous les risques. Les agriculteurs, eux aussi, sont plus concernés qu'en moyenne par les risques sanitaires physiques. En ce qui concerne les personnes du domaine des services, elles sont souvent exposées notamment à la fumée de tabac et à de fortes nuisances sonores. De nombreuses personnes du domaine administratif mentionnent les mouvements répétitifs de la main ou du bras comme facteurs de charge. Les valeurs des cadres supérieurs et des professions intellectuelles et scientifiques sont toutes inférieures à la moyenne des groupes de professions, tandis que les professions intermédiaires n'atteignent une valeur élevée que s'agissant de porter ou de déplacer des personnes (cf. tableau 5).

⁹ Tous les risques se rapportent à au moins un quart du temps de travail.

Tableau 5: Risques sanitaires physiques en Suisse selon les groupes de professions (en pourcentage de la population active occupée).

	CITP 1	CITP 2	CITP 3	CITP 4	CITP 5	CITP 6	CITP 7	CITP 8	CITP 9	Total en Suisse
	Cadres supérieurs	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services et de la vente	Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche	Artisans et ouvriers qualifiés	Conducteurs et assembleurs d'installations et de machines	Ouvriers et employés non qualifiés	
Mouvements répétitifs de la main ou du bras	38	30	36	45	44	48	39	75	63	42
Positions douloureuses ou fatigantes	26	22	35	24	34	67	47	40	54	35
Porter ou déplacer des charges lourdes	17	7	18	8	34	70	49	47	51	27
Températures élevées	19	13	15	8	8	40	38	46	26	22
Bruit	17	9	14	5	24	31	52	41	31	22
Températures basses	13	6	10	15	8	75	38	39	25	20
Inhalation de fumées, vapeurs, poudres, poussières	14	5	9	9	19	18	53	35	23	19
Vibrations	16	4	7	2	8	44	54	54	13	18
Tabagisme passif	10	5	11	10	18	8	27	28	17	14
Exposition aux produits chimiques	10	11	12	2	13	14	27	15	21	14
Exposition aux substances infectieuses	12	8	19	0	7	0	12	12	11	10
Inhalation de vapeurs de solvants ou de diluants	10	3	7	2	6	0	26	15	17	9
Porter ou déplacer des personnes	0	6	18	0	3	0	2	9	2	6
Radiations	0	5	6	0	2	0	12	6	0	5

Risques sanitaires physiques selon le sexe et l'âge

Comparativement aux hommes, les femmes jugent leur situation moins menaçante quant aux risques sanitaires physiques (cf. figure 4). Les différences sont nettes dans certains cas entre les deux sexes, par exemple pour la charge due aux vibrations, au bruit, aux températures basses et élevées ou encore aux inhalations de fumées, vapeurs, poudres ou poussières. Les risques liés aux mouvements répétitifs de la main ou du bras, aux positions douloureuses ou fatigantes et le fait de porter des personnes constituent des exceptions : les femmes considèrent plus souvent que ces risques les affectent. On peut probablement expliquer cette distribution par la ségrégation spécifique aux sexes sur le marché du travail suisse. Les charges physiques dans les métiers «typiquement féminins», comme les métiers de la santé, sont différentes de celles qui caractérisent les «métiers d'hommes», comme ceux des domaines de l'industrie et de la construction.

La comparaison des classes d'âges montre que les actifs entre 15 et 24 ans sont ceux qui font état des risques les plus importants. A l'exception des trois facteurs de risques constitués par le bruit important, l'exposition aux substances infectieuses et le fait de porter ou de déplacer des personnes, toutes les valeurs maxima concernent les jeunes actifs. Les trois exceptions citées ci-dessus concernent toutes la classe des actifs âgés de 25 à 34 ans. Les facteurs «positions douloureuses ou fatigantes» et «mouvements répétitifs de la main ou du bras» sont les facteurs les plus souvent mentionnés par l'ensemble des groupes d'âge (cf. tableau 6).

Figure 4: Risques sanitaires physiques en Suisse, selon le sexe (en pourcentage de la population active occupée).

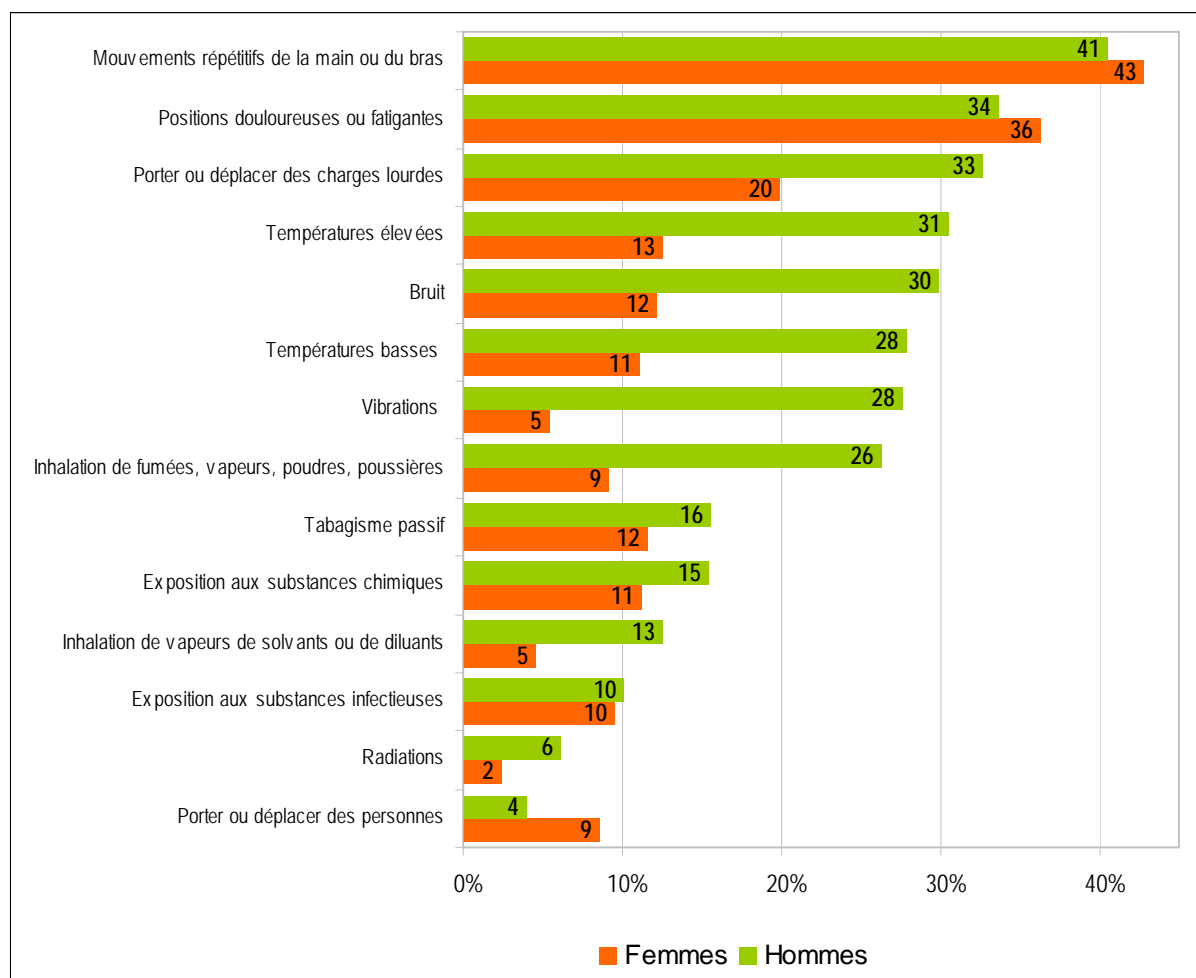


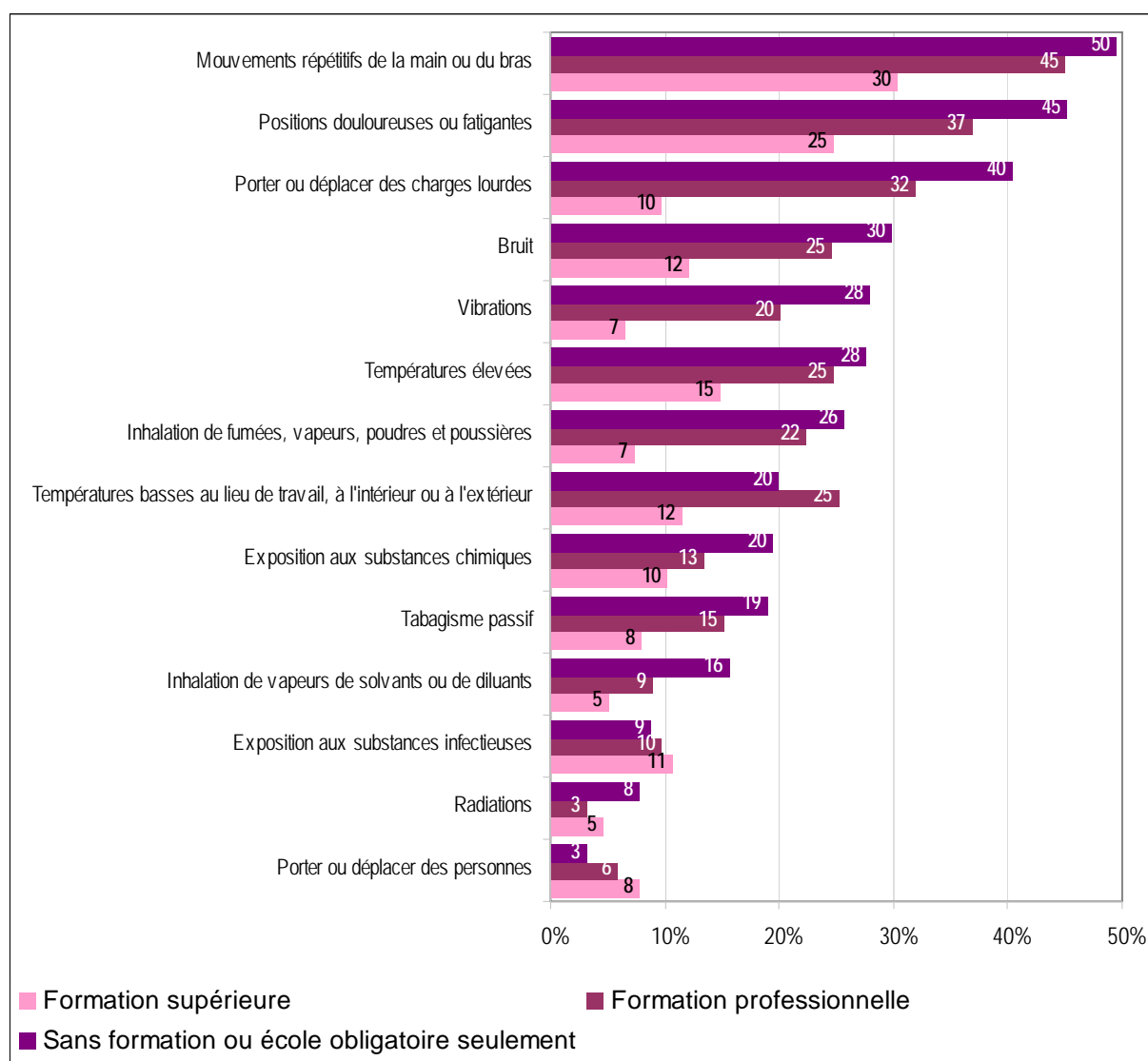
Tableau 6: Risques sanitaires physiques en Suisse, selon les groupes d'âges (en pourcentage de la population active occupée).

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65+	Total en Suisse
Mouvements répétitifs de la main ou du bras	46	46	42	40	34	38	42
Positions douloureuses ou fatigantes	47	38	32	33	29	28	35
Porter ou déplacer des charges lourdes	42	33	25	22	16	23	27
Températures élevées	32	27	23	17	15	17	22
Bruit	27	28	21	15	22	18	22
Températures basses	27	22	22	13	19	17	20
Inhalation de fumées, vapeurs, poudres, poussières	35	21	17	9	17	14	19
Vibrations	32	19	16	12	13	10	18
Tabagisme passif	30	10	15	10	8	8	14
Exposition aux produits chimiques	21	14	14	11	9	9	14
Exposition aux substances infectieuses	15	16	8	6	5	10	10
Inhalation de vapeurs de solvants ou de diluants	20	10	8	5	6	3	9
Porter ou déplacer des personnes	4	9	6	5	4	5	6
Radiations	7	4	4	3	4	2	5

Risques sanitaires physiques selon la formation, le taux d'occupation et le statut d'activité (indépendant/salarié)

Selon les indications qu'ils fournissent, les actifs titulaires d'un diplôme supérieur sont moins exposés qu'en moyenne aux risques sanitaires physiques, à l'exception du fait de porter ou de déplacer des personnes. En revanche, les personnes dépourvues d'un diplôme professionnel sont plus exposées qu'en moyenne aux risques sanitaires liés à pratiquement tous les facteurs.

Figure 5: Risques sanitaires physiques en Suisse, selon la qualification (en pourcentage de la population active occupée).



Hormis les facteurs «porter ou déplacer des personnes» et «mouvements répétitifs de la main ou du bras», les actifs travaillant à temps complet présentent pour tous les risques des valeurs supérieures aux actifs travaillant à temps partiel. Une explication de ce résultat réside dans la forte proportion de personnes travaillant à temps partiel dans les métiers de la santé, où il est fréquent de porter et de déplacer des personnes.

Les valeurs des actifs indépendants sont globalement plus élevées que celle des salariés. En d'autres termes, les indépendants se considèrent plus souvent que les salariés affectés par des risques sanitaires physiques. On observe les plus forts écarts pour les facteurs «températures basses», «rester debout ou marcher», «vibrations» et «positions douloureuses ou fatigantes». Par contre, les salariés (15 %) sont plus nettement fréquemment exposés au tabagisme passif que les indépendants (8 %).

Risques sanitaires psychiques

Les risques sanitaires liés à des facteurs psychiques sont traités dans les chapitres suivants, notamment dans les sections consacrées à l'organisation du travail, aux horaires de travail, à la discrimination et au mobbing. Ces facteurs sont désignés comme risques sanitaires, parce qu'ils sont susceptibles d'induire un stress persistant. La pression nerveuse (stress) cause toute une série de perturbations chez l'être humain, par exemple une irritabilité accrue, la dépression, l'anxiété et des troubles psychosomatiques tels que les maux d'estomac et les problèmes cardiaques. On a prévu une analyse approfondie sur les effets des facteurs de stress pertinents quant à la santé.

Absences

En Suisse, 19 % des actifs indiquent avoir manqué le travail pour des raisons de santé au cours des douze derniers mois. Les personnes interrogées précisent encore si leurs problèmes de santé étaient liés à leur activité professionnelle (5 %; valeur extrapolée pour l'ensemble des personnes interrogées) ou à un accident (2 %; valeur extrapolée pour l'ensemble des personnes interrogées). A l'instar de la France et de l'Autriche, la Suisse se situe un peu en dessous de la moyenne européenne (22 %), tandis que l'Allemagne (28 %) et l'Italie (25 %) sont en dessus. Il est intéressant de constater que la durée des absences en Suisse correspond à la moyenne européenne : lorsque des actifs sont malades en Suisse, ils sont absents relativement longtemps.

En Suisse, les personnes qui ont manqué leur travail pour des raisons de santé ont été absentes durant 21 jours en moyenne. Le trio de référence (étalon comparatif) des pays européens comptant le moins de jours d'absence se compose de l'Allemagne, de l'Italie et de Malte, qui comptabilisent 12 jours d'absence. Similairement, les actifs en Autriche (17 jours) ne sont pas longtemps absents, contrairement à leurs homologues en France (29 jours).

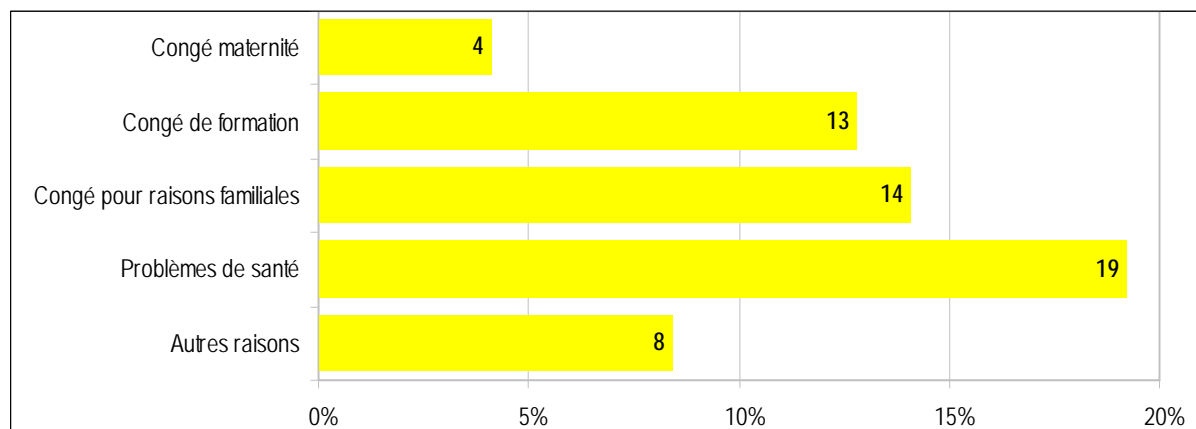
Comme la distribution des données est biaisée, c'est-à-dire qu'un petit nombre de personnes présente de très longues absences, il est judicieux de recourir au paramètre de la médiane. La valeur correspondant à la médiane pour la population active en Suisse est de 7 jours d'absence, tandis qu'elle est de 10 jours pour la France, l'Italie et l'Autriche et de 9 jours pour l'Allemagne.

En Suisse, les absences pour raisons de santé de l'ensemble des actifs durent en moyenne environ 4 jours, soit plus qu'en Italie, qu'en Allemagne ou qu'en Autriche.

Causes des absences

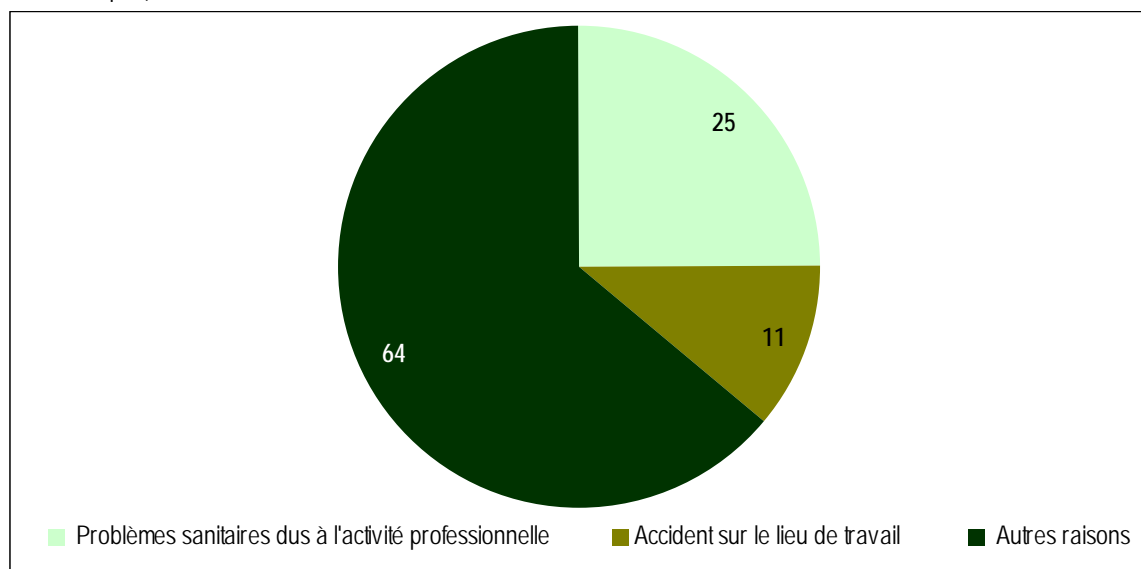
De l'avis des personnes interrogées, leurs absences sont le plus fréquemment dues à des problèmes de santé. D'autres causes invoquées sont les congés pour raisons familiales et au titre de la formation. La proportion relativement élevée des autres raisons porte à conclure qu'il faut s'interroger sur les autres motifs. Il est possible que les vacances ne soient pas toujours comprises comme des absences dans le contexte en question.

Figure 6: Causes des absences (en pourcentage de la population active occupée).



Les personnes qui ont indiqué avoir manqué le travail ont expliqué leur absence dans 25 % des cas par des problèmes de santé dus à l'activité professionnelle; dans 11 % des cas, leur absence était due à un accident professionnel (figure 7).

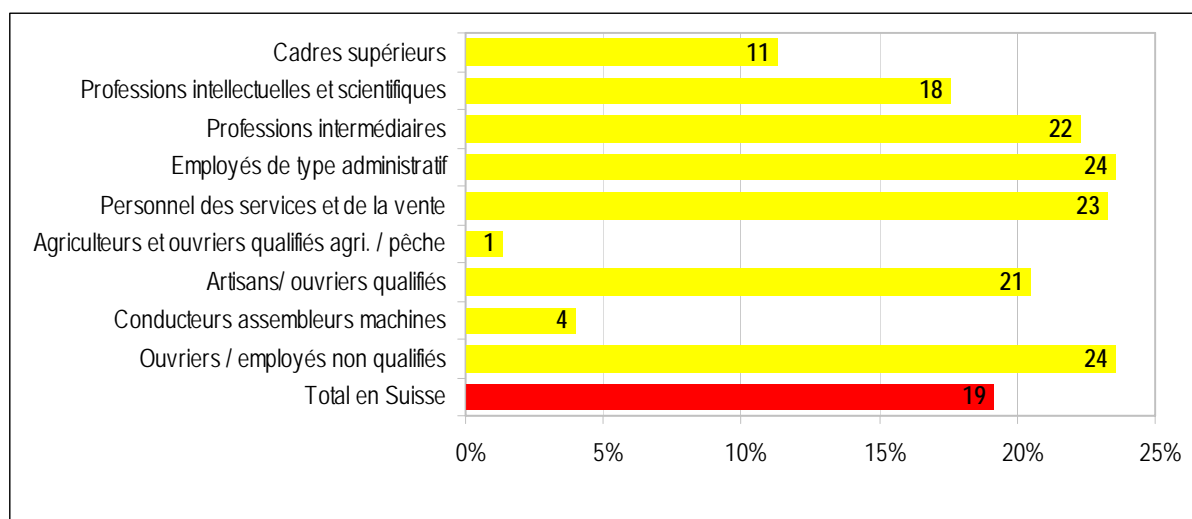
Figure 7: Raisons des absences des actifs en Suisse au cours des douze derniers mois (en pourcentage de la population active occupée).



Absences selon les principaux groupes de professions

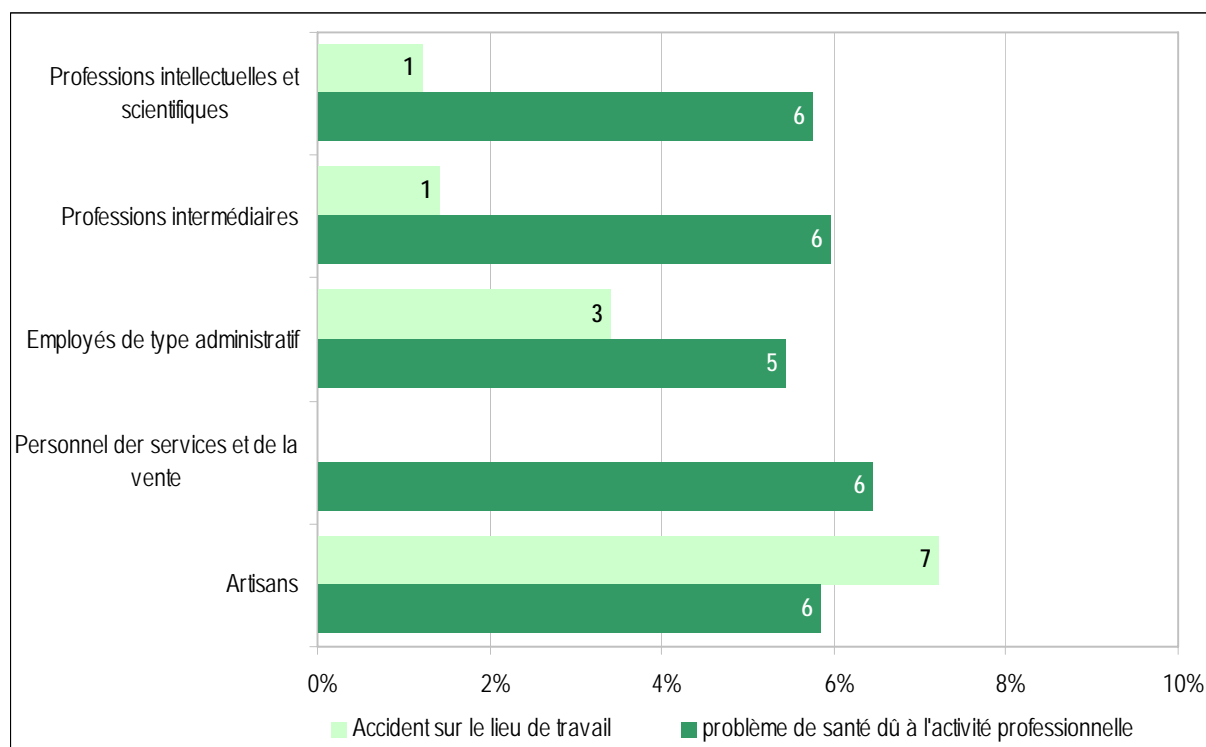
La figure 8 fournit un aperçu des absences dues à des problèmes de santé, en fonction des principaux groupes de professions. Même si les risques sanitaires physiques sont élevés dans l'agriculture, les agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture motivent rarement leurs absences par des problèmes de santé (1 %). Les valeurs correspondantes sont également très faibles pour les conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage (4 %).

Figure 8: Absences des actifs pour raisons de santé en Suisse, selon les groupes de professions (en pourcentage de la population active occupée).



Si l'on compare les deux causes d'absence que sont les accidents sur le lieu de travail et les problèmes de santé dus à l'activité professionnelle, on constate que ces derniers sont plus souvent invoqués pour expliquer les absences que les accidents professionnels (hormis pour les ouvriers et employés non qualifiés). Les artisans (13 %) et les actifs des professions intermédiaires (7 %) présentent la plus forte proportion d'absences pour cause d'accidents ou de problèmes sanitaires dus à l'activité professionnelle. Le faible nombre de cas ne permet pas de se prononcer sur les agriculteurs, les conducteurs d'installations et de matériels fixes, les cadres supérieurs et les ouvriers et employés non qualifiés (figure 9).

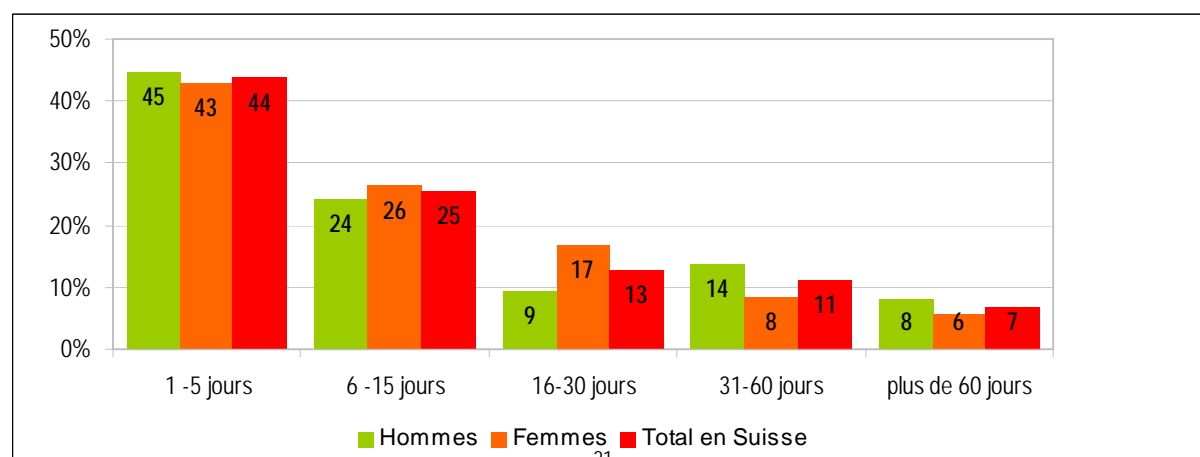
Figure 9: Causes d'absence pour raisons de santé en Suisse, selon les groupes de professions (en pourcentage de la population active occupée).



Absences selon le sexe et l'âge

En Suisse, comparativement aux hommes (18 %), les femmes (21 %) mentionnent plus souvent avoir manqué pour des raisons de santé. De plus, les femmes qui manquent en raison de problèmes de santé sont en moyenne plus longtemps absentes (23 jours) que les hommes (19 jours).

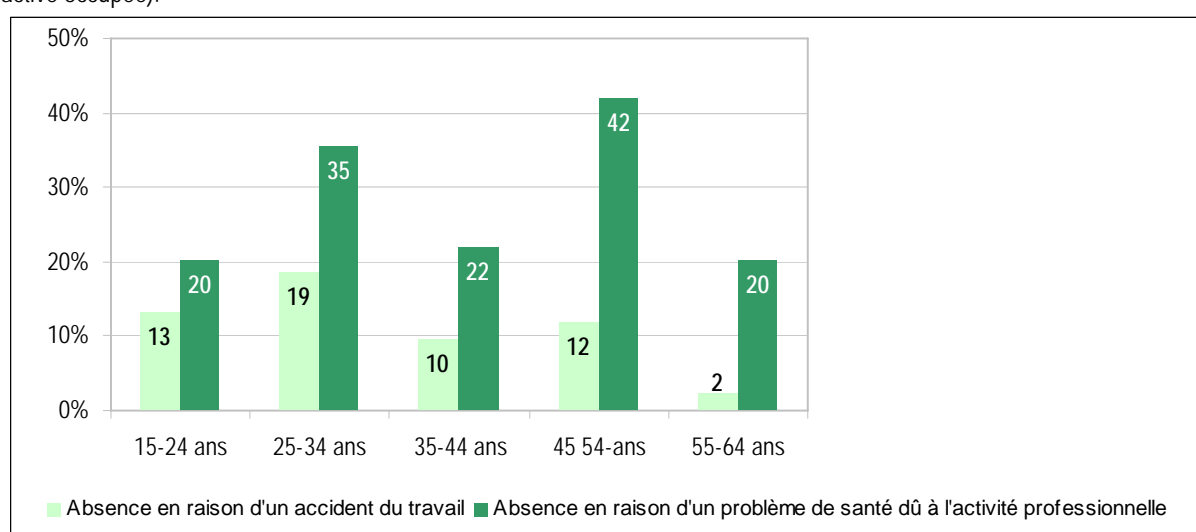
Figure 10: Nombre de jours d'absence des actifs pour raisons de santé en Suisse, selon le sexe (en pourcentage de la population active occupée).



La figure 10 indique que la plupart des femmes et des hommes manquent entre 1 et 5 jours et que le nombre de personnes absentes décroît à mesure que la durée des absences croît.

Les actifs dont l'âge est compris entre 55 et 64 ans manquent le moins (17 %). S'agissant du nombre de jours d'absence pour raisons de santé, les rapports s'inversent : les actifs les plus âgés (55-64 ans) qui manquent pour raisons de santé sont en moyenne plus longtemps absents (40 jours) que les jeunes de 15-24 ans (16 jours). Les absences les plus courtes sont celles des actifs de la classe 35-44 ans (9 jours en moyenne). En ce qui concerne les causes, nous constatons que les absences dues à des problèmes de santé liés à l'activité professionnelle sont plus fréquentes dans tous les groupes d'âges que les absences pour cause d'accident de travail (figure 11). Les actifs les plus âgés (55-64 ans) ne mentionnent pas aussi souvent que ceux des autres classes d'âges les accidents de travail et les problèmes de santé causés par l'activité professionnelle pour expliquer leurs jours d'absence.

Figure 11: Causes d'absence pour raisons de santé en Suisse, selon les groupes d'âges (en pourcentage de la population active occupée).



Absences selon la formation

Les absences pour raisons de santé ne se distinguent que faiblement selon les divers niveaux de qualification. Mais il n'en va pas de même si l'on considère le nombre de jours d'absence des personnes : les actifs sans diplôme professionnel sont en moyenne nettement plus longtemps absents (32 jours) que les actifs titulaires d'un diplôme professionnel (20 jours) ou d'un diplôme supérieur (17 jours).

Absences selon le taux d'occupation

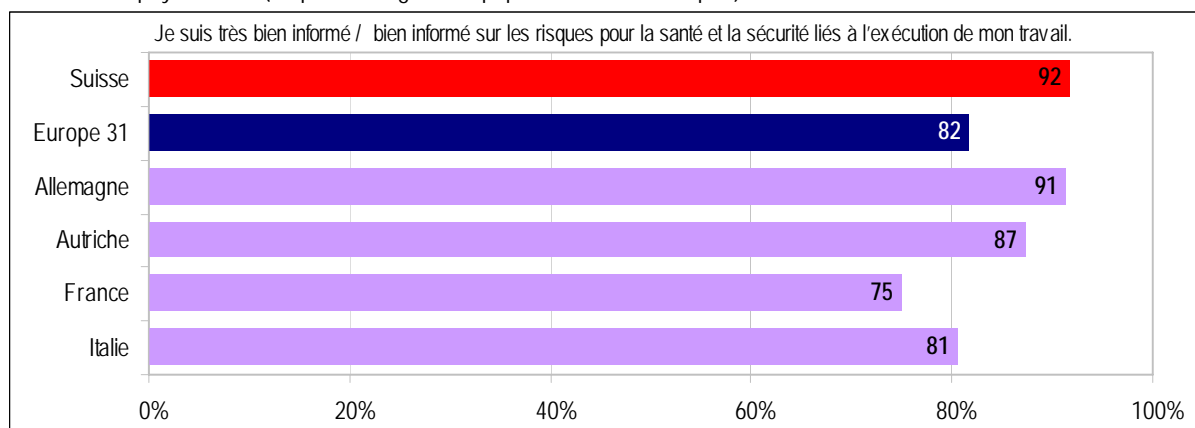
Les problèmes de santé entraînent plus souvent des absences chez les employés à temps partiel (22 %) que chez les employés à temps complet (18 %). La même remarque vaut pour les salariés (20 %) par rapport aux indépendants (14 %). Toutefois, la durée moyenne des absences est plus courte chez les actifs travaillant à temps partiel (18 jours) que chez ceux à temps complet (23 jours). Les indépendants qui indiquent avoir manqué ont été absents 22 jours en moyenne, contre 21 jours pour les salariés.

Information sur les risques sanitaires et sécuritaires

En Suisse, 92 % des actifs indiquent être bien à très bien informés quant aux risques sanitaires et sécuritaires qu'ils encourent dans leur activité. Le niveau d'information en Suisse est ainsi légèrement supérieur à celui de l'Allemagne (91 %) et de l'Autriche (87 %) et nettement au-dessus de celui de l'Italie (81 %) et de la France (75 %). Cf. figure 12.

Le bon niveau d'information quant aux risques sanitaires et sécuritaires soutient les actifs dans leur travail et contribue à ce que les atteintes à la santé soient moindres qu'en moyenne européenne également dans les secteurs économiques présentant des risques relativement élevés pour la santé.

Figure 12: Niveau d'information sur les risques sanitaires et sécuritaires liés à l'activité professionnelle : comparaison de la Suisse et des pays voisins (en pourcentage de la population active occupée).



3 Organisation du travail¹⁰

Le thème de l'organisation du travail a été intégré de manière beaucoup plus détaillée dans le questionnaire en 2005 que lors des enquêtes précédentes, ceci pour deux raisons. D'une part, le passage à la société des services accroît constamment l'influence des facteurs non physiques sur les charges sanitaires et sur la situation générale du travail. L'*organisation du travail* est dès lors une composante essentielle de la description des conditions de travail des actifs. D'autre part, les formes d'organisation du travail qui épuisent les potentiels de qualification du personnel fournissent aux entreprises et aux organisations des avantages de productivité considérables, si bien que l'on observe en l'occurrence un lien direct entre les conditions de travail et la compétitivité.

Dans une première phase de cet aperçu, nous étudions dans quelle mesure les personnes en emploi sont impliquées dans la conception de leur travail et si les effets positifs supposés sur la situation sanitaire sont également perceptibles pour les actifs employés en Suisse. Dans une deuxième phase, nous montrons le revers de la médaille en indiquant combien de preneurs d'emploi travaillent dans des situations précaires sous l'angle de l'organisation du travail et où se trouvent ces places de travail. Pour terminer, nous esquissons brièvement le thème de l'organisation du travail des indépendants.

Gestion participative

Les facultés et les qualifications du personnel font partie des ressources essentielles qui permettent aux entreprises des pays industriels développés comme la Suisse de se maintenir sur les marchés globaux face aux concurrents de pays dits à bas salaires. Nous thématisons en l'occurrence la question de savoir si les entreprises utilisent complètement dans les faits les qualifications et les facultés de leur personnel. En effet, de nombreuses enquêtes ont régulièrement confirmé ces dernières années que les modèles d'organisation du travail tenant compte des hautes qualifications des salariés apportent aux entreprises des avantages significatifs en termes de production, de qualité et d'innovation. Si les formes concrètes d'une telle *gestion participative* varient, elles ont en commun de donner à la responsabilité propre et aux compétences des collaborateurs la préséance sur les directives et le contrôle de supérieurs hiérarchiques.

L'enquête traite divers aspects du thème de l'organisation du travail. Afin de circonscrire la notion de *gestion participative*, nous nous sommes concentrés sur les trois dimensions centrales de ce mode de gestion que les précédentes études ont permis d'identifier :

- l'autonomie : les travailleurs décident de manière autonome et sont eux-mêmes responsables de l'exécution de leur travail;
- la participation : on utilise le savoir-faire et la créativité des travailleurs pour optimiser les processus de travail;
- la coopération : on utilise les potentiels de productivité inhérents au travail autogéré sur une base de coopération.

L'évaluation de l'enquête suit ces trois dimensions et se termine par quelques commentaires sur la distribution et les effets du travail en groupe partiellement autonome.

Dans cette section de l'évaluation sur le thème de l'organisation du travail, nous n'avons pris en compte pour commencer que les *salariés*, puisque les questions d'autonomie et de participation ne sont manifestement pas judicieuses en ce qui concerne les indépendants. Le nombre total de personnes interrogées se réduit de ce fait à 24 000 pour l'ensemble des pays où l'enquête a été réalisée et à 858 pour la Suisse.

¹⁰ Le présent chapitre reprend un article paru dans "La Vie économique", 4/2007, sous une forme remaniée et étoffée.

Autonomie

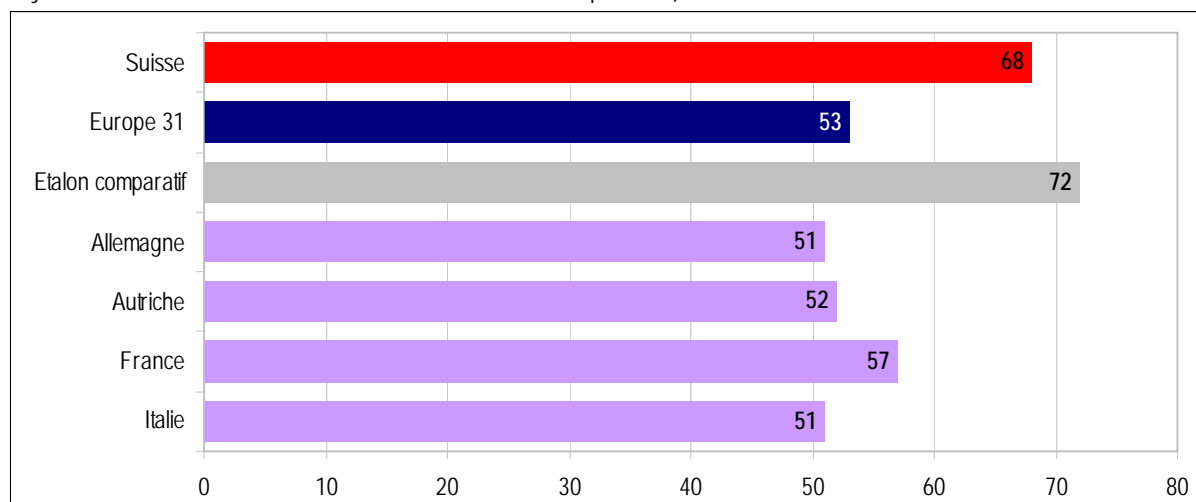
Les réponses à quatre questions distinctes fournissent une bonne indication quant à savoir dans quelle mesure le personnel des entreprises de Suisse jouit d'une certaine indépendance pour concevoir son travail.

- 71 % des salariés employés en Suisse répondent par «oui» à la question : «Avez-vous ou non la possibilité de choisir ou de modifier l'ordre de vos tâches?».
- Ils sont même 81 % à répondre par l'affirmative à la question : «Avez-vous ou non la possibilité de choisir ou de modifier vos méthodes de travail?».
- 73 % des personnes employées en Suisse répondent affirmativement à la question «Avez-vous ou non la possibilité de choisir ou de modifier votre cadence ou votre rythme de travail?».
- Enfin, près de la moitié des salariés employés en Suisse (48 %) affirment pouvoir déterminer leurs horaires de travail entièrement eux-mêmes (14 %) ou du moins les adapter dans une certaine limite (33%).

Ces chiffres indiquent que les personnes employées dans les entreprises de Suisse peuvent influencer dans une large mesure la conception de leur propre travail.

La vue d'ensemble ci-après montre que l'autonomie des actifs employés en Suisse est effectivement élevée non seulement en termes absolus, mais aussi comparativement aux autres pays européens. Comme une comparaison européenne des quatre variables aurait perdu en clarté, nous avons constitué l'indice «autonomie», qui regroupe les quatre items décrits. Cet indice est construit de manière à ce que sa valeur soit de 100 lorsqu'une personne employée dispose d'autonomie dans tous les quatre domaines (0 signifie qu'aucune autonomie n'est donnée, 25 traduit la réponse affirmative à l'une des questions, etc.). La comparaison des valeurs moyennes de divers pays est révélatrice (figure 13).

Figure 13: Comparaison des moyennes de la variable «autonomie» entre la Suisse, les pays voisins et l'Europe 31 (valeurs moyennes de l'indice «autonomie» constitué aux fins de comparaison).



Il apparaît clairement que les actifs jouissent en Suisse d'une autonomie largement supérieure à la moyenne quant à la conception de leur travail. Tant la moyenne européenne que les valeurs des pays voisins (Allemagne, Autriche, France, Italie) sont significativement inférieures aux valeurs de la Suisse. La Suisse est très proche de l'étalon comparatif européen, constitué des résultats de l'enquête dans les trois meilleurs pays. Cela n'a rien d'étonnant : la Suisse arrive en troisième position à l'échelle européenne derrière la Suède (indice = 74) et le Danemark (indice = 73), de sorte que son résultat entre dans le calcul de la valeur étalon.

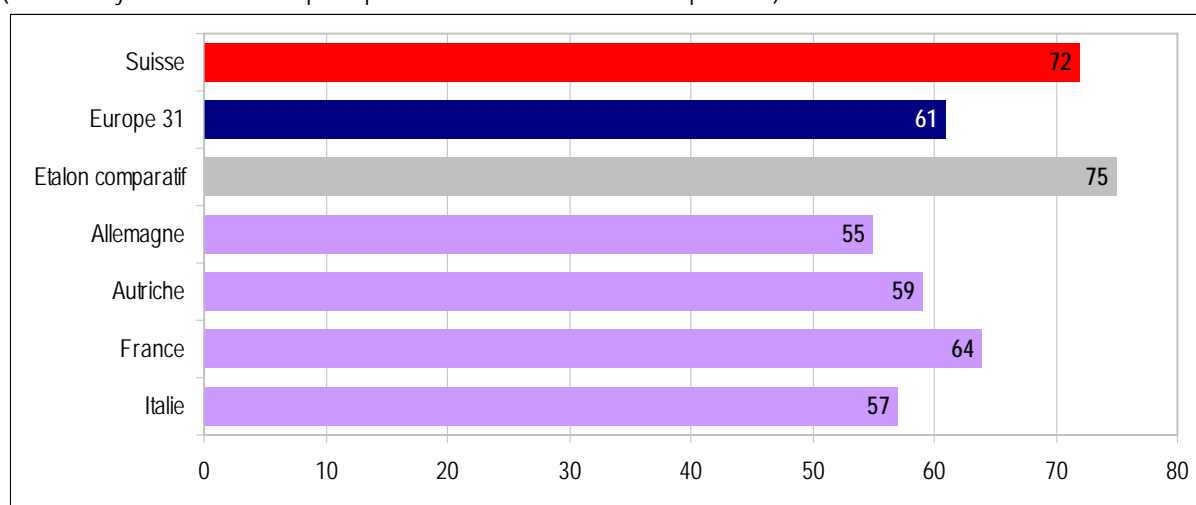
Participation

Les réponses aux questions qui renseignent sur les possibilités de participation des actifs engagés dans les entreprises de Suisse indiquent également un haut degré de participation.

- 84 % des salariés interrogés en Suisse affirment que leur travail principal implique qu'ils *évaluent par eux-mêmes la qualité de leur propre travail*.
- 88 % des salariés interrogés en Suisse font savoir que leur travail implique de *résoudre eux-mêmes des problèmes imprévus*.
- 52 % des salariés interrogés en Suisse disent avoir été *consultés au cours des douze derniers mois à propos des changements intervenant dans l'organisation de leur travail et/ou dans les conditions d'exécution de celui-ci*.
- 74 % des salariés interrogés en Suisse ont *discuté de problèmes liés au travail avec leur supérieur hiérarchique au cours des douze derniers mois*.
- Enfin, 62 % des salariés interrogés en Suisse affirment qu'ils ont souvent ou presque toujours la possibilité de mettre leurs propres idées en pratique dans leur travail.

L'indice «participation» se compose de ces cinq variables. La comparaison des valeurs moyennes obtenues pour cet indice (figure 14) donne également un résultat très positif pour la Suisse (valeur = 72). Certes, notre pays ne fait pas partie dans ce cas du groupe constitutif de l'étalon comparatif (formé par le Danemark, la Suède et les Pays-Bas), mais la Suisse est très proche de ce trio de tête et elle est en tout cas plus ou moins largement devant ses voisins européens immédiats.

Figure 14: Comparaison entre la Suisse, ses pays voisins et l'Europe 31 quant aux moyennes des valeurs de participation (valeurs moyennes de l'indice «participation» constitué aux fins de comparaison).



Coopération (travail de groupe)

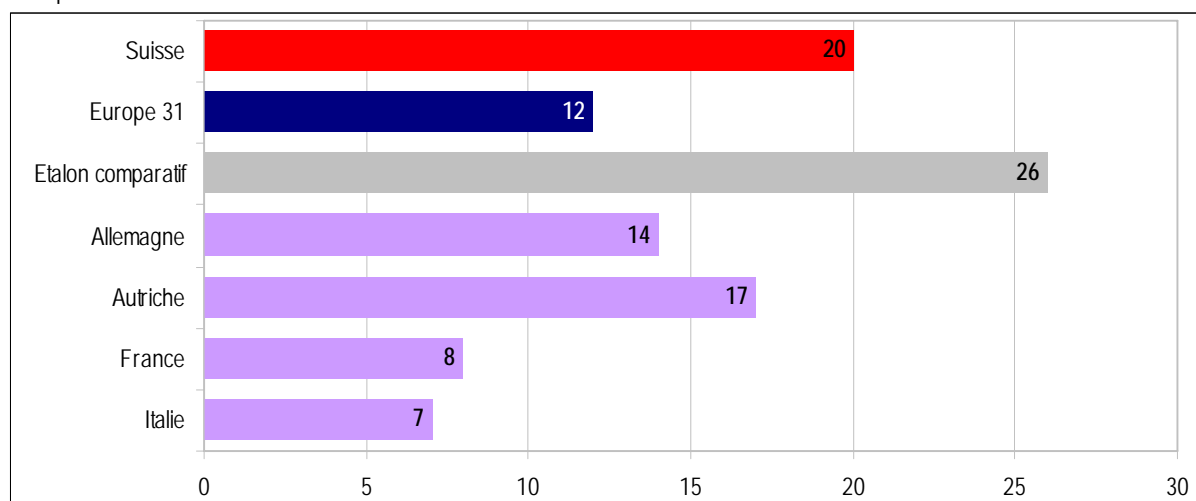
Dans le contexte de la gestion participative, la «coopération» constitue un facteur essentiel, lorsque les personnes employées ne se bornent pas à simplement coopérer l'une avec l'autre, mais que leur coopération est organisée de manière à ce que des qualifications différentes se complètent et que les collaborateurs aient en outre la possibilité d'organiser eux-mêmes largement leur coopération. S'agissant de problématiques complexes, un groupe de travail ainsi organisé présente une compétence supérieure aux individus pour résoudre les problèmes. En outre, un tel groupe de travail est nettement plus flexible quant à son engagement dans le temps pour traiter les tâches, puisque les ressources peuvent en être regroupées ou distribuées en fonction des exigences. On appelle cette forme de coopération *groupe de travail*.

L'enquête comporte une série de points qui, réunis, nous permettent de parler de groupe de travail :

- pour commencer, les personnes interrogées doivent évidemment répondre affirmativement à la question de savoir s'ils accomplissent au moins une partie de leurs tâches en équipe;
- les personnes interrogées se remplacent au sein de l'équipe;
- elles décident elles-mêmes de ce changement des tâches;
- les diverses tâches au sein de l'équipe exigent de chacun de ses membres diverses facultés et aptitudes;
- l'équipe décide elle-même de la répartition des tâches au sein du groupe.

Certes, le travail de groupe, défini selon les critères énumérés ci-dessus, n'est de loin pas aussi répandu en Suisse (avec 20 % des salariés) que dans les trois pays européens formant l'étalon comparatif (en l'occurrence trois pays scandinaves : le Danemark, la Suède et la Norvège). Mais une fois de plus, la Suisse se situe clairement au-dessus de la moyenne européenne et plus ou moins clairement au-dessus des pays voisins.

Figure 15: Pourcentage des salariés engagés dans le travail de groupe : comparaison entre la Suisse, les pays voisins et l'Europe 31



Groupes de travail partiellement autonomes

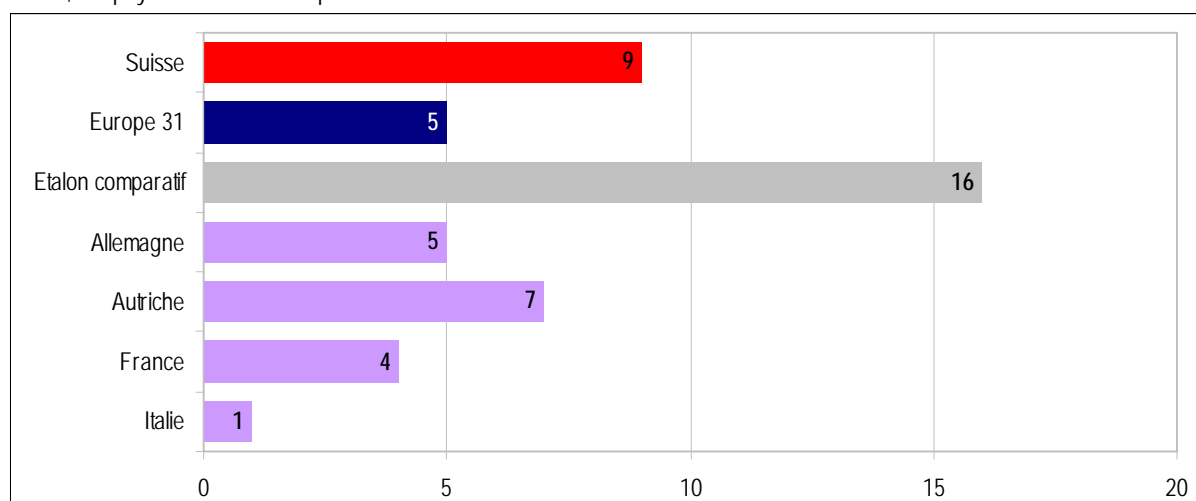
Les *groupes de travail dits partiellement autonomes* constituent une forme particulière du travail de groupe et de la gestion participative. Leurs membres y sont non seulement responsables de l'organisation de leur coopération en groupe, ils peuvent également influencer la conception et l'amélioration des processus de travail. De ce fait, le groupe de travail partiellement autonome constitue pour ainsi dire la synthèse des trois dimensions de la gestion participative étudiées plus haut : une forte autonomie¹¹, un haut degré de participation¹² et un groupe de travail autogéré.

A peine la moitié des salariés de Suisse engagés dans des groupes de travail (soit 9 % de la population active en emploi) peuvent être considérés comme membres d'un groupe de travail partiellement autonome. A l'échelle de l'Europe, juste 5 % des salariés sont dans cette situation. Les groupes de travail partiellement autonomes ne sont davantage répandus que dans les quatre pays scandinaves (20 % des salariés au Danemark, 14 % en Suède, 13 % tant en Finlande qu'en Norvège), aux Pays-Bas (13 %) et en Belgique (10 %). Cf. figure 16.

¹¹ Indice «autonomie» égal ou supérieur à 75.

¹² Indice «participation» égal ou supérieur à 80.

Figure 16: Pourcentage de salariés engagés dans des groupes de travail partiellement autonomes : comparaison entre la Suisse, les pays voisins et l'Europe 31



Il est intéressant de savoir si les groupes de travail partiellement autonomes se rencontrent plutôt dans les petites que dans les grandes entreprises. On pourrait partir de l'idée que, dans les petites entreprises, les employés coopèrent quasiment de manière tout à fait naturelle et qu'ils y disposent de liberté quant à la conception de leur travail, tandis qu'ils seraient soumis à un régime de travail strict dans les grandes entreprises. Tel n'est pas le cas : au sein des PME (jusqu'à 250 employés), 7-9 % des salariés travaillent en groupes de travail partiellement autonomes, alors qu'ils sont 16 % dans ce cas dans les entreprises des classes de taille supérieure (250-499 et 500+ employés). Ces chiffres sont remarquables, car une telle coopération autonome et participative ne saurait guère survenir spontanément au sein de grandes entreprises, où elle devrait généralement résulter d'une organisation du travail consciemment planifiée et conçue.

Quant à la distribution dans les différents secteurs économiques des salariés engagés dans des groupes de travail partiellement autonomes, il apparaît (comme dans presque tous les pays européens) que les salariés de l'économie privée sont un peu moins souvent conduits de manière participative que le personnel des entreprises publiques, d'intérêt public ou mixtes (Etat et privés). Si 8 % des salariés employés dans l'économie privée sont membres de groupes de travail partiellement autonomes, ils sont 11 % dans ce cas pour les autres domaines (réunis). Il ne s'agit pas là d'une très grande différence, mais elle est de nature à tout au moins quelque peu relativiser l'idée préconçue selon laquelle le secteur public serait à la traîne du secteur privé pour moderniser la gestion. Il n'est malheureusement pas possible de procéder à des analyses au niveau des branches, le nombre de cas étant trop faible à cette fin.

De nombreuses études prouvent qu'il y a une corrélation positive entre les formes participatives d'organisation du travail et la santé des salariés. A première vue, les résultats obtenus en Suisse ne semblent pas le confirmer : la proportion des salariés qui signalent avoir manqué le travail pour cause de maladie au cours des douze derniers mois est aussi importante pour les membres de groupes de travail partiellement autonomes (21 %) que pour tous les autres salariés. A y regarder de plus près, toutefois, on observe de nettes différences. Si la durée moyenne des arrêts-maladie¹³ est de 21 jours, les membres des groupes de travail partiellement autonomes n'ont été empêchés de travailler que durant 12,7 jours en moyenne pour raison de maladie. La différence est encore plus marquée si l'on considère les jours de maladie due, de l'avis des personnes interrogées, à des problèmes de santé causés par leur activité professionnelle : le nombre de jours d'arrêt-maladie recensés à ce titre est en moyenne de 2,4 pour les membres de groupes de travail partiellement autonomes, tandis que la durée moyenne d'absence pour cause de maladie due au travail est de 7 jours sur l'ensemble des salariés. Des analyses supplémentaires montreront dans quelle mesure d'autres facteurs influent sur ce résultat.

¹³ Les valeurs moyennes suivantes ne se rapportent qu'à des salariés qui ont manqué le travail pour cause de maladie au cours des douze derniers mois.

Les quatre pays scandinaves, les Pays-Bas et la Suisse sont les six pays européens dans lesquels les entreprises utilisent les qualifications et les facultés des salariés plus souvent qu'en moyenne. La question reste ouverte de savoir pourquoi la Suisse parvient à figurer dans ce groupe et à se distinguer si nettement de ses voisins européens directs. Une explication pourrait résider dans la longue tradition du partenariat social au sein des entreprises suisses, selon laquelle on prend au sérieux les employés, leurs avis et leurs intérêts. Mais il se pourrait aussi tout simplement que les dirigeants d'entreprises en Suisse aient mieux lu leurs manuels de gestion.

Organisation précaire du travail

Les résultats relativement positifs de la Suisse ne doivent pas faire oublier que le mode de travail de nombreux employés n'est ni autonome, ni participatif, ni coopératif : d'importants potentiels économiques restent inexploités et des possibilités d'amélioration des conditions de travail ne sont pas saisies.

Pour commencer, il faut noter que l'évaluation positive de divers aspects de l'organisation du travail en Suisse se rapporte surtout à une *comparaison* avec d'autres pays européens. En termes absolus, les chiffres peuvent fort bien s'interpréter différemment. De fait, si 52 % des actifs employés en Suisse ont été consultés au cours des douze derniers mois quant aux changements dans l'organisation du travail, cela signifie aussi que 48 % n'ont *pas* été interrogés à ce sujet. Plus de la moitié des salariés (52 %) n'ont *pas* ou que peu d'influence sur la conception de leur travail, 38 % des employés ne peuvent *jamais ou que rarement* appliquer leurs propres idées dans leur travail, etc. Même si, comme nous l'avons vu, la moyenne européenne est moins bonne dans tous ces cas, cette comparaison ne signifie pas qu'un potentiel de développement considérable n'existe pas chez nous.

Afin de cerner quelles sont ces personnes dont les ressources ne sont pas utilisées, il faut caractériser plus précisément la petite moitié des salariés qui, en Suisse, n'ont *pas* été consultés au cours des douze derniers mois concernant les changements d'organisation de leur travail.

Tout d'abord, il est frappant de constater qu'il n'y a pratiquement pas de différence selon qu'un salarié travaille dans l'économie privée ou dans le secteur public; les différences sont plus nettes entre les différents secteurs économiques. La proportion la plus importante de collaborateurs auxquels on n'a pas demandé leur avis se trouve dans le domaine de l'agriculture et de la pêche. Viennent ensuite le secteur des transports et de la communication (60 %) et le commerce (57 %). Le résultat est meilleur qu'en moyenne dans le domaine de la production de marchandises, où 41 % seulement des salariés n'ont pas été consultés, et surtout dans le domaine des services financiers, où seuls 29 % des personnes interrogées ont indiqué ne pas avoir été consultées. Il est intéressant de constater que les salariés d'entreprises et d'organisations assez grandes tendent à être plus fréquemment consultés que ceux des petites entreprises comptant moins de 50 collaborateurs. On consulte plus souvent les collaborateurs d'un certain âge que les jeunes : si 40 % seulement indiquent ne pas avoir été consultés dans la classe d'âges de 50 ans et plus, ils sont 72 % dans ce cas parmi les salariés âgés de 24 ans ou moins. On ne relève pas de trop grands écarts entre les femmes et les hommes (44 % vs 53 %), mais les inégalités sont plus nettes si l'on considère le niveau de qualification des personnes interrogées : les valeurs oscillent entre 82 % pour les personnes sans certificat de fin de scolarité obligatoire et 36 % pour les titulaires d'un diplôme supérieur. Cette différence importante se comprend d'emblée, puisque les salariés qualifiés fournissent des avis qualifiés, tandis que l'on ne saurait trop attendre de collaborateurs sans diplôme. Cependant, un examen plus précis soulève deux questions : pourquoi des collaborateurs sans qualification formelle ne pourraient-ils pas disposer d'une grande expérience professionnelle susceptible de concourir à l'amélioration des processus de travail ? Et pourquoi plus du tiers des salariés hautement qualifiés, au bénéfice d'une formation académique de plusieurs années, ne sont-ils *pas* consultés ?

La Suisse ne figure pas dans le peloton de tête des pays européens pour tous les domaines concernant l'organisation du travail. Par exemple, la pression du travail en Suisse est supérieure à la moyenne : 73 % des salariés y font savoir qu'ils ont un rythme de travail élevé au moins dans certains cas et 69 % travaillent au moins une partie de leur temps sous la pression des délais. En moyenne européenne, ces valeurs sont de 61 % et de 63 %. De plus, en Suisse, les salariés doivent interrompre particulièrement souvent leur travail (souvent ou très souvent pour 47 % d'entre eux), tandis que la moyenne européenne n'est que de 33 % des personnes interrogées. Des valeurs

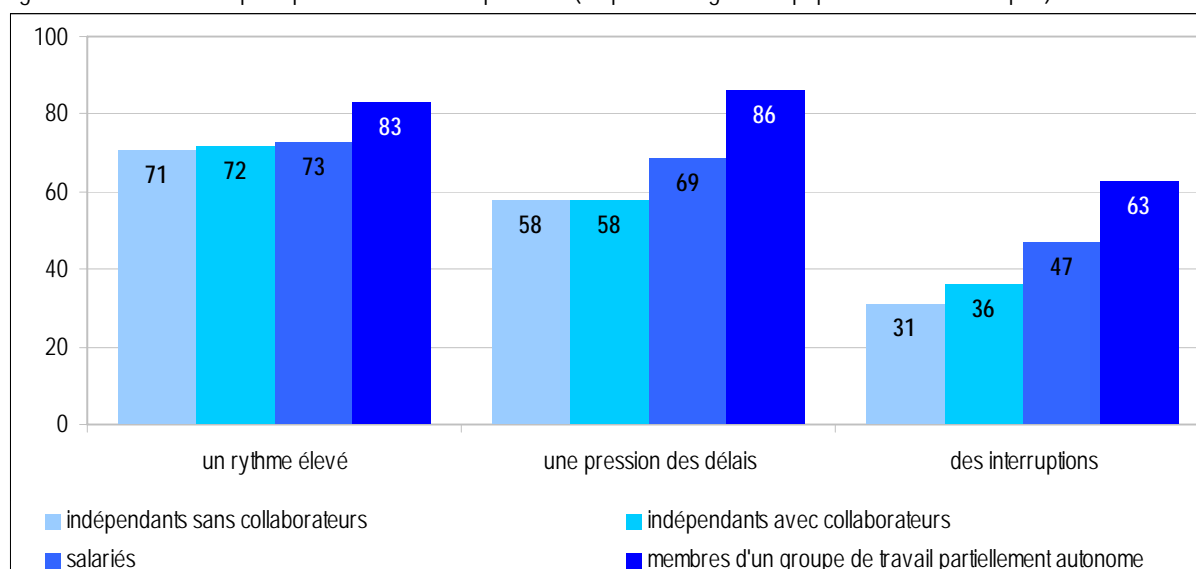
semblables caractérisent aussi les pays qui ont, comme la Suisse, introduit des formes d'organisation du travail particulièrement participatives : l'autonomie, la participation et la coopération au travail semblent donc être souvent liées à une forte pression de travail. Cette hypothèse est corroborée par les données concernant les salariés engagés dans des groupes de travail partiellement autonomes : 83 % d'entre eux affirment travailler à un rythme élevé, 86 % disent connaître la pression des délais et 63 % notent qu'ils doivent fréquemment ou très fréquemment interrompre leur travail (cf. figure 17).

Ainsi, la conception de l'organisation du travail pour les salariés travaillant en Suisse n'offre pas une image parfaite : bien que la gestion participative y soit largement répandue par rapport aux pays européens, certains groupes de personnes sont encore laissés pour compte en Suisse, tandis que ceux qui sont conduits de manière participative sont mis sous haute pression. Des analyses supplémentaires doivent clarifier en l'occurrence dans quelle mesure le «management by stress», c'est-à-dire la «gestion par la pression» gagne du terrain comme nouveau principe de gestion.

Organisation du travail des indépendants

Comme nous l'avons signalé, les résultats décrits ci-dessus quant au thème de l'organisation du travail se rapportent seulement aux salariés, les questions sur l'autonomie et la participation n'ayant guère de sens dans le cas des indépendants, qui sont leurs propres patrons. Cependant, nous voulons ci-après tout au moins analyser la question de la pression du travail (rythme, délais, interruptions) également pour les actifs indépendants de Suisse en les comparant aux actifs salariés.

Figure 17: «Mon activité principale en Suisse comporte...» (en pourcentage de la population active occupée)



Comme le montre la figure 17, la situation des indépendants se présente globalement un peu mieux que celle des salariés. Vraisemblablement, le fait de largement déterminer soi-même son travail contribue à l'organiser de manière à réduire la pression. L'écart est frappant entre les indépendants et les salariés engagés dans des groupes de travail partiellement autonomes, qui peuvent eux aussi planifier et décider de manière très indépendante : on peut supposer que les membres de groupes de travail partiellement autonomes sont soumis à une pression extérieure nettement plus forte et que leur pression globale de travail s'en trouve sensiblement accrue.

4 Horaires de travail

Horaires de travail

Comme pour le thème de l'organisation du travail, il est judicieux de distinguer entre les salariés et les indépendants pour analyser la question du temps de travail et des horaires de travail. Si la durée de travail des salariés, limitée par les dispositions légales, est réglée par des contrats individuels et des conventions collectives, les indépendants peuvent en principe définir librement leur temps de travail. La situation des salariés quant aux horaires de travail est largement déterminée par les processus d'exploitation des entreprises et des organisations qui les emploient. De ce point de vue également, les indépendants jouissent d'une plus grande flexibilité.

Nous continuons de distinguer le travail à temps complet du travail à temps partiel, car cette distinction est indispensable pour interpréter judicieusement le temps de travail et la planification des plages de travail. Le tableau 7 montre quels pourcentages des personnes interrogées en Suisse appartiennent aux diverses catégories.

Tableau 7: Répartition des actifs en Suisse selon leur taux d'occupation et leur statut d'activité (pourcentage).

	Fréquence	Pourcentage
Indépendants à temps complet	108	11
Indépendants à temps partiel	56	6
Salariés à temps complet	578	57
Salariés à temps partiel	279	27

Nous présentons les principales données d'ensemble quant au thème des horaires de travail en fonction de ces quatre catégories. Pour terminer, nous aborderons encore le thème des *horaires de travail flexibles* et celui de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, qui lui est lié.

Salariés à temps complet

Seuls les salariés de Roumanie et de Turquie travaillent plus longtemps que ceux de Suisse. La figure 18 indique que les salariés de Suisse se situent tout au sommet de l'échelle européenne avec une durée hebdomadaire moyenne du travail de 43,9 heures. L'étalon comparatif pour les durées hebdomadaires de travail les plus longues (étalon maximal «) est la moyenne des durées des trois pays enregistrant les durées les plus longues, à savoir la Bulgarie, la Roumanie et la Suisse¹⁴. Notre pays se situe donc bien au dessus de la moyenne européenne. La durée du travail des salariés suisses est supérieure de six heures à l'étalon minimal, c'est-à-dire à la moyenne des durées enregistrées dans les trois pays aux durées hebdomadaires de travail les plus courtes (France, Finlande, Belgique). Elle dépasse de trois à sept heures les durées hebdomadaires de travail constatées chez ses quatre voisins.

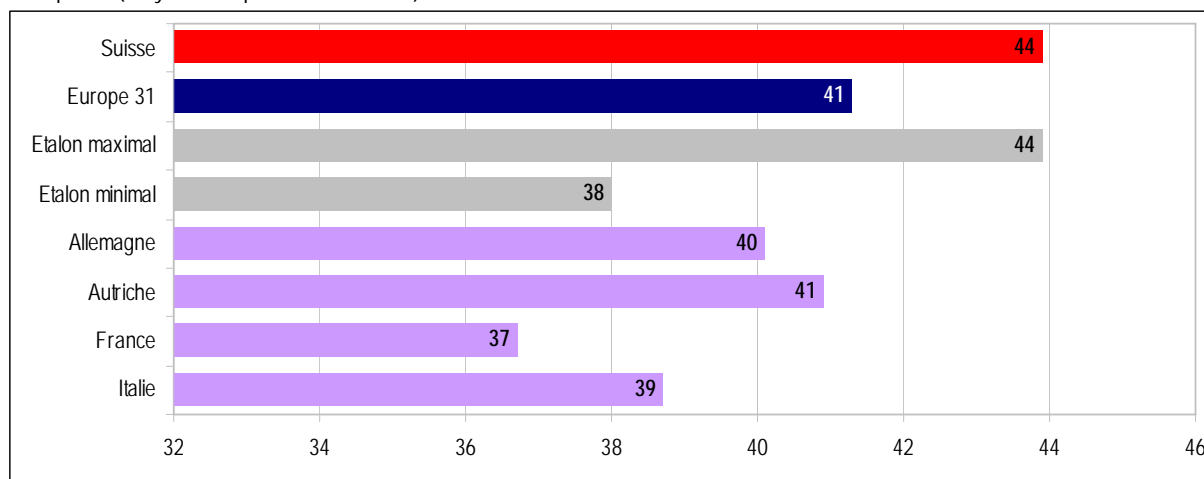
La cause de ces longues durées de travail hebdomadaires réside dans les temps de travail contractuels correspondants en Suisse. Ainsi, la durée de travail dite normale était en Suisse de 42,3 heures en 2005. La valeur de 43,9 heures obtenue sur la base de nos données d'enquête est au demeurant fort proche des résultats correspondants de la statistique du volume de travail établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Selon cette statistique, la durée hebdomadaire de travail effective des employés à temps complet était en 2005 de 43,5 heures (temps normal et heures supplémentaires). La valeur légèrement supérieure des données de l'enquête pourrait provenir de ce que les personnes interrogées n'ont pas estimé leur situation de manière absolument exacte; la

¹⁴ La Turquie n'a pas été prise en compte dans le calcul de cet étalon comparatif, ni pour les suivants concernant le temps de travail, car les horaires dans ce pays, largement plus longs qu'en moyenne, auraient causé un biais trop important dans notre représentation.

différence pourrait aussi venir de ce que, vu la formulation de la question, on a tenu compte du travail supplémentaire non rétribué (ce qui n'est pas le cas dans la statistique officielle du volume de travail).

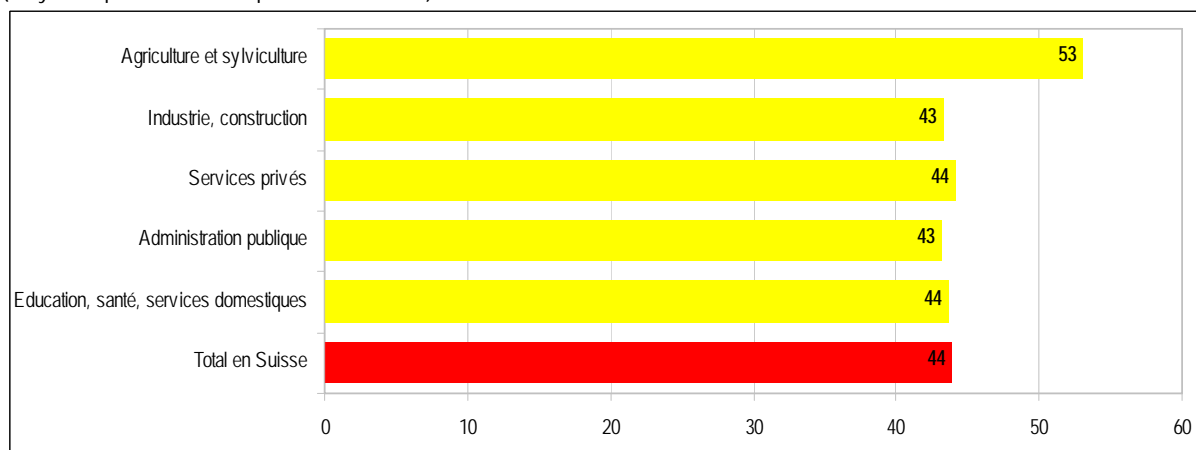
Nous ne procéderons pas dans ce rapport à une évaluation économique des longues durées de travail relevées en Suisse, car la question de savoir s'il s'agit là d'un avantage de la place économique pour les entreprises suisses ou plutôt d'un frein à la productivité fait l'objet d'une controverse tant scientifique que politique. On peut cependant noter que les longues durées hebdomadaires de travail des personnes employées en Suisse réduisent leur temps disponible pour les loisirs et la famille d'environ 120 heures par an par rapport à la moyenne européenne des preneurs d'emploi (les salariés français ont même presque 350 heures par an en plus pour eux-mêmes).

Figure 18: Durée hebdomadaire de travail des salariés à temps complet: comparaison entre la Suisse, les pays voisins et l'Europe 31 (moyenne exprimée en heures).



La figure 19 l'indique : la durée du travail en Suisse est similaire dans toutes les branches économiques, le seul secteur de l'agriculture et de la sylviculture dépassant nettement les autres avec 53 heures en moyenne par semaine.

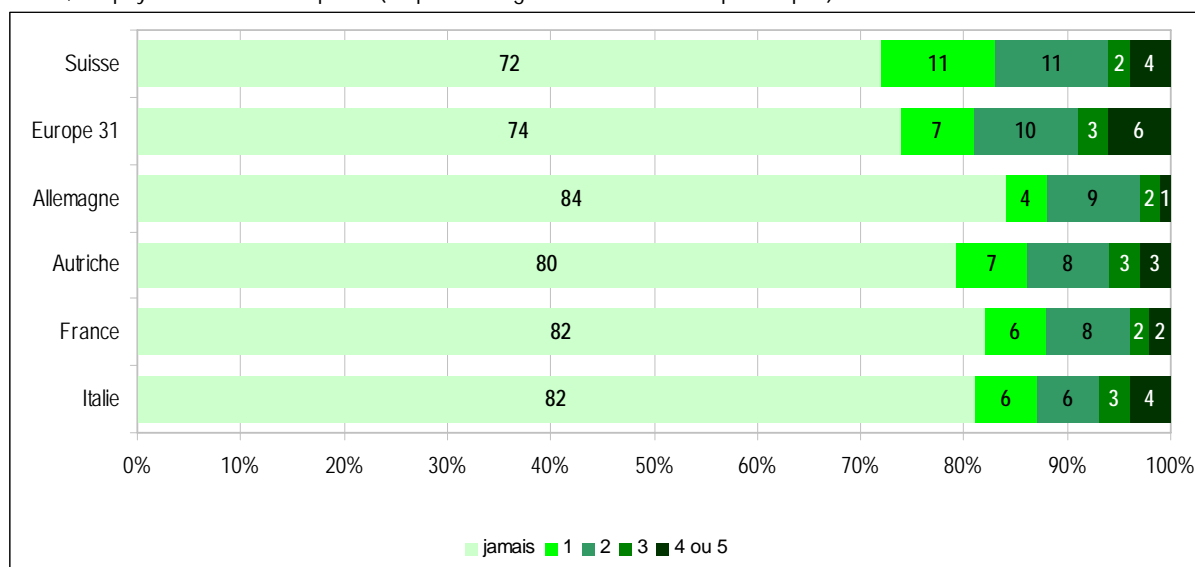
Figure 19: Durée hebdomadaire de travail des salariés à temps complet en Suisse, selon les branches économiques (moyenne par branche, exprimée en heures).



La figure 20 met en évidence que la durée du travail est non seulement plus longue en Suisse, mais que les plages de travail y sont aussi un peu plus souvent défavorablement placées, si l'on admet que les week-ends sont les périodes privilégiées pour entretenir les contacts sociaux. C'est ainsi que 28 % des personnes employées en Suisse disent travailler au moins un dimanche par mois, contre 16-20 % dans les pays européens voisins (la moyenne de l'Europe 31 étant de 26 %). Il est dans la nature des branches que ce taux soit plus élevé dans les métiers de la santé et de l'éducation (60 %) et dans l'hôtellerie-restauration (56 %), tandis qu'il est au plus bas

dans le secteur de la construction (5 %). Quant au travail du samedi, sa répartition ne présente guère de différences remarquables.

Figure 20: Fréquence du travail du dimanche, exprimée par le nombre mensuel de dimanches travaillés: comparaison entre la Suisse, les pays voisins et l'Europe 31 (en pourcentage des salariés à temps complet).



Des horaires de plus de dix heures de travail par jour et le travail de nuit sont réputés être particulièrement lourds. Les figures ci-après (figure 21 et figure 22) montrent que les personnes employées en Suisse sont également soumises dans l'ensemble à une charge plus importante à cet égard. De fait, on travaille plus qu'en moyenne de nuit dans notre pays (23 % en Suisse contre 17-18 % dans les pays voisins) et le nombre d'actifs à travailler au moins occasionnellement plus de dix heures dans la journée est nettement supérieur en Suisse.

Figure 21: Fréquence du travail de nuit, exprimée par le nombre de fois par mois où une personne travaille la nuit: comparaison entre la Suisse, les pays voisins et l'Europe 31 (en pourcentage des salariés à temps complet).

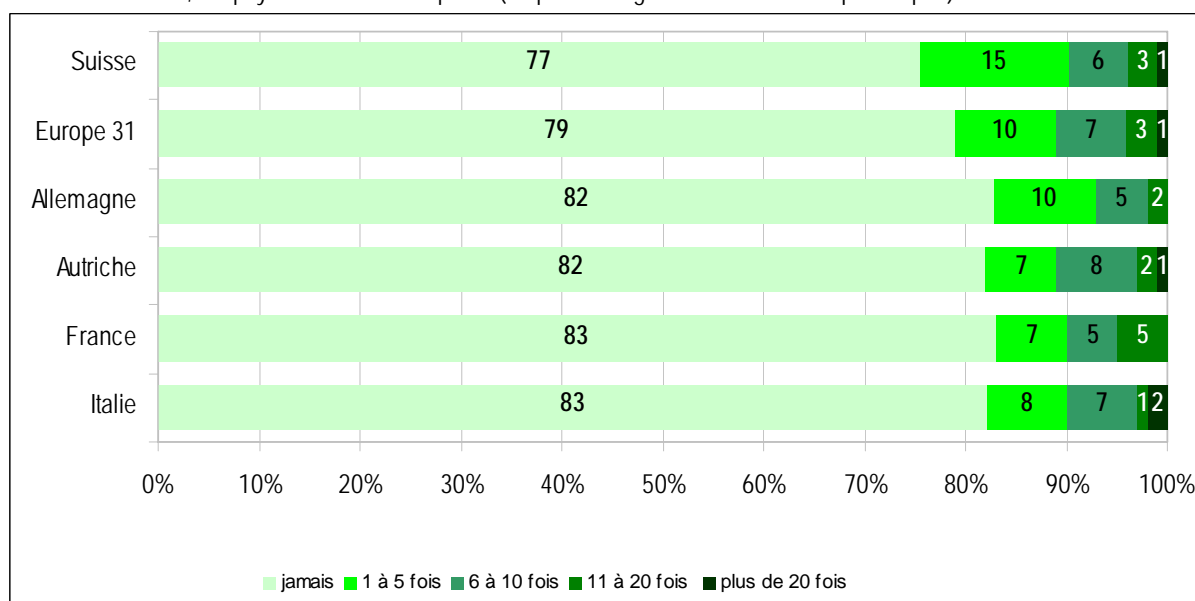
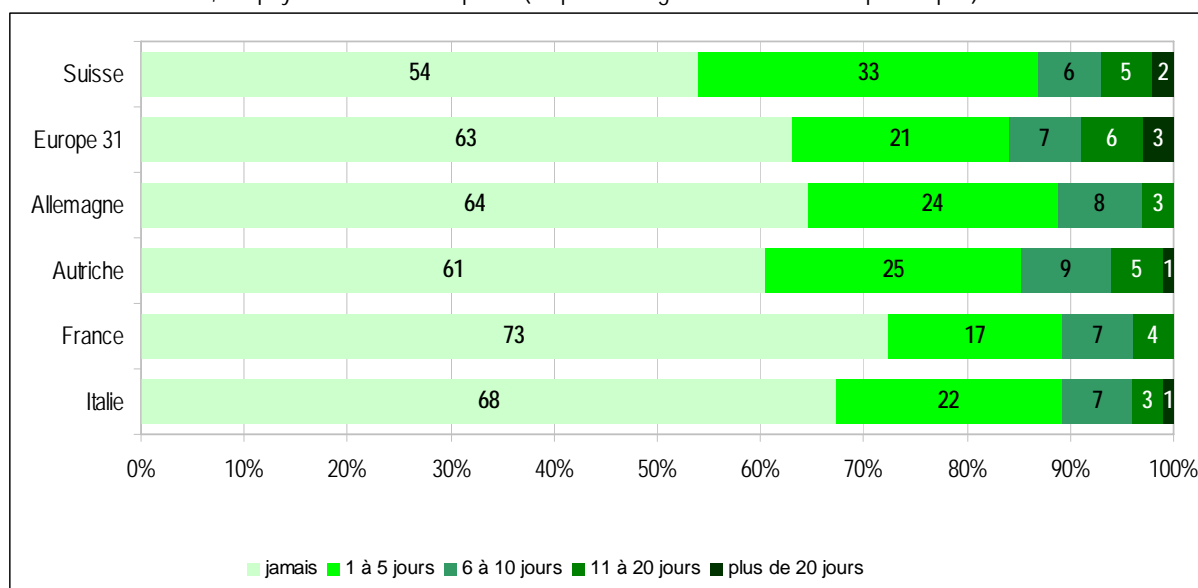


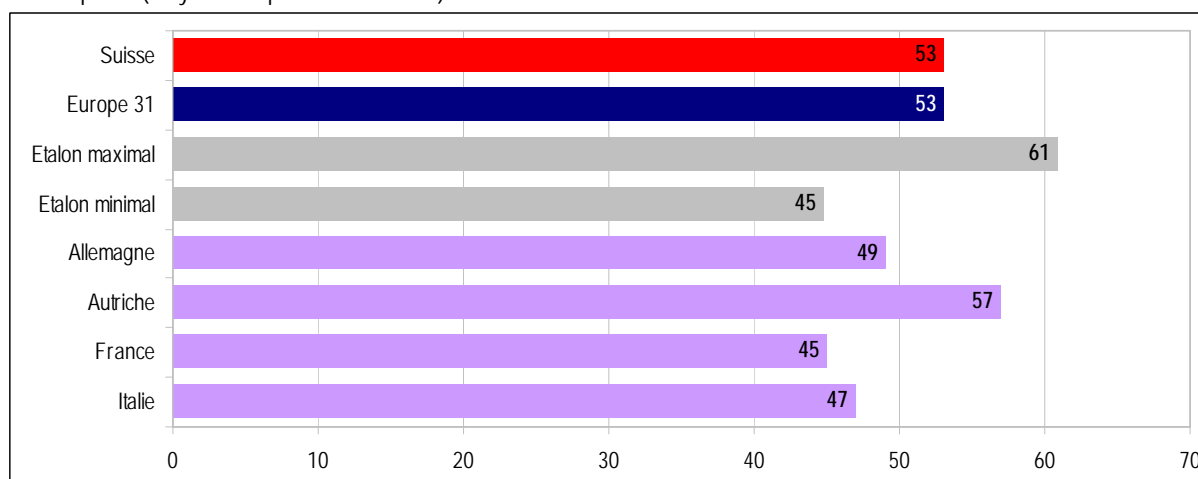
Figure 22: Fréquence des journées comptant plus de dix heures de travail, exprimée par le nombre de jours par mois: comparaison entre la Suisse, les pays voisins et l'Europe 31 (en pourcentage des salariés à temps complet).



Indépendants à temps complet

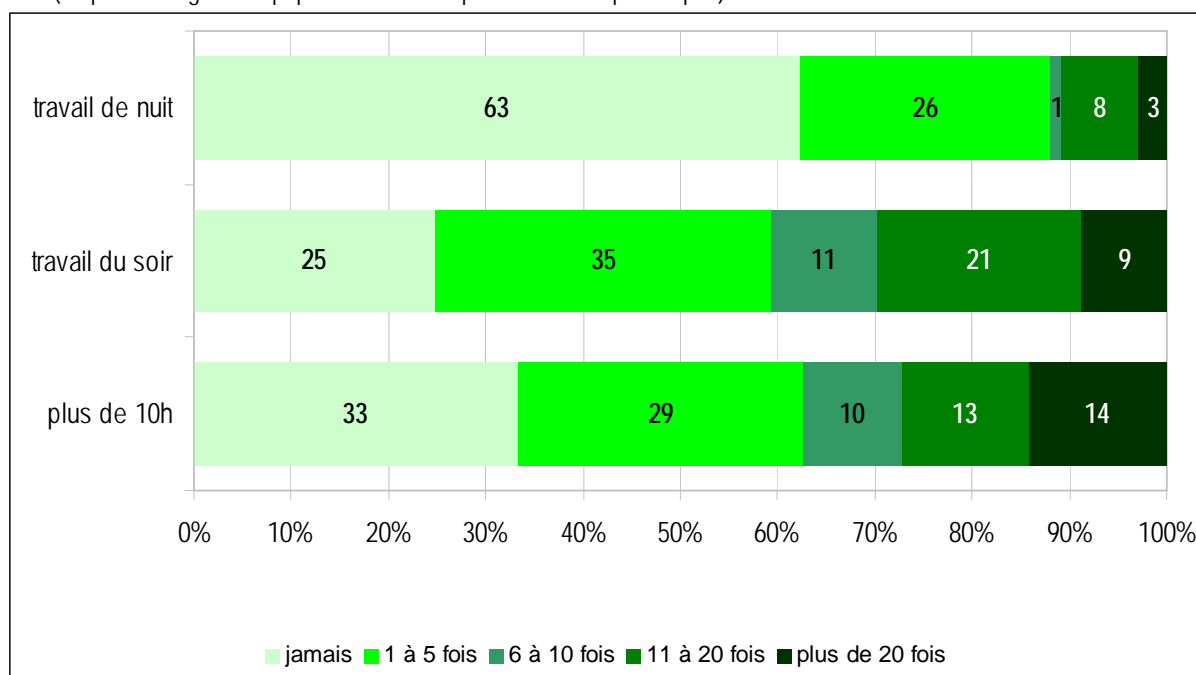
Si la durée de travail des salariés ayant un emploi en Suisse est bien recensée dans la statistique officielle, on ne sait que peu de choses sur celle des indépendants. L'hypothèse qu'ils travaillent nettement plus longtemps que les salariés se confirme (figure 23) : leur horaire hebdomadaire, de 53 heures, dépasse d'environ 9 heures celui des salariés de Suisse.

Figure 23: Durée hebdomadaire de travail des indépendants à temps complet: comparaison entre la Suisse, les pays voisins et l'Europe 31 (moyenne exprimée en heures).



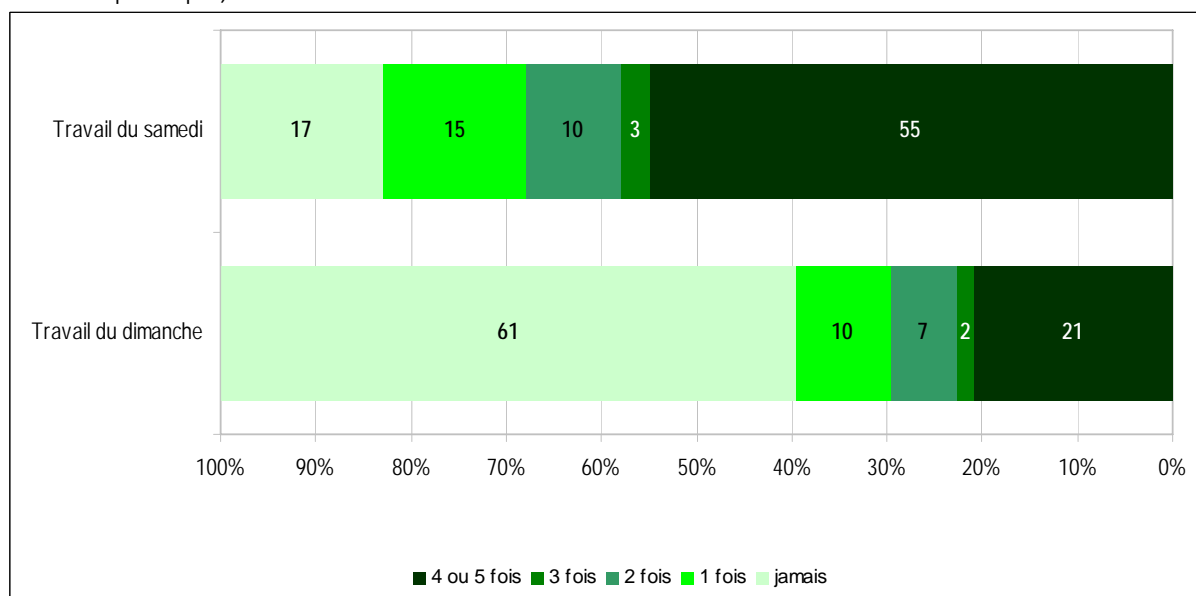
En revanche, le comportement des indépendants en Suisse se situe exactement dans la moyenne européenne. On travaille nettement plus longtemps dans la plupart des pays d'Europe de l'Est : les indépendants travaillent presque 61 heures en moyenne par semaine en Roumanie, en Croatie et en Pologne (étalon maximal), tandis que la durée de travail hebdomadaire n'est que de 44,7 heures (étalon minimal) pour la Finlande, la Grande-Bretagne et la Norvège.

Figure 24: Travail de nuit, travail du soir et travail journalier excédant dix heures en Suisse, exprimé en nombre de fois par mois (en pourcentage de la population des indépendants à temps complet).



Qu'il s'agisse de travail nocturne ou du soir, de journées de travail prolongées ou d'activités du week-end, les indépendants de Suisse travaillent souvent durant des périodes défavorables en termes de société et de santé (figure 24, figure 25). Il est particulièrement frappant que le samedi soit pour plus de la moitié d'entre eux (55 %) un jour de travail ordinaire et même que 21 % des indépendants travaillent régulièrement le dimanche.

Figure 25: Travail du samedi et du dimanche en Suisse, exprimé en nombre de fois par mois (en pourcentage des indépendants à temps complet).

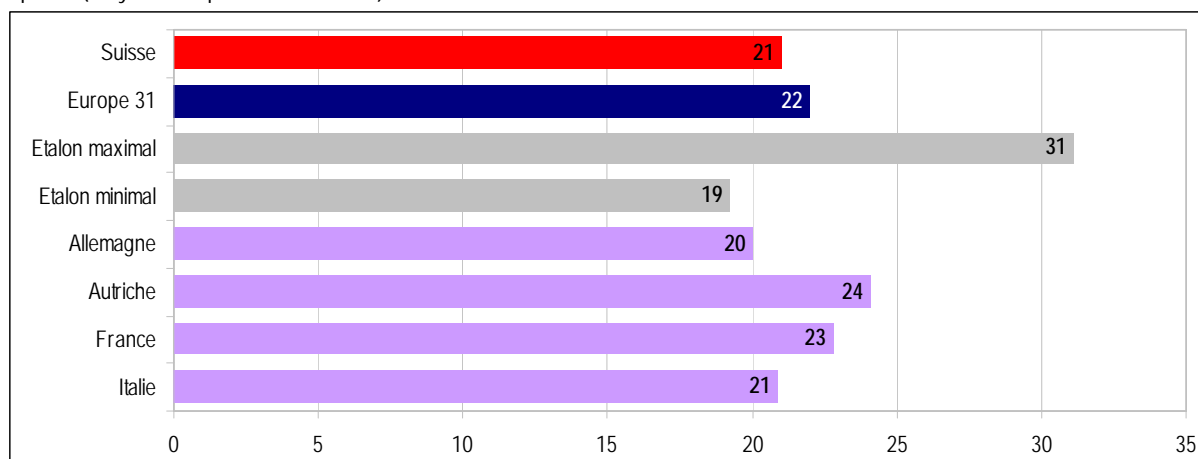


Salariés à temps partiel

La statistique officielle nous enseigne que le travail à temps partiel est féminin (selon l'enquête, 60 % des femmes salariées travaillent à temps partiel), qu'il survient surtout dans le secteur des services (50 % dans l'éducation et la santé, 47 % dans l'hôtellerie-restauration, 41 % dans les services publics) et qu'il est moins fréquent parmi les actifs titulaires d'un diplôme supérieur (22 %).

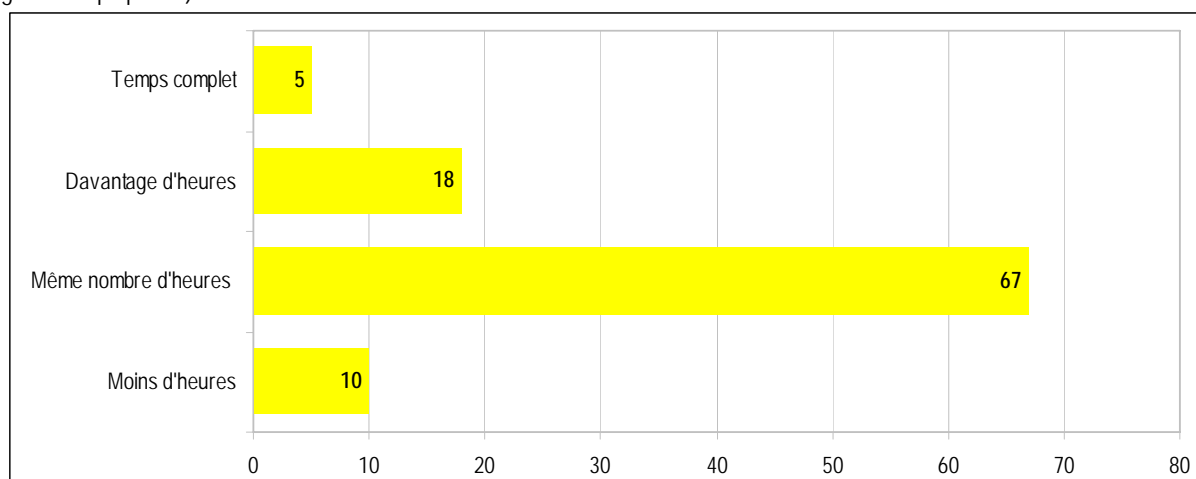
La durée hebdomadaire du travail des salariés à temps partiel en Suisse est de 21 heures. La comparaison internationale (figure 26) montre que, en ce qui concerne la durée hebdomadaire du travail des employés à temps partiel, la valeur moyenne pour l'ensemble des 31 pays où l'enquête a été réalisée, l'étalon minimal (= Pays-Bas, Irlande et Grande-Bretagne) et le résultat de la Suisse sont très proches. Il est intéressant de constater que le volume de travail à temps partiel ne s'oriente pas, à tout le moins dans les pays d'Europe de l'Ouest, selon les valeurs de temps complet usuelles dans les pays concernés (cf. ci-dessus). Les plus longues durées de travail à temps partiel (constituant la base pour le calcul de l'étalon maximal) sont celles de la Pologne, de la Croatie et de la Roumanie.

Figure 26: Durée hebdomadaire du travail des salariés à temps partiel: comparaison entre la Suisse, ses voisins et l'Europe 31 (moyenne exprimée en heures).



Deux tiers (67 %) de tous les salariés à temps partiel de Suisse sont satisfaits de la durée de leur travail et 10 % souhaiteraient travailler moins longtemps. Inversement, 5 % des salariés à temps partiel sont à la recherche d'un poste à temps complet et 13 % d'entre eux voudraient travailler davantage. Il n'est dès lors pas étonnant que 17 % des salariés à temps partiel se consacrent au moins occasionnellement à une deuxième activité rémunérée.

Figure 27: Souhaits des salariés à temps partiel en Suisse quant à la durée de leur travail (en pourcentage des salariés engagés à temps partiel).



Les salariés à temps partiel ne travaillent que rarement de nuit (10 %). Par contre, le travail du dimanche (24 %, à tout le moins occasionnellement) est presque aussi fréquent que pour les employés à temps complet, ce qui n'est pas étonnant, vu que la proportion de travail à temps partiel est particulièrement élevée dans l'hôtellerie-restauration.

Indépendants à temps partiel

La proportion des indépendants qui ont indiqué travailler à temps partiel est très faible (à peine 6 % de l'ensemble des personnes interrogées pour la Suisse, soit 56 personnes). La petite taille de ce groupe interdit de calculer des pourcentages pour le décrire, car les mesures seraient trop imprécises. Nous pouvons cependant relever quelques tendances. Dans ce groupe également, la proportion de femmes est plus du double de celle des hommes. Si l'on analyse le groupe des indépendants à temps partiel sous l'angle des professions qu'ils exercent, des branches où ils opèrent, de leurs qualifications et de leurs classes de revenus, il apparaît clairement qu'une large part d'entre eux s'inscrit dans l'une ou l'autre des deux sous-catégories suivantes, qui sont très différentes : d'une part les consultants qualifiés, dont environ un tiers sont titulaires d'un diplôme supérieur et qui gagnent plus de 4000 francs par mois malgré un taux d'occupation moyen d'à peine plus de 20 heures par semaine (moyenne de tous les indépendants à temps partiel); d'autre part les indépendants dont la formation n'est pas aussi élevée et qui gagnent un modeste salaire inférieur à 1600 francs. Sur l'ensemble des actifs, le nombre de ces indépendants peu qualifiés et mal payés à temps partiel n'est pas élevé. Pourtant, il pourrait être judicieux de clarifier dans quelle mesure ce groupe d'actifs bénéficie globalement d'une sécurité sociale suffisante.

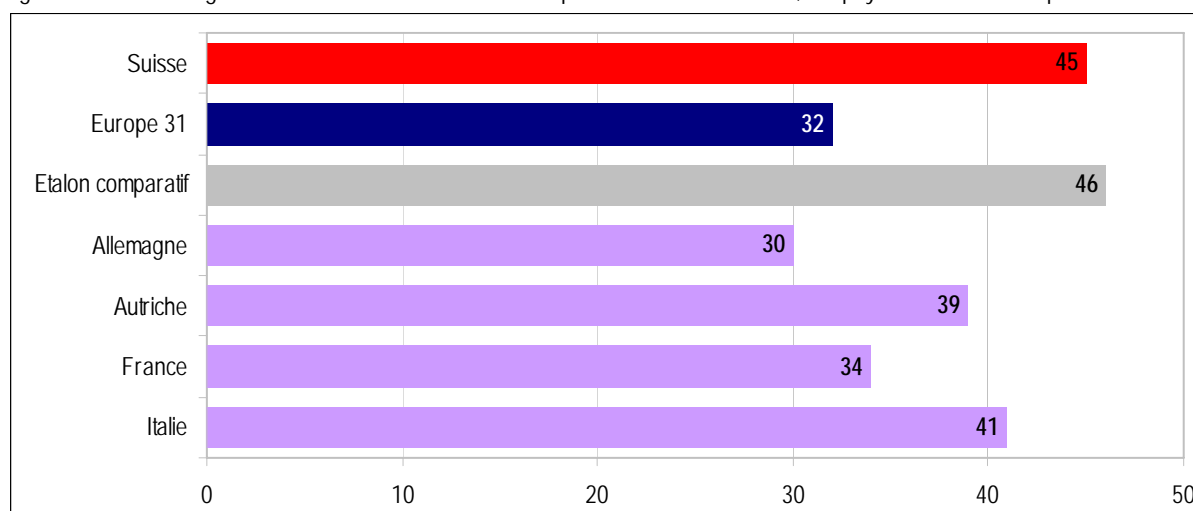
Horaires de travail flexibles et équilibre entre vie privée et vie professionnelle des salariés¹⁵

Dans le cas idéal, les horaires de travail flexibles engendrent une situation gagnant-gagnant entre l'entreprise et les salariés : l'entreprise peut compenser les fluctuations saisonnières ou momentanées du volume de travail sans recourir à des heures supplémentaires coûteuses et sans dépendre de personnel auxiliaire supplémentaire, tandis que les salariés peuvent adapter leurs horaires à leurs intérêts sociaux ou à leurs obligations ponctuelles. Un tel scénario idéal suppose toutefois que la rationalité individuelle et la rationalité économique n'entrent pas en conflit, ce qui n'est pas toujours le cas. Lorsque le soleil brille et que les clients s'engouffrent dans le bar à glaces, les intérêts de la serveuse, qui souhaiterait aller à la piscine avec ses enfants, et ceux de l'entreprise, qui doit générer

¹⁵ Les valeurs de la présente section ne se rapportent qu'à des personnes salariées (à temps complet ou à temps partiel).

du chiffre, entrent en contradiction. Plus les horaires sont flexibilisés, plus les potentiels économiques et sociaux sont importants, mais plus les risques d'un conflit d'intérêts grandissent également.

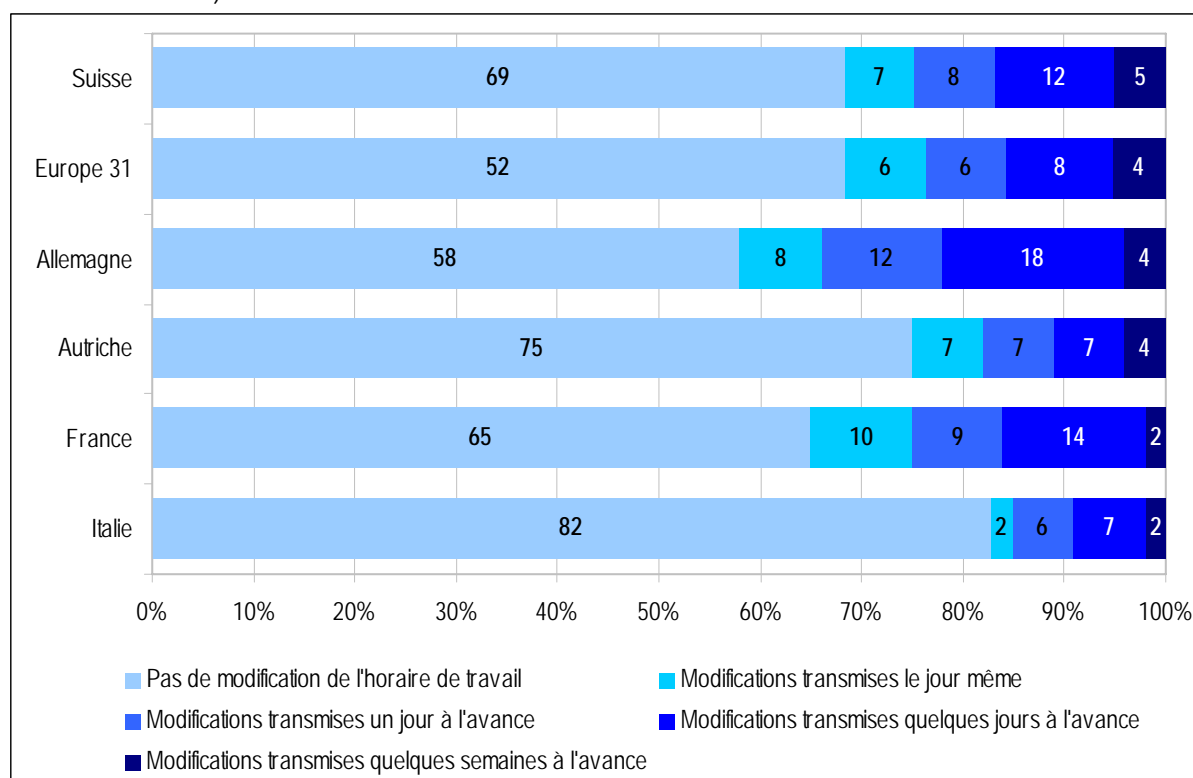
Figure 28: Pourcentage de salariés sans horaire fixe: comparaison entre la Suisse, les pays voisins et l'Europe 31



La figure 28 montre que presque la moitié de tous les salariés de Suisse (45 %) n'ont pas d'horaires de travail journaliers fixes et qu'ils s'organisent selon des systèmes d'horaires mobiles ou d'autres formes de travail flexibles. Seuls les salariés des Pays-Bas (46 %) et de la Finlande (47 %), qui forment avec la Suisse l'étalon comparatif des pays européens en la matière, disposent d'horaires de travail aussi flexibles.

La figure 29 ci-dessous indique toutefois que ce fort *potentiel* de flexibilité n'est que relativement peu utilisé par les entreprises. Lorsqu'on leur demande si leur horaire de travail est régulièrement modifié, 69 % des salariés répondent en Suisse par la *négative*! Ainsi la transmission des modifications d'horaires le jour même ou un jour à l'avance ne concerne-t-elle qu'une toute petite part des salariés, respectivement 7 et 8 %. Une comparaison avec l'Allemagne est intéressante : bien que seuls 30 % des salariés y fassent état d'horaires de travail flexibles, 42 % affirment que leur horaire subit régulièrement des modifications.

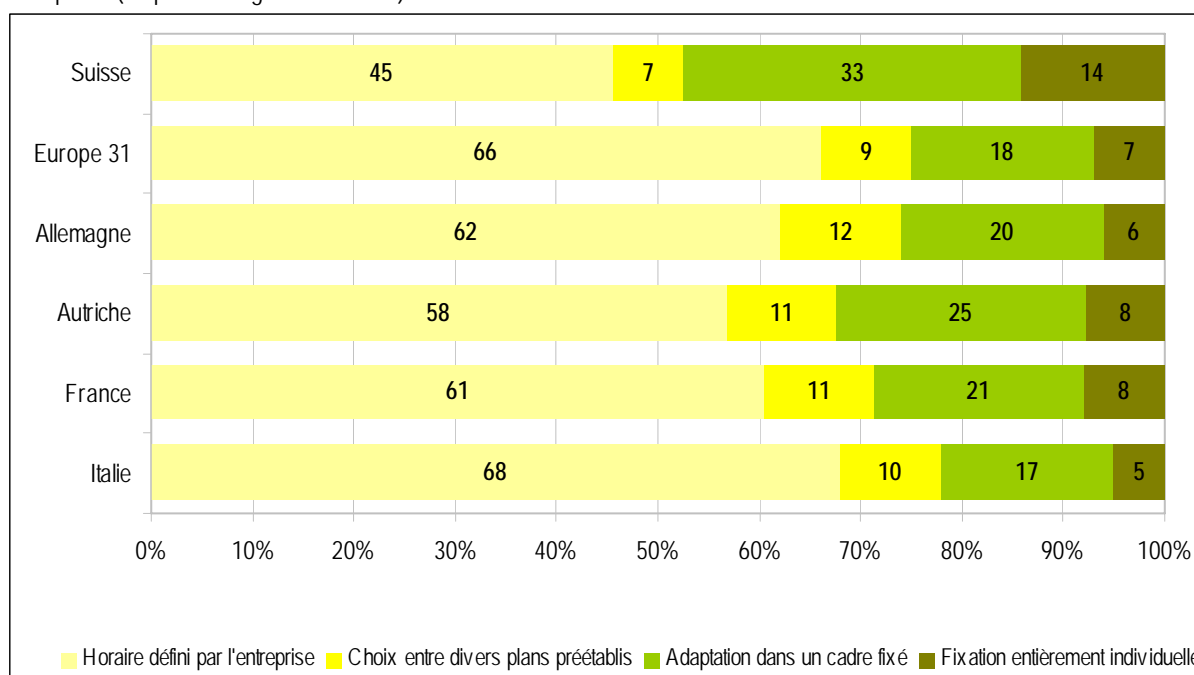
Figure 29: Modifications régulières d'horaires: comparaison entre la Suisse, les pays voisins et l'Europe 31 (en pourcentage de salariés concernés)



Cette observation signifie qu'en Allemagne les horaires de travail sont souvent modifiés même pour les salariés dont le début et la fin de la plage de travail sont formellement fixes. Normalement, de tels changements devraient impliquer l'attribution d'heures supplémentaires. La même situation prévaut pour l'ensemble des salariés européens : bien que seul un petit tiers d'entre eux aient des horaires de travail flexibles, presque la moitié (48 %) affirment que leurs horaires de travail se modifient régulièrement. Il y a lieu de supposer que ce type de flexibilité est surtout dû aux exigences économiques, tandis que les entreprises et les organisations suisses ménagent une meilleure part à l'équilibre entre les intérêts individuels et ceux de l'entreprise.

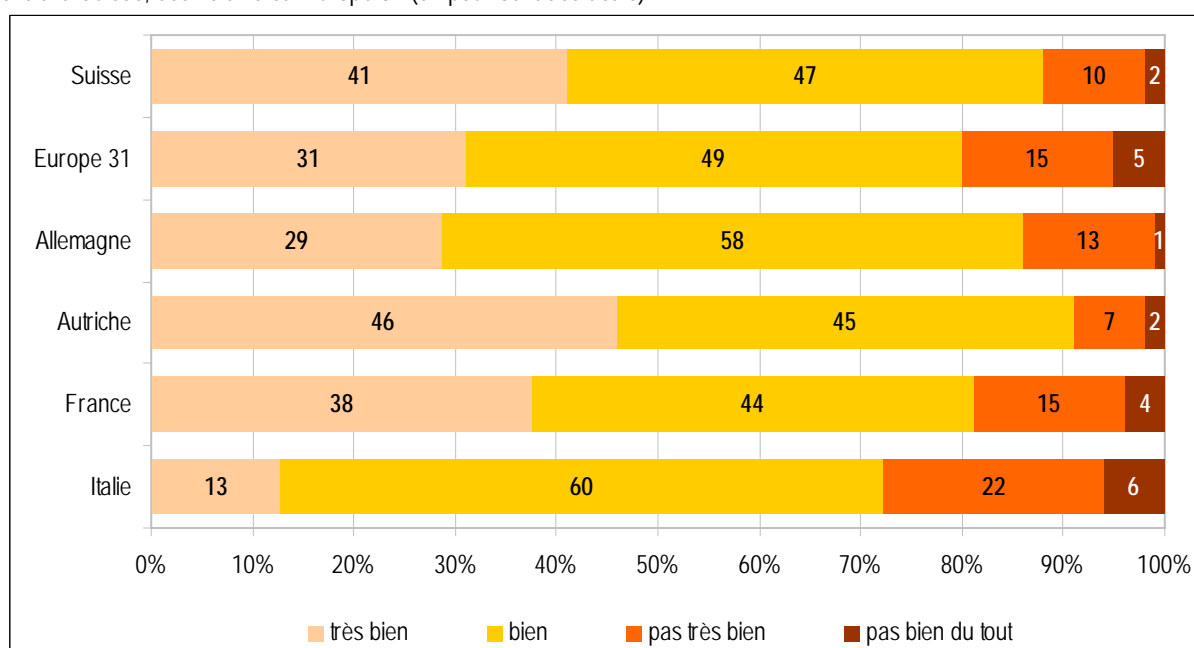
Cette hypothèse est renforcée par le fait que moins de la moitié (45 %) des salariés de Suisse disent que leur horaire de travail est fixé par la seule entreprise, alors qu'ils sont deux tiers dans ce cas en moyenne européenne et que les valeurs correspondantes dans les pays voisins de la Suisse sont également sensiblement plus élevées que dans notre pays (figure 30). Cette situation est manifestement liée au fait que, en Suisse, les horaires journaliers sont plus souvent organisés sur une base flexible (entendons qu'ils sont potentiellement flexibles). En effet, parmi les salariés qui n'ont pas d'heure fixe pour le début ou la fin de leur travail, qui sont donc potentiellement flexibles, seuls 25 % affirment que leur horaire est établi par la seule entreprise ou qu'ils peuvent choisir entre divers horaires fixes, alors que 48 % affirment organiser dans une certaine mesure eux-mêmes leur horaire et que 27 % répondent même qu'ils peuvent entièrement fixer leur horaire sur une base individuelle. Si l'on part du principe que des salariés flexibles, en mesure d'organiser leur horaire de travail entièrement individuellement, ne perdent pas de vue les intérêts de leur entreprise, il semble qu'un fort bon équilibre soit réalisable entre l'économie et les intérêts individuels.

Figure 30: Prérogatives en matière de fixation des horaires de travail: comparaison entre la Suisse, les pays voisins et l'Europe 31 (en pourcentage des salariés)



La dernière illustration du présent chapitre (figure 31) montre qu'une large majorité des salariés de Suisse juge positivement l'équilibre existant entre leur vie professionnelle et leur vie privée. 88 % des salariés en Suisse répondent «bien» ou «très bien» à la question de savoir comment, en général, leurs horaires de travail s'accordent avec leurs engagements sociaux et familiaux en dehors de leur travail. A en juger par la réponse à cette question, l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle semble toutefois bien ou très bien préservé également dans la plupart des pays européens voisins.

Figure 31: Compatibilité des horaires de travail avec les obligations familiales et sociales en dehors du travail: comparaison entre la Suisse, ses voisins et l'Europe 31 (en pour-cent des actifs).



Il faut néanmoins souligner que ces affirmations et indications quant aux horaires de travail ne couvrent qu'une partie du thème de l'équilibre vie privée – vie professionnelle. Pour broser un tableau complet de la situation, il

faudrait au moins prendre également en compte d'autres données, concernant par exemple le travail non rémunéré (qu'il s'agisse de tâches ménagères, familiales ou bénévoles) ou la durée des trajets entre le domicile et le lieu de travail.

5 Discrimination, traitements désavantageux, perfectionnement et technicisation

Discrimination et traitements désavantageux

Il convient de se montrer prudent au moment d'interpréter les résultats relatifs aux questions de discrimination et de traitements désavantageux. L'acception -spécifique au pays - de notions comme celles de «mobbing» ou de «harcèlement sexuel» joue un rôle important, de sorte que les écarts importants entre les pays peuvent très probablement s'expliquer par les différences de sensibilité et de ressenti. Les résultats en question doivent faire l'objet d'analyses plus précises. Selon la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, des problèmes surgissent, en plus des différences d'ordre culturel, dans le recensement des données relatives à cette thématique. Les discriminations et traitements désavantageux au lieu de travail ont souvent pour conséquence des troubles psychosomatiques qui peuvent entraîner de longues absences et l'invalidité. Comme l'enquête ne porte que sur les actifs en emploi, les personnes exposées aux discriminations ou aux traitements désavantageux tendent à y être sous-représentées.

En outre, une simple question ne suffit pas à s'enquérir de possibles discriminations. Des questions de détail supplémentaires quant au type et au mode de discrimination devraient clarifier la situation. En d'autres termes, il faut questionner différents modes de comportement susceptibles de conduire à une discrimination. Il est par exemple notoire que les questions portant sur un harcèlement sexuel achoppent à un déni, même si la personne se trouve confrontée dans son travail à des remarques dévalorisantes, à des courriels déplacés ou à des messages et des entretiens indésirés de portée sexuelle.

Bien que la quatrième enquête européenne sur les conditions de travail ne comporte pas de questions plus approfondies quant à la discrimination, nous en présentons les principaux résultats dans les prochaines sections.

*Mobbing*¹⁶

La question du mobbing révèle des différences marquées entre les pays. Avec 7 %, la Suisse se situe au-dessus de la moyenne européenne (5 %)¹⁷. 4 % des personnes interrogées en Allemagne et 8 % en France affirment devoir faire face à une situation de mobbing. En Italie, elles ne sont que 2 % dans ce cas. Il faut interpréter ces chiffres avec prudence, car les sensibilités nationales sont différentes et parce que les individus ont souvent leur propre conception de ce qu'est le mobbing. Si l'on demande des précisions quant aux modes de comportement à des personnes qui se décrivent comme n'étant pas victimes de mobbing, par exemple s'il arrive qu'on les tienne pour responsables des erreurs d'autrui ou si on les interrompt sciemment lorsqu'elles s'expriment oralement, il apparaît que les conditions d'une situation de mobbing répondant à la définition scientifique pourraient être réunies.

En Suisse, selon les données disponibles, les femmes sont plus souvent victimes de mobbing que les hommes et les jeunes actifs en ont plus à pâtir que les actifs d'un certain âge. Par ailleurs, le personnel non qualifié (15 %), les conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage (12 %) et le personnel des services (10 %) ont particulièrement à souffrir de mobbing. Ventilés par branches économiques, les résultats ne présentent pas de différences aussi importantes que pour les groupes de professions précités. L'administration publique et l'industrie sont le plus touchées (chacune à hauteur de 9 %).

16 Pour une analyse détaillée de la question du mobbing, cf. le rapport du SECO «Mobbing et autres tensions psychosociales sur le lieu de travail en Suisse» (Publication du SECO, Conditions de travail no 3, mai 2003).

17 Le pourcentage est de 5 % en Suisse alémanique contre 15 % en Suisse romande. Cet écart pourrait s'expliquer par une acception différente des notions de «mobbing» et de «harcèlement moral».

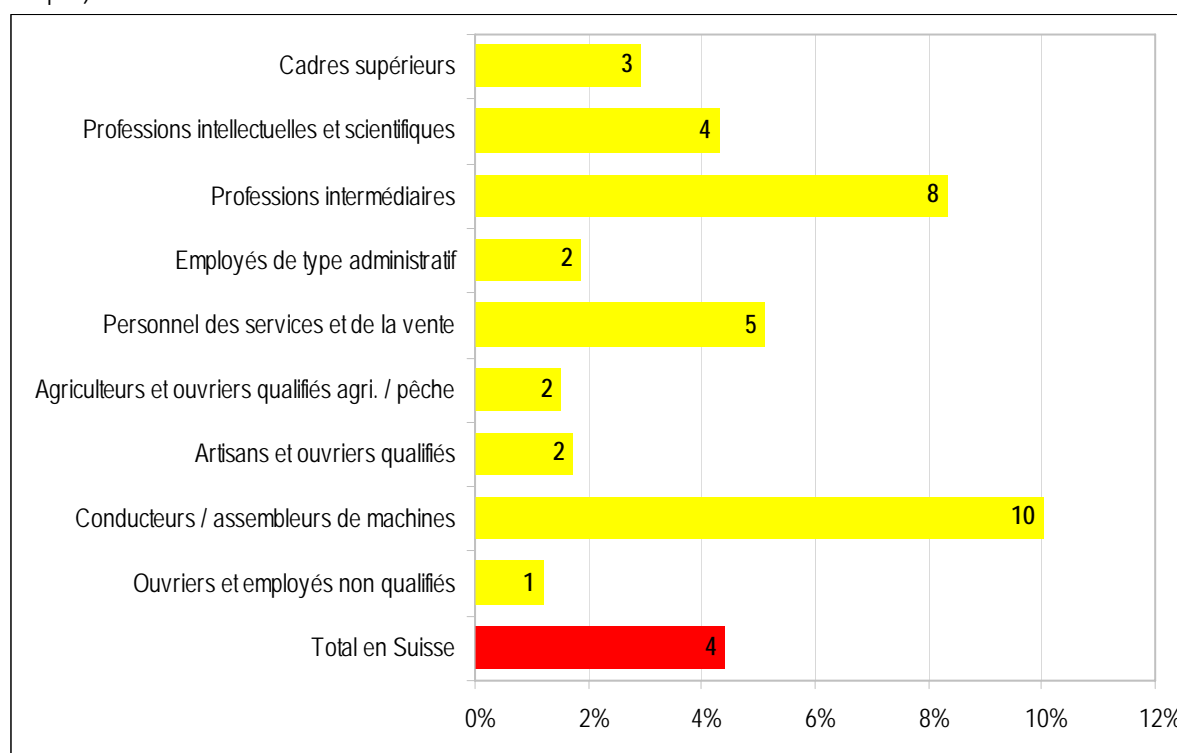
Violence physique

Seul un petit pourcentage des actifs de Suisse se disent menacés de violence physique au travail. A cet égard, la Suisse (4 %) est au niveau de l'Allemagne (5 %) et de l'Autriche (5 %), l'Italie étant en deçà (1 %) et la France, au-delà (7 %) des autres valeurs.

Dans tous les pays, la violence physique sur le lieu de travail est quantitativement à un niveau inférieur que les menaces d'une telle violence. Dans tous les pays également, elle provient en majeure partie de tiers et non pas de collègues ou de collaborateurs. La Suisse, avec 3 % (violence physique de tiers) et 1 % (violence physique de collègues ou de collaborateurs), se situe au-dessous de la moyenne européenne, qui est de 4 %, respectivement de 2 %.

En Suisse, les actifs de la classe d'âges de 25-34 ans (6 %) et ceux titulaires d'un diplôme professionnel (5 %) sont le plus concernés par la violence physique sur le lieu de travail. Parmi les branches économiques, c'est l'administration publique qui arrive en première position : 14 % des employés y affirment avoir été confrontés aux menaces de violence physique, voire de violence physique effective de la part de tiers. En ce qui concerne les menaces de violence physique, seuls 4 % des personnes actives dans le secteur des services privés se disent concernées. Sous l'angle des principaux groupes de professions, les conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage (10 %) et le personnel des professions intermédiaires (8 %) sont le plus souvent menacés de violence physique (figure 32).

Figure 32: Menaces de violence physique en Suisse par groupes de professions (en pourcentage de la population active occupée).



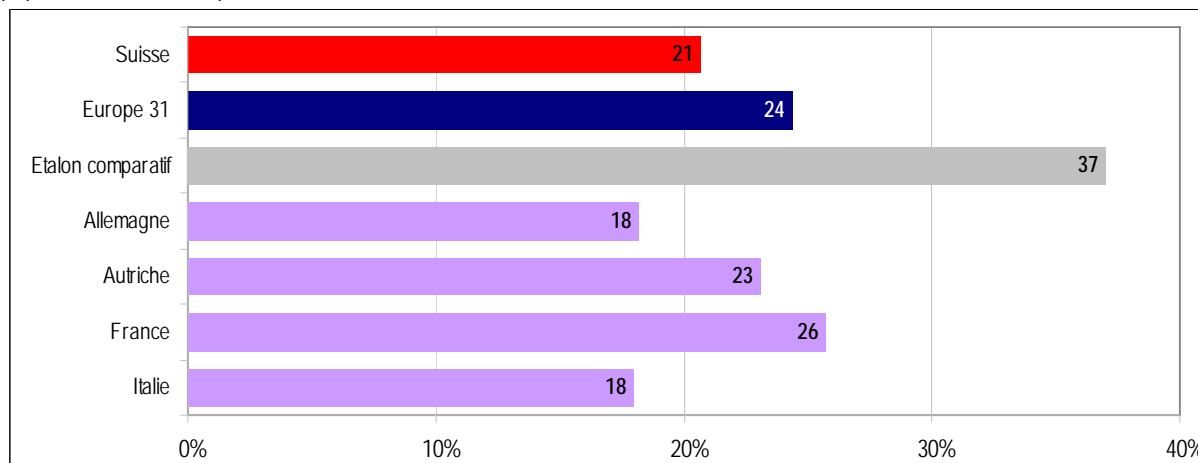
Traitements désavantageux en raison du sexe¹⁸

En Suisse, les femmes sont relativement peu représentées parmi les positions de cadres. 21 % seulement des actifs notent qu'une femme est leur supérieure hiérarchique directe. La moyenne européenne est plus élevée (24 %), tandis que l'Autriche (23 %) et la France (25 %) ont également des valeurs supérieures. L'étalon compara-

¹⁸ La version française du questionnaire utilisé en Suisse parle de "discrimination sexuelle / discrimination liée au genre".

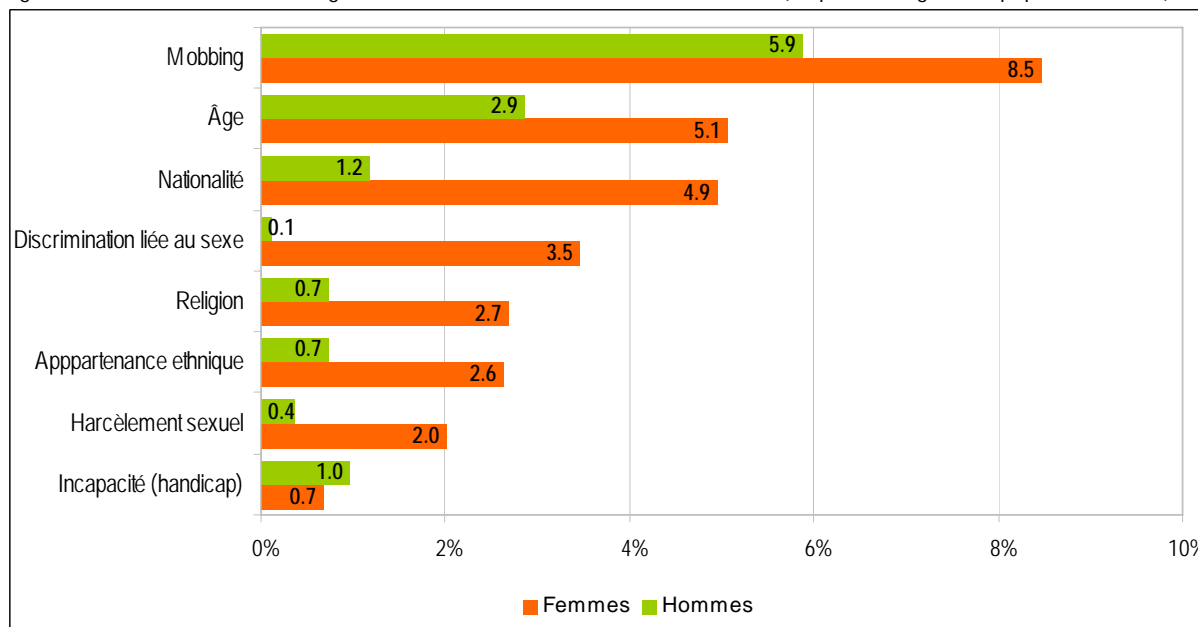
tif constitué par la Finlande, l'Estonie et la Lituanie est de 37 %. Six pays seulement connaissent une situation moins satisfaisante encore que la Suisse (Allemagne, Grèce, Italie, Chypre, Luxembourg et Turquie). L'économie suisse profite généralement du fait que de nombreuses femmes sont insérées sur le marché du travail, mais il demeure douteux que les potentiels de celles-ci soient effectivement exploités (figure 33).

Figure 33: «Mon chef direct est une femme»: comparaison entre la Suisse, ses voisins et l'Europe 31 (en pourcentage de la population active occupée).



Hormis les traitements désavantageux pour cause de handicap¹⁹, les femmes sont plus nombreuses que les hommes pour tous les indicateurs de discrimination et de traitement désavantageux. Les écarts au détriment des femmes sont le plus nets pour les désavantages liés à la nationalité et à l'âge, pour la discrimination/les traitements désavantageux liés au sexe et pour les cas de mobbing (figure 34).

Figure 34: Traitements désavantageux et discrimination en Suisse selon le sexe (en pourcentage de la population active).



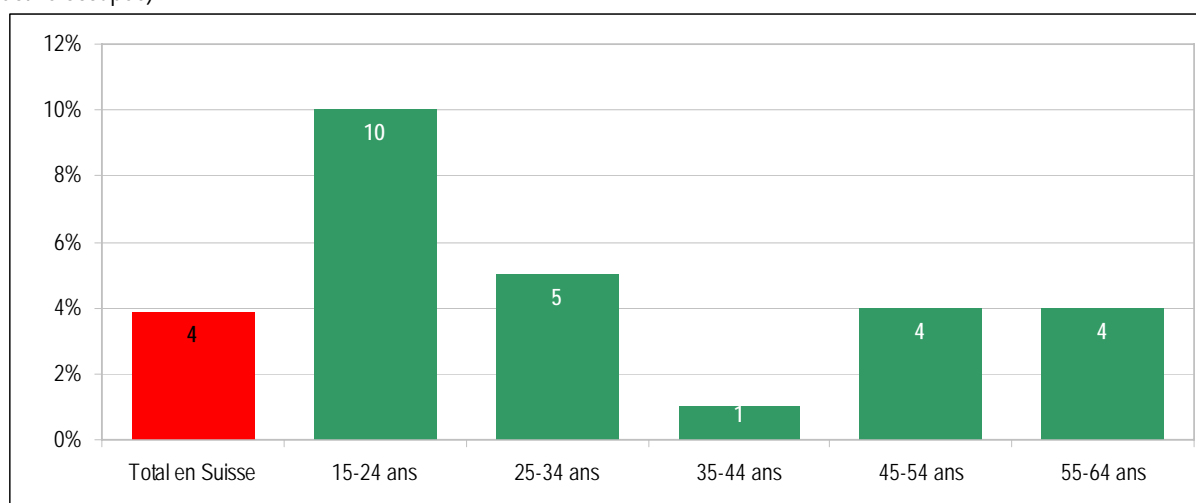
¹⁹ La version française du questionnaire utilisé en Suisse parle de "discrimination liée à une incapacité".

Traitements désavantageux en raison de l'âge

Les traitements désavantageux motivés par l'âge surviennent plus souvent en Suisse (4 %) que dans les autres pays étudiés, tels l'Allemagne (3 %), l'Italie (3 %) ou la France (2 %). La Suisse se situe également au-dessus de la moyenne européenne (3 %) et se retrouve ainsi dans le dernier tiers.

Un examen approfondi des données suisses indique que les femmes et les personnes relativement jeunes se sentent le plus souvent désavantagées en raison de leur âge. Les personnes actives de sexe féminin (5 %) mentionnent plus souvent que leurs homologues masculins (3 %) qu'elles font l'objet de traitements désavantageux au lieu de travail. 10 % des actifs âgés de 24 ans ou moins se sentent désavantagés du fait de leur âge. Cette valeur diminue déjà de moitié dans la catégorie d'âges immédiatement supérieure : 5 % des personnes dont l'âge est compris entre 25 et 34 ans se disent victimes d'une discrimination motivée par l'âge. Entre 35 et 44 ans, ils ne sont plus qu'environ 1 % dans ce cas, soit moins que ceux âgés de 40 à 64 ans (4 %). Contrairement aux chercheurs d'emploi d'un certain âge, dont la recherche d'emploi est souvent entravée par leur âge avancé, les actifs assez âgés qui sont intégrés sur le marché du travail ne constatent que rarement un traitement désavantageux dû à l'âge (figure 35).

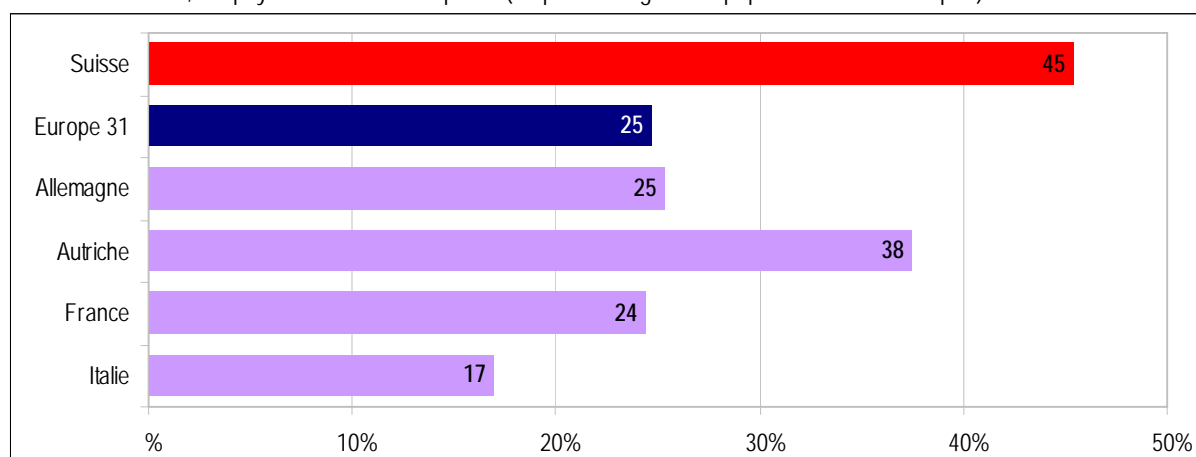
Figure 35: Traitements désavantageux en Suisse en raison de l'âge, par groupes d'âges (en pourcentage de la population active occupée).



Perfectionnement

Sur un marché du travail dynamique, caractérisé par de rapides changements économiques et technologiques, le perfectionnement visant à répondre aux besoins du marché est particulièrement important pour le personnel peu qualifié et pour les actifs d'un certain âge. 45 % des actifs de Suisse ont pris part au cours des douze mois précédant l'enquête à un perfectionnement soutenu financièrement par l'entreprise. Seules la Finlande et la Suède ont des valeurs plus élevées. En revanche, la moyenne européenne est beaucoup plus basse (25 %) et même les valeurs des pays voisins de la Suisse restent éloignées des résultats recensés dans notre pays : Italie (17 %), France (24 %), Allemagne (25 %) et Autriche (38 %). Cf. figure 36.

Figure 36: Mesures de perfectionnement financées ou organisées par l'employeur ou par l'indépendant lui-même: comparaison entre la Suisse, les pays voisins et l' Europe 31 (en pourcentage de la population active occupée).

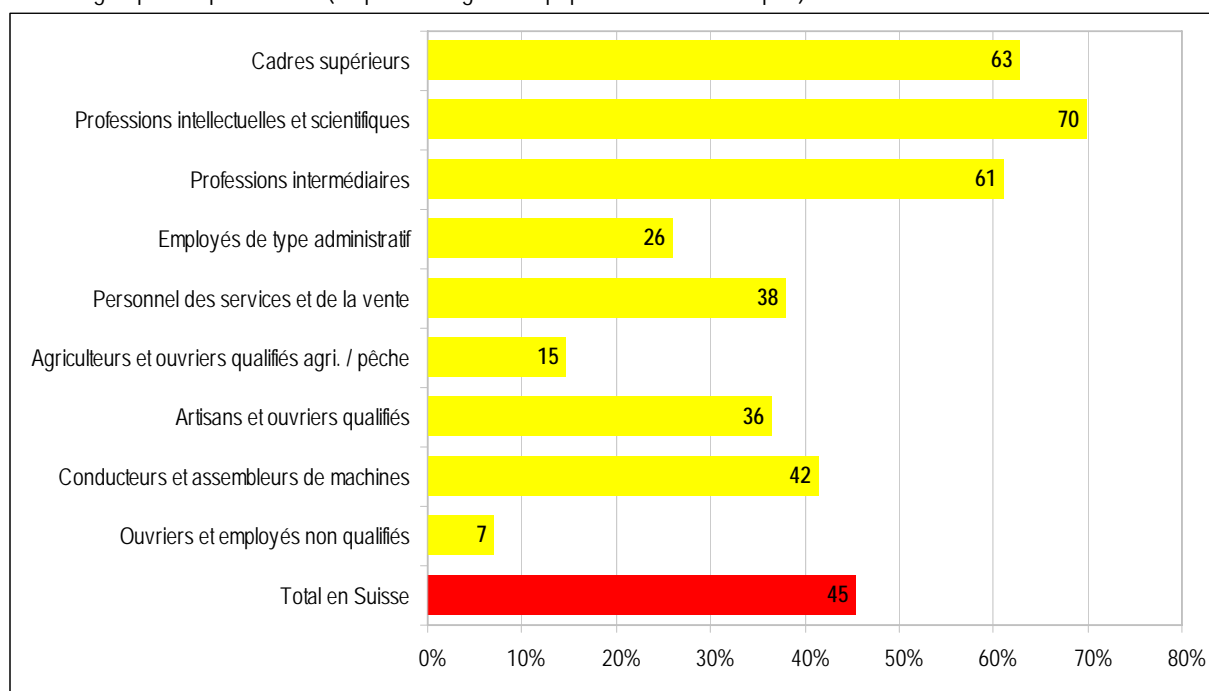


On constate en Suisse un écart considérable entre les sexes s'agissant de perfectionnement payé. Les femmes (40 %) bénéficient nettement moins souvent de mesures de perfectionnement payées que leur collègues masculins (50 %). En revanche, elles sont plus nombreuses à dire qu'elles financent ou organisent elles-mêmes leurs mesures de perfectionnement (14 % pour les femmes contre 11 % pour les hommes). On en déduit que les femmes compensent dans certains cas l'absence de perfectionnement financé par l'entreprise en le finançant elles-mêmes.

Perfectionnement selon les principaux groupes de professions

La ventilation des données suisses selon les principaux groupes de professions et selon l'âge donne les résultats suivants. Plus de 60 % des cadres supérieurs, des représentants de professions intellectuelles et scientifiques et des professions intermédiaires bénéficient d'une mesure de perfectionnement payée, contre environ 40 % du personnel des services, des conducteurs d'installations et de machines, des ouvriers de l'assemblage et des membres des professions artisanales. Les employés de type administratif (26 %), les ouvriers de l'agriculture (15 %) et les ouvriers et employés non qualifiés (7 %) sont ceux qui se perfectionnent le moins au frais de l'entreprise (figure 37).

Figure 37: Mesures de perfectionnement financées ou organisées par l'employeur ou par l'indépendant lui-même en Suisse, selon les groupes de professions (en pourcentage de la population active occupée).



Perfectionnement selon les classes d'âges, le taux d'occupation et la taille de l'entreprise

Les différences sont moins nettes entre les catégories d'âges. Les jeunes actifs (jusqu'à 24 ans) et les actifs assez âgés (55-64 ans) sont les deux catégories qui bénéficient le moins de mesures de perfectionnement : les premiers sont 38 % et les seconds 44 % à bénéficier d'un perfectionnement financé. Les actifs entre 25 et 39 ans (47 %) et ceux entre 40 et 54 ans (49 %) sont les plus nombreux à se perfectionner aux frais de leur entreprise. En outre, les mesures de perfectionnement payées sont plus fréquentes pour les actifs travaillant à temps complet (49 %) et dans les grandes entreprises (51 %) que pour ceux qui travaillent à temps partiel (38 %) ou dans de petites entreprises (40 %).

Perfectionnement selon la formation

Les personnes sans diplôme ou qui n'ont qu'un diplôme scolaire sont moins nombreuses (30 %) à participer à des mesures de perfectionnement payées que les personnes munies d'un diplôme professionnel (41 %) ou que les titulaires d'un diplôme supérieur (62 %). Elles entreprennent aussi moins quant à leur perfectionnement autonome : seules 4 % ont fréquenté un cours de perfectionnement financé par elles-mêmes, contre 11 % pour les titulaires d'un diplôme professionnel et 21 % pour les détenteurs d'un diplôme supérieur. Par ailleurs, les employés à temps partiel (38 %) sont moins soutenus que les employés à temps complet (50 %), les premiers finançant eux-mêmes plus souvent (16 %) leurs mesures de perfectionnement que les seconds (11 %).

Malgré le taux élevé de perfectionnement, environ 20 % des actifs en Suisse considèrent que des mesures de formation supplémentaires seraient nécessaires à la bonne maîtrise de leurs tâches. Les jeunes actifs entre 15 et 24 ans (34 %) et les personnes dépourvues de diplôme professionnel (26 %) sont les premiers à considérer que des mesures de formation supplémentaires sont nécessaires à la bonne maîtrise de leurs tâches. En ce qui concerne les principaux groupes de professions, une formation supplémentaire apparaît nécessaire en particulier aux membres des professions intellectuelles et scientifiques (26 %), à ceux des professions intermédiaires (25 %) et aux agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture (22 %).

Technicisation

L'utilisation de l'ordinateur et l'emploi d'internet et du courriel aux fins professionnelles sont des indicateurs importants du changement technologique. Il est intéressant de constater que les actifs de Suisse travaillent à l'ordinateur (59 %²⁰) et recourent à internet et au courriel (49 %) particulièrement souvent. 54 % des Allemands, 53 % des Français, 51 % des Autrichiens et seulement 42 % des Italiens passent au moins un quart de leur temps de travail à l'ordinateur. Les actifs en Italie sont aussi ceux qui utilisent le moins Internet ou le courriel (36 %), alors qu'ils sont 39 % en Allemagne, 42 % en France et 43 % en Autriche.

Les différences entre les principaux groupes de professions sont considérables. Plus de 93 % des actifs employés dans les professions intellectuelles et scientifiques font savoir qu'ils utilisent l'ordinateur pendant au moins un quart de leur temps de travail. Les proportions des employés de type administratif (82 %), des cadres supérieurs (81 %) et du personnel des professions intermédiaires (77 %) sont moins élevées. A l'autre extrémité de l'échelle, on trouve le personnel non qualifié (11 %). Les agriculteurs et les ouvriers spécialisés de l'agriculture (15 %) et les conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage (16 %) présentent eux aussi des valeurs basses. Le milieu de terrain est occupé par les artisans (30 %) et le personnel des services (32 %). Nous retrouvons ces écarts nets entre les branches économiques. Les employés de l'Etat (85 %) mentionnent le plus souvent utiliser l'ordinateur au moins pendant un quart de leur temps de travail; ils sont suivis par le personnel du secteur privé des services et des autres services (60 %), puis par l'industrie (45 %) et par l'agriculture (17 %). Ces résultats devraient s'expliquer pour l'essentiel par les processus de travail voulus par le métier et, par conséquent, par les diverses conditions préalables et conditions d'utilisation de l'ordinateur.

Satisfaction au travail

La plupart des actifs travaillant en Suisse sont satisfaits de leurs conditions de travail. 91 % d'entre eux font savoir qu'ils sont contents ou très contents de leurs conditions de travail²¹. La moyenne des pays européens est de 80 %. L'Allemagne (89 %) et l'Autriche (90 %) ne sont que légèrement en deçà de la Suisse, contrairement à la France (82 %) et surtout à l'Italie (76 %), dont les valeurs sont nettement inférieures (figure 38). La Suisse arrive en quatrième position juste derrière les trois pays où la satisfaction quant au conditions de travail est la plus élevée en Europe : le Danemark, la Norvège et la Grande-Bretagne (moyenne de 93 %).

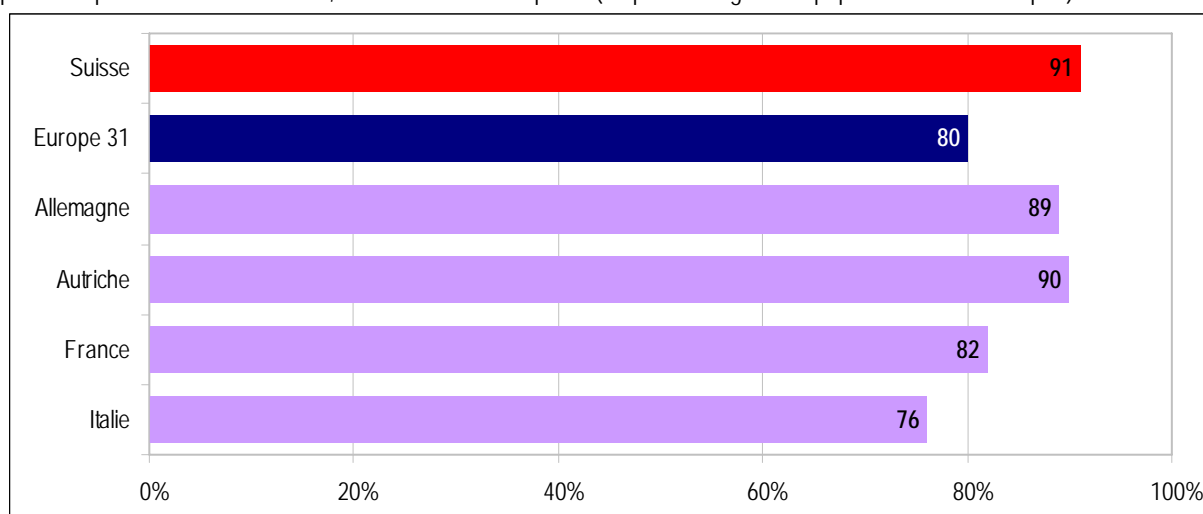
En Suisse, 97 % des indépendants sont satisfaits ou très satisfaits de leurs conditions de travail. Par ailleurs, les jeunes actifs (15-24 ans) sont moins satisfaits : 84 % des jeunes disent être satisfaits ou très satisfaits. Toutes catégories confondues, il s'agit là des deux valeurs extrêmes. Hormis ce point, on ne peut pas relever de grandes différences s'agissant de la satisfaction au travail par rapport aux conditions de travail sur la base des ventilations dont nous disposons.

²⁰ Pendant au moins un quart de leur temps de travail.

²¹ Cette forte proportion est probablement due en partie à une satisfaction résignée au travail.

Cf. http://www.transferplus.ch/docs/1164720950-1-2006_Arbeitszufriedenheit.pdf (n'existe qu'en allemand)

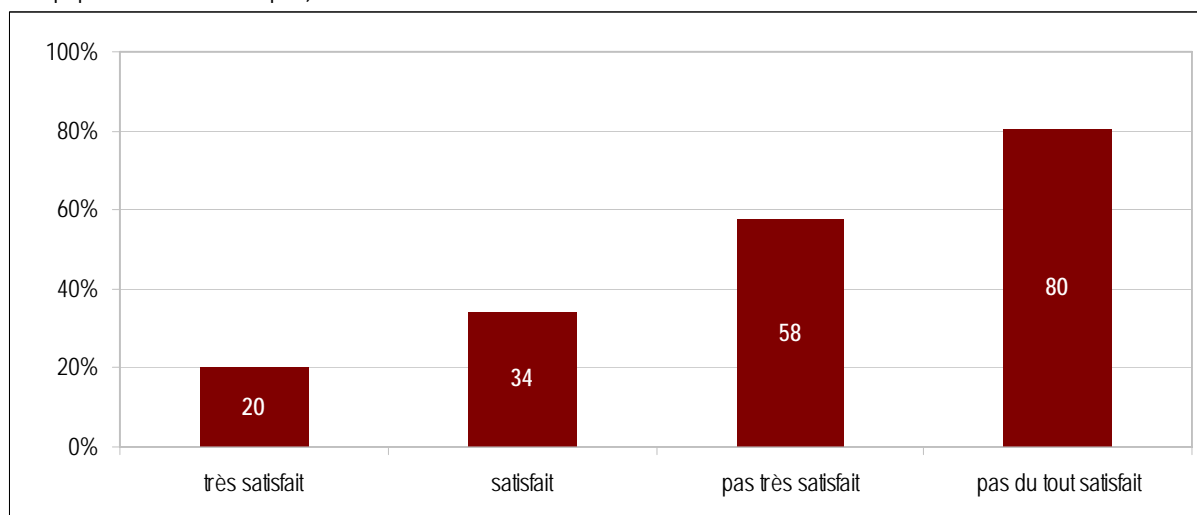
Figure 38: Proportion d'actifs satisfaits ou très satisfaits des conditions de travail qu'ils rencontrent dans leur profession principale: comparaison entre la Suisse, ses voisins et l'Europe 31 (en pourcentage de la population active occupée).



La question reste ouverte de savoir dans quelle mesure la satisfaction recensée est une satisfaction dite «résignée» au travail. Les personnes satisfaites par résignation sont celles qui se disent contentes de leur travail, parce que leur situation pourrait aussi être pire ou parce qu'elles ne voient de toute façon aucune possibilité d'améliorer leur propre situation. Contrairement à la satisfaction progressive ou stabilisée, la satisfaction résignée repose sur la révision des exigences à la baisse.

On observe une corrélation entre la satisfaction au travail et les atteintes à la santé sur le lieu de travail. Les personnes qui déplorent peu d'atteintes à leur santé sous forme de maux de dos, de douleurs musculaires ou de stress, par exemple, tendent à être plus satisfaites que les autres de leurs conditions de travail. 80 % des personnes qui souffrent d'atteintes à la santé affirment n'être pas du tout satisfaites de leurs conditions de travail. En revanche, 80 % des personnes exemptes de problèmes de santé se disent très satisfaites de leurs conditions de travail.

Figure 39: Satisfaction des personnes atteintes dans leur santé quant à leurs conditions de travail en Suisse (en pourcentage de la population active occupée).



6 Différences de conditions de travail spécifiques au sexe

Le taux d'activité des femmes a augmenté en Suisse depuis les années 1960 et encore plus depuis le début des années 1990. En comparaison internationale, avec un taux d'activité des femmes de 59 %, la Suisse se situe à l'avant du peloton intermédiaire. Selon le relevé suisse des actifs, les femmes formaient 45 % des 4,051 millions d'actifs que totalisait la Suisse au deuxième trimestre 2006 (Office fédéral de la statistique, 2007). La Norvège (73 %) est en tête quant au taux d'activité des femmes, alors que la Turquie (27 %) ferme la marche (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 2007, p. 4).

Le thème de l'égalité de traitement entre femmes et hommes demeure important aussi bien sur le plan national que sur le plan international. L'égalité de droit est largement réalisée en Suisse : le sexe est la seule catégorie spécifiquement nommée dans le droit du travail en matière d'égalité de traitement. Néanmoins, on constate encore dans certains domaines des inégalités de fait entre les deux sexes, par exemple s'agissant de la répartition des rôles au sein des ménages et en matière de ressources financières (Office fédéral de la statistique, 2003). Nous présentons ci-après la situation qui prévaut en Suisse quant à la perception des conditions de travail en nous aidant de résultats choisis que nous comparons ponctuellement avec les résultats moyens des pays européens couverts par l'enquête (Europe 31).

Composition structurelle des deux groupes

Femmes

469 femmes ont été interrogées dans le cadre de la quatrième enquête européenne sur les conditions de travail. La majorité d'entre elles détiennent un diplôme professionnel (61 %), elles sont 18 % à n'avoir pas de diplôme ou seulement un diplôme scolaire et 21 % d'entre elles sont titulaires d'un diplôme supérieur. 61 % des femmes travaillent à temps partiel et 86 % d'entre elles sont salariées. Les femmes sont surreprésentées par rapport aux hommes dans les professions intermédiaires (30 %), dans les emplois de type administratif (26 %), dans les services et les métiers de la vente et parmi les employés non qualifiés (10 %). Comparativement, seuls 2 % des hommes interrogés travaillent comme ouvriers ou employés non qualifiés.

Hommes

571 personnes interrogées étaient des hommes. Parmi eux, 36 % sont titulaires d'un diplôme supérieur, 47 % ont obtenu un diplôme professionnel et 17 % n'ont qu'un diplôme scolaire ou pas de diplôme. 11 % des hommes interrogés travaillent à temps partiel et 82 % d'entre eux sont salariés. Comparés aux femmes interrogées, ils travaillent nettement plus souvent en qualité de cadres supérieurs (9 %), dans une profession intellectuelle ou scientifique (24 %), comme agriculteurs ou ouvriers qualifiés de l'agriculture (6 %), dans les métiers artisanaux ou apparentés (23 %) et comme conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage (7 %).

Horaires de travail

La proportion de femmes travaillant en Suisse à temps partiel, de 61 %, est extrêmement élevée. Cette remarque vaut également en comparaison européenne (valeur moyenne = 30 %). Les hommes interrogés ne sont que 11 % en Suisse à travailler à temps partiel (8 % en Europe). Certes, la majorité des femmes et des hommes engagés à temps partiel en Suisse souhaitent conserver leur nombre d'heures (respectivement 68 % des femmes et 66 % des hommes), mais 16 % des hommes souhaiteraient toutefois travailler à temps complet, alors que les femmes sont seulement 4 % dans ce cas. En revanche, une femme engagée à temps partiel sur cinq souhaiterait augmenter son taux d'occupation, sans toutefois passer au temps complet (contre 7 % chez les hommes). Parmi les actifs travaillant à temps partiel, 11 % des hommes et 9 % des femmes réduiraient volontiers leur taux d'occupation.

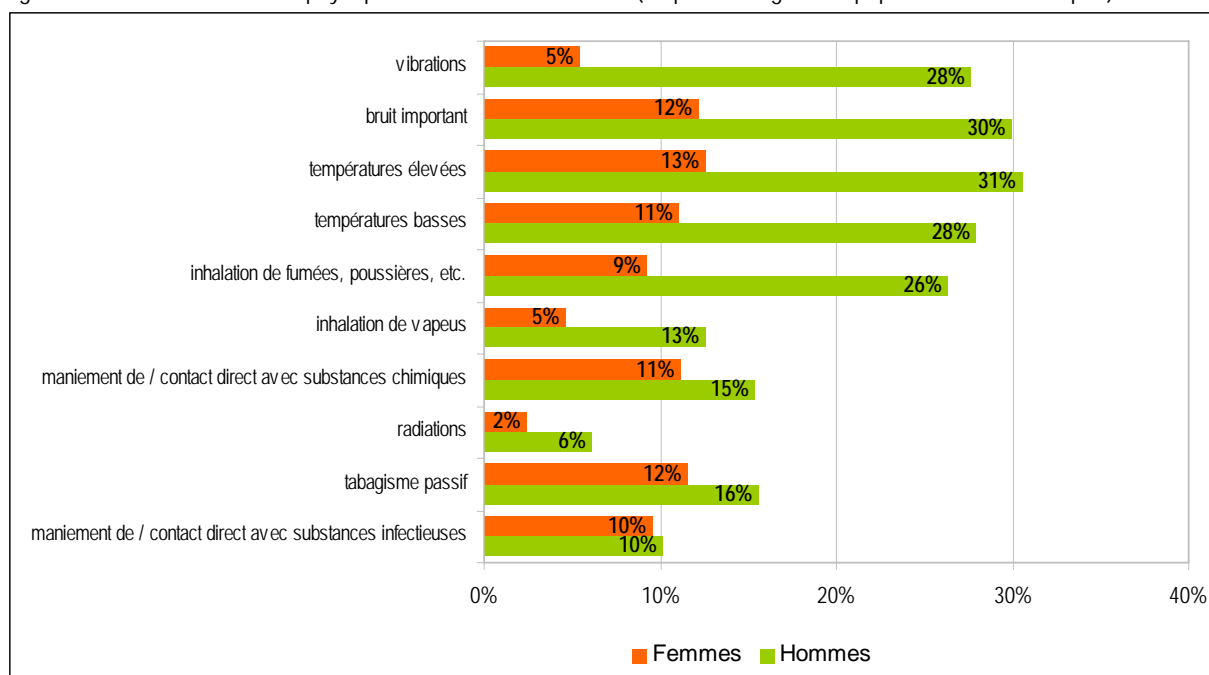
Les hommes (26 %) sont plus concernés par le travail de nuit que les femmes (14 %). Similairement, les hommes sont plus nombreux que les femmes à travailler au moins une fois par mois le soir (55 % contre 42 %) et à effectuer des journées de travail de plus de 10 heures (49 % contre 16 %). Les deux sexes sont également concernés par le travail en équipes²² (13 % dans les deux cas).

Les avis des personnes interrogées, hommes et femmes, concordent quant à la question de la compatibilité des horaires de travail en général et des obligations familiales et sociales hors du travail : 89 % des femmes et 87 % des hommes trouvent qu'ils peuvent les concilier bien ou très bien. Ces valeurs sont supérieures aux valeurs européennes correspondantes (82 % pour les femmes et 75 % pour les hommes). A cet égard, 52 % des hommes et 41 % des femmes ont indiqué avoir été contactés pour des questions professionnelles hors des heures de travail habituelles au cours des douze derniers mois.

Risques sanitaires physiques : travail et santé

Comparativement aux femmes, on relève que les hommes sont proportionnellement nettement plus exposés aux risques sanitaires physiques tels que le bruit, les vibrations, les températures basses ou élevées, l'inhalation de fumées, de poussières ou de vapeurs et les radiations. On observe la même situation dans les données européennes de comparaison (Europe 31). Conséquemment, les hommes se munissent plus fréquemment d'habits de protection (hommes : 37 %; femmes : 14 %). Seul le maniement de substances éventuellement infectieuses ou leur contact direct est mentionné par une même proportion de femmes et d'hommes (10 %).

Figure 40: Problèmes de santé physique en Suisse selon le sexe (en pourcentage de la population active occupée)



En outre, un tiers des hommes mentionnent passer au moins un quart de leur temps de travail à porter et à déplacer des charges lourdes (contre 20 % des femmes). Ces chiffres sont inférieurs aux valeurs de comparaison européennes (45 % des hommes et 25 % des femmes). En revanche, la proportion de femmes qui portent ou déplacent des personnes est deux fois plus importante que celle des hommes (9 % des femmes; 4 % des hommes).

27 % des hommes pensent que leur santé ou leur sécurité est menacée par leur travail, contre 17 % seulement des femmes (Europe 31 : 35 % des hommes et 24 % des femmes). En Suisse, 36 % des hommes pensent que

²² Le terme de travail par équipes est la formulation retenue par la loi sur le travail. La version française du formulaire utilisé en Suisse parle de travail par roulement (rotation permanente et rotation tournante).

leur travail porte atteinte à leur santé; c'est davantage que le pourcentage relativement faible de 25 % des femmes dans ce cas (Europe 31 : 40 % des hommes et 34 % des femmes)

Sous l'angle des types d'atteintes à la santé, il apparaît que les hommes présentent souvent des valeurs plus élevées que les femmes. Par exemple, la part des hommes qui indiquent souffrir de maux de dos (22 %) ou de stress (20 %) est importante (14 % pour chacun de ces types d'atteintes chez les femmes). Quant aux autres valeurs, elles sont nominalement plus basses, mais celles des hommes sont souvent le double de celles des femmes (p. ex., problèmes de sommeil : 7 % des hommes et 3 % des femmes; irritabilité : 8 % des hommes et 4 % des femmes). La proportion des femmes est légèrement supérieure à celle des hommes seulement pour les maux de tête et les phénomènes d'angoisse.

Par rapport aux hommes (18 %) les femmes (21 %) mentionnent un peu plus fréquemment avoir manqué pour raisons de santé. Comme on s'y attendait, la proportion d'absence pour congé maternité/paternité est deux fois plus grande pour les femmes que pour les hommes (6 % chez les femmes; 3 % chez les hommes). Les femmes qui se sont absentées pour raisons de santé au cours des douze derniers mois ont été un peu plus longtemps sans travailler (23 jours en moyenne) que les hommes (19 jours en moyenne). 14 % des hommes indiquent que leur absence pour raisons de santé est due à un accident sur le lieu de travail, alors que les femmes sont un peu moins nombreuses dans ce cas (9 %).

Discrimination et traitements désavantageux

Les femmes sont relativement peu nombreuses à occuper des postes de dirigeants ou de cadres supérieurs. Si 9 % des hommes entrent dans cette catégorie, les femmes ne sont que 4 % dans ce cas. Seuls 21 % des personnes interrogées notent que leur supérieur hiérarchique direct est une femme. 38 % des femmes indiquent que leur supérieur hiérarchique est une femme, contre 6 % seulement des hommes. La moyenne européenne (24 %) et les taux de l'Autriche (23 %) et de la France (25 %) sont supérieurs aux valeurs enregistrées en Suisse. L'étalon comparatif constitué par la Finlande, l'Estonie et la Lituanie est de 37 %. Six pays seulement connaissent une situation moins satisfaisante encore que la Suisse (Allemagne, Grèce, Italie, Chypre, Luxembourg et Turquie). L'économie suisse profite généralement du fait que de nombreuses femmes sont insérées sur le marché du travail, mais il demeure douteux que les potentiels de celles-ci soient effectivement exploités.

Hormis les cas de traitement désavantageux motivé par des handicaps, la proportion de femmes qui ont été confrontées à une discrimination ou à des traitements désavantageux au cours des douze derniers mois est nettement plus importante que celle des hommes. Cf. les figures correspondantes au chapitre 5.

Lieu de travail et technicisation

Les femmes (10 %) sont un peu plus fréquemment engagées sous le mode du télétravail que les hommes interrogés (7 %). La situation est inversée dans les pays européens pris pour comparaison : les hommes (9 %) y sont en plus forte proportion dans le télétravail que les femmes (7 %). En Suisse, les femmes sont 61 % à utiliser l'ordinateur et 50 % à faire usage d'internet ou du courriel, soit plus que les hommes (56 %, respectivement 48 %). La même situation prévaut dans les données de comparaison de l'Europe 31.

48 % des hommes passent au moins un quart de leur temps de travail hors de leur domicile ou des bâtiments de leur entreprise (p. ex. auprès de la clientèle). Les femmes ne sont que 21 % dans ce cas.

Perfectionnement

34 % des femmes sont d'avis qu'elles auraient les facultés voulues pour accomplir un travail plus exigeant; les hommes sont 29 % à en dire autant. Si 22 % des hommes relèvent la nécessité de mesures de formation supplémentaires pour bien maîtriser leurs tâches, 17 % des femmes sont du même avis (Europe 31: 13 % des hommes et 13 % des femmes).

On observe en Suisse une différence considérable selon le sexe s'agissant de perfectionnement payé. Alors qu'un homme sur deux dit avoir bénéficié au cours des douze derniers mois d'un perfectionnement payé ou, dans le cas des indépendants, d'un perfectionnement financé et organisé par soi-même, les femmes ne sont que 40 % à avoir bénéficié d'une telle mesure de perfectionnement. Les valeurs suisses sont nettement au-dessus des résultats obtenus dans les autres pays européens; dans ces derniers toutefois, une tendance inverse se dessine : les femmes ont légèrement l'avantage (Europe 31 : 23% des hommes et 26 % des femmes). En ce qui concerne le nombre moyen de jours par participants pour la Suisse, la différence entre femmes (10 jours) et hommes (11 jours) est marginale (Europe 31 : 10 jours pour les femmes et 12 jours pour les hommes). En ce qui concerne les mesures de perfectionnement sur le lieu de travail et les autres mesures de perfectionnement (p. ex. programmes autodidactiques), les hommes (48 %, respectivement 26 %) sont plus fortement représentés que les femmes (41 %, respectivement 19 %).

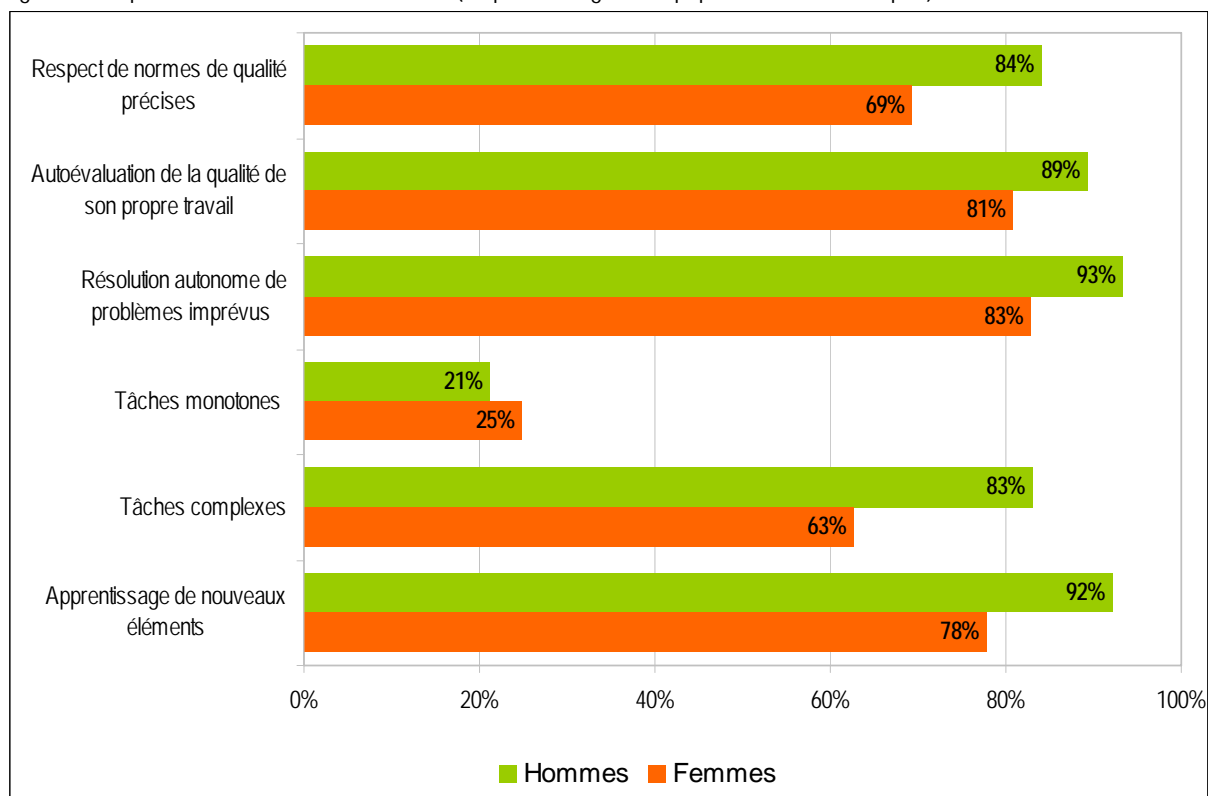
En revanche, le pourcentage de femmes (14 %) qui ont participé au cours des douze derniers mois à un perfectionnement organisé ou financé par elles-mêmes est plus élevé que celui des hommes (11 %). Ces derniers ont toutefois passé en moyenne davantage de temps (17 jours par participants) dans des perfectionnements autoorganisés et autofinancés que les femmes (15 jours par participants).

Pour 92 % des hommes, le travail en soi comporte des possibilités d'apprentissage sur le tas, alors que seulement 78 % des femmes notent que leur travail implique l'apprentissage d'éléments nouveaux.

Exigences du travail et autonomie

En ce qui concerne les exigences liées au travail, on observe qu'une proportion nettement plus forte d'hommes se réfèrent à des exigences de travail comme la nécessité de juger la qualité de son propre travail, la complexité des tâches, la résolution autonome de problèmes imprévus, l'aptitude à apprendre du nouveau ou de répondre à des normes de qualité précises (figure 41). Par contre, un pourcentage un peu plus important de femmes disent qu'elles doivent exécuter des travaux monotones (25 % de femmes, 21 % d'hommes). Par ailleurs, 76 % des hommes considèrent leur travail comme exigeant intellectuellement (contre 65 % des femmes). Dans les données de comparaison européennes, ces différences n'apparaissent pas : la moitié des hommes et la moitié des femmes y sont d'avis que leur travail est intellectuellement exigeant.

Figure 41: Implications du travail selon le sexe (en pourcentage de la population active occupée):



35 % des femmes doivent accomplir des tâches courtes et répétitives d'une durée inférieure à dix minutes (contre 27 % des hommes). En revanche, les hommes indiquent qu'ils passent au moins un quart de leur temps de travail à travailler à un rythme élevé (77 %) et sous la pression des délais (72 %), soit des valeurs supérieures à celles des femmes (65 %, respectivement 59 %). Ces écarts peuvent s'expliquer : chez nettement plus d'hommes que de femmes, le rythme de travail est dicté par des objectifs de production et de performance (64 % des hommes contre 43 % des femmes); pour les hommes plus que pour les femmes, le rythme de travail dépend de la vitesse automatique d'une machine ou d'une installation de transport (17 % des hommes contre 7 % des femmes). Les femmes notent à raison de 77 %, soit un peu plus souvent que les hommes (73 %), qu'elles ont suffisamment de temps pour accomplir leur travail.

On ne relève que des différences marginales entre femmes et hommes quant à la possibilité de choisir ou de modifier l'ordre des tâches, la procédure d'exécution des opérations ou la vitesse et le rythme de travail. Toutefois, s'agissant de la possibilité de faire valoir ses propres idées, les hommes sont une nouvelle fois nettement favorisés (70 % des hommes; 62 % des femmes).

Conduite

Comparativement aux hommes (71 %), un pourcentage quelque peu supérieur de femmes (74 %) affirment bénéficier de l'appui de leur supérieur à leur demande. En revanche, les hommes sont plus fortement représentés que les femmes s'agissant d'obtenir un appui externe (39 % des hommes; 33 % des femmes).

En Suisse, une plus grande proportion d'hommes que de femmes...

- ont eu, au cours des douze derniers mois, un entretien ouvert avec leur supérieur hiérarchique quant à leur propre performance (77 % des hommes, pour 64 % des femmes); Europe 31 : 49 % des hommes pour 47 % des femmes;
- ont été consultés au sujet de modifications des processus de travail et/ou des propres conditions de travail (56 % des hommes pour 47 % des femmes); Europe 31 : 47 % tant pour les hommes que pour les femmes;
- ont eu une évaluation formelle régulière de leur propre performance professionnelle (64 % des hommes pour 54 % des femmes); Europe 31 : 42 % des hommes pour 38 % des femmes;
- ont discuté de problèmes spécifiques au travail avec leur supérieur hiérarchique (78 % des hommes pour 68 % des femmes); Europe 31 : 59 % des hommes pour 56 % des femmes;
- ont discuté de problèmes spécifiques au travail avec un représentant du personnel (18 % des hommes pour 15 % des femmes); Europe 31 : 23 % des hommes pour 20 % des femmes.

Satisfaction

Les femmes et les hommes ne se distinguent pas quant à leur satisfaction face aux conditions de travail dans leur activité professionnelle principale : 91 % des actifs des deux sexes se disent satisfaits ou très satisfaits. Similairement, on estime dans les deux sexes que la rémunération du travail est bonne (58 % des femmes et 59 % des hommes). De même, la peur de perdre son travail dans les six prochains mois est également répartie (13 % des femmes et 12 % des hommes).

43 % des hommes trouvent que leur travail offre de bonnes chances de carrière, contre seulement 24 % des femmes (Europe 31 : 32 % des hommes, 28 % des femmes). Par ailleurs, la proportion des hommes (77 %) qui pensent avoir la possibilité de se perfectionner et de se développer dans leur travail est nettement plus forte que celle des femmes (65 %). On ne retrouve pas cet écart dans les données de comparaison européennes (Europe 31 : 51 % des hommes et 52 % des femmes).

78 % des hommes se sentent «à la maison» dans leur entreprise, alors que la proportion des femmes de cet avis est légèrement inférieure, avec 75 %. Le sentiment d'avoir de très bons amis au travail est également plus marqué chez les hommes (80 %) que chez les femmes (72 %).

Conclusion

La situation des femmes engagées dans une activité rémunérée en Suisse est fortement marquée par la proportion extraordinairement élevée de celles qui travaillent à temps partiel. Des analyses supplémentaires des données devront indiquer dans quelle mesure la forte proportion de travail à temps partiel chez les femmes est cause de leur faible représentation dans les positions dirigeantes, de leur moindre participation aux mesures de perfectionnement payées et d'autres désavantages qu'elles rencontrent dans la vie professionnelle. Ces analyses supplémentaires devront également clarifier si d'autres facteurs spécifiques au sexe jouent un rôle.

7 Différences de conditions de travail spécifiques à l'âge

Différences de conditions de travail spécifiques à l'âge

A l'instar des autres pays de l'OCDE, la Suisse doit aussi relever les défis de l'évolution démographique. Le taux de natalité à la baisse et l'accroissement simultané de l'espérance de vie entraînent un vieillissement de la population. De ce fait, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus augmentera considérablement, quel que soit du reste le scénario démographique de l'Office fédéral de la statistique («tendance», «dynamique positive» ou «dynamique négative») que l'on retienne (Office fédéral de la statistique, 2001, p. 57).

L'évolution démographique n'est pas sans effets sur l'offre de main-d'œuvre. Selon la synthèse de l'OCDE (2003a), il faut s'attendre en Suisse, dès 2020, d'une part à une diminution et d'autre part à un vieillissement marqué de la population active. L'offre de personnel, en particulier en ce qui concerne les professions intermédiaires et les cadres supérieurs, diminuera ces prochaines décennies si l'âge de la retraite reste inchangé ou s'il ne subit qu'une légère modification. La part des actifs âgés de plus de 50 ans sera de 31 % en 2020, contre 25 % en 2000 (OCDE, 2003b). La génération vieillissante revêtira donc, par rapport à l'ensemble de la population et de la population active, un poids toujours croissant et elle constitue de ce fait une part importante du potentiel de la population active de demain.

En comparaison internationale, la Suisse occupe à ce stade une place de pointe s'agissant du taux d'activité de sa population d'un certain âge, c'est-à-dire de la proportion d'actifs (personnes exerçant une activité professionnelle et personnes sans emploi) au sein de la population d'un certain âge (Office fédéral de la statistique, 2001, p. 59). C'est ainsi que la Suisse occupe la deuxième place des pays de l'OCDE, derrière l'Islande, pour les hommes âgés de 50 à 64 ans, et la quatrième place pour les femmes derrière l'Islande, la Suède et la Norvège (OCDE, 2003b). En 2002, le taux d'activité de la classe des 55-64 ans était de 66 %, contre 43 % en Allemagne, 37 % en France, 30 % en Autriche et 60 % au Danemark (OCDE, 2003a, p. 304-306). Malgré cette position de pointe, il est judicieux d'étudier les conditions de travail du point de vue de l'âge. D'une part, dans quelle mesure les actifs en emploi sont-ils d'avis que les conditions de travail peuvent répondre optimalement aux besoins des preneurs d'emploi actuellement d'un certain âge²³, et quelle est la situation en comparaison européenne ? D'autre part, il est tout aussi important de ne pas perdre des yeux les personnes employées qui sont jeunes ou d'âge intermédiaire : qu'en est-il des conditions de travail pour ces groupes d'âges ? Sont-elles conçues de telle façon qu'un vieillissement «réussi» soit possible dans la vie active (au sens où l'on reste aussi longtemps que possible en bonne santé, performant et motivé) ou ces conditions de travail laissent-elles transparaître que les personnes concernées sont «usées» dès leurs jeunes années, ce qui peut avoir des conséquences sur leur capacité et leur activité professionnelle ultérieure.

Composition des groupes d'âges

Dans le cadre de l'évaluation selon l'âge de la quatrième enquête européenne sur les conditions de travail, six groupes d'âges sont distingués. Nous décrivons ci-après la taille et la composition de ces groupes d'âges. Cet aspect est essentiel pour considérer et interpréter les effets possibles de l'âge non pas isolément, mais dans le contexte d'autres caractéristiques structurelles.

15 – 24 ans (140 personnes)

Dans ce groupe d'âges, 51 % des personnes interrogées sont de sexe masculin et 49 % sont des femmes. Plus de la moitié des personnes interrogées indiquent ne pas avoir de diplôme ou ne détenir qu'un diplôme scolaire. Ce point s'explique par le fait que 27 % des personnes interrogées mentionnent qu'elles sont encore en apprentissage

²³ Si l'on prend l'âge en fonction du calendrier pour définir les actifs d'un certain âge, il faut prendre 45 ou 50 ans comme limite inférieure (Ilmarinen, 2004, p. 29; pour une vue d'ensemble quant aux limites d'âge, cf. Maier, 1997, p. 25 ss.).

ou en formation. Par contre, 45 % ont un diplôme professionnel et 4 % sont déjà titulaires d'un diplôme supérieur. Les personnes de ce groupe d'âge travaillent en majorité à temps complet (81 %) et elles ont presque exclusivement le statut de salariées (97 %). En ce qui concerne leur métier, les professions intermédiaires, les professions des services et de la vente et les professions artisanales sont plus fortement représentées qu'en moyenne.

25 – 34 ans (210 personnes)

La majorité des personnes interrogées sont de sexe masculin (57 %). 54 % des personnes interrogées ont un diplôme professionnel et un tiers d'entre eux sont détentrices d'un diplôme supérieur. Les personnes de ce groupe d'âges travaillent surtout à temps complet (73 %) avec un statut de salariées (88 %).

35 – 44 ans (310 personnes)

55 % des personnes de ce groupe d'âges sont des hommes. La proportion des personnes sans diplôme ou seulement dotées d'une formation scolaire est inférieure à la moyenne dans ce groupe d'âge (9%). 36 % des personnes de ce groupe d'âges travaillent à temps partiel. Elles sont particulièrement souvent engagées dans l'administration publique, dans le domaine militaire ou dans les assurances sociales (7 %).

45 – 54 ans (207 personnes)

Dans ce groupe d'âge, 51 % des personnes interrogées sont des hommes et 49 % des femmes. Un tiers est titulaire d'un diplôme supérieur. Le travail à temps partiel est plus répandu qu'en moyenne (43 %). S'agissant des métiers, on trouve plus souvent qu'en moyenne les professions intellectuelles et scientifiques (22 %) et les professions de type administratif (18 %).

55 – 64 ans (149 personnes)

Les hommes sont en majorité dans ce groupe (57 %). 15 % n'ont pas de diplôme ou seulement une formation scolaire et un tiers détiennent un diplôme supérieur. La part des indépendants, de un quart, est supérieure à la moyenne. De même, les pourcentages des personnes actives dans les professions intellectuelles et scientifiques (22 %) ou comme cadres supérieurs (12 %) sont particulièrement élevés. 7 % sont des personnes non qualifiées.

65 ans et plus (24 personnes)

Il n'y a pas lieu de caractériser davantage ce groupe d'âges, car son effectif est trop petit et les résultats de l'étude sont trop susceptibles d'être aléatoires.

Horaires de travail

Les jeunes actifs (15-24 ans) bénéficient de relativement peu d'autonomie quant à leur horaire de travail. 65 % indiquent que leur horaire est fixé par l'entreprise/l'organisation sans qu'ils puissent le modifier. Une comparaison avec tous les pays participants à l'enquête débouche sur un constat similaire (64 %). Le corollaire en est que les personnes de ce groupe mentionnent surtout (73 %) des horaires fixes pour le début et la fin du travail et que seulement 37 % d'entre elles peuvent prendre leurs pauses lorsqu'elles le souhaitent. En revanche, presque un tiers des actifs d'un certain âge (55-64 ans) peuvent fixer leur horaire de manière complètement individuelle (Europe 31 : 27 %).

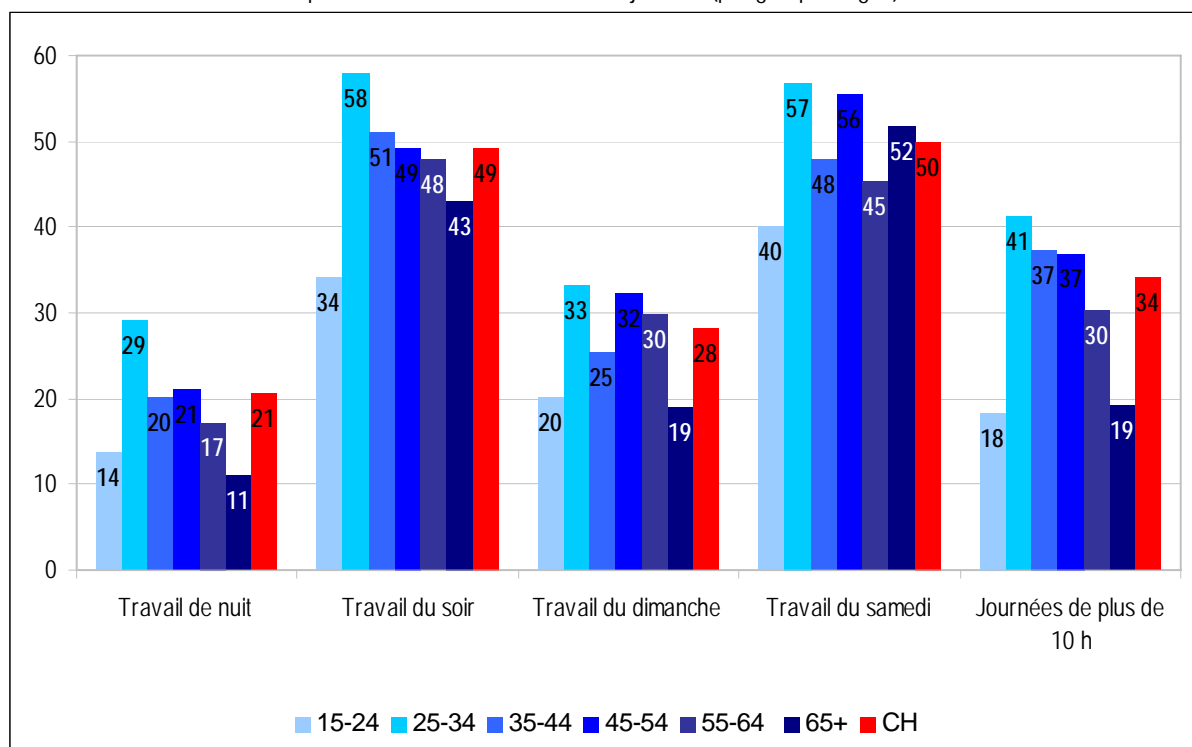
La proportion de personnes travaillant à temps complet est particulièrement élevée parmi les 15-24 ans (81 %). En outre, les actifs travaillant à temps partiel atteignent des pourcentages supérieurs à la moyenne dans le groupe des personnes de 45-54 ans (43 %) et dans celui des personnes de 65 ans et plus (61 %). Les pays européens

pris pour comparaison présentent globalement un taux d'occupation à temps partiel nettement plus bas, de 17 % (34 % en Suisse) et l'engagement à temps partiel y est, contrairement à la Suisse, inférieur à la moyenne pour les actifs entre 45 et 54 ans (14 %). Certes, les personnes âgées de 65 ans et plus émergent en l'occurrence avec un taux de 40 %, mais ils sont suivis par les personnes du plus jeune groupe d'âges, dont 24 % disent travailler à temps partiel.

En Suisse, juste 40 % des actifs travaillant à temps partiel âgés de 25 à 34 ans préféreraient travailler à temps complet ou augmenter leur taux d'occupation. L'âge venant, la part des personnes à temps partiel qui souhaiteraient conserver leur nombre d'heures augmente.

Les personnes de la classe d'âges de 25-34 ans sont particulièrement concernées en Suisse par les horaires dits atypiques. Parmi eux, un pourcentage supérieur à la moyenne mentionne devoir travailler au moins une fois par mois de nuit (29 %), le soir (58 %), le dimanche (33 %), le samedi (57 %) ou plus de dix heures dans une même journée (41 %). Le groupe d'âges le plus jeune est le moins concerné par ces horaires de travail non réguliers. De ce fait, la proportion dans ce groupe d'âges (14-25 ans) de ceux qui assument du travail de nuit est inférieure à la moyenne (14 %), mais ils assument du travail nocturne en moyenne 10 jours par mois et se situent de ce fait nettement au-dessus des 25-34 ans, qui accomplissent du travail de nuit en moyenne six fois par mois. Il faut noter qu'environ 20 % des personnes entre 45 et 54 ans et quelque 20 % également de celles entre 55 et 64 ans travaillent régulièrement de nuit.

Figure 42: Pourcentage d'actifs en Suisse travaillant au moins une fois par mois selon l'une des modalités suivantes: la nuit, le soir, le dimanche, le samedi ou plus de 10 heures dans la même journée (par groupe d'âges)



En outre, dans le groupe des actifs dont l'âge est compris entre 25 et 35 ans, une personne sur cinq au bas mot travaille par équipes (voir note 23), alors qu'elles ne sont que 9 % dans le groupe des 55-64 ans et que la moyenne suisse se situe à 13 %.

Risques sanitaires physiques : travail et santé

Le plus jeune groupe d'âges, en particulier, se voit exposé à des risques sanitaires physiques tels que les vibrations, les températures basses ou élevées, l'inhalation de fumées, poussières, vapeurs, etc. 36 % des actifs de ce groupe indiquent par conséquent qu'ils portent des vêtements de protection. En comparaison européenne (Eu-

rope 31) également, le plus jeune groupe d'âges d'actifs est exposé particulièrement souvent en Suisse à ces risques sanitaires (p. ex. inhalation de fumées et de vapeurs : 35 % en Suisse, 23 % en Europe 31).

Juste un tiers des actifs entre 15 et 24 ans signalent de surcroît qu'ils sont exposés à la fumée de tabac d'autres personnes. Dans les autres groupes d'âges, le tabagisme passif concerne 8-15 % de la population active. En outre, on relève des pourcentages particulièrement importants de personnes du plus jeune groupe d'âges qui indiquent être exposées durant au moins un quart de leur temps de travail à des positions douloureuses ou fatigantes (47 %) ou devoir porter et déplacer des charges lourdes (42 %). C'est également vrai en comparaison internationale (Europe 31 : 26 %, respectivement 28 %). Chez les actifs entre 55 et 64 ans, la proportion de ceux qui doivent porter et déplacer des charges lourdes est nettement moindre, avec 16 % (Europe 31 : 22 %). Par ailleurs, 73 % des personnes du groupe d'âges le plus jeune font savoir qu'elles doivent passer au moins trois quarts de leur temps de travail à rester debout ou à marcher. La moyenne suisse se situe à 47 %.

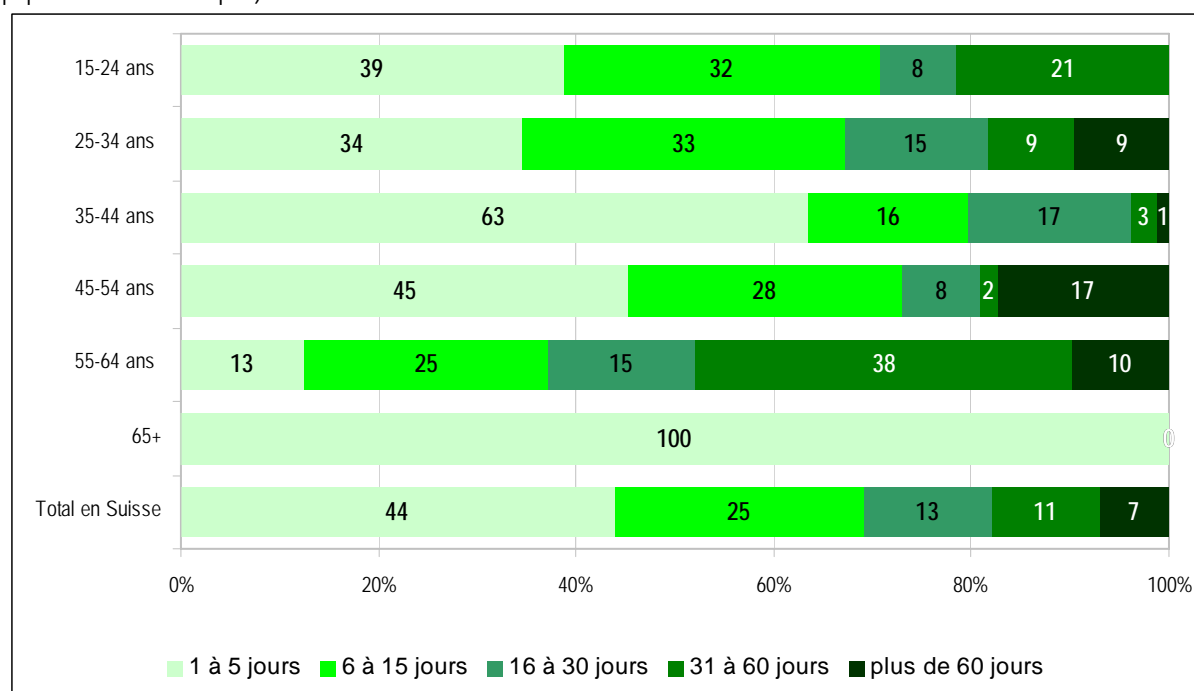
Avec la montée en âge, la proportion de personnes qui se sentent bien ou très bien informées des risques sanitaires et sécuritaires liées à leur activité augmente : de 87 % pour le groupe d'âges le plus jeune à 100 % pour les personnes de 65 ans et plus. Il existe donc un déséquilibre en l'occurrence : les plus jeunes sont plus fréquemment exposés aux risques sanitaires dans leur travail, mais ils ont le sentiment d'être moins bien informés.

Juste un tiers des actifs de 15-24 ans, soit une proportion supérieure à la moyenne, pensent même que leur santé ou leur sécurité est menacée par leur travail, alors qu'ils ne sont que 16 % dans ce cas entre 55 et 64 ans. Toutefois, le tableau est différent s'agissant de la mesure dans laquelle les personnes interrogées pensent que leur travail *porte atteinte* à leur santé. A ce sujet, les divers groupes d'âges apparaissent relativement uniformes : 28-34 % sont d'avis que leur travail préjudicie leur santé, la catégorie des actifs âgés de 65 ans et plus faisant exception (ils ne sont que 8 % à le penser).

Sous l'angle des types d'atteintes à la santé, on observe que les actifs âgés de 15 à 24 ans présentent souvent les valeurs les plus élevées : les maux de dos (22 %), douleurs musculaires (16 %), fatigue générale (14 %), blessures (9 %), problèmes d'audition (7 %), allergies (6 %) et problèmes de peau (5 %) sont souvent cités par les intéressés comme provenant de leur activité professionnelle. Les catégories des 35-44 ans et des 45-54 ans font plus souvent état quant à eux de stress (20 % dans chaque groupe), de problèmes de sommeil (8 % dans les deux cas) et d'irritabilité (8 % également pour chaque groupe).

22 % des actifs du groupe 15-24 ans ont manqué le travail au cours des douze derniers mois pour des raisons de santé : ce chiffre est particulièrement élevé. Viennent ensuite les actifs âgés de 35 à 44 ans (20 %), ceux de 24 à 34 ans (19 %) et ceux de 55 à 64 ans (17 %). Le groupe le plus âgé se distingue nettement par son faible pourcentage (3 %).

Figure 43: Absences au travail en Suisse en raison de problèmes de santé, selon les groupes d'âges (en pourcentage de la population active occupée).



Si nous considérons la durée moyenne des absences pour raisons de santé au cours des douze derniers mois, il apparaît que la durée des absences dans le groupe 55-64 ans a été de 40 jours, celle des 45-54 ans de 30 jours et celle de 25-34 ans de 24 jours. Dans ces groupes d'âges, la proportion d'absences de longue durée (plus de 60 jours) est particulièrement importante. Si les accidents survenus sur le lieu de travail jouent un rôle pour le groupe d'âges 25-34 ans (où 19 % des personnes ayant été absentes pour raison de santé affirment qu'un accident de travail est à l'origine de leur absence), ils n'ont guère de poids pour le groupe d'âges 55-64 ans (2 %).

Les actifs du plus jeune groupe d'âges ont manqué en moyenne durant 16 jours pour raisons de santé. Les actifs âgés de 35 à 44 ans sont absents le moins longtemps pour raisons de santé (9 jours en moyenne) et les plus âgés, de 65 ans et plus (1 jour seulement en moyenne). Ce dernier résultat, en particulier, doit être interprété à la lumière de la petite taille de l'échantillon et de sa composition spécifique. Dans les deux groupes d'âges, la part des absences d'une durée de un à cinq jours domine.

Discrimination et traitements désavantageux

10 % des jeunes actifs entre 15 et 24 ans se sentent traités de manière désavantageuse en raison de leur âge. Ce chiffre est supérieur à la moyenne nationale, mais aussi en comparaison européenne (Europe 31 : 5 %). Le pourcentage est de 1 % chez les actifs entre 35 et 44 ans et de 4 % à peine chez ceux entre 45 et 64 ans. Contrairement aux chercheurs d'emploi assez âgés, dont la recherche est souvent compliquée du fait de leur âge avancé, les personnes interrogées d'un certain âge qui sont intégrées dans le marché de l'emploi n'éprouvent pas de traitement désavantageux dû à l'âge.

De même, le pourcentage le plus élevé de personnes exposées au mobbing durant les douze derniers mois est celui enregistré dans les deux groupes d'âges les plus jeunes (9 % pour les 15-24 ans et 10 % pour les 25-34 ans), la valeur pour chacun de ces groupes étant de 6 % dans l'Europe 31. Il est en outre frappant de constater que les actifs dont l'âge se situe entre 25 et 34 ans se disent exposés à la violence physique de tiers à raison d'un pourcentage de 7 %, supérieur à la moyenne.

Les deux groupes d'actifs les plus âgés ne présentent le pourcentage le plus élevé en matière de traitement désavantageux que dans les cas de handicaps (2 % pour les 55-64 ans et 3 % pour les 65 et plus)[voir note 20]. Il s'agit là du reste de valeurs supérieures aux moyennes européennes (Europe 31 : 1 %, respectivement 0,4 %).

Lieu de travail et technicisation

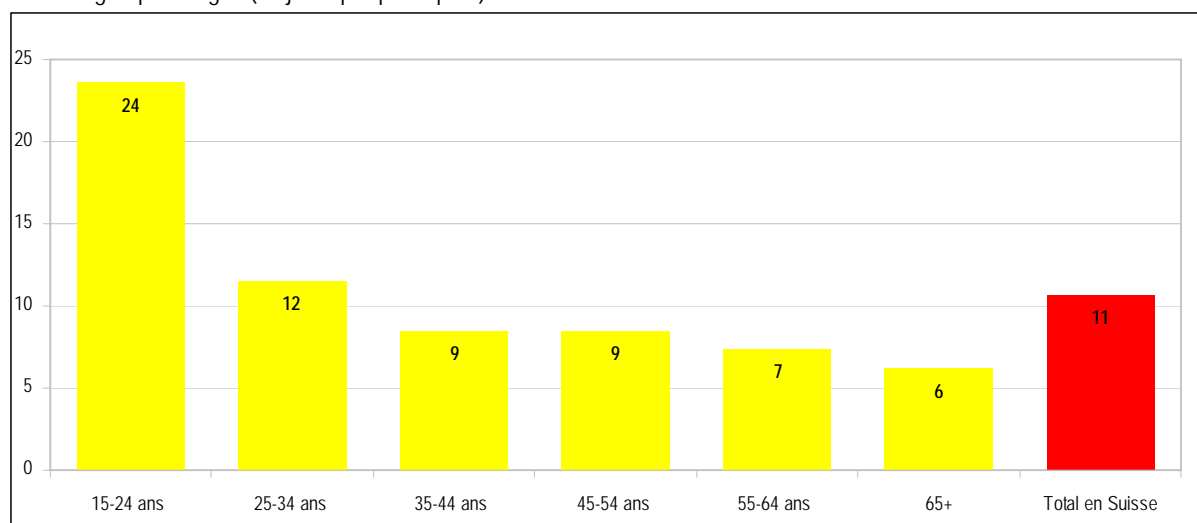
Une proportion relativement élevée d'actifs de la classe d'âges comprise entre 55 et 64 ans exécutent leurs tâches par télétravail (12 %) ou à partir de leur domicile (22 %). Ces chiffres sont supérieurs à la moyenne européenne (respectivement 9 % et 16 % pour cette classe d'âges). Globalement, la proportion des personnes qui, en Suisse, exécutent au moins un quart de leurs tâches par télétravail ou à partir de leur domicile est de respectivement 8 % et 14 %. Les pourcentages sont particulièrement faibles dans le groupe d'âges le moins élevé (respectivement 2 % et 5 %). Ce pourrait être lié au fait que le télétravail et le travail à domicile sont surtout répandus parmi les indépendants, dont la proportion est particulièrement importante dans le groupe d'âges des 55-64 ans.

Il est surprenant que les jeunes actifs (15-24 ans) présentent un pourcentage clairement inférieur à la moyenne s'agissant de travailler à l'ordinateur (34 %) ou d'utiliser internet et le courriel à des fins professionnelles (29 %); ils restent toutefois au-dessus de la moyenne européenne de leur classe d'âge (respectivement 32 % et 22 %). Par ailleurs, l'ordinateur, en particulier internet et le courriel, n'est utilisé que par une petite part des personnes âgées de 65 ans et plus (respectivement 29 % et 19 %). Le plus fort pourcentage concernant le travail à l'ordinateur est celui du groupe dont l'âge est compris entre 45 et 54 ans (67 %). Quant à internet et au courriel, leurs principaux utilisateurs sont les actifs dont l'âge est compris entre 25 et 34 ans (55 %) et entre 35 et 44 ans (56 %). Selon les données de comparaison européennes, le groupe des 25-34 ans affiche le plus fort pourcentage (49 %) pour le travail à l'ordinateur; le même groupe est en outre en tête concernant l'utilisation d'internet et du courriel avec 40 %.

Perfectionnement

Juste un tiers des personnes interrogées font savoir qu'elles auraient les facultés d'accomplir un travail plus exigeant. C'est dans la classe d'âges comprise entre 35 et 44 ans que cette appréciation est la plus marquée, avec 35 % des intéressés, tandis qu'elle est la moins nette, avec 26 %, chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans. Un tiers des personnes interrogées du plus jeune groupe d'âges sont d'avis que des mesures de formation supplémentaires sont nécessaires pour leur permettre de bien maîtriser leurs tâches. Or, la proportion des personnes de cette catégorie d'âges est pourtant la plus faible (38 %) s'agissant de la fréquentation durant les douze derniers mois de cours de perfectionnement financés/organisés par l'employeur ou autofinancés/organisés par l'indépendant (ce taux de fréquentation en Suisse est pourtant nettement supérieur à la moyenne européenne, de 19 % dans ce groupe d'âges). La situation prend un autre aspect si l'on analyse la participation des actifs à des mesures de perfectionnement sous l'angle du nombre de jours par personne : le groupe d'âges le plus jeune arrive alors en tête avec une moyenne de 23,6 jours par personne. Le nombre de jours par personne baisse à mesure que l'âge s'élève (la moyenne diminue pour atteindre 11 jours de perfectionnement dès le groupe d'âges des 25-34 ans et la réduction se poursuit par la suite jusqu'à 6 jours par participants pour les personnes de 65 ans et plus.

Figure 44: Mesures de perfectionnement financées/organisées par l'employeur ou par l'indépendant lui-même en Suisse, selon les groupes d'âges (en jours par participant).



52 % des actifs entre 15 et 24 ans, mais 40 % seulement de ceux âgés de 55 à 64 ans notent qu'ils ont pris part à des mesures de perfectionnement assurées par le supérieur hiérarchique ou des collègues sur le lieu de travail (Europe 31 : 31 % pour les 15-24 ans; 19 % pour les 55-64 ans). Pourtant, le travail offre des possibilités d'apprentissage à une large majorité de personnes : 88 % des actifs entre 55 et 64 ans affirment qu'ils exercent un métier qui comporte l'apprentissage d'éléments nouveaux (Europe 31 : 64 %).

Sur ce point, les différences liées à l'âge sont marginales.

Exigences du travail et autonomie

S'agissant des exigences que le travail implique, il apparaît que la part des personnes interrogées affirmant que leur travail comprend l'autoévaluation de la qualité de leur propre travail augmente avec l'âge (de 74 % à 95 %). Pareillement, la proportion de ceux dont le travail comporte des tâches complexes augmente avec l'âge, de 63 % pour la classe d'âges entre 15 et 24 ans à 82 % pour les actifs dont l'âge est compris entre 54 et 64 ans. Inversement, le pourcentage de ceux qui indiquent exécuter des tâches monotones diminue avec la montée en âge (de 24 % à 10 %). Ces valeurs sont très basses en comparaison de l'Europe, où les tâches monotones concernent 52 % des actifs entre 15 et 24 ans et 39-47 % des personnes dans les autres groupes d'âges (Europe 31). Pour ce qui a trait à la résolution autonome de problèmes, le plus jeune groupe d'âges sort quelque peu du cadre avec 76 %, tandis que les autres groupes d'âges oscillent entre 88 % et 94 %. 57 % seulement des personnes interrogées entre 15 et 24 ans considèrent que leur travail est mentalement exigeant, contre 79 % chez les actifs entre 55 et 64 ans.

Les activités brèves et répétitives de moins d'une minute se rencontrent en particulier chez les actifs dont l'âge se situe entre 25 et 34 ans : une personne sur quatre est concernée dans ce groupe, alors que seuls 13 % le sont chez les 55-64 ans.

L'âge venant, le rythme de travail est toujours moins dicté par le travail des collègues ou la vitesse d'une machine ou d'une installation de transport. Le contrôle direct du supérieur hiérarchique est lui aussi d'autant moins souvent mentionné que les personnes interrogées sont âgées : si 47 % des 15-24 ans indiquent encore que leur rythme de travail dépend du contrôle direct de leur supérieur hiérarchique, ils ne sont plus que 12 % dans ce cas chez les 55-64 ans.

A partir de 55 ans, le pourcentage de personnes interrogées qui passent au moins un quart de leur temps de travail à un rythme élevé diminue nettement : il est encore de 74 % chez les 45-54 ans, mais il baisse à 61 % pour les 56-64 ans. Tendanciellement, on voit augmenter la proportion des personnes interrogées qui affirment avoir assez

de temps pour accomplir leur tâche (70 % chez les 25-34 ans, 86 % chez ceux de 65 ans et plus). Le groupe d'âges le plus jeune constitue une exception : une proportion supérieure à la moyenne, de 83 %, y dit avoir suffisamment de temps pour faire son travail.

Plus les personnes interrogées sont âgées, plus elles sont proportionnellement nombreuses à pouvoir choisir ou modifier l'ordre et la procédure d'exécution des tâches ainsi que la vitesse / le rythme de leur travail. De même, les possibilités de faire valoir ses propres idées augmentent avec l'âge (de 51 % à 93 %). De ce fait, l'âge venant, une plus grande proportion des personnes en emploi peuvent influencer la conception de leur propre travail.

Conduite

Plus les actifs sont âgés, plus ils sont proportionnellement nombreux à ne pas trouver l'appui de leur supérieur hiérarchique lorsqu'ils le demandent. Le pourcentage d'actifs qui obtiennent l'appui de leur supérieur se réduit de 85 % à 65 % dans un premier temps et n'est plus que de 22 % dans le groupe d'âges des 65 ans et plus. La proportion de ceux qui affirment être en mesure de recevoir de l'aide de leurs collègues diminue également au fur et à mesure qu'ils prennent de l'âge. On retrouve les mêmes tendances dans les données de comparaison européennes.

Au cours des douze derniers mois, la performance au travail n'a été mesurée formellement que pour environ une personne sur deux dans le groupe d'âges des 55-64 ans, et même pour 18 % seulement des actifs du groupe le plus âgé. Dans les autres groupes d'âges, les pourcentages oscillent entre 56 % et 68 %.

Satisfaction

Avec 83 % de taux de satisfaction, les jeunes de 15 à 24 ans sont en Suisse moins souvent satisfaits ou très satisfaits de leurs conditions de travail dans leur activité principale que les autres groupes d'âges, mais ils se situent toutefois au-dessus de la moyenne européenne (75 %). Le taux de satisfaction atteint son point culminant (96 %) avec les actifs de la classe d'âges 55-64 ans (Europe 31 : 85 %). Plus les personnes interrogées sont jeunes, plus elles sont sceptiques quant à la possibilité de pouvoir encore exercer leur métier actuel à 60 ans : une personne sur deux seulement est de cet avis dans les deux groupes d'âges les plus jeunes (15-24 ans et 25-34 ans).

Outre la question générale de la satisfaction quant aux conditions de travail, l'enquête comportait aussi des questions visant à clarifier divers facteurs susceptibles de contribuer à la satisfaction au travail, par exemple la sécurité sur le lieu de travail, les perspectives de carrière ou la rémunération.

La crainte de perdre sa place de travail est la plus faible parmi les plus jeunes de 15-24 ans (7 %) et dans les deux groupes les plus âgés (6 %, respectivement 0 %). En revanche, 19 % des 25-34 ans pensent qu'ils pourraient perdre leur travail dans les prochains six mois. Dans les autres pays européens, c'est parmi les actifs du plus jeune groupe d'âges (19 %) que cette crainte est la plus répandue..

65 % des actifs entre 45 et 54 ans estiment être bien rémunérés pour leur travail (Europe 31 : 42 %), mais seulement 38 % des personnes de 65 ans et plus et une personne sur deux environ du groupe des 25-34 ans en disent autant.

S'ils sont 68 % dans le groupe d'âges le plus jeune à penser qu'ils ont de bonnes chances de carrière dans leur travail, cette proportion se réduit continuellement avec l'âge pour ne plus former que 17 % parmi le groupe le plus âgé. Il s'agit là d'une tendance également observable, mais atténuée, dans les données de comparaison européennes : seuls 38 % des plus jeunes sont de cet avis et la proportion se réduit à 11 % au sein du groupe le plus âgé.

L'âge venant, les actifs se sentent toujours plus «à la maison» dans leur entreprise : ce sont 67 % chez les 25-35 ans et 93 % pour le groupe de 65 ans et plus. Seul le groupe des plus jeunes (74 %) contredit cette tendance. De

même, le sentiment d'avoir de très bons amis au travail est plus marqué qu'en moyenne chez les plus jeunes (82 %) et chez les plus âgés (96 %).

Conclusion

Les actifs jeunes sont soumis à plus forte charge et plus rarement satisfaits de leur travail, tandis que les actifs plus âgés qui sont encore en emploi trouvent leur situation de travail globalement satisfaisante. Des analyses supplémentaires, qui approfondiront les conditions de travail des jeunes et des aînés dans diverses branches, compte tenu de leurs différentes qualifications et de leur sexe, permettront de se prononcer de manière plus détaillée sur la situation au travail en fonction de l'âge.

8 Conclusion et perspectives

La présente évaluation d'ensemble indique que les conditions de travail en Suisse sont bonnes comparées à celles de l'Europe. Dans nombre de cas, la Suisse figure dans le groupe des pays européens présentant les meilleures valeurs. Il y a toutefois lieu de ne pas oublier qu'un résultat «relativement bon» ne signifie pas toujours qu'aucune mesure d'amélioration n'est requise. Il convient donc, pour conclure, de rappeler les résultats positifs importants, mais aussi les points qui nécessitent des améliorations.

Résultats positifs

- La satisfaction au travail est très élevée en Suisse : 91 % font savoir qu'ils sont satisfaits ou très satisfaits de leurs conditions de travail. Seuls le Danemark, la Norvège et la Grande-Bretagne ont des taux plus élevés.
- Les valeurs enregistrées en Suisse sont nettement inférieures aux valeurs moyennes européennes tant pour les problèmes de santé (stress, maux de dos, douleurs musculaires) que pour les charges affectant la santé physique (mouvements répétitifs, positions douloureuses ou fatigantes, vibrations, etc.). En Suisse, les actifs sont également bien informés des risques sanitaires (92 %).
- Les personnes employées en Suisse jouissent de marges de manœuvre relativement larges s'agissant de la conception de leur travail. Leurs qualifications semblent bien utilisées. De fait, six pays d'Europe se distinguent par le grand nombre de personnes qui y disposent d'un haut degré d'autonomie dans leur emploi, qui sont impliquées dans les décisions concernant leur travail et qui coopèrent étroitement avec leurs collègues : ce sont les quatre pays scandinaves, les Pays-Bas et la Suisse.
- En Suisse, les actifs participent plus souvent qu'en moyenne à des mesures de perfectionnement financées par leur employeur. Seules la Finlande et la Suède atteignent à cet égard un niveau plus élevé. Il faut relativiser ce point en signalant que les femmes et certains groupes de professions (professions à caractère administratif, agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, personnel non qualifié) restent nettement en deçà de la moyenne. En outre, nous observons que le nombre de jours de perfectionnement diminue au fur et à mesure que les intéressés prennent de l'âge.
- 88 % des personnes employées en Suisse affirment que leurs horaires de travail se concilient en général bien ou très bien avec leurs obligations familiales ou sociales. Ce point signifie que la grande flexibilité des horaires n'est pas unilatéralement exploitée au détriment du personnel engagé. En moyenne européenne, seuls 78 % des personnes interrogées font état d'une aussi bonne conciliation des intérêts.
- La Suisse occupe une position de pointe s'agissant du travail à l'ordinateur (59 %) et de l'utilisation d'internet et du courriel (49 %).

Potentiel d'amélioration

- Presque un tiers des actifs considèrent que leur travail porte atteinte à leur santé. Les problèmes le plus fréquemment relevés sont le stress, les maux de dos et les douleurs dans les épaules et la nuque. Certaines branches économiques cumulent les facteurs de risque.
- Les actifs jeunes se plaignent fréquemment de maux de dos, de douleurs musculaires ou de blessures, tandis que les actifs plus âgés signalent plus souvent le stress, l'irritabilité, les maux de tête ou les problèmes de vision.
- Tous groupes de professions confondus, les risques sanitaires ergonomiques les plus fréquents sont les mouvements répétitifs, les positions corporelles douloureuses ou fatigantes et le fait de porter des charges lourdes.
- Les jeunes actifs se sentent assez souvent traités désavantageusement du fait de leur âge. C'est aussi le cas des chercheurs d'emploi d'un certain âge, tandis que les aînés intégrés dans le marché du travail ne mentionnent que rarement des cas de traitement désavantageux en raison de leur âge.

- Seuls 21 % des actifs de Suisse mentionnent qu'ils ont une femme pour supérieure hiérarchique. La Suisse reste en ce point nettement en deçà de la moyenne européenne (24 %) et a fortiori d'un pays comme la Finlande (39 %). L'économie suisse profite donc généralement du fait que de nombreuses femmes sont insérées dans les processus de l'activité professionnelle, mais il demeure douteux que le potentiel de ces femmes soit effectivement exploité.

Il s'agit à présent d'approfondir l'analyse des problèmes et des défis mentionnés, afin d'en identifier les causes et d'en établir les corrélations. Mais il faut également poursuivre l'étude des raisons qui expliquent les résultats positifs, afin de garantir le renforcement et si possible le développement de cette position favorable.

9 Références

- Office fédéral de la statistique (2001), Demos 1+2/2001, «Scénarios de l'évolution démographique de la Suisse 2000-2060». Neuchâtel, Office fédéral de la statistique.
- Office fédéral de la statistique (2003), Données sociales – Suisse. Vers l'égalité ? La situation des femmes et des hommes en Suisse. Troisième rapport statistique. Neuchâtel, OFS.
- Office fédéral de la statistique (2007), ESPA 2006 en bref. Principaux résultats de l'enquête suisse sur la population active. Neuchâtel, OFS.
- Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (2007), Quatrième enquête européenne sur les conditions de travail. Luxembourg, Bureau des Publications Officielles des Communautés Européennes.
- Imarinen, J. E. (2004), Älter werdende Arbeitnehmer und Arbeitnehmerinnen, dans : M. v. Cranach, H.-D. Schneider, E. Ulich & R. Winkler (éd.), Ältere Menschen im Unternehmen (p. 29-48). Berne, Haupt.
- Maier, G. (1997), Das Erleben der Berufssituation bei älteren Arbeitnehmern. Ein Beitrag zur differentiellen Gerontologie. Francfort s/M., Peter Lang.
- OCDE (2003a), Perspectives de l'emploi de l'OCDE. Pour des emplois plus nombreux et meilleurs. Paris, OCDE.
- OCDE (2003b). Vieillesse et politiques de l'emploi Suisse. OCDE, documentation électronique, en ligne sur internet : <http://www1.oecd.org/publications/e-book/8103112E.pdf> (longue version en français). [12.4.2006].

10 Annexes

La Suisse comparée à l'Europe 31, à l'UE 27 et aux pays voisins de la Suisse (tableau comparatif)

Tableau comparatif présentant les données suisses par sexe et par groupe d'âges

Tableau comparatif classant les données suisses en fonction du niveau de formation, du taux d'occupation et du statut d'activité

Tableau comparatif classant les données suisses par groupe de professions

Tableau comparatif classant les données suisses par branche (NOGA 5)

Tableau comparant les résultats de la Suisse à ceux des trois pays en tête du classement

Données structurelles concernant la Suisse

La Suisse comparée à l'Europe des 31²⁴, à l'UE des 27 et aux pays voisins de la Suisse (tableau comparatif)

		Suisse	Europe 31	UE 27	Allemagne	France	Italie	Autriche
Numéro de question	Question	n=1040	n=29680	n=25614	n=1018	n=1083	n=1005	n=1009
HH2a	Sexe							
	Femmes	45.1	42.9	44.5	45.4	47.3	39.5	45.6
	Hommes	54.9	57.1	55.5	54.6	52.7	60.5	54.4
HH2b	Âge							
	Entre 15 et 24 ans	13.5	12.8	11.8	12.3	9.7	10.3	12.4
	Entre 25 et 34 ans	20.2	23.0	22.6	18.5	23.7	23.4	25.5
	Entre 35 et 44 ans	29.8	28.1	28.3	30.2	29.6	30.0	30.8
	Entre 45 et 54 ans	19.9	23.6	24.5	26.5	28.3	20.7	22.5
	Entre 55 et 64 ans	14.3	10.6	11.0	12.4	8.2	10.3	8.0
	65 ans ou plus	2.3	1.9	1.7	0.1	0.6	5.2	0.8
EF1	Niveau de formation (formation achevée avec diplôme)							
	Pas de formation ou seulement école obligatoire (école primaire et secondaire inférieure / dixième année scolaire / cours préparatoire / école du degré diplôme / formation élémentaire)	17.6	37.1	35.4	32.2	28.5	32.7	91.5
	Formation professionnelle (apprentissage (avec CFC) / formation sur le tas / maturité gymnasiale / maturité professionnelle (directe ou après un apprentissage) / formation dans le domaine des soins infirmiers / maturité gymnasiale pour adultes)	53.3	50.1	51.4	54.3	63.9	48.7	8.5
	Formation supérieure (école supérieure / maîtrise / brevet fédéral professionnel / haute école spécialisée / université / école polytechnique / diplôme universitaire / doctorat)	29.1	12.8	13.2	13.5	7.6	18.6	0.0
Q3a / Q15a	Taux d'occupation et statut d'activité							
	Temps partiel	33.5	17.0	16.9	15.5	14.4	14.3	19.5
	Temps complet	66.5	83.0	83.1	84.5	85.6	85.7	80.5
	Indépendant	16.1	20.2	16.7	9.1	12.4	30.8	19.9
	Salarié	83.9	79.8	83.3	90.9	87.6	69.2	80.1

²⁴ Sur les pays visés par les formules "Europe 31" et "UE 27", voir explications données dans l'introduction du présent rapport.

Numéro de question	Question	Suisse n=1040	Europe 31 n=29680	UE 27 n=25614	Allemagne n=1018	France n=1083	Italie n=1005	Autriche n=1009
2a	Profession principale, selon la classification internationale type des professions (CITP)							
	CITP 1: Dirigeants, cadres supérieurs	6.3	8.8	8.9	5.2	7.8	16.1	13.1
	CITP 2: Professions intellectuelles et scientifiques	17.3	13.7	14.5	14.8	12.9	17.0	4.2
	CITP 3: Professions intermédiaires	20.7	12.8	13.3	21.8	18.3	5.1	21.9
	CITP 4: Employés de type administratif	13.1	11.1	11.9	12.5	12.4	13.9	12.9
	CITP 5: Personnel des services et de la vente	13.5	12.5	12.7	11.9	12.4	15.0	12.7
	CITP 6: Agriculteurs	4.7	6.8	3.8	2.2	0.7	0.1	4.8
	CITP 7: Artisans et ouvriers	14.8	14.1	14.0	15.8	11.2	14.1	14.3
	CITP 8: Conducteurs et assembleurs	4.1	8.1	8.2	7.1	1.1	8.8	5.1
	CITP 9: Ouvriers et employés non qualifiés	5.5	11.5	11.8	7.9	22.0	8.5	10.4
	CITP 10: Soldats	0.0	0.7	0.8	0.9	1.4	1.4	0.6
Q4	Agriculture, chasse, sylviculture, pêche et aquaculture							
	Industrie manufacturière	4.0	8.2	5.4	1.5	1.7	1.8	5.1
	Services, sauf administration publique	22.6	28.2	29.0	31.1	27.4	33.5	28.2
	Administration publique, assurance militaire et assurances sociales	41.3	34.7	35.8	35.4	34.5	38.4	39.8
	Enseignement, santé, services domestiques	5.5	6.6	7.0	8.0	9.7	4.6	6.6
	Agriculture, chasse, sylviculture, pêche et aquaculture	26.7	22.3	22.9	24.0	26.7	21.7	20.2
Q1a	Nationalité des personnes interrogées							
	Suisse	85.4	96.9	96.8	96.6	98.3	99.1	96.3
	Etrangère	14.6	3.1	3.2	3.4	1.7	0.9	3.7
Q1b	Origine des actifs étrangers							
	Etats-membres de l'UE	62.2	32.5	29.5	19.7	62.6	78.4	26.0
	Autres Etats	37.8	67.5	70.5	80.3	37.4	21.6	74.0
Q10	Dans quelle mesure êtes-vous exposé aux conditions suivantes dans votre travail (pendant au moins un quart du temps)?							
Q10a	A des vibrations provoquées par des outils manuels, des machines, etc.	17.6	24.2	24.2	28.8	21.9	24.4	24.3
Q10b	A des bruits si forts que vous devez élever la voix pour parler aux gens	21.9	29.8	30.1	32.9	32.0	23.9	24.3
Q10c	A des températures qui vous font transpirer même si vous ne travaillez pas	22.4	25.8	24.9	23.7	26.8	18.9	22.9
Q10d	A des températures basses, que ce soit à l'intérieur de locaux ou à l'extérieur	20.3	23.6	22.0	18.3	23.8	13.6	15.8
Q10e	A l'inhalation de fumées, vapeurs ou poussières	18.6	20.9	19.1	19.3	19.9	15.6	18.7
Q10f	A l'inhalation de vapeurs telles que des dissolvants et des diluants	9.0	11.0	11.2	13.8	13.5	9.1	11.9
Q10g	A la manipulation de ou au contact avec des produits ou substances chimiques	13.5	14.7	14.5	15.5	16.6	11.7	12.6
Q10h	A des radiations telles que rayons X, radioactivité, soudure à l'arc, rayon laser	4.5	4.6	4.6	6.8	3.7	3.1	5.1
Q10i	Au tabagisme passif (exposition à la fumée de tabac d'autres personnes)	13.8	20.7	20.1	25.6	19.9	9.1	22.6
Q10j	A la manipulation de ou au contact direct avec des matériaux qui peuvent être infectieux tels que des déchets, des fluides corporels, du matériel de laboratoire, etc.	9.9	9.3	9.2	10.5	10.0	3.7	6.6

Numéro de question	Question	Suisse n=1040	Europe 31 n=29680	UE 27 n=25614	Allemagne n=1018	France n=1083	Italie n=1005	Autriche n=1009
Q11	Dans quelle mesure votre principal travail implique-t-il les éléments suivants (pendant au moins un quart du temps)?							
Q11a	Des positions douloureuses ou fatigantes	34.9	47.3	45.5	46.4	52.8	48.9	50.1
Q11b	Soulever ou déplacer des personnes	6.0	8.0	8.1	6.9	10.9	3.9	7.1
Q11c	Porter ou déplacer des charges lourdes	26.9	36.3	35.0	31.8	39.2	28.5	35.9
Q11d	Rester debout ou marcher (Attention: pendant au moins les trois quarts du temps!)	47.4	51.2	50.6	44.9	54.7	49.9	53.3
Q11e	Des mouvements répétitifs de la main ou du bras	41.5	63.3	62.3	56.9	60.7	64.6	57.2
Q11f	Travailler dans les locaux de la société ou de l'organisation qui vous emploie (en dehors de votre foyer)	83.6	72.1	72.8	78.6	75.6	63.4	77.8
Q11g	Travailler de chez vous avec un ordinateur (télétravail)	8.3	7.9	8.3	8.5	7.0	3.9	14.2
Q11h	Travailler de chez vous à l'exclusion du télétravail	13.8	11.4	12.0	9.4	12.1	12.4	13.0
Q11i	Travailler chez le client, sur la route, en des lieux autres que les locaux de la société / l'organisation ou votre domicile	35.8	28.5	29.3	31.5	27.0	29.3	31.5
Q11j	Être en contact direct avec des personnes qui ne sont pas employées à votre lieu de travail comme, p. ex. des clients, des passagers, des patients, etc.	68.3	59.6	62.4	60.8	70.0	68.8	66.2
Q11k	Travailler avec des ordinateurs (PC, réseau, unité centrale)	58.5	43.1	45.5	53.5	53.3	41.7	50.5
Q11l	Utiliser internet / l'e-mail pour des raisons professionnelles	49.1	34.2	36.1	39.3	42.1	35.5	43.0
Q11m	Porter un équipement personnel de protection	26.6	32.5	34.0	34.7	27.8	32.3	24.2
Q12	Comment jugez-vous votre niveau d'information sur les risques pour la santé et la sécurité liés à l'exécution de votre travail?							
	S'estimer bien ou très bien informés sur les risques pour la santé et la sécurité liés à l'exécution de leur travail.	91.8	81.7	85.3	91.3	75.0	80.6	87.3
Q13	Durée du trajet quotidien pour se rendre du domicile au travail et pour en revenir							
	Moins de 20 minutes	30.6	24.0	23.1	11.7	23.5	30.6	34.6
	Entre 20 et 39 minutes	30.0	32.2	32.4	32.3	34.9	34.9	31.3
	Entre 40 et 60 minutes	26.2	29.3	29.9	40.2	31.1	24.1	26.1
	Plus de 60 minutes	13.2	14.5	14.7	15.9	10.5	10.4	8.0
	Moyenne (en minutes)	36.6	42.6	43.1	46.0	38.2	34.7	33.9
	Médiane (en minutes)	30	30	30	40	30	30	30
Q14a	Nombre de fois par mois où la personne travaille durant la nuit (au moins 2 heures entre 10 h du soir et 5 h du matin)							
	Zéro	79.4	80.7	80.6	82.3	83.5	84.6	81.3
	1 à 5 fois	13.7	9.4	9.5	10.7	7.2	8.4	7.8
	6 à 10 fois	3.7	5.6	5.8	4.6	4.4	4.8	7.0
	11 à 20 fois	2.5	2.9	2.9	2.1	4.1	0.7	3.1
	plus de 20 fois	0.7	1.4	1.2	0.3	0.8	1.5	0.8
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant durant la nuit au moins une fois par mois)	5.9	8.1	7.9	6.5	8.7	7.0	8.2
	Médiane (se rapportant aux personnes travaillant durant la nuit au moins une fois par mois)	4	6	6	5	7	5	6

		Suisse	Europe 31	UE 27	Allemagne	France	Italie	Autriche
Numéro de question	Question	n=1040	n=29680	n=25614	n=1018	n=1083	n=1005	n=1009
Q14b	Nombre de fois par mois où la personne travaille en soirée pour au moins 2 heures entre 6 h et 10 h du soir							
	Zéro	50.8	55.6	55.0	60.0	62.5	51.0	56.0
	1 à 5 fois	27.4	16.9	17.1	15.8	14.8	16.3	20.1
	6 à 10 fois	10.5	13.0	13.6	14.9	12.2	14.8	12.4
	11-20 Tage	9.7	9.8	10.2	8.4	7.6	11.8	6.9
	11 à 20 fois	1.6	4.7	4.1	0.8	2.9	6.1	4.5
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant en soirée au moins une fois par mois)	7.5	10.1	9.9	8.5	9.4	10.9	9.1
	Médiane (se rapportant aux personnes travaillant en soirée au moins une fois par mois)	5	8	8	8	8	10	6
Q14c	Nombre de fois par mois où la personne travaille le dimanche							
	Zéro	71.9	69.3	72.5	81.9	79.8	78.2	71.5
	1 fois	11.0	7.6	7.5	4.9	6.8	7.3	7.5
	2 fois	9.5	9.3	9.5	8.7	7.2	6.7	8.6
	3 fois	2.3	2.7	2.8	2.1	1.8	2.3	2.5
	4 ou 5 fois	5.3	11.2	7.7	2.4	4.3	5.5	9.9
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant au moins un dimanche par mois)	2.1	2.6	2.4	2.1	2.2	2.3	2.5
	Médiane (se rapportant aux personnes travaillant au moins un dimanche par mois)	2	2	2	2	2	2	2
Q14d	Nombre de fois par mois où la personne travaille le samedi							
	Zéro	50.2	44.4	47.3	47.9	51.6	39.5	48.5
	1 fois	16.1	9.2	9.3	10.1	9.3	8.1	10.4
	2 fois	13.9	15.1	15.9	21.9	13.4	12.6	16.1
	3 fois	3.4	4.4	4.8	4.9	4.9	3.9	5.6
	4 ou 5 fois	16.4	26.8	22.7	15.3	20.8	35.9	19.5
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant au moins un samedi par mois)	2.4	2.9	2.8	2.5	2.8	3.1	2.7
	Médiane (se rapportant aux personnes travaillant au moins un samedi par mois)	2	3	3	2	3	4	2

		Suisse	Europe 31	UE 27	Allemagne	France	Italie	Autriche
Numéro de question	Question	n=1040	n=29680	n=25614	n=1018	n=1083	n=1005	n=1009
14e	Nombre de fois par mois où la personne effectue une journée de plus de 10 heures							
	Zéro	66.0	62.7	63.7	65.3	69.3	64.2	56.8
	1 à 5 fois	22.3	19.2	19.4	21.8	16.8	20.4	23.1
	6 à 10 fois	4.9	7.4	7.6	8.0	6.9	9.5	10.0
	11 à 20 fois	4.3	6.2	6.2	4.2	4.9	3.9	6.8
	Plus de 20 fois	2.5	4.5	3.1	0.6	2.1	2.1	3.2
	Moyenne (se rapportant aux personnes qui effectuent au moins une journée de plus de 10 heures par mois)	6.6	9.2	8.4	6.5	7.8	7.1	8.3
	Médiane (se rapportant aux personnes qui effectuent au moins une journée de plus de 10 heures par mois)	4	5	5	5	5	4	5
Q15b	Personnes travaillant à temps partiel qui aimeraient...							
	... travailler à plein temps	5.7	21.7	22.5	19.6	26.0	24.0	10.7
	... travailler plus d'heures mais pas à temps complet	17.7	14.5	14.6	18.5	19.5	19.3	9.6
	... travailler le même nombre d'heures	67.7	56.6	56.2	59.4	51.6	51.7	77.0
	... travailler moins d'heures	8.9	7.2	6.7	2.6	2.9	5.1	2.7
Q16a	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:							
Q16a_a	Je travaille le même nombre d'heures chaque jour.	47.0	59.0	58.4	57.4	56.4	60.9	45.5
Q16a_b	Je travaille le même nombre de jours chaque semaine.	75.9	73.9	74.0	74.3	75.0	68.2	68.6
Q16a_c	Je travaille selon des horaires fixes.	52.4	60.2	60.7	65.9	61.5	51.5	52.3
Q16a_d	Je travaille par roulement.	12.9	16.4	17.3	15.7	14.9	18.1	13.2
Q16b	Horaires de travail des personnes ayant déclaré travailler par roulement							
	Je travaille en horaire découpé (avec une coupure de 4 heures au moins).	14.1	7.0	6.8	3.6	7.8	14.0	2.2
	Je travaille en rotation permanente (matin, après-midi ou nuit).	34.6	37.6	37.7	25.2	43.1	45.9	44.7
	Je travaille en alternance (rotation tournante), le matin, l'après-midi et la nuit.	49.3	50.5	50.4	70.2	39.5	32.4	49.9
	Autre.	2.0	4.9	5.1	1.0	9.6	7.7	3.2
Q17a	De quelle manière sont fixés vos horaires?							
	Ils sont fixés par l'entreprise, sans possibilités de changements.	37.7	54.2	56.3	57.5	53.8	49.0	48.2
	Le choix vous est donné entre plusieurs horaires de travail fixes, déterminés par l'entreprise.	5.9	8.3	8.9	12.8	10.6	7.1	9.9
	Vous pouvez adapter vos horaires de travail dans une certaine limite.	30.8	16.5	17.0	19.4	18.7	15.7	21.7
	Vos horaires de travail sont entièrement déterminés par vous-mêmes.	25.6	21.0	17.8	10.4	16.9	28.1	20.2

		Suisse	Europe 31	UE 27	Allemagne	France	Italie	Autriche
Numéro de question	Question	n=1040	n=29680	n=25614	n=1018	n=1083	n=1005	n=1009
Q17b	Y a-t-il régulièrement des changements dans votre planning de travail? (Si oui) Combien de temps à l'avance en êtes-vous informés?							
	Non.	69.1	69.8	69.2	57.4	64.5	82.6	75.5
	Oui, le jour même.	6.3	8.0	8.1	8.1	10.0	2.4	6.8
	Oui, la veille.	7.6	8.2	8.6	12.9	8.4	6.2	6.2
	Oui, plusieurs jours à l'avance.	12.1	10.3	10.6	17.4	14.8	6.6	7.5
	Plusieurs semaines à l'avance.	5.0	3.7	3.6	4.2	2.3	2.2	4.0
Q18 / Q19	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:							
Q18	En général mon horaire de travail s'accorde bien / très bien avec mes engagements sociaux et familiaux en dehors de mon travail.	87.8	78.1	79.4	85.5	80.9	73.0	88.0
Q19	On m'a contacté en dehors de mes heures de travail normales au cours des 12 derniers mois.	47.0	37.5	38.5	51.5	18.3	23.8	42.9
20	Mon travail...							
Q20a_a	... comporte des tâches brèves répétitives de moins d'1 minute.	19.6	26.7	24.7	21.7	24.9	24.2	21.5
Q20a_b	... comporte des tâches brèves répétitives de moins de 10 minutes.	30.7	40.1	39.0	42.8	35.4	40.8	35.4
Q20b_a	... nécessite des cadences de travail élevées pendant au moins un quart du temps.	71.6	61.1	59.6	72.2	49.7	66.6	72.4
Q20b_b	... nécessite de travailler selon des délais très stricts et très courts pendant au moins un quart du temps.	66.3	62.6	61.8	70.9	54.3	59.2	68.5
Q21	Mon rythme de travail dépend...							
Q21a	... du travail fait par d'autres collègues.	33.0	42.6	42.2	39.2	38.5	37.5	35.5
Q21b	... des demandes directes des gens comme des clients, des passagers, des élèves, des patients, etc.	71.4	66.4	68.0	68.9	73.4	72.0	70.4
Q21c	... d'objectifs à réaliser ou de performances à atteindre.	54.5	41.7	42.1	46.3	55.2	41.0	50.2
Q21d	... de la vitesse automatique d'une machine ou du déplacement d'un produit.	12.4	19.5	18.8	19.5	17.2	19.9	21.2
Q21e	... du contrôle direct de mon chef.	24.0	34.9	35.7	31.5	35.6	25.1	31.9
Q22a	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:							
	Je dois souvent / très souvent interrompre une tâche que je suis en train de faire pour une autre non prévue.	44.6	31.2	32.7	23.7	37.8	30.3	32.4
Q22b	Pour mon travail, ces interruptions sont..							
	... perturbantes.	34.5	33.5	33.2	36.8	35.9	20.2	37.4
	... sans conséquence	55.1	55.8	56.4	59.0	57.2	71.2	57.7
	... positives.	10.4	10.6	10.4	4.2	6.8	8.6	4.9

Numéro de question	Question	Suisse n=1040	Europe 31 n=29680	UE 27 n=25614	Allemagne n=1018	France n=1083	Italie n=1005	Autriche n=1009
Q23	Mon principal travail rémunéré implique en général...							
Q23a	... le respect de normes de qualité précises	77.4	74.6	74.2	71.4	76.2	76.8	82.4
Q23b	... une évaluation par moi-même de la qualité de mon travail personnel.	85.5	73.0	71.8	64.8	83.0	77.0	78.5
Q23c	... de résoudre moi-même des problèmes imprévus.	88.6	80.8	80.8	77.4	86.0	79.6	83.0
Q23d	... des tâches monotones.	22.9	44.5	42.9	28.5	40.8	39.5	26.4
Q23e	... des tâches complexes.	73.8	58.5	59.4	71.6	57.2	51.7	82.9
Q23f	... d'apprendre des choses.	85.6	69.3	69.1	66.1	72.3	71.9	76.8
Q24	Dans mon travail, j'ai la possibilité de choisir ou de modifier...							
	... l'ordre de mes tâches.	73.9	64.7	63.4	52.4	72.0	60.4	65.4
	... mes méthodes de travail.	82.4	68.7	66.9	70.6	67.8	75.5	63.2
	... ma cadence ou ma vitesse de travail.	76.1	71.1	69.2	62.2	70.1	78.8	72.8
Q25	L'affirmation suivante s'applique souvent ou presque toujours à mon travail:							
Q25a	Je peux recevoir l'aide de collègues si je le demande.	80.7	65.5	67.5	64.9	50.7	50.7	72.8
Q25b	Je peux obtenir de l'aide de mon supérieur/ chef si je le demande.	72.3	53.7	56.1	58.3	36.8	33.6	65.0
Q25c	Je peux obtenir une aide extérieure si je le demande.	36.3	30.1	31.7	29.5	16.3	14.3	44.1
Q25d	J'ai une influence sur le choix de mes collègues.	33.9	25.9	24.2	17.9	23.5	20.3	29.0
Q25e	Je peux faire une pause quand je le souhaite.	59.5	46.1	44.6	26.6	52.2	47.8	50.7
Q25f	J'ai assez de temps pour terminer mon travail.	74.6	69.5	69.6	60.5	72.6	76.1	60.0
Q25g	Je suis libre de décider quand prendre des vacances ou des jours de congé.	69.9	49.8	49.5	36.0	52.3	49.6	59.5
Q25h	Au travail, j'ai la possibilité de faire ce que je fais le mieux.	64.3	66.1	67.4	52.1	65.6	72.7	67.8
Q25i	Mon travail me donne le sentiment du travail bien fait.	90.8	79.4	80.4	78.4	86.7	87.3	88.6
Q25j	J'ai la possibilité de mettre mes propres idées en pratique dans mon travail.	66.3	59.3	58.4	49.8	64.4	58.4	60.2
Q25k	J'ai le sentiment de faire un travail utile.	92.7	80.7	80.7	79.3	84.1	81.3	84.6
Q25l	Je trouve mon travail intellectuellement exigeant.	71.2	50.4	47.9	61.7	41.6	27.3	69.8
Q25m	Je trouve mon travail émotionnellement exigeant.	51.9	39.0	38.3	47.9	36.3	23.4	60.9
Q26	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:							
Q26	Mon travail implique une rotation de tâches entre mes collègues et moi.	42.6	42.9	43.7	51.1	34.2	33.9	44.7
Q26A.1	Mes tâches requièrent différentes compétences.	94.6	77.6	77.7	73.8	77.8	78.4	89.3

		Suisse	Europe 31	UE 27	Allemagne	France	Italie	Autriche
Numéro de question	Question	n=1040	n=29680	n=25614	n=1018	n=1083	n=1005	n=1009
Q26a.2	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:							
Q26a.2a	C'est mon chef qui décide de la répartition des tâches.	59.5	67.1	68.0	69.9	63.4	66.0	59.1
Q26a.2b	Ce sont les personnes concernées par la rotation des tâches qui décident de la répartition des tâches.	63.7	51.6	51.6	54.8	58.6	44.5	55.7
Q26b	Je fais tout une partie de mon travail / tout mon travail en équipe.	59.1	54.6	55.2	59.1	46.4	38.5	56.0
Q26b.1	Les membres de l'équipe décident eux-mêmes...							
Q26b.1a	... de la répartition des tâches.	60.1	52.1	52.1	58.1	45.0	46.9	60.3
Q26b.1b	... de la personne qui sera à la tête de l'équipe.	18.5	29.3	29.0	31.1	25.6	30.1	44.4
Q27	L'affirmation suivante s'applique à mon niveau de compétences:							
	J'ai besoin d'une formation complémentaire pour me permettre de faire face à mes obligations.	19.5	13.3	13.1	21.8	10.5	14.3	28.9
	Mes obligations correspondent assez bien à mes compétences actuelles.	49.4	52.1	52.3	50.6	43.9	57.9	46.8
	J'ai les compétences nécessaires pour faire face à des obligations plus exigeantes.	31.0	34.6	34.6	27.7	45.6	27.8	24.4
Q28	Au cours des 12 derniers mois, j'ai suivi une formation dans le but d'améliorer mes compétences:							
Q28a	Formation payée ou assurée par mon employeur (pour les employés) / par moi-même (pour les indépendants).	45.4	24.7	26.1	25.3	24.4	16.9	37.5
Q28b	Formation payée / assurée par moi-même	12.6	6.0	5.9	4.9	2.3	8.2	10.2
Q28c	Formation sur le terrain (assurée par collègues ou des superviseurs)	44.7	25.6	26.3	28.4	23.6	14.1	34.2
Q28d	Autres types de formations et d'enseignement sur place (par exemple auto-apprentissage et travaux pratiques en ligne)	22.7	17.0	17.1	18.3	9.1	10.2	22.7
Q28e	Autre	12.7	4.3	4.0	5.6	2.7	2.7	7.5
Q28a_jours	Nombre de jours de formation payés par l'employeur (ou par la personne active elle-même pour les indépendants):							
	1 à 4 jours	38.9	46.0	45.4	35.3	58.0	46.2	39.4
	5 à 9 jours	26.5	25.8	26.3	38.2	19.9	17.7	26.0
	10 à 19 jours	18.5	14.5	14.6	15.1	9.2	19.6	19.7
	20 à 49 jours	11.6	9.3	9.3	8.9	7.3	15.1	10.6
	50 jours ou plus	4.5	4.4	4.5	2.5	5.5	1.3	4.4
	Moyenne	10.7	11.3	11.5	8.3	10.7	10.6	11.5
	Médiane	5	5	5	5	3	5	5

		Suisse	Europe 31	UE 27	Allemagne	France	Italie	Autriche
Numéro de question	Question	n=1040	n=29680	n=25614	n=1018	n=1083	n=1005	n=1009
Q28b_jours	Nombre de jours de formation payés ou organisés par la personne active elle-même (pour les salariés):							
	1 à 4 jours	33.3	44.3	40.8	80.6	58.1	51.8	36.7
	5 à 9 jours	19.8	12.3	13.6	19.4	6.0	16.2	21.3
	10 à 19 jours	16.2	11.4	12.4	0.0	9.3	4.3	19.6
	20 à 49 jours	22.1	17.9	18.3	0.0	16.2	25.2	13.7
	50 jours ou plus	8.6	14.2	14.8	0.0	10.4	2.6	8.8
	Moyenne	15.8	25.1	26.3	2.3	34.7	11.6	15.7
	Médiane	8	5	6	1	3	4	6
Q29	Au cours des 12 derniers mois au travail, j'ai été personnellement confronté à ...							
Q29a	... des menaces de violence physique	4.4	5.8	6.0	4.5	6.9	1.4	4.6
Q29b	... des violences physiques provenant de personnes appartenant à mon lieu de travail	0.8	1.9	1.8	0.5	2.8	0.8	1.8
Q29c	... des violences physiques provenant de personnes n'appartenant pas à mon lieu de travail	3.4	4.3	4.3	3.6	7.2	1.0	2.6
Q29d	... des intimidations / du harcèlement	7.1	5.1	5.1	4.1	7.7	2.3	5.0
Q29e	... de la discrimination sexuelle / discrimination liée au genre	1.6	1.4	1.3	0.7	1.0	1.1	0.8
Q29f	... du harcèlement sexuel	1.1	1.8	1.8	1.1	1.5	0.9	1.8
Q29g	... du harcèlement lié à l'âge	3.9	2.7	2.7	2.9	2.4	2.6	3.2
Q29h	... du harcèlement lié à la nationalité	2.9	1.1	1.0	0.9	1.2	0.0	2.3
Q29	Victimes de discrimination au cours des 12 derniers mois:							
Q29i	Discrimination liée à des origines ethniques	1.6	0.8	0.8	0.3	0.8	0.1	1.7
Q29j	Discrimination liée à la religion	1.6	0.6	0.5	0.3	0.6	0.0	2.1
Q29k	Discrimination liée à une incapacité	0.8	0.5	0.4	0.4	0.7	0.0	0.4
Q29l	Discrimination liée à l'orientation sexuelle	0.3	0.2	0.2	0.1	0.3	0.2	0.0
Q30	Au cours des 12 derniers mois, ...							
Q30a	... j'ai eu une discussion franche avec mon chef à propos de mes performances au travail / performances professionnelles.	70.9	48.2	48.7	40.6	46.3	23.6	52.6
Q30b	... j'ai été consulté à propos de changements intervenus dans l'organisation de mon travail ou dans les conditions d'exécution de celui-ci.	52.1	47.1	47.1	42.2	42.9	37.7	47.5
Q30c	... j'ai été sujet à l'évaluation formelle / régulière de mon rendement.	59.2	40.1	40.0	39.4	27.4	25.7	44.7
Q30d	... j'ai discuté de problèmes liés au travail avec mon chef / patron.	73.5	57.8	58.1	48.4	55.5	57.6	53.1
Q30e	... j'ai discuté de problèmes liés au travail avec un représentant des employés.	16.9	21.5	21.2	12.3	19.2	22.4	18.7
Q31 / Q32 / Q33	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:							
Q31	Mon chef direct est une femme.	20.7	24.4	24.8	18.2	25.7	18.0	23.1
Q32	Je pense que ma santé / ma sécurité est menacée par mon travail.	22.4	30.0	28.6	18.0	23.1	28.4	23.2
Q33	Je pense que mon travail affecte ma santé.	31.1	36.7	35.4	23.7	26.9	38.6	32.2

Numéro de question	Question	Suisse n=1040	Europe 31 n=29680	UE 27 n=25614	Allemagne n=1018	France n=1083	Italie n=1005	Autriche n=1009
Q33a	Comment votre travail affecte-t-il votre santé ? (en pourcentage de l'ensemble des personnes interrogées)							
Q33a_a	Problèmes d'audition	3.1	7.1	7.2	4.8	4.4	7.7	6.7
Q33a_b	Problèmes de vue	3.3	7.8	7.8	3.4	6.9	9.1	5.5
Q33a_c	Problèmes de peau	2.8	7.3	6.6	5.0	4.4	5.7	5.0
Q33a_d	Maux de dos	18.1	25.6	24.7	18.8	21.6	24.3	24.0
Q33a_e	Maux de tête	6.1	16.8	15.5	12.0	11.9	16.9	11.6
Q33a_f	Douleurs d'estomac	1.9	6.6	5.8	4.2	6.4	6.5	4.8
Q33a_g	Douleurs musculaires dans les épaules et le cou, douleurs musculaires dans les membres supérieurs, douleurs musculaires dans les membres inférieurs	13.1	23.8	22.8	14.8	18.8	22.3	20.0
Q33a_h	Difficultés respiratoires	2.4	5.2	4.7	1.9	3.2	2.8	3.8
Q33a_i	Maladies de cœur	0.8	2.8	2.4	1.4	1.5	2.1	2.7
Q33a_j	Blessures	4.5	10.3	9.7	8.2	9.1	8.9	9.7
Q33a_k	Stress	17.0	23.7	22.3	16.0	18.3	27.1	21.0
Q33a_l	Fatigue générale	11.0	23.7	22.5	11.3	20.1	24.7	5.5
Q33a_m	Problèmes d'insomnie	5.4	9.9	8.7	4.4	9.1	8.1	6.2
Q33a_n	Allergies	3.3	4.6	4.0	2.3	3.7	4.3	2.5
Q33a_o	Anxiété	3.4	8.2	7.8	1.5	10.8	12.6	1.3
Q33a_p	Irritabilité	6.1	10.2	10.5	5.4	11.4	15.0	8.5
Q34	J'ai été absent de mon principal travail rémunéré, au moins fois au cours des douze derniers mois, pour la raison suivante:							
Q34a	Congé de maternité	4.1	2.8	2.7	1.4	3.1	1.8	2.9
Q34b	Congé pour suivre une formation	12.8	3.6	3.4	5.8	1.1	3.2	1.7
Q34c	Congé pour des motifs familiaux	14.1	12.4	12.3	19.5	8.8	15.8	10.5
Q34d	Problèmes de santé	19.2	22.4	22.9	28.2	19.3	25.2	20.9
Q34e	Autre raison	8.4	5.7	4.9	5.7	2.9	9.0	3.9

		Suisse	Europe 31	UE 27	Allemagne	France	Italie	Autriche
Numéro de question	Question	n=1040	n=29680	n=25614	n=1018	n=1083	n=1005	n=1009
Q34b	Nombre total de jours d'absence pour raison de santé au cours des 12 derniers mois (s'agissant des personnes qui ont été au moins une fois absentes du travail pour raison de santé pendant la période en question):							
	1 à 5 jours	43.9	34.8	34.2	37.2	33.5	30.2	22.3
	6 à 15 jours	25.3	38.0	39.2	46.6	35.0	47.8	54.6
	16 à 30 jours	12.8	14.3	14.0	11.6	13.4	14.4	11.4
	31 à 60 jours	11.1	6.2	6.5	2.4	6.5	2.8	8.1
	Plus de 60 jours	6.9	6.6	6.1	2.2	11.6	4.8	3.6
	Moyenne	21.1	21.0	20.2	12.4	28.8	15.2	17.3
	Médiane	7	10	10	9	10	10	10
Q34c1	Parmi ces jours d'absence pour raison de santé, nombre total de jours d'absence dus à un accident de travail							
	Zéro	88.7	90.3	91.8	89.7	88.3	98.5	85.0
	1 à 5 jours	1.9	3.2	2.2	3.5	3.3	0.0	6.2
	6 à 15 jours	1.7	3.3	2.9	4.2	3.7	0.7	4.1
	16 à 30 jours	4.6	1.6	1.6	1.0	1.2	0.2	0.4
	31 à 60 jours	1.8	0.8	0.7	0.6	1.3	0.1	4.3
	Plus de 60 jours	1.4	0.9	0.8	0.9	2.2	0.5	0.0
	Moyenne (se rapportant aux personnes ayant eu au moins un jour d'absence au travail en raison d'un accident du travail)	29.1	22.5	24.5	19.6	31.1	61.9	18.6
	Médiane (se rapportant aux personnes ayant eu au moins un jour d'absence au travail en raison d'un accident du travail)	21.0	10.0	11.0	9.5	10.6	38.7	8.6
Q34c2	Parmi ces jours d'absence pour raison de santé, nombre total de jours d'absence dus à des problèmes de santé causés par l'activité professionnelle							
	Zéro	71.9	64.2	67.9	67.0	64.1	79.9	64.8
	1 à 5 jours	13.4	10.8	8.5	7.2	7.8	8.4	8.9
	6 à 15 jours	8.1	13.9	13.4	19.4	14.6	7.2	18.0
	16 à 30 jours	2.9	5.7	5.2	4.2	6.1	2.2	5.1
	31 à 60 jours	0.8	2.4	2.4	1.1	2.4	0.4	1.6
	Plus de 60 jours	2.9	3.0	2.7	1.1	5.1	1.9	1.6
	Moyenne (se rapportant aux personnes ayant eu au moins un jour d'absence au travail en raison de problèmes de santé dus au travail)	22.7	25.4	25.6	13.8	41.3	17.5	16.4
	Médiane (se rapportant aux personnes ayant eu au moins un jour d'absence au travail en raison de problèmes de santé dus au travail)	7	10.0	11	10	15	8	10

		Suisse	Europe 31	UE 27	Allemagne	France	Italie	Autriche
Numéro de question	Question	n=1040	n=29680	n=25614	n=1018	n=1083	n=1005	n=1009
Q35 / Q36	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:							
Q35	Je pense que je pourrai faire le même travail qu'actuellement lorsque j'aurai 60 ans.	68.1	55.8	58.3	73.6	48.6	59.9	59.9
Q36	De façon générale, je suis satisfait / très satisfait des conditions de travail de mon principal travail rémunéré.	91.2	79.8	82.3	89.2	82.1	76.2	89.6
Q37	Je suis d'accord / tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante:							
Q37a	Je risque de perdre mon travail au cours des 6 prochains mois.	12.1	14.1	13.7	12.7	7.8	8.9	8.9
Q37b	Je suis bien payé pour le travail que je fais.	58.8	41.9	43.3	58.4	35.7	33.8	50.6
Q37c	Mon travail offre de bonnes perspectives d'évolution de carrière.	34.3	30.0	31.0	30.4	36.5	23.6	33.7
Q37d	Je me sens "comme à la maison" dans cette organisation / entreprise.	76.8	62.3	63.7	63.4	45.7	60.9	71.5
Q37e	Au travail, j'ai des opportunités d'apprendre et d'évoluer.	71.3	51.2	53.3	48.2	58.7	58.1	56.1
Q37f	J'ai de très bons amis au travail.	76.4	71.5	71.7	68.2	70.8	65.0	71.7

Lorsque rien d'autre n'est indiqué les valeurs données représentent des pourcentages. En raison d'arrondissement automatiques, il se peut que certains totaux n'équivalent pas à 100%.

Tableau comparatif présentant les données suisses par sexe et par groupe d'âges

		Total en Suisse	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65+
Numéro de question	Question	n=1040	n=469	n=571	n=140	n=210	n=310	n=207	n=149	n=24
HH2a	Sexe									
	Femmes	45.1	100.0	0.0	48.7	43.3	45.1	48.1	43.2	27.3
	Hommes	54.9	0.0	100.0	51.3	56.7	54.9	51.9	56.8	72.7
HH2b	Âge									
	Entre 15 et 24 ans	13.5	14.6	12.6	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	Entre 25 et 34 ans	20.2	19.4	20.9	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	Entre 35 et 44 ans	29.8	29.8	29.8	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0
	Entre 45 et 54 ans	19.9	21.2	18.8	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0
	Entre 55 et 64 ans	14.3	13.7	14.8	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0
	65 ans ou plus	2.3	1.4	3.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0
EF1	Niveau de formation (formation achevée avec diplôme)									
	Pas de formation ou seulement école obligatoire (école primaire et secondaire inférieure / dixième année scolaire / cours préparatoire / école du degré diplôme / formation élémentaire)	17.6	18.3	17.0	51.9	14.1	9.3	11.1	15.1	25.5
	Formation professionnelle (apprentissage (avec CFC) / formation sur le tas / maturité gymnasiale / maturité professionnelle (directe ou après un apprentissage) / formation dans le domaine des soins infirmiers / maturité gymnasiale pour adultes)	53.3	60.5	47.4	44.5	53.7	57.7	55.4	52.3	35.0
	Formation supérieure (école supérieure / maîtrise / brevet fédéral professionnel / haute école spécialisée / université / école polytechnique / diplôme universitaire / doctorat)	29.1	21.1	35.6	3.7	32.2	33.0	33.5	32.6	39.5
Q3a / Q15a	Statut d'activité et taux d'occupation									
	Temps partiel	33.5	61.1	10.7	18.7	26.9	35.9	42.6	34.2	61.4
	Temps complet	66.5	38.9	89.3	81.3	73.1	64.1	57.4	65.8	38.6
	Inépendant	16.1	13.6	18.1	2.6	12.3	13.5	19.0	25.4	80.0
	Salarié	83.9	86.4	81.9	97.4	87.7	86.5	81.0	74.6	20.0

		Total en Suisse	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65+
Numéro de question	Question	n=1040	n=469	n=571	n=140	n=210	n=310	n=207	n=149	n=24
Q2a	Profession principale, selon la classification internationale type des professions (CITP)									
	CITP 1: Dirigeants, cadres supérieurs	6.3	3.7	8.5	2.4	2.7	6.7	7.8	11.5	11.0
	CITP 2: Professions intellectuelles et scientifiques	17.3	8.7	24.4	1.8	16.8	19.6	21.5	22.0	17.6
	CITP 3: Professions intermédiaires	20.7	29.6	13.4	28.5	23.4	18.3	20.3	18.0	2.4
	CITP 4: Employés de type administratif	13.1	26.2	2.3	11.7	9.8	15.6	17.6	9.3	
	CITP 5: Personnel des services et de la vente	13.5	16.9	10.8	19.6	18.0	11.5	11.1	9.5	11.4
	CITP 6: Agriculteurs	4.7	2.7	6.3	4.1	6.7	3.2	2.6	6.6	14.8
	CITP 7: Artisans et ouvriers	14.8	1.9	25.4	22.6	13.4	13.7	11.9	13.3	29.8
	CITP 8: Conducteurs et assembleurs	4.1	0.6	6.9	2.4	5.4	5.2	3.1	2.7	4.8
	CITP 9: Ouvriers et employés non qualifiés	5.5	9.8	2.0	6.8	3.8	6.0	4.0	7.1	8.1
	CITP 10: Soldats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Q4	Principale activité de la société ou de l'organisation dans laquelle la personne active travaille (selon les catégories principales de la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes, NACE)									
	Agriculture, chasse, sylviculture, pêche et aquaculture	4.0	2.6	5.1	1.6	5.3	2.8	2.3	7.1	17.2
	Industrie manufacturière	22.6	10.7	32.4	31.5	17.5	23.5	19.8	23.0	22.6
	Services, sauf administration publique	41.3	39.8	42.6	47.3	43.6	39.8	42.2	34.4	40.5
	Administration publique, assurance militaire et assurances sociales	5.5	5.2	5.7	1.0	5.1	7.3	6.2	6.1	
	Education, santé, services domestiques	26.7	41.7	14.3	18.5	28.5	26.6	29.5	29.4	19.7
Q1a	Nationalité des personnes interrogées									
	Suisse	85.4	87.0	84.2	77.9	79.2	84.6	93.1	92.1	87.6
	Etrangère	14.6	13.0	15.8	22.1	20.8	15.4	6.9	7.9	12.4
Q1b	Origine des actifs étrangers									
	Etats-membres de l'UE	62.2	66.1	59.6	48.3	57.9	59.8	83.9	89.1	100.0
	Autres Etats	37.8	33.9	40.4	51.7	42.1	40.2	16.1	10.9	0.0

		Total en Suisse	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65+
Numéro de question	Question	n=1040	n=469	n=571	n=140	n=210	n=310	n=207	n=149	n=24
Q10	Dans mon travail, je suis exposé pendant au moins un quart du temps...									
Q10a	... à des vibrations provoquées par des outils manuel, des machines, etc.	17.6	5.4	27.6	32.3	18.9	16.4	11.8	13.4	10.3
Q10b	... à des bruits si forts que je dois élever la voix pour parler aux gens.	21.9	12.2	29.9	26.9	27.6	20.7	15.1	22.0	17.5
Q10c	... à des températures qui me font transpirer même si je ne travaille pas.	22.4	12.6	30.6	31.6	27.0	22.7	16.8	15.5	17.4
Q10d	... à des températures basses, que ce soit à l'intérieur de locaux ou à l'extérieur	20.3	11.1	27.9	26.9	22.1	22.3	12.6	18.8	16.8
Q10e	... à la respiration de fumées, vapeurs ou poussières	18.6	9.2	26.3	35.4	21.0	16.8	9.3	16.8	13.6
Q10f	... à la respiration de vapeurs telles que diluants et dissolvants	9.0	4.6	12.6	20.3	9.8	7.9	5.1	5.7	2.9
Q10g	... à être en contact avec ou à manipuler des produits ou des substances chimiques	13.5	11.2	15.4	20.8	13.9	13.9	11.4	9.1	8.6
Q10h	... à des radiations telles que rayons X, radioactivité, soudure à l'arc, rayon laser	4.5	2.4	6.1	7.3	4.4	4.4	3.1	4.4	2.2
Q10i	... au tabagisme passif (à la fumée du tabac d'autres personnes)	13.8	11.6	15.6	29.7	10.0	15.0	10.1	7.6	7.5
Q10j	... à manipuler ou à être en contact direct avec des matériaux qui peuvent être infectieux tels que des déchets, des fluides corporels, du matériel de laboratoire, etc.	9.9	9.5	10.2	15.3	15.6	8.1	6.4	5.1	10.2
Q11	Mon principal travail implique, pendant au moins un quart du temps, ...									
Q11a	... des positions douloureuses ou fatigantes.	34.9	36.3	33.7	46.9	37.6	32.0	33.0	29.3	27.6
Q11b	... de soulever ou de déplacer des personnes.	6.0	8.5	3.9	4.1	9.1	6.2	5.3	4.1	4.8
Q11c	... de porter ou de déplacer des charges lourdes.	26.9	20.0	32.7	41.7	33.5	24.7	21.9	16.2	22.9
Q11d	... de rester debout ou de marcher (Attention: pendant au moins les trois-quarts du temps!).	47.4	46.5	48.2	72.8	51.3	38.3	41.9	42.3	63.9
Q11e	... des mouvements répétitifs de la main ou du bras.	41.5	42.8	40.5	45.6	45.7	41.7	40.3	33.8	38.0
Q11f	... de travailler dans les locaux de la société ou de l'organisation qui m'emploie (en-dehors de mon foyer).	83.6	85.9	81.8	80.3	82.3	84.5	88.1	80.4	86.7
Q11g	... de travailler de chez moi avec un ordinateur (télétravail).	8.3	9.6	7.3	1.7	6.9	9.9	9.4	11.6	10.6
Q11h	... de travailler de chez moi (sauf télétravail).	13.8	14.4	13.4	4.8	12.5	12.5	17.6	22.2	9.5
Q11i	... de travailler chez le client, sur la route, en des lieux autres que les locaux de la société / l'organisation ou mon domicile.	35.8	21.1	47.9	29.8	35.8	36.4	37.1	36.3	48.2
Q11j	... d'être en contact direct avec des personnes qui ne sont pas employées à mon lieu de travail comme, p. ex. des clients, des passagers, des patients, etc.	68.3	68.4	68.2	72.8	65.1	66.5	69.5	70.5	67.4
Q11	Mon principal travail implique, pendant au moins un quart du temps, ...									
Q11k	... de travailler avec des ordinateurs (PC, réseau, unité centrale).	58.5	61.1	56.3	33.7	63.2	63.4	67.0	58.4	28.5
Q11l	... d'utiliser internet / l'e-mail pour des raisons professionnelles.	49.1	50.2	48.1	29.2	55.4	55.9	50.9	46.9	19.4
Q11m	... de porter un équipement personnel de protection.	26.6	14.3	36.8	36.2	34.9	25.2	19.9	20.6	12.7
Q12	L'affirmation suivante s'applique à ma situation de travail:									
	Je suis bien / très bien informé sur les risques pour la santé et la sécurité liés à l'exécution de mon travail.	91.8	91.1	92.3	86.8	87.3	93.1	94.3	95.3	100.0

		Total en Suisse	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65+
Numéro de question	Question	n=1040	n=469	n=571	n=140	n=210	n=310	n=207	n=149	n=24
Q13	Durée du trajet quotidien pour se rendre du domicile au travail et pour en revenir									
	Moins de 20 minutes	30.6	34.6	27.2	27.1	29.6	30.7	29.6	29.7	74.1
	Entre 20 et 39 minutes	30.0	30.0	30.0	34.8	27.4	29.8	32.1	28.6	17.1
	Entre 40 et 60 minutes	26.2	24.3	27.8	21.8	29.7	27.8	26.1	25.5	5.5
	Plus de 60 minutes	13.2	11.2	14.9	16.2	13.4	11.8	12.1	16.1	3.3
	Moyenne (en minutes)	36.6	33.4	39.2	37.4	39.0	35.8	35.2	39.0	16.7
	Médiane (en minutes)	30	25	30	30	30	30	30	30	10
Q14a	Nombre de fois par mois où la personne travaille durant la nuit (au moins 2 heures entre 10 h du soir et 5 h du matin)									
	Zéro	79.4	85.9	74.1	86.3	71.0	79.8	79.0	82.9	89.1
	1 à 5 fois	13.7	8.4	18.1	5.2	18.6	13.0	16.6	13.3	8.1
	6 à 10 fois	3.7	3.2	4.2	4.9	5.5	3.9	2.3	2.4	0.0
	11 à 20 fois	2.5	1.8	3.0	1.9	4.9	2.4	1.6	1.3	0.0
	Plus de 20 fois	0.7	0.7	0.6	1.6	0.0	0.9	0.6	0.0	2.7
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant durant la nuit au moins une fois par mois)	5.9	6.7	5.5	10.2	5.6	6.0	5.0	4.0	7.3
	Médiane (se rapportant aux personnes travaillant durant la nuit au moins une fois par mois)	4	4	4	10	4	4	4	2	2
Q14b	Nombre de fois par mois où la personne travaille en soirée pour au moins 2 heures entre 6 h et 10 h du soir									
	Zéro	50.8	57.6	45.2	65.8	42.1	48.8	50.8	52.1	57.1
	1 à 5 fois	27.4	24.7	29.6	23.4	29.1	26.6	30.4	26.9	21.1
	6 à 10 fois	10.5	9.8	11.1	1.8	14.8	13.7	8.8	9.3	5.6
	11-20 fois	9.7	6.8	12.1	7.3	13.0	9.6	8.4	9.2	11.0
	11 à 20 fois	1.6	1.1	2.0	1.6	1.0	1.2	1.6	2.5	5.3
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant en soirée au moins une fois par mois)	7.5	6.7	8.1	8.0	7.6	7.5	7.1	7.6	9.5
	Médiane (se rapportant aux personnes travaillant en soirée au moins une fois par mois)	5	4	5	4	5	5	4	5	7
Q14c	Nombre de fois par mois où la personne travaille le dimanche									
	Zéro	71.9	71.6	72.1	79.9	66.8	74.6	67.7	70.3	81.0
	1 fois	11.0	11.2	10.8	7.7	12.0	11.6	11.8	11.6	2.7
	2 fois	9.5	9.4	9.6	8.6	14.7	6.8	11.7	6.7	3.3
	3 fois	2.3	3.3	1.4	0.6	2.1	2.0	3.7	2.5	2.7
	4 ou 5 fois	5.3	4.5	6.1	3.2	4.4	5.0	5.0	8.9	10.3
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant au moins un dimanche par mois)	2.1	2.0	2.1	2.0	2.0	2.0	2.1	2.3	3.1
	Médiane (se rapportant aux personnes travaillant au moins un dimanche par mois)	2	2	2	2	2	2	2	2	4

		Total en Suisse	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65+
Numéro de question	Question	n=1040	n=469	n=571	n=140	n=210	n=310	n=207	n=149	n=24
Q14d	Nombre de fois par mois où la personne travaille le samedi									
	Zéro	50.2	54.7	46.4	59.9	43.3	52.2	44.5	54.6	48.3
	1 fois	16.1	12.5	19.1	10.2	16.8	16.4	20.7	14.0	14.4
	2 fois	13.9	12.1	15.3	11.2	18.2	15.5	13.5	8.0	10.2
	3 fois	3.4	3.6	3.2	1.7	4.1	3.3	4.2	2.9	5.5
	4 ou 5 fois	16.4	17.0	15.9	17.0	17.6	12.5	17.2	20.6	21.6
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant au moins un samedi par mois)	2.4	2.6	2.3	2.6	2.4	2.2	2.3	2.7	2.7
	Médiane (se rapportant aux personnes travaillant au moins un samedi par mois)	2	2	2	2	2	2	2	3	3
Q14e	Nombre de fois par mois où la personne effectue des journées de plus de 10 heures									
	Zéro	66.0	84.1	51.1	81.7	58.9	62.7	63.1	69.7	80.8
	1 à 5 fois	22.3	11.6	31.2	13.9	25.9	22.9	28.8	16.9	10.3
	6 à 10 fois	4.9	2.8	6.6	0.0	8.8	5.5	2.3	5.9	6.4
	11 à 20 fois	4.3	0.6	7.3	2.3	5.4	6.1	2.2	4.5	0.0
	Plus de 20 fois	2.5	0.9	3.8	2.1	1.0	2.8	3.6	3.0	2.6
	Moyenne (se rapportant aux personnes qui effectuent au moins une journée de plus de 10 heures par mois)	6.6	5.0	7.0	5.8	6.1	7.1	5.7	8.4	7.1
	Médiane (se rapportant aux personnes qui effectuent au moins une journée de plus de 10 heures par mois)	4	3	4	2	4	4	2	4	5
Q15b	Pourcentage de personnes travaillant à temps partiel et qui aimeraient									
	... travailler à plein temps	5.7	3.5	16.0	7.9	16.0	5.5	2.9	0.0	0.0
	... travailler plus d'heures mais pas à plein temps	17.7	20.1	6.6	15.2	13.9	21.9	23.2	9.6	0.0
	... travailler le même nombre d'heures	67.7	68.0	66.3	60.1	64.9	65.7	65.4	76.5	90.2
	... travailler moins d'heures	8.9	8.5	11.1	16.8	5.2	6.9	8.5	13.9	9.8
Q16a	L'affirmation suivante s'applique à ma situation de travail:									
Q16a_a	Je travaille le même nombre d'heures chaque jour.	47.0	48.3	46.0	61.8	44.0	48.1	40.8	47.1	26.4
Q16a_b	Je travaille le même nombre de jours chaque semaine.	75.9	74.0	77.5	77.9	71.2	76.5	76.4	80.8	63.6
Q16a_c	Je travaille selon des horaires fixes.	52.4	56.5	49.0	73.2	52.5	51.6	42.7	50.1	36.4
Q16a_d	Je travaille par roulement.	12.9	13.4	12.6	12.5	21.6	9.8	13.6	8.7	0.0

		Total en Suisse	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65+
Numéro de question	Question	n=1040	n=469	n=571	n=140	n=210	n=310	n=207	n=149	n=24
Q16b	Horaires de travail des personnes travaillant par roulement									
	Je travaille en horaire découpé (avec une coupure de 4 heures au moins).	14.1	19.5	9.4	43.2	15.8	9.0	3.4	4.3	0.0
	Je travaille en rotation permanente (matin, après-midi ou nuit).	34.6	30.0	38.6	4.8	47.6	22.1	42.5	42.1	0.0
	Je travaille en alternance (rotation tournante) le matin, l'après-midi et la nuit.	49.3	47.2	51.1	52.1	34.9	64.4	54.1	49.4	0.0
	J'ai d'autres horaires.	2.0	3.3	0.9	0.0	1.7	4.5	0.0	4.2	0.0
Q17a	Fixation des horaires									
	Ils sont fixés par l'entreprise, sans possibilité de changements.	37.7	37.0	38.2	65.7	40.3	34.1	29.2	31.7	5.9
	Le choix m'est donné entre plusieurs horaires de travail fixes, déterminés par l'entreprise.	5.9	8.3	3.9	4.9	5.5	4.0	9.5	7.2	0.0
	Je peux adapter mes horaires de travail dans une certaine limite.	30.8	30.6	31.1	23.2	32.7	34.7	32.6	27.3	15.9
	Je détermine mes horaires de travail entièrement moi-même.	25.6	24.1	26.8	6.2	21.5	27.2	28.7	33.8	78.2
Q17b	Y a-t-il régulièrement des changements dans votre planning de travail? (Si oui) Combien de temps à l'avance, en êtes-vous informé?									
	Non.	69.1	68.8	69.3	80.1	61.5	68.4	59.0	76.7	100.0
	Oui, le jour même.	6.3	4.1	8.3	2.4	8.7	9.0	7.4	2.3	0.0
	Oui, la veille.	7.6	8.4	7.0	2.5	6.9	9.5	12.3	7.3	0.0
	Oui, quelques jours à l'avance.	12.1	12.4	11.7	12.6	10.1	11.1	16.0	11.0	0.0
	Plusieurs semaines à l'avance.	5.0	6.3	3.8	2.4	12.7	2.0	5.3	2.6	0.0
Q18 / Q19	L'affirmation suivante s'applique à ma situation de travail:									
Q18	En général, mon horaire de travail s'accorde bien / très bien avec mes engagements sociaux et familiaux en dehors de mon travail.	87.8	88.5	87.2	87.3	83.0	87.6	89.5	91.4	97.5
Q19	On m'a contacté en dehors de mes heures de travail normales au cours des 12 derniers mois.	47.0	41.0	51.9	26.8	45.0	53.6	52.2	49.9	33.2
Q20	Mon travail...									
Q20a_a	... comporte des tâches brèves répétitives de moins d'une minute.	19.6	20.8	18.6	21.9	25.3	21.1	14.4	13.4	18.4
Q20a_b	... comporte des tâches brèves répétitives de moins de 10 minutes.	30.7	35.4	26.9	32.6	37.6	32.9	22.3	25.8	32.5
Q20b_a	... nécessite des cadences de travail élevées pendant au moins un quart du temps.	71.6	64.7	77.3	74.7	76.5	72.4	74.3	61.2	41.3
Q20b_b	... nécessite de travailler selon des délais très stricts et très courts pendant au moins un quart du temps.	66.3	58.8	72.4	54.6	70.8	73.3	64.5	63.4	37.3

		Total en Suisse	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65+
Numéro de question	Question	n=1040	n=469	n=571	n=140	n=210	n=310	n=207	n=149	n=24
Q21	En général, mon rythme de travail dépend...									
Q21a	... du travail fait par d'autres collègues.	33.0	32.3	33.6	42.2	38.6	33.2	31.9	20.6	16.5
Q21b	... des demandes directes des gens comme des clients, des passagers, des élèves, etc.	71.4	71.0	71.6	69.4	68.3	74.1	74.3	70.1	56.6
Q21c	... d'objectifs à réaliser ou de performances à atteindre.	54.5	42.7	64.2	54.1	54.0	59.7	54.6	47.5	34.4
Q21d	... de la vitesse automatique d'une machine ou du déplacement d'un produit.	12.4	7.1	16.8	19.9	16.1	11.3	8.1	9.0	10.1
Q21e	... du contrôle direct de mon chef.	24.0	25.1	23.2	46.6	31.8	20.2	17.7	11.8	4.8
Q22a	L'affirmation suivante s'applique à mon travail									
	Je dois souvent / très souvent interrompre une tâche que je suis en train de faire pour une autre non prévue.	44.6	45.4	43.9	54.2	48.2	45.3	39.9	38.0	29.0
Q22b	Pour mon travail, ces interruptions sont...									
	... perturbantes.	34.5	31.7	36.7	38.6	29.1	33.1	40.8	34.8	11.6
	... sans conséquence.	55.1	58.1	52.8	50.2	60.6	57.2	49.5	53.0	77.5
	... positives.	10.4	10.2	10.5	11.2	10.2	9.7	9.7	12.2	10.9
Q23	Mon principal travail rémunéré implique en général...									
Q23a	... le respect de normes de qualité précises	77.4	69.2	84.1	72.9	79.7	79.1	78.1	75.1	69.3
Q23b	... une évaluation par moi-même de la qualité de mon travail personnel.	85.5	80.9	89.3	73.6	85.4	86.1	88.5	90.2	94.8
Q23c	... de résoudre moi-même des problèmes imprévus.	88.6	82.8	93.4	75.8	91.5	87.7	93.7	91.2	92.4
Q23d	... des tâches monotones.	22.9	24.8	21.3	23.8	22.1	23.7	27.6	17.1	10.1
Q23e	... des tâches complexes.	73.8	62.6	83.0	62.6	70.4	74.9	78.7	81.5	61.2
Q23f	... d'apprendre des choses.	85.6	77.7	92.1	89.4	88.0	82.0	85.0	88.4	75.6
Q24	Dans mon travail, j'ai la possibilité de choisir ou de modifier...									
	... l'ordre de mes tâches.	73.9	72.5	75.1	65.5	75.0	73.5	75.4	75.3	97.7
	... mes méthodes de travail.	82.4	81.6	83.1	75.0	76.5	83.5	87.2	86.1	100.0
	... ma cadence ou ma vitesse de travail.	76.1	75.9	76.3	65.1	73.3	77.6	76.6	82.9	100.0

		Total en Suisse	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65+
Numéro de question	Question	n=1040	n=469	n=571	n=140	n=210	n=310	n=207	n=149	n=24
Q25	L'affirmation suivante s'applique souvent ou presque toujours à mon travail:									
Q25a	Je peux recevoir l'aide de collègues si je le demande.	80.7	80.9	80.5	89.7	88.2	79.3	74.7	73.3	60.7
Q25b	Je peux obtenir de l'aide de mon supérieur/ chef si je le demande.	72.3	74.1	70.7	85.4	78.1	70.4	66.8	64.7	21.6
Q25c	Je peux obtenir une aide extérieure si je le demande.	36.3	33.1	39.0	32.5	38.6	33.2	40.5	38.5	29.2
Q25d	J'ai une influence sur le choix de mes collègues.	33.9	31.6	35.7	19.0	37.6	31.6	41.9	32.6	68.3
Q25e	Je peux faire une pause quand je le souhaite.	59.5	60.7	58.4	36.8	58.4	63.9	64.6	59.8	97.3
Q25f	J'ai assez de temps pour terminer mon travail.	74.6	76.7	72.9	85.9	69.5	72.2	71.4	78.9	85.7
Q25g	Je suis libre de décider quand prendre des vacances ou des jours de congé.	69.9	69.5	70.2	52.1	70.4	74.8	68.6	73.8	94.2
Q25h	Au travail, j'ai la possibilité de faire ce que je fais le mieux.	64.3	59.7	68.2	48.2	61.2	68.5	66.7	67.0	94.5
Q25i	Mon travail me donne le sentiment du travail bien fait.	90.8	90.5	91.0	91.5	87.4	89.9	91.5	95.5	92.7
Q25j	J'ai la possibilité de mettre mes propres idées en pratique dans mon travail.	66.3	61.9	70.0	51.1	63.5	62.1	70.5	83.7	92.8
Q25k	J'ai le sentiment de faire un travail utile.	92.7	90.7	94.4	94.7	92.4	90.6	93.0	94.5	97.8
Q25l	Je trouve mon travail intellectuellement exigeant.	71.2	65.3	76.1	56.6	71.3	71.3	74.8	79.1	76.4
Q25m	Je trouve mon travail émotionnellement exigeant.	51.9	51.4	52.4	40.6	58.1	50.3	53.7	54.1	57.1
Q26	L'affirmation suivante s'applique à ma situation de travail:									
Q26	Mon travail implique une rotation de tâches entre mes collègues et moi.	42.6	41.6	43.5	51.9	46.5	41.3	44.7	30.0	33.0
Q26A.1	Mes tâches requièrent différentes compétences.	94.6	91.5	97.1	93.9	97.1	93.4	97.1	89.2	91.5
Q26a.2	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:									
Q26a.2a	C'est mon chef qui décide de la répartition des tâches.	59.5	55.1	63.0	75.5	55.5	57.0	53.8	59.8	62.4
Q26a.2b	Ce sont les personnes concernées par la rotation des tâches qui décident de la répartition des tâches.	63.7	69.0	59.5	66.8	69.0	62.3	64.2	55.6	28.5
Q26b	Je fais tout une partie de mon travail / tout mon travail en équipe.	59.1	55.6	61.9	72.4	69.5	58.2	53.4	47.1	24.7
Q26b.1	Les membres de l'équipe décident eux-mêmes...									
Q26b.1a	... de la répartition des tâches.	60.1	64.4	57.1	66.2	56.6	60.1	60.8	56.2	80.1
Q26b.1b	... de la personne qui sera à la tête de l'équipe.	18.5	20.6	17.0	15.5	16.7	18.4	19.6	24.6	28.9
Q27	L'affirmation suivante s'applique à mon niveau de compétences:									
	J'ai besoin d'une formation complémentaire pour me permettre de faire face à mes obligations.	19.5	16.6	21.9	33.3	17.8	16.1	19.8	17.3	7.7
	Mes obligations correspondent assez bien à mes compétences actuelles.	49.4	49.3	49.6	40.1	51.3	49.2	50.2	52.8	64.5
	J'ai les compétences nécessaires pour faire face à des obligations plus exigeantes.	31.0	34.1	28.5	26.6	31.0	34.7	29.9	29.9	27.8

		Total en Suisse	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65+
Numéro de question	Question	n=1040	n=469	n=571	n=140	n=210	n=310	n=207	n=149	n=24
Q28	Au cours des 12 derniers mois, j'ai suivi une formation dans le but d'améliorer mes compétences:									
Q28a	Formation payée ou assurée par mon employeur (pour les employés) / par moi-même (pour les indépendants).	45.4	39.9	49.9	38.4	48.9	46.8	48.0	44.3	20.4
Q28b	Formation payée / assurée par moi-même	12.6	14.2	11.3	5.4	15.5	15.1	13.6	10.1	4.8
Q28c	Formation sur le terrain (assurée par collègues ou des superviseurs)	44.7	41.3	47.6	52.3	43.7	46.4	45.6	39.6	13.1
Q28d	Autres types de formations et d'enseignement sur place (par exemple auto-apprentissage et travaux pratiques en ligne)	22.7	18.7	26.1	27.3	24.4	20.6	21.8	24.3	8.2
Q28e	Autre	12.7	11.4	13.8	21.3	10.7	11.0	10.8	13.6	12.7
Q28a_jours	Nombre de jours de formation payés par l'employeur (ou par la personne active elle-même pour les indépendants):									
	1 à 4 jours	38.9	42.9	36.2	26.5	34.5	40.3	39.5	49.1	73.6
	5 à 9 jours	26.5	25.1	27.4	17.5	25.9	29.3	27.4	29.1	0.0
	10 à 19 jours	18.5	17.9	18.8	17.3	19.2	18.2	21.8	13.9	13.2
	20 à 49 jours	11.6	10.9	12.2	15.5	16.4	10.5	10.3	5.5	13.2
	50 jours ou plus	4.5	3.3	5.3	23.1	4.0	1.7	0.9	2.4	0.0
	Moyenne	10.7	10.0	11.1	23.6	11.5	8.5	8.5	7.4	6.2
	Médiane	5	5	5	10	5	5	5	5	4
Q28b_jours	Nombre de jours de formation payés ou organisés par la personne active elle-même (pour les employés):									
	1 à 4 jours	33.3	33.1	33.5	21.3	26.3	29.3	29.5	69.9	100.0
	5 à 9 jours	19.8	23.5	16.0	10.7	11.8	19.5	36.6	12.3	0.0
	10 à 19 jours	16.2	14.6	17.9	30.2	12.5	14.1	24.6	9.7	0.0
	20 à 49 jours	22.1	21.8	22.5	0.0	31.7	32.9	9.4	3.9	0.0
	50 jours ou plus	8.6	7.1	10.1	37.7	17.7	4.3	0.0	4.1	0.0
	Moyenne	15.8	14.6	17.0	27.7	24.3	15.7	8.0	6.8	3.0
	Médiane	8	8	10	12	14	10	6	3	3

		Total en Suisse	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65+
Numéro de question	Question	n=1040	n=469	n=571	n=140	n=210	n=310	n=207	n=149	n=24
Q29	Au cours des 12 derniers mois au travail, j'ai été personnellement confronté à ...									
Q29a	... des menaces de violence physique.	4.4	4.5	4.3	4.9	6.2	3.9	4.6	2.8	0.0
Q29b	... des violences physiques provenant de personnes appartenant à mon lieu de travail.	0.8	1.6	0.1	1.3	1.8	0.2	0.4	0.9	0.0
Q29c	... des violences physiques provenant de personnes n'appartenant pas à mon lieu de travail.	3.4	3.7	3.2	1.5	7.3	2.7	3.3	2.0	0.0
Q29d	... des intimidations / du harcèlement.	7.1	8.5	5.9	9.3	9.6	6.8	6.4	4.0	0.0
Q29e	... de la discrimination sexuelle / discrimination liée au genre.	1.6	3.5	0.1	1.9	3.5	0.4	1.1	2.3	0.0
Q29f	... du harcèlement sexuel.	1.1	2.0	0.4	1.0	3.3	0.8	0.0	0.4	0.0
Q29g	... du harcèlement lié à l'âge.	3.9	5.1	2.9	9.8	4.8	0.8	3.9	4.0	0.0
Q29h	... du harcèlement lié à la nationalité	2.9	4.9	1.2	7.9	4.5	2.0	1.4	0.3	0.0
Q29i	... de la discrimination liée à des origines ethniques	1.6	2.6	0.7	3.7	3.1	1.1	0.2	0.3	2.7
Q29j	... de la discrimination liée à la religion	1.6	2.7	0.7	1.9	3.2	1.6	0.9	0.0	2.7
Q29k	... de la discrimination liée à une incapacité	0.8	0.7	1.0	0.8	0.6	0.6	0.7	1.5	2.7
Q29l	... de la discrimination liée à l'orientation sexuelle	0.3	0.0	0.6	0.0	1.3	0.0	0.4	0.0	0.0
Q30	Au cours des 12 derniers mois, ...									
Q30a	... j'ai eu une discussion franche avec mon chef à propos de mes performances au travail / performances professionnelles.	70.9	63.6	77.2	73.1	74.9	73.2	68.8	61.3	18.0
Q30b	... j'ai été consulté à propos de changements intervenus dans l'organisation de mon travail ou dans les conditions d'exécution de celui-ci.	52.1	47.4	56.2	27.7	50.4	58.6	56.9	61.6	30.7
Q30c	... j'ai été sujet à l'évaluation formelle / régulière de mon rendement.	59.2	53.6	64.1	67.7	61.6	55.8	61.6	51.7	18.0
Q30d	... j'ai discuté de problèmes liés au travail avec mon chef / patron.	73.5	68.0	78.2	65.1	75.9	77.7	73.1	70.9	45.5
Q30e	... j'ai discuté de problèmes liés au travail avec un représentant des employés.	16.9	15.1	18.4	18.9	15.5	16.8	18.7	14.7	12.6
Q31 / Q32 / Q33	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:									
Q31	Mon chef direct est une femme.	20.7	5.9	37.7	31.5	15.7	17.3	23.3	19.6	37.3
Q32	Je pense que ma santé / ma sécurité est menacée par mon travail.	22.4	16.6	27.2	31.0	23.7	21.0	24.3	16.1	2.5
Q33	Je pense que mon travail affecte ma santé.	31.1	24.9	36.3	27.6	34.4	33.7	30.4	29.2	8.3

		Total en Suisse	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65+
Numéro de question	Question	n=1040	n=469	n=571	n=140	n=210	n=310	n=207	n=149	n=24
Q33a	Comment votre travail affecte-t-il votre santé ? (en pourcentage de l'ensemble des personnes interrogées)									
Q33a_a	Problèmes d'audition	3.1	0.6	5.2	6.5	2.0	3.7	1.8	2.9	0.0
Q33a_b	Problèmes de vue	3.3	1.8	4.7	1.7	2.2	4.6	4.2	3.4	0.0
Q33a_c	Problèmes de peau	2.8	1.2	4.2	5.3	3.1	4.0	1.1	0.9	0.0
Q33a_d	Maux de dos	18.1	14.3	21.8	22.1	20.5	18.8	16.5	16.1	5.7
Q33a_e	Maux de tête	6.1	7.4	5.2	4.7	7.4	7.8	7.2	2.0	0.0
Q33a_f	Douleurs d'estomac	1.9	1.2	2.4	1.7	0.8	2.5	2.2	2.2	0.0
Q33a_g	Douleurs musculaires dans les épaules et le cou, douleurs musculaires dans les membres supérieurs, douleurs musculaires dans les membres inférieurs	13.1	12.2	14.2	16.3	13.5	14.2	12.8	10.3	2.6
Q33a_h	Difficultés respiratoires	2.4	1.3	3.4	2.0	3.5	3.6	1.1	1.4	0.0
Q33a_i	Maladies de cœur	0.8	0.3	1.3	0.0	0.9	0.4	1.6	1.7	0.0
Q33a_j	Blessures	4.5	1.6	6.9	8.9	5.4	5.1	2.6	1.5	0.0
Q33a_k	Stress	17.0	14.1	20.0	12.4	17.1	20.5	19.8	15.0	0.0
Q33a_l	Fatigue générale	11.0	9.3	12.8	13.6	11.4	12.1	11.6	7.9	0.0
Q33a_m	Problèmes d'insomnie	5.4	3.3	7.3	1.8	4.7	7.9	8.1	2.0	0.0
Q33a_n	Allergies	3.3	1.1	5.3	6.4	2.9	4.1	2.6	1.3	0.0
Q33a_o	Anxiété	3.4	3.9	3.1	4.7	3.5	2.5	4.9	2.5	0.0
Q33a_p	Irritabilité	6.1	3.7	8.3	4.7	6.6	8.3	8.0	1.4	0.0
Q34	J'ai été absent de mon principal travail rémunéré, au moins fois au cours des douze derniers mois, pour la raison suivante:									
Q34a	Congé de maternité	4.1	5.9	2.6	6.0	9.2	3.7	0.8	1.1	0.0
Q34b	Congé pour suivre une formation	12.8	10.9	14.4	13.0	15.2	12.5	12.2	11.7	7.3
Q34c	Congé pour des motifs familiaux	14.1	13.6	14.5	17.4	18.0	16.1	11.0	7.4	4.0
Q34d	Problèmes de santé	19.2	20.5	18.1	22.2	19.3	20.4	18.7	17.0	3.0
Q34e	Autre raison	8.4	7.3	9.2	17.0	11.2	6.4	7.4	2.6	2.7

		Total en Suisse	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65+
Numéro de question	Question	n=1040	n=469	n=571	n=140	n=210	n=310	n=207	n=149	n=24
Q34b	Nombre total de jours d'absence pour des raisons de santé au cours des 12 derniers mois (s'agissant des personnes qui ont été au moins une fois absentes au travail pour raison de santé pendant la période en question)									
	1 à 5 jours	43.9	42.9	44.8	38.7	34.5	63.3	45.4	12.5	100.0
	6 à 15 jours	25.3	26.4	24.4	32.1	32.7	16.5	27.6	24.6	0.0
	16 à 30 jours	12.8	16.7	9.3	7.6	14.6	16.5	8.0	15.0	0.0
	31 à 60 jours	11.1	8.4	13.6	21.5	8.7	2.5	1.7	38.1	0.0
	Plus de 60 jours	6.9	5.7	8.1	0.0	9.5	1.2	17.3	9.8	0.0
	Moyenne	21.1	22.9	19.2	16.1	24.3	9.3	29.5	39.6	1.0
	Médiane	7	7	7	7	10	4	10	30	1
Q34c1	Parmi ces jours d'absence pour raison de santé, nombre total de jours d'absence dus à un accident de travail									
	Zéro	88.7	91.2	86.4	86.8	81.3	90.4	88.2	97.7	100.0
	1 à 5 jours	1.9	0.6	3.0	0.0	1.9	2.4	2.3	2.3	0.0
	6 à 15 jours	1.7	0.8	2.5	0.0	6.8	0.0	2.3	0.0	0.0
	16 à 30 jours	4.6	4.4	4.7	7.6	10.0	4.5	0.0	0.0	0.0
	31 à 60 jours	1.8	0.0	3.4	5.6	0.0	2.6	0.0	0.0	0.0
	Plus de 60 jours	1.4	2.9	0.0	0.0	0.0	0.0	7.3	0.0	0.0
	Moyenne (se rapportant aux personnes ayant eu au moins un jours d'absence au travail en raison d'un accident du travail)	29.1	38.3	23.7	42.7	14.9	20.6	52.4	5.0	-
	Médiane (se rapportant aux personnes ayant eu au moins un jours d'absence au travail en raison d'un accident du travail)	21	21	23	35	17	21	79	5	-
Q34c2	Parmi ces jours d'absence pour raison de santé, nombre total de jours d'absence dus à des problèmes de santé causés par le travail									
	Zéro	71.9	72.9	70.8	79.9	64.5	77.9	58.0	79.8	0.0
	1 à 5 jours	13.4	15.6	11.3	20.1	11.6	15.6	10.9	3.1	100.0
	6 à 15 jours	8.1	8.0	8.2	0.0	17.2	3.3	15.0	7.5	0.0
	16 à 30 jours	2.9	3.4	2.4	0.0	1.9	3.1	3.9	6.0	0.0
	31 à 60 jours	0.8	0.0	1.7	0.0	0.0	0.0	1.9	3.6	0.0
	Plus de 60 jours	2.9	0.0	5.7	0.0	4.8	0.0	10.3	0.0	0.0
	Moyenne (se rapportant aux personnes ayant eu au moins un jours d'absence au travail en raison de problèmes de santé dus au travail)	22.7	7.9	36.0	1.6	17.0	7.3	50.5	23.3	1.0
	Médiane (se rapportant aux personnes ayant eu au moins un jours d'absence au travail en raison de problèmes de santé dus au travail)	7	4	8	2	9	4	10	17	1

		Total en Suisse	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65+
Numéro de question	Question	n=1040	n=469	n=571	n=140	n=210	n=310	n=207	n=149	n=24
Q35 / Q36	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:									
Q35	Je pense que je pourrai faire le même travail qu'actuellement lorsque j'aurai 60 ans.	68.1	55.8	58.3	73.6	48.6	59.9	59.9		
Q36	De façon générale, je suis satisfait / très satisfait des conditions de travail de mon principal travail rémunéré.	91.2	79.8	82.3	89.2	82.1	76.2	89.6		
Q37	Je suis d'accord / tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante:									
Q37a	Je risque de perdre mon travail au cours des 6 prochains mois.	12.1	14.1	13.7	12.7	7.8	8.9	8.9		
Q37b	Je suis bien payé pour le travail que je fais.	58.8	41.9	43.3	58.4	35.7	33.8	50.6		
Q37c	Mon travail offre de bonnes perspectives d'évolution de carrière.	34.3	30.0	31.0	30.4	36.5	23.6	33.7		
Q37d	Je me sens "comme à la maison" dans cette organisation / entreprise.	76.8	62.3	63.7	63.4	45.7	60.9	71.5		
Q37e	Au travail, j'ai des opportunités d'apprendre et d'évoluer.	71.3	51.2	53.3	48.2	58.7	58.1	56.1		
Q37f	J'ai de très bons amis au travail.	76.4	71.5	71.7	68.2	70.8	65.0	71.7		

Lorsque rien d'autre n'est indiqué les valeurs données représentent des pourcentages. En raison d'arrondissement automatiques, il se peut que certains totaux n'équivalent pas à 100%.

Tableau comparatif classant les données suisses en fonction du niveau de formation²⁵, du taux d'occupation²⁶ et du statut d'activité²⁷

		Total en Suisse	Sans formation ou seulement école obligatoire	Formation professionnelle diplômante	Formation supérieure	Temps partiel	Temps complet	Indépendants	Salariés
Numéro de question	Question	n=1040	n=183	n=555	n=302	n=348	n=692	n=165	n=858
HH2a	Sexe								
	Femmes	45.1	47.0	51.2	32.8	82.4	26.4	38.1	46.3
	Hommes	54.9	53.0	48.8	67.2	17.6	73.6	61.9	53.7
HH2b	Âge								
	Entre 15 et 24 ans	13.5	39.8	11.3	1.7	7.6	16.5	2.1	14.9
	Entre 25 et 34 ans	20.2	16.2	20.3	22.3	16.2	22.2	15.4	21.1
	Entre 35 et 44 ans	29.8	15.8	32.2	33.8	32.0	28.7	25.3	31.2
	Entre 45 et 54 ans	19.9	12.6	20.7	23.0	25.4	17.2	23.8	19.5
	Entre 55 et 64 ans	14.3	12.3	14.0	16.0	14.6	14.1	22.7	12.8
	65 ans ou plus	2.3	3.3	1.5	3.1	4.2	1.3	10.8	0.5
EF1	Niveau de formation (formation achevée avec diplôme)								
	Pas de formation ou seulement école obligatoire (école primaire et secondaire inférieure / dixième année scolaire / cours préparatoire / école du degré diplôme / formation élémentaire)	17.6	100.0	0.0	0.0	13.5	19.7	10.4	18.4
	Formation professionnelle (apprentissage (avec CFC) / formation sur le tas / maturité gymnasiale / maturité professionnelle (directe ou après un apprentissage) / formation dans le domaine des soins infirmiers / maturité gymnasiale pour adultes)	53.3	0.0	100.0	0.0	63.1	48.4	54.0	53.4
	Formation supérieure (école supérieure / maîtrise / brevet fédéral professionnel / haute école spécialisée / université / école polytechnique / diplôme universitaire / doctorat)	29.1	0.0	0.0	100.0	23.4	31.9	35.6	28.2
Q3a / Q15a	Statut d'activité et taux d'occupation								
	Temps partiel	33.5	25.7	39.6	26.9	100.0	0.0	34.2	32.6
	Temps complet	66.5	74.3	60.4	73.1	0.0	100.0	65.8	67.4
	Inépendant	16.1	9.8	16.3	19.5	16.8	15.8	100.0	0.0
	Salarié	83.9	90.2	83.7	80.5	83.2	84.2	0.0	100.0

²⁵ Sans formation / formation professionnelle / formation supérieure²⁶ Temps partiel / Temps complet²⁷ Indépendant / salarié

		Total en Suisse	Sans formation ou seulement école obligatoire	Formation professionnelle diplômante	Formation supérieure	Temps partiel	Temps complet	Indépendants	Salariés
Numéro de question	Question	n=1040	n=183	n=555	n=302	n=348	n=692	n=165	n=858
Q2a	Profession principale, selon la classification internationale type des professions (CITP)								
	CITP 1: Dirigeants, cadres supérieurs	6.3	2.8	4.1	12.5	3.3	7.9	17.7	4.2
	CITP 2: Professions intellectuelles et scientifiques	17.3	3.5	6.6	45.3	10.8	20.6	17.6	17.6
	CITP 3: Professions intermédiaires	20.7	17.0	22.3	20.0	25.5	18.3	8.4	23.4
	CITP 4: Employés de type administratif	13.1	9.3	18.4	5.7	27.4	5.9	2.1	15.1
	CITP 5: Personnel des services et de la vente	13.5	17.4	16.2	6.4	15.7	12.5	17.8	12.8
	CITP 6: Agriculteurs	4.7	8.9	4.6	2.1	2.3	5.8	16.4	2.0
	CITP 7: Artisans et ouvriers	14.8	23.2	15.7	8.0	3.1	20.7	17.7	14.5
	CITP 8: Conducteurs et assembleurs	4.1	2.9	6.7	0.0	1.9	5.2	1.5	4.7
	CITP 9: Ouvriers et employés non qualifiés	5.5	15.0	5.4	0.0	9.8	3.3	0.9	5.8
	CITP 10: Soldats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Q4	Principale activité de la société ou de l'organisation dans laquelle la personne active travaille (selon les catégories principales de la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes, NACE)								
	Agriculture, chasse, sylviculture, pêche et aquaculture	4.0	5.8	4.7	1.6	2.0	5.0	16.5	1.5
	Industrie manufacturière	22.6	32.3	21.0	19.5	11.8	28.0	15.6	23.7
	Services, sauf administration publique	41.3	41.3	45.1	34.3	41.8	41.1	45.3	40.8
	Administration publique, assurance militaire et assurances sociales	5.5	3.1	5.5	6.8	6.8	4.8	0.4	6.5
	Enseignement, santé, services domestiques	26.7	17.4	23.7	37.8	37.6	21.2	22.3	27.5
Q1a	Nationalité des personnes interrogées								
	Suisse	85.4	66.7	89.9	88.5	89.1	83.6	89.3	84.6
	Etrangère	14.6	33.3	10.1	11.5	10.9	16.4	10.7	15.4
Q1b	Origine des actifs étrangers								
	Etats-membres de l'UE	62.2	47.4	62.3	88.0	56.0	64.3	74.3	60.7
	Autres Etats	37.8	52.6	37.7	12.0	44.0	35.7	25.7	39.3

		Total en Suisse	Sans formation ou seulement école obligatoire	Formation professionnelle diplômante	Formation supérieure	Temps partiel	Temps complet	Indépendants	Salariés
Numéro de question	Question	n=1040	n=183	n=555	n=302	n=348	n=692	n=165	n=858
Q10	Dans mon travail, je suis exposé pendant au moins un quart du temps...								
Q10a	... à des vibrations provoquées par des outils manuel, des machines, etc.	17.6	28.0	20.1	6.6	6.9	22.9	22.8	16.1
Q10b	... à des bruits si forts que je dois élever la voix pour parler aux gens.	21.9	29.9	24.7	12.1	12.2	26.8	24.5	21.8
Q10c	... à des températures qui me font transpirer même si je ne travaille pas.	22.4	27.6	24.8	14.9	12.8	27.3	18.7	23.5
Q10d	... à des températures basses, que ce soit à l'intérieur de locaux ou à l'extérieur	20.3	20.0	25.2	11.5	11.3	24.8	26.3	18.9
Q10e	... à la respiration de fumées, vapeurs ou poussières	18.6	25.7	22.4	7.3	7.7	24.1	23.1	17.7
Q10f	... à la respiration de vapeurs telles que diluants et dissolvants	9.0	15.6	8.9	5.0	3.6	11.7	8.5	9.2
Q10g	... à être en contact avec ou à manipuler des produits ou des substances chimiques	13.5	19.6	13.3	10.2	10.9	14.8	14.8	13.1
Q10h	... à des radiations telles que rayons X, radioactivité, soudure à l'arc, rayon laser	4.5	7.8	3.3	4.6	2.2	5.6	1.3	5.1
Q10i	... au tabagisme passif (à la fumée du tabac d'autres personnes)	13.8	19.1	15.2	8.0	8.1	16.6	8.1	14.8
Q10j	... à manipuler ou à être en contact direct avec des matériaux qui peuvent être infectieux tels que des déchets, des fluides corporels, du matériel de laboratoire, etc.	9.9	8.8	9.7	10.8	8.4	10.6	9.4	9.8
Q11	Mon principal travail implique, pendant au moins un quart du temps, ...								
Q11a	... des positions douloureuses ou fatigantes.	34.9	45.2	37.0	24.8	30.5	37.0	39.9	33.6
Q11b	... de soulever ou de déplacer des personnes.	6.0	3.3	6.0	7.8	7.2	5.4	2.6	6.7
Q11c	... de porter ou de déplacer des charges lourdes.	26.9	40.5	31.9	9.7	19.2	30.8	29.5	25.9
Q11d	... de rester debout ou de marcher (Attention: pendant au moins les trois-quarts du temps!).	47.4	73.5	51.0	25.1	43.1	49.6	53.4	45.9
Q11e	... des mouvements répétitifs de la main ou du bras.	41.5	49.5	45.0	30.4	41.7	41.5	44.9	40.6
Q11f	... de travailler dans les locaux de la société ou de l'organisation qui m'emploie (en-dehors de mon foyer).	83.6	84.0	80.4	89.4	85.9	82.5	81.8	84.9
Q11g	... de travailler de chez moi avec un ordinateur (télétravail).	8.3	1.5	8.0	13.1	11.1	7.0	17.1	6.5
Q11h	... de travailler de chez moi (sauf télétravail).	13.8	2.5	9.8	28.0	15.4	13.0	30.0	10.9
Q11i	... de travailler chez le client, sur la route, en des lieux autres que les locaux de la société / l'organisation ou mon domicile.	35.8	28.6	35.7	40.4	22.7	42.4	48.3	32.9
Q11j	... d'être en contact direct avec des personnes qui ne sont pas employées à mon lieu de travail comme, p. ex. des clients, des passagers, des patients, etc.	68.3	54.8	67.2	78.3	64.8	70.0	82.7	65.8

		Total en Suisse	Sans formation ou seulement école obligatoire	Formation professionnelle diplômante	Formation supérieure	Temps partiel	Temps complet	Indépendants	Salariés
Numéro de question	Question	n=1040	n=183	n=555	n=302	n=348	n=692	n=165	n=858
Q11	Mon principal travail implique, pendant au moins un quart du temps, ...								
Q11k	... de travailler avec des ordinateurs (PC, réseau, unité centrale).	58.5	26.7	55.5	83.2	60.8	57.4	49.2	61.2
Q11l	... d'utiliser internet / l'e-mail pour des raisons professionnelles.	49.1	24.4	44.2	72.8	50.9	48.2	46.6	49.8
Q11m de porter un équipement personnel de protection.	26.6	39.5	27.0	18.2	12.9	33.6	19.1	28.1
Q12	L'affirmation suivante s'applique à ma situation de travail:								
	Je suis bien / très bien informé sur les risques pour la santé et la sécurité liés à l'exécution de mon travail.	91.8	85.8	93.6	91.9	94.9	90.2	98.2	90.5
Q13	Durée du trajet quotidien pour se rendre du domicile au travail et pour en revenir (aller-retour)								
	Moins de 20 minutes	30.6	34.4	32.3	25.0	34.5	28.6	59.3	24.8
	Entre 20 et 39 minutes	30.0	32.4	28.7	30.8	27.1	31.5	21.0	32.0
	Entre 40 et 60 minutes	26.2	22.3	26.9	27.5	26.6	26.0	13.3	28.9
	Plus de 60 minutes	13.2	10.9	12.0	16.8	11.8	13.9	6.3	14.2
	Moyenne	36.6	33.0	35.3	41.0	35.1	37.3	24.5	38.6
	Médiane	30	30	30	30	30	30	10	30
Q14a	Nombre de fois par mois où la personne travaille durant la nuit (au moins 2 heures entre 10 h du soir et 5 h du matin)								
	Zéro	79.4	87.4	79.8	73.8	89.1	74.6	69.5	80.9
	1 à 5 fois	13.7	4.9	13.2	19.9	8.1	16.5	23.4	12.2
	6 à 10 fois	3.7	3.8	4.1	3.0	1.8	4.7	0.3	4.5
	11 à 20 fois	2.5	3.0	2.4	2.2	0.7	3.3	5.0	2.0
	Plus de 20 fois	0.7	0.9	0.4	1.0	0.3	0.9	1.8	0.5
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant durant la nuit au moins une fois par mois)	5.9	10.0	5.7	4.8	5.1	6.0	5.9	5.8
	Médiane (se rapportant aux personnes travaillant durant la nuit au moins une fois par mois)	4	10	4	3	4	4	4	4

		Total en Suisse	Sans formation ou seulement école obligatoire	Formation professionnelle diplômante	Formation supérieure	Temps partiel	Temps complet	Indépendants	Salariés
Numéro de question	Question	n=1040	n=183	n=555	n=302	n=348	n=692	n=165	n=858
Q14b	Nombre de fois par mois où la personne travaille en soirée pour au moins 2 heures entre 6 h et 10 h du soir								
	Zéro	50.8	67.9	52.0	38.3	57.6	47.4	30.6	54.3
	1 à 5 fois	27.4	20.3	26.5	33.2	27.0	27.6	36.1	25.8
	6 à 10 fois	10.5	3.6	10.1	15.5	8.6	11.5	11.6	10.4
	11-20 fois	9.7	6.8	9.7	11.5	6.7	11.2	15.5	8.6
	11 à 20 fois	1.6	1.4	1.7	1.5	0.2	2.3	6.1	0.8
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant en soirée au moins une fois par mois)	7.5	7.8	7.7	7.3	5.7	8.3	9.3	7.1
	Médiane (se rapportant aux personnes travaillant en soirée au moins une fois par mois)	5	4	5	5	4	5	5	5
Q14c	Nombre de fois par mois où la personne travaille le dimanche								
	Zéro	71.9	78.3	73.3	65.4	74.8	70.4	62.8	73.2
	1 fois	11.0	6.0	9.3	17.1	11.5	10.7	13.0	10.8
	2 fois	9.5	5.8	10.8	9.4	8.4	10.1	7.0	10.2
	3 fois	2.3	1.5	1.9	3.3	2.5	2.1	2.2	2.3
	4 ou 5 fois	5.3	8.4	4.6	4.8	2.7	6.7	15.1	3.5
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant au moins un dimanche par mois)	2.1	2.6	2.1	1.9	1.9	2.2	2.5	1.9
	Médiane (se rapportant aux personnes travaillant au moins un dimanche par mois)	2	2	2	2	2	2	2	2
Q14d	Nombre de fois par mois où la personne travaille le samedi								
	zéro	50.2	56.6	48.7	48.9	58.7	45.9	22.1	54.9
	1 fois	16.1	15.0	14.8	19.1	14.3	17.0	16.6	16.2
	2 fois	13.9	9.0	15.2	14.5	13.9	13.9	12.8	14.3
	3 fois	3.4	2.4	3.8	3.4	2.9	3.7	2.7	3.6
	4 ou 5 fois	16.4	16.9	17.5	14.1	10.1	19.6	45.8	11.1
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant au moins un samedi par mois)	2.4	2.5	2.5	2.2	2.2	2.5	3.0	2.2
	Médiane (se rapportant aux personnes travaillant au moins un samedi par mois)	2	2	2	2	2	2	4	2

		Total en Suisse	Sans formation ou seulement école obligatoire	Formation professionnelle diplômante	Formation supérieure	Temps partiel	Temps complet	Indépendants	Salariés
Numéro de question	Question	n=1040	n=183	n=555	n=302	n=348	n=692	n=165	n=858
Q14e	Nombre de fois par mois où la personne effectue une journée de plus de 10 heures								
	Zéro	66.0	85.1	69.5	48.0	95.1	51.3	54.5	67.5
	1 à 5 fois	22.3	9.6	20.9	32.7	3.2	32.0	20.9	23.1
	6 à 10 fois	4.9	0.8	4.5	7.9	1.7	6.4	6.8	4.6
	11 à 20 fois	4.3	2.5	2.8	8.1	0.0	6.4	8.5	3.6
	Plus de 20 fois	2.5	2.0	2.3	3.3	0.0	3.8	9.3	1.3
	Moyenne (se rapportant aux personnes qui effectuent au moins une journée de plus de 10 heures par mois)	6.6	8.2	6.1	6.9	4.0	6.7	11.1	5.4
	Médiane (se rapportant aux personnes qui effectuent au moins une journée de plus de 10 heures par mois)	4	3	3	4	4	4	8	2
Q15b	Pourcentage de personnes travaillant à temps partiel et qui aimeraient								
	... travailler à plein temps.	5.3	6.4	6.8	2.3	5.7	-	7.1	5.3
	... travailler plus d'heures mais pas à plein temps.	18.2	16.2	18.7	15.9	17.7	-	13.2	18.2
	... travailler le même nombre d'heures.	66.9	71.3	66.5	68.9	67.7	-	73.0	66.9
	... travailler moins d'heures.	9.6	6.1	8.1	12.9	8.9	-	6.7	9.6
Q16a	L'affirmation suivante s'applique à ma situation de travail:								
Q16a_a	Je travaille le même nombre d'heures chaque jour.	47.0	60.6	50.1	33.2	41.5	49.8	26.5	51.1
Q16a_b	Je travaille le même nombre de jours chaque semaine.	75.9	81.0	74.5	75.4	68.5	79.6	68.2	77.1
Q16a_c	Je travaille selon des horaires fixes.	52.4	74.4	54.4	35.3	50.2	53.5	33.7	55.6
Q16a_d	Je travaille par roulement.	12.9	16.5	13.4	9.9	11.8	13.5	2.1	15.3
Q16b	Horaires de travail des personnes travaillant par roulement								
	Je travaille en horaire découpé (avec une coupure de 4 heures au moins).	14.1	15.7	14.9	10.7	8.3	16.7	18.2	14.0
	Je travaille en rotation permanente (matin, après-midi ou nuit).	34.6	34.4	35.2	33.4	37.7	33.3	81.8	33.5
	Je travaille en alternance (rotation tournante) le matin, l'après-midi et la nuit.	49.3	49.9	47.2	53.7	50.9	48.5	0.0	50.4
	J'ai d'autres horaires.	2.0	0.0	2.8	2.2	3.1	1.5	0.0	2.0

		Total en Suisse	Sans formation ou seulement école obligatoire	Formation professionnelle diplômante	Formation supérieure	Temps partiel	Temps complet	Indépendants	Salariés
Numéro de question	Question	n=1040	n=183	n=555	n=302	n=348	n=692	n=165	n=858
Q17a	Fixation des horaires								
	Ils sont fixés par l'entreprise, sans possibilité de changements.	37.7	58.4	41.2	18.8	33.6	39.7	0.0	45.2
	Le choix m'est donné entre plusieurs horaires de travail fixes, déterminés par l'entreprise.	5.9	4.0	7.0	5.0	8.3	4.6	0.0	7.1
	Je peux adapter mes horaires de travail dans une certaine limite.	30.8	22.8	26.4	43.8	26.7	32.9	18.1	33.3
	Je détermine mes horaires de travail entièrement moi-même.	25.6	14.8	25.4	32.4	31.3	22.7	81.9	14.4
Q17b	Y a-t-il régulièrement des changements dans votre planning de travail? (Si oui) Combien de temps à l'avance, en êtes-vous informé?								
	Non.	69.1	81.6	65.8	61.4	68.7	69.2	-	68.9
	Oui, le jour même.	6.3	1.7	7.1	10.7	5.6	6.6	-	6.4
	Oui, la veille.	7.6	7.1	8.2	6.2	9.7	6.6	-	7.7
	Oui, quelques jours à l'avance.	12.1	6.9	14.2	12.2	10.6	12.8	-	12.0
	Plusieurs semaines à l'avance.	5.0	2.7	4.7	9.5	5.4	4.8	-	5.0
Q18 / Q19	L'affirmation suivante s'applique à ma situation de travail:								
Q18	En général, mon horaire de travail s'accorde bien / très bien avec mes engagements sociaux et familiaux en dehors de mon travail.	87.8	90.1	87.3	87.2	91.5	85.9	86.0	88.2
Q19	On m'a contacté en dehors de mes heures de travail normales au cours des 12 derniers mois.	47.0	20.4	45.1	66.5	47.1	46.9	56.8	46.0
Q20	Mon travail...								
Q20a_a	... comporte des tâches brèves répétitives de moins d'une minute.	19.6	25.7	19.3	16.4	19.0	19.9	25.6	18.6
Q20a_b	... comporte des tâches brèves répétitives de moins de 10 minutes.	30.7	39.3	32.3	22.4	29.6	31.2	30.8	30.4
Q20b_a	... nécessite des cadences de travail élevées pendant au moins un quart du temps.	71.6	68.0	73.1	71.1	60.9	77.0	71.1	72.8
Q20b_b	... nécessite de travailler selon des délais très stricts et très courts pendant au moins un quart du temps.	66.3	59.5	64.3	73.9	54.4	72.2	57.9	68.9
Q21	En général, mon rythme de travail dépend...								
Q21a	... du travail fait par d'autres collègues.	33.0	34.8	32.8	32.5	29.4	34.9	14.2	37.2
Q21b	... des demandes directes des gens comme des clients, des passagers, des élèves, etc.	71.4	62.0	70.7	78.3	66.9	73.6	69.8	72.6
Q21c	... d'objectifs à réaliser ou de performances à atteindre.	54.5	58.5	50.3	59.8	43.0	60.3	51.2	55.9

		Total en Suisse	Sans formation ou seulement école obligatoire	Formation professionnelle diplômante	Formation supérieure	Temps partiel	Temps complet	Indépendants	Salariés
Numéro de question	Question	n=1040	n=183	n=555	n=302	n=348	n=692	n=165	n=858
Q21d	... de la vitesse automatique d'une machine ou du déplacement d'un produit.	12.4	21.1	12.7	6.6	5.5	15.9	10.1	13.0
Q21e	... du contrôle direct de mon chef.	24.0	41.9	20.9	19.1	20.6	25.8	1.7	28.2
Q22a	L'affirmation suivante s'applique à mon travail								
	Je dois souvent / très souvent interrompre une tâche que je suis en train de faire pour une autre non prévue.	44.6	34.6	42.3	54.8	34.0	49.9	33.5	47.0
Q22b	Pour mon travail, ces interruptions sont...								
	... perturbantes.	34.5	26.4	34.7	38.6	27.8	37.5	35.0	34.9
	... sans conséquence.	55.1	62.9	53.3	54.1	62.0	52.0	53.2	54.9
	... positives.	10.4	10.8	12.0	7.4	10.2	10.5	11.7	10.2
Q23	Mon principal travail rémunéré implique en général...								
Q23a	... le respect de normes de qualité précises.	77.4	74.4	79.5	75.5	69.7	81.2	81.4	76.8
Q23b	... une évaluation par moi-même de la qualité de mon travail personnel.	85.5	81.2	84.0	91.0	81.4	87.6	93.6	84.4
Q23c	... de résoudre moi-même des problèmes imprévus.	88.6	74.0	89.5	95.7	79.1	93.5	97.1	88.0
Q23d	... des tâches monotones.	22.9	30.4	22.1	19.9	25.0	21.8	18.0	23.3
Q23e	... des tâches complexes.	73.8	58.1	69.7	90.3	62.9	79.3	83.0	72.1
Q23f	... d'apprendre des choses.	85.6	80.1	81.6	96.3	75.7	90.5	88.0	85.6
Q24	Dans mon travail, j'ai la possibilité de choisir ou de modifier...								
	... l'ordre de mes tâches.	73.9	55.0	71.9	88.7	71.2	75.3	90.5	71.2
	... mes méthodes de travail.	82.4	64.5	80.5	96.5	81.0	83.1	95.2	80.6
	... ma cadence ou ma vitesse de travail.	76.1	60.2	77.0	83.9	77.8	75.3	90.5	73.3

		Total en Suisse	Sans formation ou seulement école obligatoire	Formation professionnelle diplômante	Formation supérieure	Temps partiel	Temps complet	Indépendants	Salariés
Numéro de question	Question	n=1040	n=183	n=555	n=302	n=348	n=692	n=165	n=858
Q25	L'affirmation suivante s'applique souvent ou presque toujours à mon travail:								
Q25a	Je peux recevoir l'aide de collègues si je le demande.	80.7	84.0	77.7	84.2	79.2	81.3	59.7	83.2
Q25b	Je peux obtenir de l'aide de mon supérieur/ chef si je le demande.	72.3	76.3	72.0	70.2	71.7	72.6	2.3	77.4
Q25c	Je peux obtenir une aide extérieure si je le demande.	36.3	31.0	32.7	46.0	31.5	38.8	44.2	35.2
Q25d	J'ai une influence sur le choix de mes collègues.	33.9	21.0	31.7	45.3	28.0	36.9	88.5	25.5
Q25e	Je peux faire une pause quand je le souhaite.	59.5	40.2	59.0	72.0	63.2	57.6	84.4	54.5
Q25f	J'ai assez de temps pour terminer mon travail.	74.6	81.3	75.8	68.3	80.3	71.7	79.2	73.2
Q25g	Je suis libre de décider quand prendre des vacances ou des jours de congé.	69.9	55.3	72.2	74.5	73.6	68.0	100.0	63.7
Q25h	Au travail, j'ai la possibilité de faire ce que je fais le mieux.	64.3	50.3	64.4	72.5	60.3	66.4	82.8	61.1
Q25i	Mon travail me donne le sentiment du travail bien fait.	90.8	89.3	91.9	89.7	87.6	92.4	97.4	89.5
Q25j	J'ai la possibilité de mettre mes propres idées en pratique dans mon travail.	66.3	51.5	62.8	81.7	60.9	69.1	92.6	61.9
Q25k	J'ai le sentiment de faire un travail utile.	92.7	91.0	92.7	93.8	91.0	93.6	95.7	92.4
Q25l	Je trouve mon travail intellectuellement exigeant.	71.2	50.5	68.6	88.3	62.8	75.5	76.6	70.8
Q25m	Je trouve mon travail émotionnellement exigeant.	51.9	39.8	49.7	63.1	48.8	53.5	64.5	49.8
Q26	L'affirmation suivante s'applique à ma situation de travail:								
Q26	Mon travail implique une rotation de tâches entre mes collègues et moi.	42.6	47.8	43.0	38.9	37.8	45.1	20.4	47.6
Q26A.1	Mes tâches requièrent différentes compétences.	94.6	92.6	94.0	97.2	89.0	97.0	100.0	94.1
Q26a.2	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:								
Q26a.2a	C'est mon chef qui décide de la répartition des tâches.	59.5	86.5	53.6	51.0	62.5	58.2	62.5	58.2
Q26a.2b	Ce sont les personnes concernées par la rotation des tâches qui décident de la répartition des tâches.	63.7	45.9	66.4	71.1	61.9	64.4	61.9	64.4
Q26b	Je fais tout une partie de mon travail / tout mon travail en équipe.	59.1	61.8	57.6	60.1	50.3	63.5	50.3	63.5
Q26b.1	Les membres de l'équipe décident eux-mêmes...								
Q26b.1a	... de la répartition des tâches.	60.1	55.7	60.5	62.3	60.2	60.1	60.2	60.1
Q26b.1b	... de la personne qui sera à la tête de l'équipe.	18.5	19.1	13.2	27.7	17.1	19.1	17.1	19.1

		Total en Suisse	Sans formation ou seulement école obligatoire	Formation professionnelle diplômante	Formation supérieure	Temps partiel	Temps complet	Indépendants	Salariés
Numéro de question	Question	n=1040	n=183	n=555	n=302	n=348	n=692	n=165	n=858
Q27	L'affirmation suivante s'applique à mon niveau de compétences:								
	J'ai besoin d'une formation complémentaire pour me permettre de faire face à mes obligations.	19.5	26.2	15.8	22.2	15.5	21.5	22.2	18.9
	Mes obligations correspondent assez bien à mes compétences actuelles.	49.4	46.9	50.9	48.4	51.3	48.5	47.9	49.9
	J'ai les compétences nécessaires pour faire face à des obligations plus exigeantes.	31.0	26.9	33.3	29.4	33.1	30.0	29.9	31.2
Q28	Au cours des 12 derniers mois, j'ai suivi une formation dans le but d'améliorer mes compétences:								
Q28a	Formation payée ou assurée par mon employeur (pour les employés) / par moi-même (pour les indépendants).	45.4	30.4	41.2	62.0	37.6	49.3	45.3	46.1
Q28b	Formation payée / assurée par moi-même	12.6	3.9	11.1	20.7	15.9	11.0	0.0	15.3
Q28c	Formation sur le terrain (assurée par collègues ou des superviseurs)	44.7	38.3	42.2	53.3	39.4	47.4	24.1	49.1
Q28d	Autres types de formations et d'enseignement sur place (par exemple auto-apprentissage et travaux pratiques en ligne)	22.7	16.7	18.5	34.0	17.3	25.5	23.2	22.9
Q28e	Autre	12.7	8.9	10.9	18.3	11.8	13.1	17.3	11.3
Q28a_jours	Nombre de jours de formation payés par l'employeur (ou par la personne active elle-même pour les indépendants):								
	1 à 4 jours	38.9	34.0	47.5	29.7	49.1	34.9	44.4	37.9
	5 à 9 jours	26.5	7.9	28.1	30.0	23.5	27.7	26.9	26.4
	10 à 19 jours	18.5	20.1	14.7	22.7	15.4	19.7	15.3	19.0
	20 à 49 jours	11.6	19.5	8.3	13.4	8.2	13.0	10.4	11.9
	50 jours ou plus	4.5	18.4	1.5	4.2	3.8	4.8	3.0	4.8
	Moyenne	10.7	21.6	7.5	11.3	9.1	11.3	9.0	11.0
	Médiane	5	10	5	6	5	5	5	5
Q28b_jours	Nombre de jours de formation payés ou organisés par la personne active elle-même (pour les employés):								
	1 à 4 jours	33.3	22.8	30.3	37.3	33.8	32.9	0.0	33.4
	5 à 9 jours	19.8	8.8	12.9	27.6	20.3	19.4	0.0	19.5
	10 à 19 jours	16.2	32.8	14.1	16.5	16.7	15.9	0.0	16.3
	20 à 49 jours	22.1	35.5	28.0	14.9	24.3	20.6	0.0	22.2
	50 jours ou plus	8.6	0.0	14.6	3.6	4.9	11.2	0.0	8.6
	Moyenne	15.8	17.6	20.2	11.2	14.2	16.9	-	15.8
	Médiane	8	12	10	6	8	8	-	8

		Total en Suisse	Sans formation ou seulement école obligatoire	Formation professionnelle diplômante	Formation supérieure	Temps partiel	Temps complet	Indépendants	Salariés
Numéro de question	Question	n=1040	n=183	n=555	n=302	n=348	n=692	n=165	n=858
Q29	Au cours des 12 derniers mois au travail, j'ai été personnellement confronté à ...								
Q29a	... des menaces de violence physique.	4.4	1.9	5.3	4.3	3.5	4.9	1.7	5.0
Q29b	... des violences physiques provenant de personnes appartenant à mon lieu de travail.	0.8	0.7	0.9	0.6	1.1	0.7	0.0	1.0
Q29c	... des violences physiques provenant de personnes n'appartenant pas à mon lieu de travail.	3.4	2.2	3.3	4.4	3.5	3.4	1.1	4.0
Q29d	... des intimidations / du harcèlement.	7.1	7.3	7.5	6.2	7.5	6.8	1.9	8.2
Q29e	... de la discrimination sexuelle / discrimination liée au genre.	1.6	0.4	1.3	2.9	0.7	2.1	0.7	1.8
Q29f	... du harcèlement sexuel.	1.1	0.0	1.2	1.7	1.4	1.0	1.3	1.1
Q29g	... du harcèlement lié à l'âge.	3.9	4.1	4.0	3.5	2.6	4.5	2.3	4.3
Q29h	... du harcèlement lié à la nationalité.	2.9	5.6	2.9	1.2	4.2	2.2	2.6	3.0
Q29i	... de la discrimination liée à des origines ethniques.	1.6	2.6	1.8	0.6	2.5	1.1	2.1	1.5
Q29j	... de la discrimination liée à la religion.	1.6	0.0	2.2	1.4	2.1	1.4	3.4	1.3
Q29k	... de la discrimination liée à une incapacité.	0.8	1.0	0.6	1.1	1.3	0.6	1.6	0.7
Q29l	... de la discrimination liée à l'orientation sexuelle.	0.3	0.0	0.5	0.3	0.4	0.3	0.5	0.3
Q30	Au cours des 12 derniers mois, ...								
Q30a	... j'ai eu une discussion franche avec mon chef à propos de mes performances au travail / performances professionnelles.	70.9	65.6	72.4	71.4	61.3	75.5	-	70.9
Q30b	... j'ai été consulté à propos de changements intervenus dans l'organisation de mon travail ou dans les conditions d'exécution de celui-ci.	52.1	24.3	55.5	63.9	50.0	53.2	-	52.1
Q30c	... j'ai été sujet à l'évaluation formelle / régulière de mon rendement.	59.2	60.8	57.4	61.5	47.7	64.8	-	59.2
Q30d	... j'ai discuté de problèmes liés au travail avec mon chef / patron.	73.5	59.3	74.8	80.1	69.5	75.4	-	73.5
Q30e	... j'ai discuté de problèmes liés au travail avec un représentant des employés.	16.9	14.3	15.7	20.8	16.3	17.2	-	16.9
Q31	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:								
Q31	Mon chef direct est une femme.	20.7	26.0	19.9	18.6	32.3	15.1	-	20.7
Q32 / Q33	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:								
Q32	Je pense que ma santé / ma sécurité est menacée par mon travail.	22.4	27.5	21.9	20.2	14.0	26.6	20.1	22.8
Q33	Je pense que mon travail affecte ma santé.	31.1	26.6	32.4	31.6	23.1	35.2	37.8	30.2

		Total en Suisse	Sans formation ou seulement école obligatoire	Formation professionnelle diplômante	Formation supérieure	Temps partiel	Temps complet	Indépendants	Salariés
Numéro de question	Question	n=1040	n=183	n=555	n=302	n=348	n=692	n=165	n=858
Q33a	Comment votre travail affecte-t-il votre santé ? (en pourcentage de l'ensemble des personnes interrogées)								
Q33a_a	Problèmes d'audition	3.1	1.8	3.7	2.9	0.5	4.4	5.2	2.7
Q33a_b	Problèmes de vue	3.3	1.9	3.1	4.9	1.5	4.3	2.2	3.6
Q33a_c	Problèmes de peau	2.8	5.0	3.0	1.4	1.1	3.8	3.5	2.8
Q33a_d	Maux de dos	18.1	22.1	21.4	10.8	12.3	21.5	22.7	17.9
Q33a_e	Maux de tête	6.1	7.5	6.4	5.0	5.2	6.7	4.1	6.7
Q33a_f	Douleurs d'estomac	1.9	4.1	1.4	1.4	0.6	2.5	0.8	2.2
Q33a_g	Douleurs musculaires dans les épaules et le cou, douleurs musculaires dans les membres supérieurs, douleurs musculaires dans les membres inférieurs	13.1	12.9	14.3	11.5	10.4	14.7	14.6	13.2
Q33a_h	Difficultés respiratoires	2.4	2.3	1.7	4.0	1.1	3.1	4.1	2.2
Q33a_i	Maladies de cœur	0.8	2.2	0.2	1.4	0.5	1.1	0.0	1.0
Q33a_j	Blessures	4.5	7.0	4.7	2.7	2.2	5.7	2.6	5.0
Q33a_k	Stress	17.0	12.2	17.3	20.5	13.6	19.2	16.0	17.8
Q33a_l	Fatigue générale	11.0	10.2	10.7	12.8	6.4	13.6	12.8	11.1
Q33a_m	Problèmes d'insomnie	5.4	3.9	4.8	7.7	4.2	6.1	1.1	6.4
Q33a_n	Allergies	3.3	3.4	3.9	2.4	1.1	4.5	0.8	4.0
Q33a_o	Anxiété	3.4	6.4	2.7	2.8	3.6	3.3	2.8	3.6
Q33a_p	Irritabilité	6.1	5.1	5.4	8.6	3.0	7.9	3.3	6.9
Q34	J'ai été absent de mon principal travail rémunéré, au moins fois au cours des douze derniers mois, pour la raison suivante:								
Q34a	Congé de maternité	4.1	5.2	3.9	3.9	5.2	3.5	4.3	3.8
Q34b	Congé pour suivre une formation	12.8	9.4	9.0	21.9	9.5	14.5	11.7	13.2
Q34c	Congé pour des motifs familiaux	14.1	16.0	12.7	15.6	15.9	13.2	17.1	13.8
Q34d	Problèmes de santé	19.2	21.0	18.2	19.8	21.7	17.9	14.2	20.4
Q34e	Autre raisons	8.4	8.1	8.4	8.4	5.7	9.7	7.7	8.3

Q34b	Nombre total de jours d'absence pour des raisons de santé au cours des 12 derniers mois (s'agissant des personnes qui ont été au moins une fois absentes au travail pour raison de santé pendant la période en question):								
	1 à 5 jours	43.9	25.4	44.3	54.8	43.0	44.4	31.1	45.4
	6 à 15 jours	25.3	21.7	26.6	25.6	23.9	26.2	25.9	25.4
	16 à 30 jours	12.8	21.4	13.4	6.3	15.0	11.5	24.0	11.4
	31 à 60 jours	11.1	21.9	10.3	5.4	13.9	9.4	11.3	11.1
	Plus de 60 jours	6.9	9.5	5.3	8.0	4.2	8.5	7.8	6.8
	Moyenne	21.1	31.8	19.5	17.1	17.9	23.1	22.2	21.0
	Médiane	7	21	10	5	10	7	14	7
Q34c1	Parmi ces jours d'absence pour raison de santé, nombre total de jours d'absences dus à un accident de travail								
	Zéro	88.7	86.0	88.8	90.1	88.9	88.5	100.0	87.3
	1 à 5 jours	1.9	2.4	0.7	3.7	0.8	2.5	0.0	2.1
	6 à 15 jours	1.7	0.0	2.4	1.5	1.1	2.0	0.0	1.9
	16 à 30 jours	4.6	7.0	3.7	4.7	5.5	4.0	0.0	5.1
	31 à 60 jours	1.8	4.6	1.8	0.0	0.0	2.9	0.0	2.0
	Plus de 60 jours	1.4	0.0	2.6	0.0	3.6	0.0	0.0	1.6
	Moyenne (se rapportant aux personnes ayant eu au moins un jour d'absence au travail en raison d'un accident du travail)	29.1	26.7	37.9	13.3	38.5	23.5	-	29.1
	Médiane (se rapportant aux personnes ayant eu au moins un jour d'absence au travail en raison d'un accident du travail)	21	30	20	17	21	24	-	21
Q34c2	Parmi ces jours d'absence pour raison de santé, nombre total de jours d'absences dus à des problèmes de santé causés par le travail								
	Zéro	71.9	77.1	73.8	65.0	73.2	71.0	70.0	72.1
	1 à 5 jours	13.4	10.3	12.5	17.2	12.2	14.3	21.8	12.4
	6 à 15 jours	8.1	2.0	7.9	12.4	12.0	5.5	8.2	8.1
	16 à 30 jours	2.9	3.9	2.0	3.9	2.6	3.1	0.0	3.3
	31 à 60 jours	0.8	2.0	0.9	0.0	0.0	1.4	0.0	0.9
	Plus de 60 jours	2.9	4.7	3.0	1.4	0.0	4.7	0.0	3.2
	Moyenne (se rapportant aux personnes ayant eu au moins un jour d'absence au travail en raison de problèmes de santé dus au travail)	22.7	26.7	27.2	14.8	7.9	31.4	4.7	25.0
	Médiane (se rapportant aux personnes ayant eu au moins un jour d'absence au travail en raison de problèmes de santé dus au travail)	7	13	8	6	7	6	3	7

		Total en Suisse	Sans formation ou seulement école obligatoire	Formation professionnelle diplômante	Formation supérieure	Temps partiel	Temps complet	Indépendants	Salariés
Numéro de question	Question	n=1040	n=183	n=555	n=302	n=348	n=692	n=165	n=858
Q35 / Q36	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:								
Q35	Je pense que je pourrai faire le même travail qu'actuellement lorsque j'aurai 60 ans.	68.1	68.7	67.7	50.7	52.9	70.6	81.2	93.0
Q36	De façon générale, je suis satisfait / très satisfait des conditions de travail de mon principal travail rémunéré.	91.2	91.1	91.2	83.8	87.5	93.7	92.2	95.9
Q37	Je suis d'accord / tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante:								
Q37a	Je risque de perdre mon travail au cours des 6 prochains mois.	12.1	10.7	14.4	8.6	9.6	6.3	4.6	13.6
Q37b	Je suis bien payé pour le travail que je fais.	58.8	50.5	59.6	62.2	24.6	22.3	47.5	60.7
Q37c	Mon travail offre de bonnes perspectives d'évolution de carrière.	34.3	42.8	29.3	38.3	13.0	15.4	31.8	35.4
Q37d	Je me sens "comme à la maison" dans cette organisation / entreprise.	76.8	74.4	79.5	73.3	14.6	14.4	93.7	73.2
Q37e	Au travail, j'ai des opportunités d'apprendre et d'évoluer.	71.3	66.2	66.9	82.4	12.9	8.8	77.4	70.5
Q37f	J'ai de très bons amis au travail.	76.4	76.4	77.2	74.7	12.1	10.2	65.2	77.7

Lorsque rien d'autre n'est indiqué les valeurs données représentent des pourcentages. En raison d'arrondissement automatiques, il se peut que certains totaux n'équivalent pas à 100%.

Tableau comparatif présentant les données suisses par groupe de professions

			CITP 1	CITP 2	CITP 3	CITP 4	CITP 5	CITP 6	CITP 7	CITP 8	CITP 9
		Total en Suisse	Dirigeants, cadres supérieurs	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services et de la vente	Agriculteurs ²⁸	Artisans et ouvriers qualifiés	Conducteurs et assembleurs ²⁹	Ouvriers et employés non qualifiés
Numéro de question	Question	n=1040	n=66	n=180	n=215	n=136	n=141	n=48	n=154	n=42	n=57
HH2a	Sexe										
	Femmes	45.1	26.5	22.8	64.4	90.4	56.2	25.9	5.7	7.0	80.4
	Hommes	54.9	73.5	77.2	35.6	9.6	43.8	74.1	94.3	93.0	19.6
HH2b	Âge										
	Entre 15 et 24 ans	13.5	5.2	1.4	18.6	12.1	19.5	11.8	20.6	8.1	16.8
	Entre 25 et 34 ans	20.2	8.6	19.6	22.8	15.2	26.9	28.9	18.3	26.6	13.9
	Entre 35 et 44 ans	29.8	31.7	33.7	26.4	35.7	25.3	20.6	27.6	38.3	32.8
	Entre 45 et 54 ans	19.9	24.6	24.8	19.5	26.9	16.3	11.0	16.0	15.0	14.6
	Entre 55 et 64 ans	14.3	26.0	18.1	12.4	10.2	10.0	20.3	12.8	9.4	18.6
	65 ans ou plus	2.3	4.0	2.3	0.3		1.9	7.4	4.6	2.7	3.4
EF1	Niveau de formation (formation achevée avec diplôme)										
	Pas de formation ou seulement école obligatoire (école primaire et secondaire inférieure / dixième année scolaire / cours préparatoire / école du degré diplôme / formation élémentaire)	17.6	7.8	3.5	14.4	12.5	22.6	33.8	27.6	12.7	48.0
	Formation professionnelle (apprentissage (avec CFC) / formation sur le tas / maturité gymnasiale / maturité professionnelle (directe ou après un apprentissage) / formation dans le domaine des soins infirmiers / maturité gymnasiale pour adultes)	53.3	34.8	20.5	57.4	74.9	63.7	52.8	56.8	87.3	52.0
	Formation supérieure (école supérieure / maîtrise / brevet fédéral professionnel / haute école spécialisée / université / école polytechnique / diplôme universitaire / doctorat)	29.1	57.4	76.0	28.1	12.6	13.7	13.4	15.7	0.0	0.0

²⁸ Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche²⁹ Conducteurs et assembleurs d'installations et de machines

			CITP 1	CITP 2	CITP 3	CITP 4	CITP 5	CITP 6	CITP 7	CITP 8	CITP 9
		Total en Suisse	Dirigeants, cadres supérieurs	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services de vente	Agriculteurs	Artisans et ouvriers qualifiés	Conducteurs et assembleurs	Ouvriers et employés non qualifiés
Numéro de question	Question	n=1040	n=66	n=180	n=215	n=136	n=141	n=48	n=154	n=42	n=57
Q3a / Q15a	Statut d'activité et taux d'occupation										
	Temps partiel	33.5	17.4	21.0	41.3	70.2	38.8	16.8	7.0	15.8	59.8
	Temps complet	66.5	82.6	79.0	58.7	29.8	61.2	83.2	93.0	84.2	40.2
	Indépendant	16.1	44.7	16.2	6.5	2.6	21.1	61.7	18.9	5.6	2.9
	Salarié	83.9	55.3	83.8	93.5	97.4	78.9	38.3	81.1	94.4	97.1
Q2a	Profession principale, selon la classification internationale type des professions (CITP)										
	CITP 1: Dirigeants, cadres supérieurs	6.3	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	CITP 2: Professions intellectuelles et scientifiques	17.3	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	CITP 3: Professions intermédiaires	20.7	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	CITP 4: Employés de type administratif	13.1	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	CITP 5: Personnel des services et de vente	13.5	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	CITP 6: Agriculteurs	4.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0
	CITP 7: Artisans et ouvriers qualifiés	14.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0
	CITP 8: Conducteurs et assembleurs	4.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0
	CITP 9: Ouvriers et employés non qualifiés	5.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0
Q4	Principale activité de la société ou de l'organisation dans laquelle la personne active travaille (selon les catégories principales de la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes, NACE)										
	Agriculture, chasse, sylviculture, pêche et aquaculture	4.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	81.0	0.0	2.5	1.0
	Industrie manufacturière	22.6	34.7	16.3	12.8	12.1	4.1	0.0	68.5	32.1	23.6
	Services, sauf administration publique	41.3	31.1	46.8	34.5	46.3	71.9	0.0	24.7	59.6	40.3
	Administration publique, assurance militaire et assurances sociales	5.5	15.1	4.7	5.6	8.6	6.2	4.2	0.0	0.0	6.2
	Enseignement, santé, services domestiques	26.7	18.1	32.2	47.1	32.9	17.8	14.8	6.8	5.9	29.0
Q1a	Nationalité des personnes interrogées										
	Suisse	85.4	80.7	90.5	89.4	88.5	83.0	92.8	81.2	79.8	68.0
	Etrangère	14.6	19.3	9.5	10.6	11.5	17.0	7.2	18.8	20.2	32.0

		Total en Suisse	CITP 1	CITP 2	CITP 3	CITP 4	CITP 5	CITP 6	CITP 7	CITP 8	CITP 9
			Dirigeants, cadres supérieurs	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services et de la vente	Agriculteurs	Artisans et ouvriers qualifiés	Conducteurs et assembleurs	Ouvriers et employés non qualifiés
Numéro de question	Question	n=1040	n=66	n=180	n=215	n=136	n=141	n=48	n=154	n=42	n=57
Q1b	Origine des actifs étrangers										
	Etats-membres de l'UE	62.2	86.4	90.4	58.9	77.9	49.8	54.4	68.4	24.7	35.2
	Autres Etats	37.8	13.6	9.6	41.1	22.1	50.2	45.6	31.6	75.3	64.8
Q10	Dans mon travail, je suis exposé pendant au moins un quart du temps...										
Q10a	... à des vibrations provoquées par des outils manuel, des machines, etc.	17.6	16.1	3.8	7.3	2.3	8.1	44.1	53.9	54.3	13.2
Q10b	... à des bruits si forts que je dois élever la voix pour parler aux gens.	21.9	17.2	9.1	13.8	5.4	23.8	31.0	51.6	41.4	31.1
Q10c	... à des températures qui me font transpirer même si je ne travaille pas.	22.4	18.6	12.5	14.5	8.4	8.1	39.6	37.7	45.5	26.1
Q10d	... à des températures basses, que ce soit à l'intérieur de locaux ou à l'extérieur.	20.3	13.0	5.8	10.1	15.0	8.1	75.3	37.6	39.0	25.3
Q10e	... à inhaler des fumées, vapeurs ou poussières.	18.6	13.8	5.5	8.7	8.6	18.7	18.0	52.9	34.6	22.6
Q10f	... à inhaler des vapeurs telles que diluants et dissolvants.	9.0	10.5	3.4	6.8	2.0	5.6	0.0	25.5	14.8	16.5
Q10g	... à être en contact avec ou à manipuler des produits ou des substances chimiques.	13.5	10.4	10.6	12.1	2.3	12.9	14.4	27.3	14.7	21.1
Q10h	... à des radiations telles que rayons X, radioactivité, soudure à l'arc, rayon laser.	4.5	0.0	4.9	6.4	0.0	2.4	0.0	11.6	6.3	0.0
Q10i	... au tabagisme passif (à la fumée du tabac d'autres personnes).	13.8	9.7	5.2	10.7	9.6	18.0	7.6	26.8	27.8	17.0
Q10j	... à manipuler ou à un contact direct avec des matériaux qui peuvent être infectieux tels que des déchets, des fluides corporels, du matériel de laboratoire, etc.	9.9	11.8	7.7	19.4	0.0	6.8	0.0	11.8	11.5	11.3
Q11	Mon principal travail implique, pendant au moins un quart du temps, ...										
Q11a	... des positions douloureuses ou fatigantes.	34.9	26.3	21.5	34.5	24.0	33.8	66.6	46.7	40.2	54.0
Q11b	... de soulever ou de déplacer des personnes.	6.0	0.0	6.4	18.0	0.0	3.4	0.0	1.7	8.6	1.9
Q11c	... de porter ou de déplacer des charges lourdes.	26.9	17.1	6.7	18.1	8.4	33.9	69.6	49.2	47.3	51.5
Q11d	... de rester debout ou de marcher (Attention: pendant au moins les trois-quarts du temps!).	47.4	29.4	16.4	40.0	15.8	80.7	86.6	76.6	38.4	82.6
Q11e	... des mouvements répétitifs de la main ou du bras.	41.5	37.7	30.0	36.1	45.3	44.3	48.2	39.1	75.3	63.2
Q11f	... de travailler dans les locaux de la société ou de l'organisation qui m'emploie (en-dehors de mon foyer).	83.6	85.0	92.1	91.2	90.4	86.0	69.5	75.4	38.4	72.9
Q11g	... de travailler de chez moi avec un ordinateur (télétravail).	8.3	15.9	18.4	7.8	7.6	5.9	4.1	3.0	0.0	2.0
Q11h	... de travailler de chez moi (sauf télétravail).	13.8	19.9	30.4	13.8	0.0	17.2	20.1	5.6	1.9	4.6

			CITP 1	CITP 2	CITP 3	CITP 4	CITP 5	CITP 6	CITP 7	CITP 8	CITP 9
		Total en Suisse	Dirigeants, cadres supérieurs	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services et de la vente	Agriculteurs	Artisans et ouvriers qualifiés	Conducteurs et assembleurs	Ouvriers et employés non qualifiés
Numéro de question	Question	n=1040	n=66	n=180	n=215	n=136	n=141	n=48	n=154	n=42	n=57
Q11i	... de travailler chez le client, sur la route, en des lieux autres que les locaux de la société / l'organisation ou mon domicile.	35.8	44.9	37.9	22.8	14.9	26.1	64.3	55.0	74.0	37.5
Q11j	... d'être en contact direct avec des personnes qui ne sont pas employées à mon lieu de travail comme, p. ex. des clients, des passagers, des patients, etc.	68.3	81.2	76.0	74.9	61.1	73.0	41.3	66.7	66.3	37.9
Q11k	... de travailler avec des ordinateurs (PC, réseau, unité centrale).	58.5	81.4	92.7	76.5	81.5	32.4	14.5	30.3	15.9	11.0
Q11l	... d'utiliser internet / l'e-mail pour des raisons professionnelles.	49.1	77.4	82.8	61.5	66.5	26.1	10.0	27.3	3.7	3.9
Q11m	... de porter un équipement personnel de protection.	26.6	17.8	13.3	22.5	4.8	27.0	44.9	62.0	47.0	19.5
Q12	L'affirmation suivante s'applique à ma situation de travail:										
	Je suis bien / très bien informé sur les risques pour la santé et la sécurité liés à l'exécution de mon travail.	91.8	98.6	90.7	95.2	89.8	89.3	91.2	90.9	94.1	86.3
Q13	Durée du trajet quotidien pour se rendre du domicile au travail et pour en revenir (aller-retour)										
	Moins de 20 minutes	30.6	24.7	22.2	26.7	27.1	35.6	78.5	27.6	24.3	49.0
	Entre 20 et 39 minutes	30.0	40.5	29.6	28.9	32.9	28.4	18.0	33.2	20.6	27.8
	Entre 40 et 60 minutes	26.2	24.7	26.9	27.2	29.4	25.2	0.0	29.4	45.9	14.5
	Plus de 60 minutes	13.2	10.1	21.2	17.2	10.5	10.9	3.5	9.8	9.1	8.6
	Moyenne	36.6	35.5	44.8	39.7	35.7	33.6	15.7	35.5	39.0	26.9
	Médiane	30	30	33	30	30	30	10	30	40	20
Q14a	Nombre de fois par mois où la personne travaille la nuit (au moins 2 heures entre 10 h du soir et 5 h du matin)										
	Aucune	79.4	79.5	72.0	80.3	90.8	80.0	64.9	85.6	54.7	84.8
	1 à 5 fois	13.7	19.5	21.6	13.1	4.1	10.0	24.0	12.4	17.8	8.1
	6 à 10 fois	3.7	1.0	2.6	5.5	5.1	2.4	0.0	1.6	21.7	0.0
	11 à 20 fois	2.5	0.0	3.1	0.8	0.0	5.7	6.4	0.4	5.9	7.0
	Plus de 20 fois	0.7	0.0	0.7	0.3	0.0	1.9	4.7	0.0	0.0	0.0
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant la nuit au moins une fois par mois)	5.9	2.4	4.9	4.9	6.0	10.1	6.8	3.1	7.4	9.7
	Médiane (se rapportant aux personnes travaillant la nuit au moins une fois par mois)	4	2	3	4	7	6	4	2	6	6

			CITP 1	CITP 2	CITP 3	CITP 4	CITP 5	CITP 6	CITP 7	CITP 8	CITP 9
		Total en Suisse	Dirigeants, cadres supérieurs	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services et de la vente	Agriculteurs	Artisans et ouvriers qualifiés	Conducteurs et assembleurs	Ouvriers et employés non qualifiés
Numéro de question	Question	n=1040	n=66	n=180	n=215	n=136	n=141	n=48	n=154	n=42	n=57
Q14b	Nombre de fois par mois où la personne travaille en soirée pour au moins 2 heures entre 6 h et 10 h du soir										
	Zéro	50.8	50.7	33.1	51.4	81.5	35.8	28.7	62.0	41.1	64.5
	1 à 5 fois	27.4	34.4	37.0	27.7	7.6	32.8	25.7	27.7	22.8	25.1
	6 à 10 fois	10.5	5.4	18.0	12.5	7.3	11.2	7.9	5.5	14.0	4.4
	11 à 20 fois	9.7	9.5	10.2	8.1	3.6	18.1	16.9	4.8	22.1	6.0
	Plus de 20 fois	1.6	0.0	1.6	0.3	0.0	2.1	20.8	0.0	0.0	0.0
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant le soir au moins une fois par mois)	7.5	6.3	6.8	6.6	6.8	9.0	13.3	5.7	8.8	6.6
	Médiane (se rapportant aux personnes travaillant le soir au moins une fois par mois)	5	4	5	4	6	5	12	5	8	4
Q14c	Nombre de fois par mois où la personne travaille le dimanche										
	Zéro	71.9	81.7	64.1	67.6	89.3	63.3	41.0	87.9	63.7	70.7
	1 fois	11.0	4.9	21.5	10.7	6.3	10.9	9.4	7.0	2.9	15.5
	2 fois	9.5	10.1	8.1	14.3	0.0	14.4	9.0	4.3	27.5	6.8
	3 fois	2.3	0.0	3.3	3.4	4.4	1.7	0.0	0.0	4.2	0.0
	4 ou 5 fois	5.3	3.3	3.0	3.9	0.0	9.7	40.6	0.9	1.7	7.1
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant au moins un dimanche par mois)	2.1	2.1	1.7	2.0	1.8	2.3	3.2	1.6	2.1	2.0
	Médiane (se rapportant aux personnes travaillant au moins un dimanche par mois)	2	2	1	2	1	2	4	1	2	1

			CITP 1	CITP 2	CITP 3	CITP 4	CITP 5	CITP 6	CITP 7	CITP 8	CITP 9
		Total en Suisse	Dirigeants, cadres supérieurs	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services et de la vente	Agriculteurs	Artisans et ouvriers qualifiés	Conducteurs et assembleurs	Ouvriers et employés non qualifiés
Numéro de question	Question	n=1040	n=66	n=180	n=215	n=136	n=141	n=48	n=154	n=42	n=57
Q14d	Nombre de fois par mois où la personne travaille le samedi										
	Zéro	50.2	49.4	51.1	51.7	76.2	29.3	16.4	53.0	39.4	60.6
	1 fois	16.1	22.8	21.0	17.3	8.8	9.0	12.9	21.5	21.0	8.1
	2 fois	13.9	9.6	12.8	21.1	5.0	17.2	7.2	12.2	21.5	12.6
	3 fois	3.4	1.1	4.2	2.6	4.4	6.3	0.0	2.9	5.8	0.0
	4 ou 5 fois	16.4	17.1	11.0	7.4	5.5	38.1	63.5	10.5	12.2	18.7
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant au moins un samedi par mois)	2.4	2.2	2.1	2.0	2.3	3.0	3.4	2.1	2.2	2.7
	Médiane (se rapportant aux personnes travaillant au moins un samedi par mois)	2	2	2	2	2	4	4	2	2	2
Q14e	Nombre de fois par mois où la personne effectue des journées de plus de 10 heures										
	Zéro	66.0	56.0	41.1	75.4	93.9	56.7	45.9	63.5	74.1	94.1
	1 à 5 fois	22.3	21.2	39.4	20.3	6.1	26.7	8.1	27.8	21.5	4.0
	6 à 10 fois	4.9	14.6	9.6	1.8	0.0	7.2	8.0	2.6	4.4	0.0
	11 à 20 fois	4.3	3.9	7.9	1.9	0.0	5.7	16.6	4.4	0.0	1.9
	Plus de 20 fois	2.5	4.2	2.1	0.7	0.0	3.7	21.4	1.8	0.0	0.0
	Moyenne (se rapportant aux personnes effectuant au moins une journée de plus de 10 heures par semaine)	6.6	8.4	5.9	4.2	2.2	6.8	17.2	5.2	4.1	5.8
	Médiane (se rapportant aux personnes effectuant au moins une journée de plus de 10 heures par semaine)	4	6	4	2	2	4	18	2	5	1
Q15b	Pourcentage de personnes travaillant à temps partiel et qui aimeraient...										
	... travailler à plein temps	5.3	0.0	1.7	7.2	3.6	5.9	15.1	0.0	54.9	3.5
	... travailler plus d'heures mais pas à plein temps	18.2	12.3	21.2	15.9	25.4	10.4	0.0	7.1	0.0	21.7
	... travailler le même nombre d'heures	66.9	72.2	68.5	61.2	66.6	77.1	76.7	87.5	45.1	66.0
	... travailler moins d'heures	9.6	15.4	8.6	15.7	4.5	6.6	8.1	5.4	0.0	8.8

			CITP 1	CITP 2	CITP 3	CITP 4	CITP 5	CITP 6	CITP 7	CITP 8	CITP 9
		Total en Suisse	Dirigeants, cadres supérieurs	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services et de la vente	Agriculteurs	Artisans et ouvriers qualifiés	Conducteurs et assembleurs	Ouvriers et employés non qualifiés
Numéro de question	Question	n=1040	n=66	n=180	n=215	n=136	n=141	n=48	n=154	n=42	n=57
Q16a	L'affirmation suivante s'applique à ma situation de travail:										
Q16a_a	Je travaille le même nombre d'heures chaque jour.	47.0	40.0	34.3	51.3	57.0	44.3	27.8	56.0	40.9	58.4
Q16a_b	Je travaille le même nombre de jours chaque semaine.	75.9	85.3	74.9	71.3	81.0	72.7	70.8	81.7	65.9	77.4
Q16a_c	Je travaille selon des horaires fixes.	52.4	31.3	32.3	50.6	62.1	59.9	50.2	69.2	53.9	60.8
Q16a_d	Je travaille par roulement.	12.9	2.0	7.2	17.7	12.9	15.4	3.9	13.0	31.9	12.6
Q16b	Horaires de travail des personnes travaillant par roulement										
	Je travaille en horaire découpé (avec une coupure de 4 heures au moins).	14.1	0.0	17.7	21.0	0.0	24.0	0.0	0.0	9.1	31.1
	Je travaille en rotation permanente (matin, après-midi ou nuit).	34.6	55.3	28.5	28.6	41.4	37.4	100.0	43.6	21.7	30.3
	Je travaille en alternance (rotation tournante) le matin, l'après-midi et la nuit.	49.3	44.7	48.9	47.0	58.6	35.0	0.0	56.4	69.2	38.6
	J'ai d'autres horaires.	2.0	0.0	4.9	3.3	0.0	3.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Q17a	Fixation des horaires										
	Ils sont fixés par l'entreprise, sans possibilité de changements.	37.7	4.4	16.1	38.3	37.1	53.3	29.7	59.2	57.9	38.2
	Le choix m'est donné entre plusieurs horaires de travail fixes, déterminés par l'entreprise.	5.9	0.9	6.5	8.4	8.8	6.8	1.4	1.4	5.6	7.1
	Je peux adapter mes horaires de travail dans une certaine limite.	30.8	43.7	46.3	37.8	35.1	12.7	11.5	20.6	12.7	33.2
	Je détermine mes horaires de travail entièrement moi-même.	25.6	51.0	31.2	15.4	19.0	27.3	57.4	18.8	23.7	21.5
Q17b	Y a-t-il régulièrement des changements dans votre planning de travail? (Si oui) Combien de temps à l'avance, en êtes-vous informé?										
	Non.	69.1	62.1	64.8	67.0	82.3	61.8	91.2	77.2	37.1	66.2
	Oui, le jour même.	6.3	0.0	14.9	4.5	2.2	3.4	0.0	8.8	13.6	7.5
	Oui, la veille.	7.6	20.4	2.7	7.1	5.8	13.6	8.8	5.4	6.7	8.4
	Oui, quelques jours à l'avance.	12.1	17.4	11.4	16.5	0.0	18.2	0.0	3.6	36.1	17.8
	Plusieurs semaines à l'avance.	5.0	0.0	6.2	4.9	9.7	3.0	0.0	5.0	6.4	0.0

			CITP 1	CITP 2	CITP 3	CITP 4	CITP 5	CITP 6	CITP 7	CITP 8	CITP 9
		Total en Suisse	Dirigeants, cadres supérieurs	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services et de la vente	Agriculteurs	Artisans et ouvriers qualifiés	Conducteurs et assembleurs	Ouvriers et employés non qualifiés
Numéro de question	Question	n=1040	n=66	n=180	n=215	n=136	n=141	n=48	n=154	n=42	n=57
Q18 / Q19	L'affirmation suivante s'applique à ma situation de travail:										
Q18	En général, mon horaire de travail s'accorde bien / très bien avec mes engagements sociaux et familiaux en dehors de mon travail.	87.8	88.5	85.8	90.1	94.1	81.5	89.3	88.9	81.2	85.6
Q19	On m'a contacté en dehors de mes heures de travail normales au cours des 12 derniers mois.	47.0	58.2	75.1	53.6	30.5	43.0	23.2	36.3	45.3	20.2
Q20	Mon travail...										
Q20a_a	... comporte des tâches brèves répétitives de moins d'une minute.	19.6	20.7	11.6	15.3	29.8	25.8	26.4	17.0	21.4	19.2
Q20a_b	... comporte des tâches brèves répétitives de moins de 10 minutes.	30.7	23.2	16.8	29.0	42.0	40.7	25.5	27.1	33.1	50.4
Q20b_a	... nécessite des cadences de travail élevées pendant au moins un quart du temps.	71.6	81.1	72.4	66.3	66.3	76.9	66.8	83.0	83.7	42.4
Q20b_b	... nécessite de travailler selon des délais très stricts et très courts pendant au moins un quart du temps.	66.3	65.6	81.6	65.0	60.2	59.4	59.8	74.2	58.8	44.3
Q21	En général, mon rythme de travail dépend...										
Q21a	... du travail fait par d'autres collègues.	33.0	43.7	32.2	32.1	34.9	34.0	13.2	37.8	21.5	31.6
Q21b	... des demandes directes des gens comme des clients, des passagers, des élèves, etc.	71.4	74.0	79.6	77.5	61.8	81.7	22.5	75.1	65.5	51.2
Q21c	... d'objectifs à réaliser ou de performances à atteindre.	54.5	69.1	61.8	48.0	50.0	41.1	63.1	70.3	51.1	36.0
Q21d	... de la vitesse automatique d'une machine ou du déplacement d'un produit.	12.4	6.8	6.9	10.0	2.8	9.7	17.8	26.6	37.1	14.2
Q21e	... du contrôle direct de mon chef.	24.0	13.6	17.7	28.1	24.1	22.2	16.3	32.9	23.6	28.4
Q22a	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:										
	Je dois souvent / très souvent interrompre une tâche que je suis en train de faire pour une autre non prévue.	44.6	68.8	58.2	53.6	41.3	44.1	25.2	32.7	22.1	13.3

			CITP 1	CITP 2	CITP 3	CITP 4	CITP 5	CITP 6	CITP 7	CITP 8	CITP 9
		Total en Suisse	Dirigeants, cadres supérieurs	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services et de la vente	Agriculteurs	Artisans et ouvriers qualifiés	Conducteurs et assembleurs	Ouvriers et employés non qualifiés
Numéro de question	Question	n=1040	n=66	n=180	n=215	n=136	n=141	n=48	n=154	n=42	n=57
Q22b	Pour mon travail, ces interruptions sont...										
	... perturbantes.	34.5	42.1	45.4	40.8	21.1	26.0	32.1	31.6	44.1	20.6
	... sans conséquence.	55.1	52.7	48.3	46.4	66.3	62.9	55.1	55.7	51.5	72.8
	... positives.	10.4	5.2	6.3	12.8	12.6	11.1	12.8	12.7	4.4	6.6
Q23	Mon principal travail rémunéré implique en général...										
Q23a	... le respect de normes de qualité précises.	77.4	77.9	77.9	75.8	71.4	68.8	82.6	91.7	79.5	72.2
Q23b	... une évaluation par moi-même de la qualité de mon travail personnel.	85.5	95.8	91.9	84.9	81.0	81.9	85.3	91.9	68.0	71.2
Q23c	... de résoudre moi-même des problèmes imprévus.	88.6	100.0	98.3	90.3	85.7	81.3	87.5	89.4	92.2	59.7
Q23d	... des tâches monotones.	22.9	17.3	18.6	21.5	33.4	19.3	43.6	13.7	22.9	39.5
Q23e	... des tâches complexes.	73.8	88.1	96.9	74.6	66.0	56.8	70.9	81.8	72.5	22.0
Q23f	... d'apprendre des choses.	85.6	98.8	98.5	92.6	68.8	80.6	91.9	89.9	79.0	43.0
Q24	Dans mon travail, j'ai la possibilité de choisir ou de modifier...										
	... l'ordre de mes tâches.	73.9	97.4	87.4	77.4	68.5	68.5	73.9	68.0	46.3	52.0
	... mes méthodes de travail.	82.4	97.2	94.8	83.3	80.9	71.4	81.7	83.1	63.2	64.7
	... ma cadence ou ma vitesse de travail.	76.1	93.2	87.0	77.1	74.8	59.0	88.8	71.8	66.1	72.0
Q25	L'affirmation suivante s'applique souvent ou presque toujours à mon travail:										
Q25a	Je peux recevoir l'aide de collègues si je le demande.	80.7	77.1	83.2	85.8	83.0	82.6	73.6	76.8	64.6	75.2
Q25b	Je peux obtenir de l'aide de mon supérieur/ chef si je le demande.	72.3	37.3	72.9	78.8	74.8	75.2	47.6	76.4	71.7	68.3
Q25c	Je peux obtenir une aide extérieure si je le demande.	36.3	32.2	46.2	36.8	24.9	40.4	44.6	39.2	25.6	17.8
Q25d	J'ai une influence sur le choix de mes collègues.	33.9	72.4	42.4	23.5	23.6	33.7	56.5	35.1	17.1	15.9
Q25e	Je peux faire une pause quand je le souhaite.	59.5	85.3	72.1	54.1	71.3	48.6	75.3	44.9	36.5	51.4
Q25f	J'ai assez de temps pour terminer mon travail.	74.6	69.9	65.7	77.0	75.6	79.8	72.8	70.2	93.0	83.7
Q25g	Je suis libre de décider quand prendre des vacances ou des jours de congé.	69.9	90.4	74.2	60.8	81.9	75.0	79.6	59.5	40.1	67.9

			CITP 1	CITP 2	CITP 3	CITP 4	CITP 5	CITP 6	CITP 7	CITP 8	CITP 9
		Total en Suisse	Dirigeants, cadres supérieurs	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services et de la vente	Agriculteurs	Artisans et ouvriers qualifiés	Conducteurs et assembleurs	Ouvriers et employés non qualifiés
Numéro de question	Question	n=1040	n=66	n=180	n=215	n=136	n=141	n=48	n=154	n=42	n=57
Q25	L'affirmation suivante s'applique souvent ou presque toujours à mon travail:										
Q25h	Au travail, j'ai la possibilité de faire ce que je fais le mieux.	64.3	66.9	77.4	62.3	51.0	66.0	61.1	63.9	73.7	52.5
Q25i	Mon travail me donne le sentiment du travail bien fait.	90.8	94.0	86.3	92.3	87.3	90.7	93.7	94.8	91.8	90.2
Q25j	J'ai la possibilité de mettre mes propres idées en pratique dans mon travail.	66.3	86.0	83.1	66.0	40.5	73.8	69.5	69.5	40.7	43.2
Q25k	J'ai le sentiment de faire un travail utile.	92.7	95.1	92.4	93.6	87.4	96.3	92.2	94.3	86.8	92.1
Q25l	Je trouve mon travail intellectuellement exigeant.	71.2	82.7	94.3	82.5	59.9	59.0	52.5	70.5	62.0	23.4
Q25m	Je trouve mon travail émotionnellement exigeant.	51.9	65.9	66.0	64.2	28.5	55.4	53.2	40.8	53.0	19.6
Q26	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:										
Q26	Mon travail implique une rotation de tâches entre mes collègues et moi.	42.6	37.2	40.2	49.0	40.1	45.4	32.1	48.2	37.6	29.6
Q26A.1	Mes tâches requièrent différentes compétences.	94.6	100.0	96.8	96.9	96.9	92.1	100.0	96.5	88.0	58.1
Q26a.2	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:										
Q26a.2a	C'est mon chef qui décide de la répartition des tâches.	59.5	25.3	56.0	53.6	52.3	66.4	63.2	71.0	93.6	78.4
Q26a.2b	Ce sont les personnes concernées par la rotation des tâches qui décident de la répartition des tâches.	63.7	84.3	63.4	76.1	70.3	61.5	58.9	48.9	40.0	29.3
Q26b	Je fais une partie de mon travail / tout mon travail en équipe.	59.1	63.8	62.4	58.4	58.1	64.6	56.8	60.6	53.2	35.9
Q26b.1	Les membres de l'équipe décident eux-mêmes...										
Q26b.1a	... de la répartition des tâches.	60.1	57.1	60.9	64.2	58.0	59.6	60.0	63.9	46.9	45.2
Q26b.1b	... de la personne qui sera à la tête de l'équipe.	18.5	25.6	29.1	19.2	14.2	11.7	19.0	16.3	3.2	14.1
Q27	L'affirmation suivante s'applique à mon niveau de compétences:										
	J'ai besoin d'une formation complémentaire pour me permettre de faire face à mes obligations.	19.5	22.4	25.8	24.6	8.7	18.6	25.4	19.9	10.4	5.5
	Mes obligations correspondent assez bien à mes compétences actuelles.	49.4	41.7	44.4	48.6	51.2	49.5	44.5	58.3	52.2	51.6
	J'ai les compétences nécessaires pour faire face à des obligations plus exigeantes.	31.0	35.9	29.8	26.8	40.0	32.0	30.2	21.9	37.4	42.9

			CITP 1	CITP 2	CITP 3	CITP 4	CITP 5	CITP 6	CITP 7	CITP 8	CITP 9
		Total en Suisse	Dirigeants, cadres supérieurs	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services et de la vente	Agriculteurs	Artisans et ouvriers qualifiés	Conducteurs et assembleurs	Ouvriers et employés non qualifiés
Numéro de question	Question	n=1040	n=66	n=180	n=215	n=136	n=141	n=48	n=154	n=42	n=57
Q28	Au cours des 12 derniers mois, j'ai suivi une formation dans le but d'améliorer mes compétences:										
Q28a	Formation payée ou assurée par mon employeur (pour les employés) / par moi-même (pour les indépendants).	45.4	62.7	69.8	61.1	26.1	38.0	14.8	36.4	41.5	7.2
Q28b	Formation payée / assurée par moi-même	12.6	3.8	23.2	24.0	5.4	10.4	1.9	5.6	3.0	5.3
Q28c	Formation sur le terrain (assurée par des collègues ou des superviseurs)	44.7	32.0	57.9	52.5	43.0	41.6	27.0	42.0	48.3	21.0
Q28d	Autres types de formations et d'enseignement sur place (par exemple auto-apprentissage et travaux pratiques en ligne)	22.7	22.4	43.9	26.0	11.2	14.0	18.7	17.9	21.2	10.5
Q28e	Autre	12.7	17.9	18.7	14.5	4.6	9.4	18.5	9.0	7.7	17.1
Q28a_jours	Nombre de jours de formation payés par l'employeur (ou par la personne active elle-même pour les indépendants):										
	1 à 4 jours	38.9	29.3	32.3	40.6	26.7	53.9	70.6	37.8	67.6	26.8
	5 à 9 jours	26.5	35.9	26.2	25.2	30.5	26.0	9.0	22.8	26.4	37.4
	10 à 19 jours	18.5	26.2	24.4	13.5	22.9	14.6	20.4	13.8	6.0	35.7
	20 à 49 jours	11.6	8.6	11.7	14.4	19.9	5.4	0.0	14.3	0.0	0.0
	50 jours ou plus	4.5	0.0	5.4	6.3	0.0	0.0	0.0	11.3	0.0	0.0
	Moyenne	10.7	8.5	11.5	12.5	9.3	5.9	4.8	14.9	3.6	7.5
	Médiane	5	5	6	5	6	4	3	5	3	5
Q28b_jours	Nombre de jours de formation payés ou organisés par la personne active elle-même (pour les employés):										
	1 à 4 jours	33.3	57.8	40.7	31.4	0.0	22.7	100.0	29.5	100.0	36.0
	5 à 9 jours	19.8	0.0	25.1	13.3	35.4	17.1	0.0	40.7	0.0	0.0
	10 à 19 jours	16.2	42.2	11.0	18.2	28.4	15.9	0.0	22.9	0.0	0.0
	20 à 49 jours	22.1	0.0	21.4	22.3	36.1	28.3	0.0	0.0	0.0	64.0
	50 jours ou plus	8.6	0.0	1.8	14.8	0.0	16.1	0.0	6.9	0.0	0.0
	Moyenne	15.8	7.8	11.1	18.4	19.4	25.6	4.0	9.3	3.0	14.2
	Médiane	8	7	5	10	10	12	4	5	3	19

			CITP 1	CITP 2	CITP 3	CITP 4	CITP 5	CITP 6	CITP 7	CITP 8	CITP 9
		Total en Suisse	Dirigeants, cadres supérieurs	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services et de la vente	Agriculteurs	Artisans et ouvriers qualifiés	Conducteurs et assembleurs	Ouvriers et employés non qualifiés
Numéro de question	Question	n=1040	n=66	n=180	n=215	n=136	n=141	n=48	n=154	n=42	n=57
Q29	Au cours des 12 derniers mois au travail, j'ai été personnellement confronté à ...										
Q29a	... des menaces de violence physique.	4.4	2.9	4.3	8.3	1.9	5.1	1.5	1.7	10.0	1.2
Q29b	... des violences physiques provenant de personnes appartenant à mon lieu de travail.	0.8	1.3	0.3	1.4	0.0	1.2	0.0	0.0	0.0	3.7
Q29c	... des violences physiques provenant de personnes n'appartenant pas à mon lieu de travail.	3.4	0.0	3.8	5.4	3.4	6.1	1.5	1.7	0.0	1.2
Q29d	... des intimidations / du harcèlement.	7.1	4.1	3.9	8.6	2.4	9.7	7.3	7.0	12.3	15.4
Q29e	... de la discrimination sexuelle / discrimination liée au genre.	1.6	1.9	0.6	2.6	3.7	0.0	1.4	0.0	0.0	5.9
Q29f	... du harcèlement sexuel.	1.1	0.0	0.3	1.9	2.5	0.0	4.4	0.0	0.0	2.5
Q29g	... du harcèlement lié à l'âge.	3.9	3.5	4.1	7.0	2.0	4.5	0.0	1.5	3.0	4.7
Q29h	... du harcèlement lié à la nationalité.	2.9	0.0	0.6	3.0	3.5	6.4	0.0	0.5	4.2	10.4
Q29i	... de la discrimination liée à des origines ethniques.	1.6	0.0	0.3	0.7	0.0	5.8	0.0	0.4	4.2	6.8
Q29j	... de la discrimination liée à la religion.	1.6	2.9	0.9	1.3	0.0	2.7	0.0	1.3	0.0	8.0
Q29k	... de la discrimination liée à une incapacité.	0.8	1.2	1.1	1.0	0.0	0.8	2.5	1.0	0.0	0.0
Q29l	... de la discrimination liée à l'orientation sexuelle.	0.3	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	2.9	0.0	3.0	0.0
Q30	Au cours des 12 derniers mois, ...										
Q30a	... j'ai eu une discussion franche avec mon chef à propos de mes performances au travail / performances professionnelles.	70.9	76.1	74.9	72.0	66.1	75.3	42.2	76.1	74.1	47.2
Q30b	... j'ai été consulté à propos de changements intervenus dans l'organisation de mon travail ou dans les conditions d'exécution de celui-ci.	52.1	71.8	64.7	58.1	44.6	43.3	18.0	47.9	52.0	37.2
Q30c	... j'ai été sujet à l'évaluation formelle / régulière de mon rendement.	59.2	72.8	66.4	63.1	46.5	53.9	23.3	59.5	75.6	55.4
Q30d	... j'ai discuté de problèmes liés au travail avec mon chef / patron.	73.5	81.8	84.4	75.4	72.3	68.6	59.4	68.2	65.8	64.6
Q30e	... j'ai discuté de problèmes liés au travail avec un représentant des employés.	16.9	33.9	15.9	18.9	17.5	16.1	3.3	12.1	21.9	12.2
Q31 / Q32 / Q33	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:										
Q31	Mon chef direct est une femme.	20.7	5.3	12.5	32.2	27.6	31.8	0.0	1.4	4.4	33.2
Q32	Je pense que ma santé / ma sécurité est menacée par mon travail.	22.4	15.9	18.9	19.8	15.7	18.9	16.1	39.7	38.6	21.1
Q33	Je pense que mon travail affecte ma santé.	31.1	29.0	34.4	26.2	22.7	29.5	39.8	43.0	34.9	23.4

			CITP 1	CITP 2	CITP 3	CITP 4	CITP 5	CITP 6	CITP 7	CITP 8	CITP 9
		Total en Suisse	Dirigeants, cadres supérieurs	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services et de la vente	Agriculteurs	Artisans et ouvriers qualifiés	Conducteurs et assembleurs	Ouvriers et employés non qualifiés
Numéro de question	Question	n=1040	n=66	n=180	n=215	n=136	n=141	n=48	n=154	n=42	n=57
Q33a	Comment votre travail affecte-t-il votre santé ? (en pourcentage de l'ensemble des personnes interrogées)										
Q33a_a	Problèmes d'audition	3.1	5.4	1.8	1.0	0.0	0.7	4.4	11.0	8.1	0.0
Q33a_b	Problèmes de vue	3.3	2.8	6.7	2.6	0.9	2.9	0.0	6.0	2.5	0.0
Q33a_c	Problèmes de peau	2.8	6.7	1.9	1.5	0.0	3.6	1.3	6.8	0.0	5.2
Q33a_d	Maux de dos	18.1	11.6	12.0	14.2	13.2	16.9	37.2	32.1	29.4	18.0
Q33a_e	Maux de tête	6.1	4.9	7.3	4.5	7.2	8.0	1.5	4.9	6.4	11.1
Q33a_f	Douleurs d'estomac	1.9	0.0	2.0	1.9	0.0	2.7	0.0	3.0	4.8	2.6
Q33a_g	Douleurs musculaires dans les épaules et le cou, douleurs musculaires dans les membres supérieurs, douleurs musculaires dans les membres inférieurs	13.1	8.4	8.7	13.7	7.0	14.5	20.9	22.1	14.5	12.1
Q33a_h	Difficultés respiratoires	2.4	0.0	1.0	1.1	2.0	3.4	4.4	4.9	4.5	3.9
Q33a_i	Maladies de cœur	0.8	1.4	1.3	0.0	1.2	2.5	0.0	0.0	0.0	1.3
Q33a_j	Blessures	4.5	1.3	0.4	1.8	0.0	8.0	12.1	14.0	6.4	0.0
Q33a_k	Fatigue générale	17.0	14.1	25.7	14.5	11.1	24.1	6.3	16.8	16.3	14.8
Q33a_l	Problèmes d'insomnie	11.0	16.4	14.3	12.3	3.4	11.7	13.6	12.6	3.9	8.5
Q33a_m	Problèmes d'insomnie	5.4	6.0	9.1	5.1	1.8	8.2	1.3	5.9	3.9	0.0
Q33a_n	Allergies	3.3	1.0	0.3	2.7	4.6	3.4	1.3	9.0	2.2	2.6
Q33a_o	Anxiété	3.4	5.0	2.7	4.2	0.9	5.6	1.3	2.7	5.4	3.9
Q33a_p	Irritabilité	6.1	5.9	10.8	4.9	1.0	7.2	9.1	3.8	16.8	3.3
Q34	J'ai été absent de mon principal travail rémunéré, au moins une fois au cours des douze derniers mois, pour la raison suivante:										
Q34a	Congé de maternité	4.1	4.6	2.7	3.6	7.4	8.1	0.0	3.0	2.2	0.0
Q34b	Congé pour suivre une formation	12.8	14.2	25.1	18.4	1.9	11.8	2.7	9.2	7.4	2.6
Q34c	Congé pour des motifs familiaux	14.1	17.7	14.9	11.2	13.6	20.6	4.6	15.1	16.3	7.6
Q34d	Problèmes de santé	19.2	11.4	17.6	22.3	23.6	23.3	1.3	20.5	4.0	23.5
Q34e	Autres raisons	8.4	9.7	10.5	11.2	4.1	8.7	5.3	7.2	6.8	5.8

			CITP 1	CITP 2	CITP 3	CITP 4	CITP 5	CITP 6	CITP 7	CITP 8	CITP 9
		Total en Suisse	Dirigeants, cadres supérieurs	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services et de la vente	Agriculteurs	Artisans et ouvriers qualifiés	Conducteurs et assembleurs	Ouvriers et employés non qualifiés
Numéro de question	Question	n=1040	n=66	n=180	n=215	n=136	n=141	n=48	n=154	n=42	n=57
Q34b	Nombre total de jours d'absence pour des raisons de santé au cours des 12 derniers mois (s'agissant des personnes qui ont été au moins une fois absentes au travail pour raison de santé pendant la période en question)										
	1 à 5 jours	43.9	33.9	39.6	55.8	40.5	55.3	100.0	31.0	100.0	17.1
	6 à 15 jours	25.3	21.6	39.1	29.4	14.3	29.9	0.0	19.3	0.0	14.3
	16 à 30 jours	12.8	20.0	11.7	9.8	10.7	2.2	0.0	16.8	0.0	46.0
	31 à 60 jours	11.1	8.1	7.7	0.0	19.6	6.5	0.0	24.0	0.0	22.5
	Plus de 60 jours	6.9	16.4	1.9	4.9	15.0	6.0	0.0	8.9	0.0	0.0
	Moyenne	21.1	29.5	14.7	13.3	33.6	17.3	3.0	27.3	3.5	27.4
	Médiane	7	15	8	5	10	5	3	17	4	21
Q34c1	Parmi ces jours d'absence pour raison de santé, nombre total de jours d'absences dus à un accident du travail										
	Zéro	88.7	100.0	97.3	93.2	85.6	100.0	100.0	62.5	100.0	86.2
	1 à 5 jours	1.9	0.0	0.0	4.2	0.0	0.0	0.0	5.4	0.0	0.0
	6 à 15 jours	1.7	0.0	2.7	1.6	0.0	0.0	0.0	5.5	0.0	0.0
	16 à 30 jours	4.6	0.0	0.0	1.1	6.3	0.0	0.0	15.5	0.0	13.8
	31 à 60 jours	1.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	11.2	0.0	0.0
	Plus de 60 jours	1.4	0.0	0.0	0.0	8.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	Moyenne (se rapportant aux personnes ayant eu au moins un jour d'absence au travail en raison de problèmes de santé dus au travail)	29.1	-	15.0	7.4	54.1	-	-	26.9	-	26.9
	Médiane (se rapportant aux personnes ayant eu au moins un jour d'absence au travail en raison de problèmes de santé dus au travail)	21	-	15	6	67	-	-	29	-	29

			CITP 1	CITP 2	CITP 3	CITP 4	CITP 5	CITP 6	CITP 7	CITP 8	CITP 9
		Total en Suisse	Dirigeants, cadres supérieurs	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services et de la vente	Agriculteurs	Artisans et ouvriers qualifiés	Conducteurs et assembleurs	Ouvriers et employés non qualifiés
Numéro de question	Question	n=1040	n=66	n=180	n=215	n=136	n=141	n=48	n=154	n=42	n=57
Q34c2	Parmi ces jours d'absence pour raison de santé, nombre total de jours d'absences dus à des problèmes de santé causés par le travail										
	Zéro	71.9	81.8	63.7	70.0	77.0	71.1	100.0	66.8	100.0	93.4
	1 à 5 jours	13.4	18.2	12.8	11.2	6.3	26.6	0.0	15.7	0.0	0.0
	6 à 15 jours	8.1	0.0	15.9	11.8	9.8	0.0	0.0	6.4	0.0	0.0
	16 à 30 jours	2.9	0.0	5.3	5.3	0.0	2.3	0.0	0.0	0.0	6.6
	31 à 60 jours	0.8	0.0	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	3.1	0.0	0.0
	Plus de 60 jours	2.9	0.0	0.0	1.7	6.9	0.0	0.0	8.0	0.0	0.0
	Moyenne (se rapportant aux personnes ayant eu au moins un jour d'absence au travail en raison de problèmes de santé dus au travail)	22.7	4.0	13.3	19.2	59.0	3.3	-	29.5	-	30
	Médiane (se rapportant aux personnes ayant eu au moins un jour d'absence au travail en raison de problèmes de santé dus au travail)	7	4	9	8	10	2	-	7	-	30
Q35 / Q36	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:										
Q35	Je pense que je pourrai faire le même travail qu'actuellement lorsque j'aurai 60 ans.	68.1	55.8	58.3	73.6	48.6	59.9	59.9			
Q36	De façon générale, je suis satisfait / très satisfait des conditions de travail de mon principal travail rémunéré.	91.2	79.8	82.3	89.2	82.1	76.2	89.6			
Q37	Je suis d'accord / tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante:										
Q37a	Je risque de perdre mon travail au cours des 6 prochains mois.	12.1	14.1	13.7	12.7	7.8	8.9	8.9			
Q37b	Je suis bien payé pour le travail que je fais.	58.8	41.9	43.3	58.4	35.7	33.8	50.6			
Q37c	Mon travail offre de bonnes perspectives d'évolution de carrière.	34.3	30.0	31.0	30.4	36.5	23.6	33.7			
Q37d	Je me sens "comme à la maison" dans cette organisation / entreprise.	76.8	62.3	63.7	63.4	45.7	60.9	71.5			
Q37e	Au travail, j'ai des opportunités d'apprendre et d'évoluer.	71.3	51.2	53.3	48.2	58.7	58.1	56.1			
Q37f	J'ai de très bons amis au travail.	76.4	71.5	71.7	68.2	70.8	65.0	71.7			

Lorsque rien d'autre n'est indiqué les valeurs données représentent des pourcentages. En raison d'arrondissement automatiques, il se peut que certains totaux n'équivalent pas à 100%.

Tableau comparatif présentant les données suisses par branche (NOGA 5)

		Total en Suisse	Agriculture, chasse, sylviculture	Industrie, construction	Services (économie privée)	Administration publique	Education, santé, services domestiques
Numéro de question	Question	n=1040	n=41	n=234	n=429	n=57	n=277
HH2a	Sexe						
	Femmes	45.1	29.9	21.4	43.5	43.2	70.6
	Hommes	54.9	70.1	78.6	56.5	56.8	29.4
HH2b	Âge						
	Entre 15 et 24 ans	13.5	5.5	18.9	15.5	2.4	9.4
	Entre 25 et 34 ans	20.2	26.9	15.7	21.3	18.8	21.5
	Entre 35 et 44 ans	29.8	21.0	31.1	28.7	40.0	29.6
	Entre 45 et 54 ans	19.9	11.3	17.5	20.3	22.8	22.0
	Entre 55 et 64 ans	14.3	25.3	14.6	11.9	16.0	15.8
	65 ans ou plus	2.3	9.9	2.3	2.3	0.0	1.7
EF1	Niveau de formation (formation achevée avec diplôme)						
	Pas de formation ou seulement école obligatoire (école primaire et secondaire inférieure / dixième année scolaire / cours préparatoire / école du degré diplôme / formation élémentaire)	17.6	25.8	25.2	17.6	10.1	11.5
	Formation professionnelle (apprentissage (avec CFC) / formation sur le tas / maturité gymnasiale / maturité professionnelle (directe ou après un apprentissage) / formation dans le domaine des soins infirmiers / maturité gymnasiale pour adultes)	53.3	62.5	49.7	58.2	53.5	47.3
	Formation supérieure (école supérieure / maîtrise / brevet fédéral professionnel / haute école spécialisée / université / école polytechnique / diplôme universitaire / doctorat)	29.1	11.8	25.1	24.1	36.4	41.2
Q3a / Q15a	Statut d'activité et taux d'occupation						
	Temps partiel	33.5	16.4	17.6	33.9	41.8	47.2
	Temps complet	66.5	83.6	82.4	66.1	58.2	52.8
	Inépendant	16.1	68.0	11.2	17.5	1.3	13.4
	Salarié	83.9	32.0	88.8	82.5	98.7	86.6

		Total en Suisse	Agriculture, chasse, sylviculture	Industrie, construction	Services (économie privée)	Administration publique	Education, santé, services domestiques
Numéro de question	Question	n=1040	n=41	n=234	n=429	n=57	n=277
Q2a	Profession principale, selon la classification internationale type des professions (CITP)						
	CITP 1: Dirigeants, cadres supérieurs	6.3	1.6	9.8	4.8	17.6	4.3
	CITP 2: Professions intellectuelles et scientifiques	17.3	0.0	12.5	19.6	15.1	20.9
	CITP 3: Professions intermédiaires	20.7	0.0	11.7	17.2	21.4	36.4
	CITP 4: Employés de type administratif	13.1	0.0	7.0	14.7	20.7	16.1
	CITP 5: Personnel des services et de la vente	13.5	0.0	2.5	23.6	15.4	9.0
	CITP 6: Agriculteurs	4.7	94.5	0.0	0.0	3.6	2.6
	CITP 7: Artisans et ouvriers qualifiés	14.8	0.0	45.0	8.8	0.0	3.8
	CITP 8: Conducteurs et assembleurs	4.1	2.6	5.8	5.9	0.0	0.9
	CITP 9: Ouvriers et employés non qualifiés	5.5	1.4	5.8	5.4	6.3	6.0
Q4	Principale activité de la société ou de l'organisation dans laquelle la personne active travaille (selon les catégories principales de la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes, NACE)						
	Agriculture, chasse, sylviculture, pêche et aquaculture	4.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	Industrie manufacturière	22.6	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0
	Services, sauf Administration publique publique	41.3	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0
	Administration publique publique, assurance militaire et assurances sociales	5.5	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0
	Enseignement, santé, services domestiques	26.7	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0
Q1a	Nationalité des personnes interrogées						
	Suisse	85.4	95.5	76.7	86.9	89.1	88.2
	Etrangère	14.6	4.5	23.3	13.1	10.9	11.8
Q1b	Origine des actifs étrangers						
	Etats-membres de l'UE	62.2	100.0	65.7	51.8	100.0	64.8
	Autres Etats	37.8	0.0	34.3	48.2	0.0	35.2

		Total en Suisse	Agriculture, chasse, sylviculture	Industrie, construction	Services (économie privée)	Administration publique	Education, santé, services domestiques
Numéro de question	Question	n=1040	n=41	n=234	n=429	n=57	n=277
Q10	Dans mon travail, je suis exposé pendant au moins un quart du temps...						
Q10a	... à des vibrations provoquées par des outils manuel, des machines, etc.	17.6	37.0	38.7	11.6	13.5	7.0
Q10b	... à des bruits si forts que je dois élever la voix pour parler aux gens.	21.9	27.7	40.1	17.6	14.9	13.7
Q10c	... à des températures qui me font transpirer même si je ne travaille pas.	22.4	40.9	29.4	20.9	28.2	15.0
Q10d	... à des températures basses, que ce soit à l'intérieur de locaux ou à l'extérieur	20.3	71.1	24.5	15.5	29.2	14.9
Q10e	... à l'inhalation de fumées, vapeurs ou poussières	18.6	23.5	41.6	13.0	10.8	8.8
Q10f	... à l'inhalation de vapeurs telles que diluants et dissolvants	9.0	0.0	20.4	4.2	12.9	7.3
Q10g	... à être en contact avec ou à manipuler des produits ou des substances chimiques	13.5	18.4	21.7	7.5	7.9	16.4
Q10h	... à des radiations telles que rayons X, radioactivité, soudure à l'arc, rayon laser	4.5	0.0	8.9	2.5	3.2	4.7
Q10i	... au tabagisme passif (à la fumée du tabac d'autres personnes)	13.8	4.0	25.8	12.6	12.1	7.3
Q10j	... à manipuler ou à être en contact direct avec des matériaux qui peuvent être infectieux tels que des déchets, des fluides corporels, du matériel de laboratoire, etc.	9.9	0.0	11.4	2.7	10.6	21.0
Q11	Mon principal travail implique, pendant au moins un quart du temps, ...						
Q11a	... des positions douloureuses ou fatigantes.	34.9	60.8	36.2	28.9	30.3	40.1
Q11b	... de soulever ou de déplacer des personnes.	6.0	0.0	0.2	1.2	9.3	18.6
Q11c	... de porter ou de déplacer des charges lourdes.	26.9	63.2	36.5	22.9	11.4	22.7
Q11d	... de rester debout ou de marcher (Attention: pendant au moins les trois-quarts du temps!).	47.4	82.1	51.0	43.7	31.4	48.3
Q11e	... des mouvements répétitifs de la main ou du bras.	41.5	42.4	44.1	42.2	43.0	37.8
Q11f	... de travailler dans les locaux de la société ou de l'organisation qui m'emploie (en-dehors de mon foyer).	83.6	74.0	75.6	84.4	89.3	89.4
Q11g	... de travailler de chez moi avec un ordinateur (télétravail).	8.3	4.7	6.3	8.2	4.5	11.6
Q11h	... de travailler de chez moi (sauf télétravail).	13.8	23.5	5.9	10.5	13.5	24.3
Q11i	... de travailler chez le client, sur la route, en des lieux autres que les locaux de la société / l'organisation ou mon domicile.	35.8	60.0	43.5	32.7	36.9	30.2
Q11j	... d'être en contact direct avec des personnes qui ne sont pas employées à mon lieu de travail comme, p. ex. des clients, des passagers, des patients, etc.	68.3	40.2	60.4	70.3	66.8	76.3

		Total en Suisse	Agriculture, chasse, sylviculture	Industrie, construction	Services (économie privée)	Administration publique	Education, santé, services domestiques
Numéro de question	Question	n=1040	n=41	n=234	n=429	n=57	n=277
Q11k	... de travailler avec des ordinateurs (PC, réseau, unité centrale).	58.5	16.9	45.0	62.9	84.4	63.9
Q11l	... d'utiliser internet / l'e-mail pour des raisons professionnelles.	49.1	11.6	41.7	54.3	66.4	49.2
Q11m de porter un équipement personnel de protection.	26.6	30.3	48.9	16.9	23.4	23.1
Q12	L'affirmation suivante s'applique à ma situation de travail:						
	Je suis bien / très bien informé sur les risques pour la santé et la sécurité liés à l'exécution de mon travail.	91.8	93.6	91.6	92.7	90.2	90.5
Q13	Durée du trajet quotidien pour se rendre du domicile au travail et pour en revenir (aller-retour)						
	Moins de 20 minutes	30.6	80.3	24.7	27.8	38.0	31.2
	Entre 20 et 39 minutes	30.0	18.0	37.5	27.5	26.9	29.7
	Entre 40 et 60 minutes	26.2	0.0	25.3	29.4	24.0	26.4
	Plus de 60 minutes	13.2	1.7	12.5	15.3	11.1	12.6
	Moyenne	36.6	12.8	36.9	39.4	33.3	35.9
	Médiane	30	9	30	30	30	30
Q14a	Nombre de fois par mois où la personne travaille la nuit (au moins 2 heures entre 10 h du soir et 5 h du matin)						
	Aucune	79.4	57.5	84.0	80.3	75.3	78.2
	1 à 5 fois	13.7	29.6	11.8	11.2	19.3	15.9
	6 à 10 fois	3.7	0.0	3.8	4.4	2.2	3.6
	11 à 20 fois	2.5	7.4	0.0	3.5	3.2	2.1
	Plus de 20 fois	0.7	5.5	0.4	0.7	0.0	0.3
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant durant la nuit au moins une fois par mois)	5.9	6.6	3.9	7.3	4.2	5.1
	Médiane (se rapportant aux personnes travaillant durant la nuit au moins une fois par mois)	4	3	2	5	3	4

		Total en Suisse	Agriculture, chasse, sylviculture	Industrie, construction	Services (économie privée)	Administration publique	Education, santé, services domestiques
Numéro de question	Question	n=1040	n=41	n=234	n=429	n=57	n=277
Q14b	Nombre de fois par mois où la personne travaille en soirée pour au moins 2 heures entre 6 h et 10 h du soir						
	Zéro	50.8	18.3	64.7	47.3	48.4	49.8
	1 à 5 fois	27.4	26.1	23.1	30.9	34.3	24.5
	6 à 10 fois	10.5	11.8	7.5	9.2	11.2	14.7
	11 à 20 fois	9.7	19.7	4.7	11.9	6.2	9.7
	Plus de 20 fois	1.6	24.2	0.0	0.7	0.0	1.4
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant en soirée au moins une fois par mois)	7.5	13.8	5.7	7.6	4.6	7.6
	Médiane (se rapportant aux personnes travaillant en soirée au moins une fois par mois)	5	12	5	5	3	6
Q14c	Nombre de fois par mois où la personne travaille le dimanche						
	Zéro	71.9	18.3	64.7	47.3	48.4	49.8
	1 fois	11.0	26.1	23.1	30.9	34.3	24.5
	2 fois	9.5	11.8	7.5	9.2	11.2	14.7
	3 fois	2.3	19.7	4.7	11.9	6.2	9.7
	4 ou 5 fois	5.3	24.2	0.0	0.7	0.0	1.4
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant au moins un dimanche par mois)	2.1	13.8	5.7	7.6	4.6	7.6
	Médiane (se rapportant aux personnes travaillant au moins un dimanche par mois)	2	12	5	5	3	6

		Total en Suisse	Agriculture, chasse, sylviculture	Industrie, construction	Services (économie privée)	Administration publique	Education, santé, services domestiques
Numéro de question	Question	n=1040	n=41	n=234	n=429	n=57	n=277
Q14d	Nombre de fois par mois où la personne travaille le samedi						
	Zéro	50.2	18.3	64.7	47.3	48.4	49.8
	1 fois	16.1	26.1	23.1	30.9	34.3	24.5
	2 fois	13.9	11.8	7.5	9.2	11.2	14.7
	3 fois	3.4	19.7	4.7	11.9	6.2	9.7
	4 ou 5 fois	16.4	24.2	0.0	0.7	0.0	1.4
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant au moins un samedi par mois)	2.4	13.8	5.7	7.6	4.6	7.6
	Médiane (se rapportant aux personnes travaillant au moins un samedi par mois)	2	12	5	5	3	6
Q14e	Nombre de fois par mois où la personne effectue des journées de plus de 10 heures						
	Aucune	66.0	18.3	64.7	47.3	48.4	49.8
	1 à 5 fois	22.3	26.1	23.1	30.9	34.3	24.5
	6 à 10 fois	4.9	11.8	7.5	9.2	11.2	14.7
	11 à 20 fois	4.3	19.7	4.7	11.9	6.2	9.7
	Plus de 20 fois	2.5	24.2	0.0	0.7	0.0	1.4
	Moyenne (se rapportant aux personnes qui effectuent au moins une journée de plus de 10 heures par mois)	6.6	13.8	5.7	7.6	4.6	7.6
	Médiane (se rapportant aux personnes qui effectuent au moins une journée de plus de 10 heures par mois)	4	12	5	5	3	6
Q15b	Pourcentage de personnes travaillant à temps partiel et qui aimeraient						
	... travailler à temps complet	5.3	0.0	10.4	4.9	0.0	6.4
	... travailler plus d'heures mais pas à temps complet	18.2	0.0	11.9	17.6	28.6	18.6
	... travailler le même nombre d'heures	66.9	100.0	71.2	66.7	57.6	67.8
	... travailler moins d'heures	9.6	0.0	6.6	10.8	13.8	7.3

		Total en Suisse	Agriculture, chasse, sylviculture	Industrie, construction	Services (économie privée)	Administration publique	Education, santé, services domestiques
Numéro de question	Question	n=1040	n=41	n=234	n=429	n=57	n=277
Q16a	L'affirmation suivante s'applique à ma situation de travail:						
Q16a_a	Je travaille le même nombre d'heures chaque jour.	47.0	20.0	60.5	45.3	53.3	41.0
Q16a_b	Je travaille le même nombre de jours chaque semaine.	75.9	68.8	87.9	74.6	77.0	68.5
Q16a_c	Je travaille selon des horaires fixes.	52.4	36.4	60.2	46.0	46.6	59.2
Q16a_d	Je travaille par roulement.	12.9	4.5	10.5	10.9	11.9	19.7
Q16b	Horaires de travail des personnes travaillant par roulement						
	Je travaille en horaire découpé (avec une coupure de 4 heures au moins).	14.1	0.0	6.8	9.5	0.0	23.5
	Je travaille en rotation permanente (matin, après-midi ou nuit).	34.6	100.0	35.0	33.7	82.1	27.1
	Je travaille en alternance (rotation tournante) le matin, l'après-midi et la nuit.	49.3	0.0	58.2	53.7	10.1	48.1
	J'ai d'autres horaires.	2.0	0.0	0.0	3.1	7.8	1.3
Q17a	Fixation des horaires						
	Ils sont fixés par l'entreprise, sans possibilité de changements.	37.7	17.9	45.2	36.8	17.8	39.8
	Le choix m'est donné entre plusieurs horaires de travail fixes, déterminés par l'entreprise.	5.9	0.0	3.0	4.9	7.9	10.0
	Je peux adapter mes horaires de travail dans une certaine limite.	30.8	11.2	30.1	30.2	60.0	29.5
	Je détermine mes horaires de travail entièrement moi-même.	25.6	70.9	21.6	28.0	14.3	20.7
Q17b	Y a-t-il régulièrement des changements dans votre planning de travail? (Si oui) Combien de temps à l'avance, en êtes-vous informé?						
	Non.	69.1	100.0	75.1	64.2	66.0	69.2
	Oui, le jour même.	6.3	0.0	10.0	3.4	19.6	6.0
	Oui, la veille.	7.6	0.0	3.9	9.1	0.0	9.9
	Oui, quelques jours à l'avance.	12.1	0.0	7.2	17.2	14.4	9.7
	Plusieurs semaines à l'avance.	5.0	0.0	3.7	6.1	0.0	5.2

		Total en Suisse	Agriculture, chasse, sylviculture	Industrie, construction	Services (économie privée)	Administration publique	Education, santé, services domestiques
Numéro de question	Question	n=1040	n=41	n=234	n=429	n=57	n=277
Q18 / Q19	L'affirmation suivante s'applique à ma situation de travail:						
Q18	En général, mon horaire de travail s'accorde bien / très bien avec mes engagements sociaux et familiaux en dehors de mon travail.	87.8	89.1	88.9	87.1	90.9	87.0
Q19	On m'a contacté en dehors de mes heures de travail normales au cours des 12 derniers mois.	47.0	29.0	38.8	48.5	52.8	53.0
Q20	Mon travail...						
Q20a_a	... comporte des tâches brèves répétitives de moins d'une minute.	19.6	27.9	18.5	18.0	20.6	21.5
Q20a_b	... comporte des tâches brèves répétitives de moins de 10 minutes.	30.7	26.8	31.8	29.7	26.7	32.9
Q20b_a	... nécessite des cadences de travail élevées pendant au moins un quart du temps.	71.6	75.0	78.1	76.7	67.4	58.6
Q20b_b	... nécessite de travailler selon des délais très stricts et très courts pendant au moins un quart du temps.	66.3	70.2	73.1	69.4	70.1	54.0
Q21	En général, mon rythme de travail dépend...						
Q21a	... du travail fait par d'autres collègues.	33.0	18.1	35.4	32.0	43.6	32.8
Q21b	... des demandes directes des gens comme des clients, des passagers, des élèves, etc.	71.4	28.2	69.5	75.7	64.0	74.2
Q21c	... d'objectifs à réaliser ou de performances à atteindre.	54.5	65.6	66.8	52.1	49.6	46.9
Q21d	... de la vitesse automatique d'une machine ou du déplacement d'un produit.	12.4	20.3	23.8	11.4	6.6	4.4
Q21e	... du contrôle direct de mon chef.	24.0	16.0	33.7	20.1	16.6	24.8
Q22a	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:						
	Je dois souvent / très souvent interrompre une tâche que je suis en train de faire pour une autre non prévue.	44.6	28.9	37.7	50.0	54.0	42.3
Q22b	Pour mon travail, ces interruptions sont...						
	... perturbantes.	34.5	32.7	36.7	34.3	30.2	34.2
	... sans conséquence.	55.1	51.9	58.2	52.6	59.2	56.0
	... positives.	10.4	15.3	5.1	13.1	10.6	9.8

		Total en Suisse	Agriculture, chasse, sylviculture	Industrie, construction	Services (économie privée)	Administration publique	Education, santé, services domestiques
Numéro de question	Question	n=1040	n=41	n=234	n=429	n=57	n=277
Q23	Mon principal travail rémunéré implique en général...						
Q23a	... le respect de normes de qualité précises	77.4	78.6	89.6	75.0	71.7	71.8
Q23b	... une évaluation par moi-même de la qualité de mon travail personnel.	85.5	89.1	87.3	83.7	84.6	86.5
Q23c	... de résoudre moi-même des problèmes imprévus.	88.6	95.2	89.3	87.1	100.0	87.1
Q23d	... des tâches monotones.	22.9	45.6	25.1	20.3	10.6	24.0
Q23e	... des tâches complexes.	73.8	73.4	76.6	73.4	84.9	69.7
Q23f	... d'apprendre des choses.	85.6	89.2	87.5	83.2	85.0	87.4
Q24	Dans mon travail, j'ai la possibilité de choisir ou de modifier...						
	... l'ordre de mes tâches.	73.9	86.5	71.9	71.5	83.5	75.3
	... mes méthodes de travail.	82.4	93.9	83.1	78.2	85.0	86.0
	... ma cadence ou ma vitesse de travail.	76.1	95.2	73.3	73.5	82.3	78.3
Q25	L'affirmation suivante s'applique souvent ou presque toujours à mon travail:						
Q25a	Je peux recevoir l'aide de collègues si je le demande.	80.7	68.2	80.7	80.6	76.8	83.0
Q25b	Je peux obtenir de l'aide de mon supérieur/ chef si je le demande.	72.3	38.6	76.9	70.8	70.4	74.6
Q25c	Je peux obtenir une aide extérieure si je le demande.	36.3	49.6	36.9	35.1	34.3	36.3
Q25d	J'ai une influence sur le choix de mes collègues.	33.9	65.6	34.4	34.3	16.3	31.9
Q25e	Je peux faire une pause quand je le souhaite.	59.5	87.8	50.9	63.9	67.6	54.0
Q25f	J'ai assez de temps pour terminer mon travail.	74.6	75.1	71.8	74.0	69.5	79.0
Q25g	Je suis libre de décider quand prendre des vacances ou des jours de congé.	69.9	81.5	63.2	74.7	74.5	65.2
Q25h	Au travail, j'ai la possibilité de faire ce que je fais le mieux.	64.3	69.7	62.8	65.7	65.7	62.3

		Total en Suisse	Agriculture, chasse, sylviculture	Industrie, construction	Services (économie privée)	Administration publique	Education, santé, services domestiques
Numéro de question	Question	n=1040	n=41	n=234	n=429	n=57	n=277
Q25	L'affirmation suivante s'applique souvent ou presque toujours à mon travail:						
Q25i	Mon travail me donne le sentiment du travail bien fait.	90.8	97.2	93.3	87.8	89.3	92.5
Q25j	J'ai la possibilité de mettre mes propres idées en pratique dans mon travail.	66.3	79.8	65.6	58.1	69.4	77.0
Q25k	J'ai le sentiment de faire un travail utile.	92.7	92.5	91.7	91.4	96.5	94.9
Q25l	Je trouve mon travail intellectuellement exigeant.	71.2	58.5	71.7	69.9	87.5	71.2
Q25m	Je trouve mon travail émotionnellement exigeant.	51.9	54.2	45.2	47.1	53.8	64.6
Q26	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:						
Q26	Mon travail implique une rotation de tâches entre mes collègues et moi.	42.6	35.3	47.8	39.6	35.9	45.7
Q26A.1	Mes tâches requièrent différentes compétences.	94.6	100.0	96.6	92.4	89.1	96.1
Q26a.2	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:						
Q26a.2a	C'est mon chef qui décide de la répartition des tâches.	59.5	60.1	66.6	63.1	60.4	48.1
Q26a.2b	Ce sont les personnes concernées par la rotation des tâches qui décident de la répartition des tâches.	63.7	67.2	53.7	63.2	61.9	73.1
Q26b	Je fais tout une partie de mon travail / tout mon travail en équipe.	59.1	48.6	63.0	56.9	60.1	60.5
Q26b.1	Les membres de l'équipe décident eux-mêmes...						
Q26b.1a	... de la répartition des tâches.	60.1	56.9	57.9	57.0	42.9	70.9
Q26b.1b	... de la personne qui sera à la tête de l'équipe.	18.5	26.5	16.0	15.2	15.4	25.4
Q27	L'affirmation suivante s'applique à mon niveau de compétences:						
	J'ai besoin d'une formation complémentaire pour me permettre de faire face à mes obligations.	19.5	18.3	20.7	17.0	20.6	22.0
	Mes obligations correspondent assez bien à mes compétences actuelles.	49.4	45.8	49.9	48.0	59.0	50.2
	J'ai les compétences nécessaires pour faire face à des obligations plus exigeantes.	31.0	35.9	29.4	35.1	20.3	27.8

		Total en Suisse	Agriculture, chasse, sylviculture	Industrie, construction	Services (économie privée)	Administration publique	Education, santé, services domestiques
Numéro de question	Question	n=1040	n=41	n=234	n=429	n=57	n=277
Q28	Au cours des 12 derniers mois, j'ai suivi une formation dans le but d'améliorer mes compétences:						
Q28a	Formation payée ou assurée par mon employeur (pour les employés) / par moi-même (pour les indépendants).	45.4	16.0	40.1	42.4	63.7	55.4
Q28b	Formation payée / assurée par moi-même	12.6	0.0	6.2	12.6	7.6	21.2
Q28c	Formation sur le terrain (assurée par collègues ou des superviseurs)	44.7	20.3	46.1	42.1	49.4	50.6
Q28d	Autre type de formations et d'enseignement sur place (par exemple auto-apprentissage et travaux pratiques en ligne)	22.7	21.8	20.2	23.5	20.5	24.4
Q28e	Autre	12.7	13.3	10.0	10.4	21.1	16.7
Q28a_jours	Nombre de jours de formation payés par l'employeur (ou par la personne active elle-même pour les indépendants):						
	1 à 4 jours	38.9	68.2	33.8	40.2	36.7	39.7
	5 à 9 jours	26.5	9.8	25.4	25.9	23.3	29.4
	10 à 19 jours	18.5	22.0	18.6	17.5	26.3	17.5
	20 à 49 jours	11.6	0.0	12.1	12.0	13.7	10.9
	50 jours ou plus	4.5	0.0	10.2	4.3	0.0	2.5
	Moyenne	10.7	4.7	14.6	10.3	9.0	9.3
	Médiane	5	3	6	5	5	5

		Total en Suisse	Agriculture, chasse, sylviculture	Industrie, construction	Services (économie privée)	Administration publique	Education, santé, services domestiques
Numéro de question	Question	n=1040	n=41	n=234	n=429	n=57	n=277
Q28b_jours	Nombre de jours de formation payés ou organisés par la personne active elle-même (pour les employés):						
	1 à 4 jours	33.3	0.0	21.5	20.0	0.0	50.8
	5 à 9 jours	19.8	0.0	12.9	20.5	27.8	20.2
	10 à 19 jours	16.2	0.0	28.7	14.7	72.2	10.5
	20 à 49 jours	22.1	0.0	27.9	31.8	0.0	13.5
	50 jours ou plus	8.6	0.0	9.0	13.0	0.0	5.0
	Moyenne	15.8	-	19.6	21.1	9.6	10.4
	Médiane	8	-	10	12	11	4
Q29	Au cours des 12 derniers mois au travail, j'ai été personnellement confronté à ...						
Q29a	... des menaces de violence physique.	4.4	1.8	0.3	4.0	14.2	6.9
Q29b	... des violences physiques provenant de personnes appartenant à mon lieu de travail.	0.8	0.0	0.0	0.9	1.2	1.3
Q29c	... des violences physiques provenant de personnes n'appartenant pas à mon lieu de travail.	3.4	1.8	0.0	2.3	14.4	6.1
Q29d	... des intimidations / du harcèlement.	7.1	5.5	8.5	5.7	9.4	7.5
Q29e	... de la discrimination sexuelle / discrimination liée au genre.	1.6	0.0	1.0	0.1	3.5	4.3
Q29f	... du harcèlement sexuel.	1.1	5.2	0.0	0.3	0.0	2.9
Q29g	... du harcèlement lié à l'âge.	3.9	0.0	2.4	4.6	4.6	4.4
Q29h	... du harcèlement lié à la nationalité.	2.9	0.0	2.3	3.3	0.0	3.6
Q29i	... de la discrimination liée à des origines ethniques.	1.6	0.0	1.8	1.5	0.0	2.1
Q29j	... de la discrimination liée à la religion.	1.6	0.0	0.9	1.1	1.7	3.3
Q29k	... de la discrimination liée à une incapacité.	0.8	0.0	0.9	0.6	1.2	1.3
Q29l	... de la discrimination liée à l'orientation sexuelle.	0.3	3.3	0.0	0.5	0.0	0.0

		Total en Suisse	Agriculture, chasse, sylviculture	Industrie, construction	Services (économie privée)	Administration publique	Education, santé, services domestiques
Numéro de question	Question	n=1040	n=41	n=234	n=429	n=57	n=277
Q30	Au cours des 12 derniers mois, ...						
Q30a	... j'ai eu une discussion franche avec mon chef à propos de mes performances au travail / performances professionnelles.	70.9	48.8	75.0	74.1	72.0	63.5
Q30b	... j'ai été consulté à propos de changements intervenus dans l'organisation de mon travail ou dans les conditions d'exécution de celui-ci.	52.1	37.1	55.0	48.0	58.9	54.9
Q30c	... j'ai été sujet à l'évaluation formelle / régulière de mon rendement.	59.2	33.4	64.0	62.2	65.0	50.7
Q30d	... j'ai discuté de problèmes liés au travail avec mon chef / patron.	73.5	91.7	71.5	75.2	76.5	70.9
Q30e	... j'ai discuté de problèmes liés au travail avec un représentant des employés.	16.9	9.5	15.6	16.4	20.3	18.4
Q31 / Q32 / Q33	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:						
Q31	Mon chef direct est une femme.	20.7	0.0	5.2	20.1	8.1	38.7
Q32	Je pense que ma santé / ma sécurité est menacée par mon travail.	22.4	9.2	28.7	19.0	26.1	23.6
Q33	Je pense que mon travail affecte ma santé.	31.1	44.0	34.7	31.3	30.9	26.0
Q33a	Comment votre travail affecte-t-il votre santé ? (en pourcentage de l'ensemble des personnes interrogées)						
Q33a_a	Problèmes d'audition	3.1	5.2	9.4	0.6	1.4	1.7
Q33a_b	Problèmes de vue	3.3	0.0	4.1	3.7	9.2	1.6
Q33a_c	Problèmes de peau	2.8	1.6	6.4	1.8	2.3	1.9
Q33a_d	Maux de dos	18.1	42.6	22.9	15.6	16.3	15.9
Q33a_e	Maux de tête	6.1	1.8	6.7	5.8	10.2	6.1
Q33a_f	Douleurs d'estomac	1.9	0.0	2.8	1.6	3.6	1.5
Q33a_g	Douleurs musculaires dans les épaules et le cou, douleurs musculaires dans les membres supérieurs, douleurs musculaires dans les membres inférieurs	13.1	22.2	17.6	10.4	13.2	12.8
Q33a_h	Difficultés respiratoires	2.4	5.2	4.6	0.9	3.2	2.5
Q33a_i	Maladies de cœur	0.8	0.0	0.5	1.4	3.2	0.0
Q33a_j	Blessures	4.5	14.2	8.5	2.8	5.7	2.1

		Total en Suisse	Agriculture, chasse, sylviculture	Industrie, construction	Services (économie privée)	Administration publique	Education, santé, services domestiques
Numéro de question	Question	n=1040	n=41	n=234	n=429	n=57	n=277
Q33a	Comment votre travail affecte-t-il votre santé ? (en pourcentage de l'ensemble des personnes interrogées)						
Q33a_k	Stress	17.0	7.4	17.7	18.7	26.6	14.7
Q33a_l	Fatigue générale	11.0	15.9	14.0	10.7	13.1	8.7
Q33a_m	Problèmes d'insomnie	5.4	1.6	7.3	4.4	13.6	4.4
Q33a_n	Allergies	3.3	1.6	6.3	2.8	1.2	2.6
Q33a_o	Anxiété	3.4	1.6	3.2	2.2	6.5	5.1
Q33a_p	Irritabilité	6.1	9.0	5.4	6.5	14.8	4.4
Q34	J'ai été absent de mon principal travail rémunéré, au moins une fois au cours des douze derniers mois, pour la raison suivante:						
Q34a	Congé de maternité	4.1	0.0	3.7	3.0	14.8	4.6
Q34b	Congé pour suivre une formation	12.8	3.1	10.9	12.3	13.9	16.5
Q34c	Congé pour des motifs familiaux	14.1	1.6	14.5	12.1	16.8	18.4
Q34d	Problèmes de santé	19.2	1.6	17.5	21.0	21.9	19.9
Q34e	Autre raisons	8.4	3.9	8.4	8.6	12.7	7.8
Q34b	Nombre total de jours d'absence pour des raisons de santé au cours des 12 derniers mois s'agissant des personnes qui ont été au moins une fois absentes au travail pour raison de santé pendant la période en question)						
	1 à 5 jours	43.9	100.0	28.5	47.3	56.9	46.0
	6 à 15 jours	25.3	0.0	20.4	29.2	32.3	21.4
	16 à 30 jours	12.8	0.0	19.9	8.3	5.5	16.7
	31 à 60 jours	11.1	0.0	13.2	9.8	5.3	12.9
	Plus de 60 jours	6.9	0.0	18.0	5.3	0.0	2.9
	Moyenne	21.1	3.0	31.5	19.8	9.6	18.4
	Médiane	7	3	20	7	5	7

		Total en Suisse	Agriculture, chasse, sylviculture	Industrie, construction	Services (économie privée)	Administration publique	Education, santé, services domestiques
Numéro de question	Question	n=1040	n=41	n=234	n=429	n=57	n=277
Q34c1	Parmi ces jours d'absence pour raison de santé, nombre total de jours d'absences dus à un accident de travail						
	Zéro	88.7	100.0	70.5	93.7	100.0	91.1
	1 à 5 jours	1.9	0.0	2.0	1.7	0.0	2.5
	6 à 15 jours	1.7	0.0	0.0	2.9	0.0	1.4
	16 à 30 jours	4.6	0.0	12.0	1.7	0.0	5.1
	31 à 60 jours	1.8	0.0	8.7	0.0	0.0	0.0
	Plus de 60 jours	1.4	0.0	6.8	0.0	0.0	0.0
	Moyenne	29.1	-	43.4	11.1	-	14.4
	Médiane	21	-	34	10	-	19
Q34c2	Parmi ces jours d'absence pour raison de santé, nombre total de jours d'absences dus à des problèmes de santé causés par le travail (sauf accidents)						
	Zéro	71.9	100.0	66.4	76.0	66.5	69.9
	1 à 5 jours	13.4	0.0	7.6	13.9	15.9	16.4
	6 à 15 jours	8.1	0.0	13.4	5.6	6.8	8.8
	16 à 30 jours	2.9	0.0	4.0	1.8	5.5	3.4
	31 à 60 jours	0.8	0.0	2.4	0.0	5.3	0.0
	plus de 60 jours	2.9	0.0	6.2	2.7	0.0	1.5
	Moyenne (se rapportant aux personnes ayant eu au moins un jour d'absence en raison de problèmes de santé dus au travail)	22.7	-	27.9	25.8	17.9	15.5
	Médiane (se rapportant aux personnes ayant eu au moins un jour d'absence en raison de problèmes de santé dus au travail)	7	-	12	3	8	4

		Total en Suisse	Agriculture, chasse, sylviculture	Industrie, construction	Services (économie privée)	Administration publique	Education, santé, services domestiques
Numéro de question	Question	n=1040	n=41	n=234	n=429	n=57	n=277
Q35 / Q36	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:						
Q35	Je pense que je pourrai faire le même travail qu'actuellement lorsque j'aurai 60 ans..	68.1	86.2	63.9	64.8	78.3	72.2
Q36	De façon générale, je suis satisfait / très satisfait des conditions de travail de mon principal travail rémunéré.	91.2	100.0	89.2	90.8	88.2	92.5
Q37	Je suis d'accord / tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante::						
Q37a	Je risque de perdre mon travail au cours des 6 prochains mois.	12.1	0.0	11.3	17.5	4.4	7.8
Q37b	Je suis bien payé pour le travail que je fais.	58.8	29.2	59.5	59.5	67.1	59.6
Q37c	Mon travail offre de bonnes perspectives d'évolution de carrière.	34.3	8.1	42.9	37.7	30.0	26.7
Q37d	Je me sens "comme à la maison" dans cette organisation / entreprise.	76.8	93.1	79.6	73.5	80.7	76.4
Q37e	Au travail, j'ai des opportunités d'apprendre et d'évoluer.	71.3	71.8	68.7	70.5	77.8	73.4
Q37f	J'ai de très bons amis au travail.	76.4	77.9	80.7	77.4	77.4	70.8

Lorsque rien d'autre n'est indiqué les valeurs données représentent des pourcentages. En raison d'arrondissement automatiques, il se peut que certains totaux n'équivalent pas à 100%

Tableau comparant les résultats de la Suisse à ceux des trois pays en tête du classement

Indication: La valeur qui figure dans la colonne " Etalon comparatif (moyenne des 3 pays en tête du classement)" correspond, selon les cas, à la moyenne des pourcentages enregistrés par les trois pays qui figurent dans la colonne suivante ou à la moyenne des valeurs constatées pour ces trois pays. Le premier des trois pays mentionnés est celui qui arrive en première position, c'est-à-dire celui qui présente le meilleur pourcentage ou la meilleure valeur. Aucune moyenne n'a été calculée lorsque le résultat ne pouvait être interprété ni dans un sens positif, ni dans un sens négatif en ce qui concerne les conditions de travail, ou encore lorsque la position des pays arrivant en tête du classement dépendait du contexte. La légende des sigles des pays juste après la table des matières.

		Suisse	Europe	Etalon comparatif (moyenne des 3 pays en tête du classement)	Les 3 pays en tête du classement (dans l'ordre)	Position de la Suisse
Numéro de ques- tion	Question	n=1040	n=29680			
Q10	Dans mon travail, je suis exposé pendant au moins un quart du temps...					
Q10a	... à des vibrations provoquées par des outils manuel, des machines, etc.	17.6	24.2	14.8	NO, SE, UK	6
Q10b	... à des bruits si forts que je dois élever la voix pour parler aux gens.	21.9	29.8	21.8	NL, CH, LU	2
Q10c	... à des températures qui me font transpirer même si je ne travaille pas.	22.4	25.8	14.3	EE, NO, IE	10
Q10d	... à des températures basses, que ce soit à l'intérieur de locaux ou à l'extérieur	20.3	23.6	14.9	IT, IE, AT	12
Q10e	... à la respiration de fumées, vapeurs ou poussières	18.6	20.9	12.6	UK, NO, DK	11
Q10f	... à la respiration de vapeurs telles que diluants et dissolvants	9.0	11.0	5.6	DK, UK, SE	10
Q10g	... à être en contact avec ou à manipuler des produits ou des substances chimiques	13.5	14.7	9.5	NL, CY, DK	11
Q10h	... à des radiations telles que rayons X, radioactivité, soudure à l'arc, rayon laser	4.5	4.6	3.2	UK, IT, BE	15
Q10i	... au tabagisme passif (à la fumée du tabac d'autres personnes)	13.8	20.7	7.1	IE, SE, NO	6
Q10j	... à manipuler ou à être en contact direct avec des matériaux qui peuvent être infectieux tels que des déchets, des fluides corporels, du matériel de laboratoire, etc.	9.9	9.3	4.8	IT, BG, CY	18
Q11	Mon principal travail implique, pendant au moins un quart du temps, ...					
Q11a	... des positions douloureuses ou fatigantes.	34.9	47.3	27.6	NL, NO, CZ	8
Q11b	... de soulever ou de déplacer des personnes.	6.0	8.0	3.5	PL, BG, IT	13
Q11c	... de porter ou de déplacer des charges lourdes.	26.9	36.3	24.9	NL, LU, CH	3
Q11d	... de rester debout ou de marcher (Attention: pendant au moins les trois-quarts du temps!).	47.4	51.2	37.6	NL, CZ, LU	10
Q11e	... des mouvements répétitifs de la main ou du bras.	41.5	63.3	48.0	CH, MT, IE	1
Q11m	... de porter un équipement personnel de protection.	26.6	32.5	17.7	TR, CY, EL	8
Q12	L'affirmation suivante s'applique à ma situation de travail:					
	Je suis bien / très bien informé sur les risques pour la santé et la sécurité liés à l'exécution de mon travail.	91.8	81.7	94.3	FI, EE, HU	5
Q14a	Nombre de fois par mois où la personne travaille la nuit (au moins 2 heures entre 10 h du soir et 5 h du matin)					
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant la nuit au moins une fois par mois)	5.9	8.1	5.8	NL, CH, LV	2

Numéro de question	Question	Suisse n=1040	Europe n=29680	Etalon comparatif (moyenne des 3 pays en tête du classement)	Les 3 pays en tête du classement (dans l'ordre)	Position de la Suisse
Q14c	Nombre de fois par mois où la personne travaille le dimanche					
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant la nuit au moins une fois par mois)	2.1	2.6	1.9	CZ, NO, NL	6
Q14d	Nombre de fois par mois où la personne travaille le samedi					
	Moyenne (se rapportant aux personnes travaillant au moins un samedi par mois)	2.4	2.9	1.9	NO, SE, DK	10
Q18	L'affirmation suivante s'applique à ma situation de travail:					
	En général, mon horaire de travail s'accorde bien / très bien avec mes engagements sociaux et familiaux en dehors de mon travail.	87.8	78.1	88.0	NO, AT, DK	4
Q23	Mon principal travail rémunéré implique en général...					
Q23a	... le respect de normes de qualité précises	77.4	74.6	87.0	NO, HU, AT	8
Q23b	... une évaluation par moi-même de la qualité de mon travail personnel.	85.5	73.0	87.7	DK, NO, EE	4
Q23c	... de résoudre moi-même des problèmes imprévus.	88.6	80.8	94.7	SE, NO, NL	6
Q23d	... des tâches monotones.	22.9	44.5	22.9	NL, CH, SE	2
Q23e	... des tâches complexes.	73.8	58.5	77.8	AT, HU, HR	6
Q23f	... d'apprendre des choses.	85.6	69.3	89.0	FI, SE, NO	5
Q24	Dans mon travail, j'ai la possibilité de choisir ou de modifier...					
	... l'ordre de mes tâches.	73.9	64.7	85.1	SE, MT, DK	8
	... mes méthodes de travail.	82.4	68.7	84.8	SE, MT, CH	3
	... ma cadence ou ma vitesse de travail.	76.1	71.1	85.4	TR, MT, LT	9
Q25	L'affirmation suivante s'applique souvent ou presque toujours à mon travail:					
Q25a	Je peux recevoir l'aide de collègues si je le demande.	80.7	65.5	87.0	SE, DK, LV	11
Q25b	Je peux obtenir de l'aide de mon supérieur/ chef si je le demande.	72.3	53.7	77.4	LV, DK, MT	6
Q25c	Je peux obtenir une aide extérieure si je le demande.	36.3	30.1	52.2	DK, NL, SK	17
Q25d	J'ai une influence sur le choix de mes collègues.	33.9	25.9	38.8	TR, NL, DK	6
Q25e	Je peux faire une pause quand je le souhaite.	59.5	46.1	60.7	FI, SE, CH	3
Q25f	J'ai assez de temps pour terminer mon travail.	74.6	69.5	82.6	BG, LV, HR	10
Q25g	Je suis libre de décider quand prendre des vacances ou des jours de congé.	69.9	49.8	70.5	NL, CH, DK	2
Q25h	Au travail, j'ai la possibilité de faire ce que je fais le mieux.	64.3	66.1	81.2	CY, FI, RO	23
Q25i	Mon travail me donne le sentiment du travail bien fait.	90.8	79.4	92.4	MT, CH, DK	2
Q25j	J'ai la possibilité de mettre mes propres idées en pratique dans mon travail.	66.3	59.3	75.0	MT, SE, DK	7

Numéro de question	Question	Suisse	Europe	Etalon comparatif (moyenne des 3 pays en tête du classement)	Les 3 pays en tête du classement (dans l'ordre)	Position de la Suisse
		n=1040	n=29680			
Q25k	J'ai le sentiment de faire un travail utile.	92.7	80.7	92.7	MT, CH, NO	2
Q25l	Je trouve mon travail intellectuellement exigeant.	71.2	50.4	75.7	MT, CH, AT	2
Q25m	Je trouve mon travail émotionnellement exigeant.	51.9	39.0	60.1	LV, AT, LT	5
Q28	Au cours des 12 derniers mois, j'ai suivi une formation dans le but d'améliorer mes compétences:					
Q28a	Formation payée ou assurée par mon employeur (pour les employés) / par moi-même (pour les indépendants).	45.4	24.7	49.7	FI, SE, CH	3
Q28b	Formation payée / assurée par moi-même	12.6	6.0	13.1	MT, LV, CH	3
Q28c	Formation sur le terrain (assurée par collègues ou des superviseurs)	44.7	25.6	51.4	FI, SE, SK	4
Q28d	Autres types de formations et d'enseignement sur place (par exemple auto-apprentissage et travaux pratiques en ligne)	22.7	17.0	35.9	FI, LV, EE	13
Q28e	Autre	12.7	4.3	12.7	FI, CH, LU	2
Q29	Au cours des 12 derniers mois au travail, j'ai été personnellement confronté à ...					
Q29a	... des menaces de violence physique.	4.4	5.8	2.1	IT, CY, HU	9
Q29b	... des violences physiques provenant de personnes appartenant à mon lieu de travail.	0.8	1.9	0.4	HU, LV, SK	7
Q29c	... des violences physiques provenant de personnes n'appartenant pas à mon lieu de travail.	3.4	4.3	1.3	IT, HU, BG	11
Q29d	... des intimidations / du harcèlement.	7.1	5.1	2.3	BG, IT, ES	19
Q29e	... de la discrimination sexuelle / discrimination liée au genre.	1.6	1.4	0.3	BG, SK, CY	20
Q29f	... du harcèlement sexuel.	1.1	1.8	0.8	ES, CY, IT	6
Q29g	... du harcèlement lié à l'âge.	3.9	2.7	1.1	ES, LV, BG	25
Q29h	... du harcèlement lié à la nationalité.	2.9	1.1	0.3	IT, PL, LT	29
Q29i	... de la discrimination liée à des origines ethniques.	1.6	0.8	0.0	PL, LT, MT	27
Q29j	... de la discrimination liée à la religion.	1.6	0.6	0.0	ES, IT, LT	29
Q29k	... de la discrimination liée à une incapacité.	0.8	0.5	0.0	EL, ES, HU, RO	25
Q29l	... de la discrimination liée à l'orientation sexuelle.	0.3	0.2	0.0	ES, SI, RO, NO	27
Q30	Au cours des 12 derniers mois, ...					
Q30a	... j'ai eu une discussion franche avec mon chef à propos de mes performances au travail / performances professionnelles.	70.9	48.2	76.8	FI, NL, LT	4
Q30b	... j'ai été consulté à propos de changements intervenus dans l'organisation de mon travail ou dans les conditions d'exécution de celui-ci.	52.1	47.1	78.0	NL, LT, FI	13
Q30c	... j'ai été sujet à l'évaluation formelle / régulière de mon rendement.	59.2	40.1	62.1	LT, FI, CH	3
Q30d	... j'ai discuté de problèmes liés au travail avec mon chef / patron.	73.5	57.8	81.9	FI, EE, LT	9
Q30e	... j'ai discuté de problèmes liés au travail avec un représentant des employés.	16.9	21.5	45.8	SE, FI, NO	26

Numéro de question	Question	Suisse n=1040	Europe n=29680	Etalon comparatif (moyenne des 3 pays en tête du classement)	Les 3 pays en tête du classement (dans l'ordre)	Position de la Suisse
Q31 / Q32 / Q33	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:					
Q31	Mon chef direct est une femme.	20.7	24.4	36.9	FI, EE, LT	25
Q32	Je pense que ma santé / ma sécurité est menacée par mon travail.	22.4	30.0	18.4	DE, NO, UK	4
Q33	Je pense que mon travail affecte ma santé.	31.1	36.7	23.1	UK, DE, NL	7
Q33a	Comment votre travail affecte-t-il votre santé ? (en pourcentage de l'ensemble des personnes interrogées)					
Q33a_a	Problèmes d'audition	3.1	7.1	3.2	UK, CH, NL	2
Q33a_b	Problèmes de vue	3.3	7.8	1.9	UK, NL, DK	5
Q33a_c	Problèmes de peau	2.8	7.3	3.0	UK, CH, NL	2
Q33a_d	Maux de dos	18.1	25.6	13.0	UK, NL, IE	4
Q33a_e	Maux de tête	6.1	16.8	7.3	CH, UK, NL	1
Q33a_f	Douleurs d'estomac	1.9	6.6	1.7	UK, CH, IE	2
Q33a_g	Douleurs musculaires dans les épaules et le cou, douleurs musculaires dans les membres supérieurs, douleurs musculaires dans les membres inférieurs	13.1	23.8	12.1	UK, CH, IE	2
Q33a_h	Difficultés respiratoires	2.4	5.2	2.1	DE, IE, CH	3
Q33a_i	Maladies de cœur	0.8	2.8	0.4	UK, BE, IE	5
Q33a_j	Blessures	4.5	10.3	4.2	UK, CH, NL	2
Q33a_k	Stress	17.0	23.7	14.7	UK, DE, NL	5
Q33a_l	Fatigue générale	11.0	23.7	8.1	AT, UK, HR	4
Q33a_m	Problèmes d'insomnie	5.4	9.9	5.3	DE, CH, UK	2
Q33a_n	Allergies	3.3	4.6	1.6	UK, IE, DE	8
Q33a_o	Anxiété	3.4	8.2	1.6	AT, DE, DK	6
Q33a_p	Irritabilité	6.1	10.2	5.0	CZ, DE, CH	3
Q34d	Absent au moins une fois au cours des 12 derniers mois pour raison de santé	19.2	22.4	94.9	NO, NL, DK	13
Q34b	Nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé au cours des 12 derniers mois (pour les personnes qui ont été absentes du travail pour raison de santé dans la période en question)	21.1	21.0	12.4	MT, DE, IT	15
Q34c1	Parmi ces jours d'absence pour raison de santé, nombre total de jours d'absences dus à un accident de travail:					
	Zéro	88.7	90.3	97.5	IT, NL, BG	21
	Moyenne (se rapportant aux personnes ayant été absentes du travail pour raison de santé au moins une fois au cours des 12 derniers mois)	29.1	22.5	11.8	RO, UK, TR	13

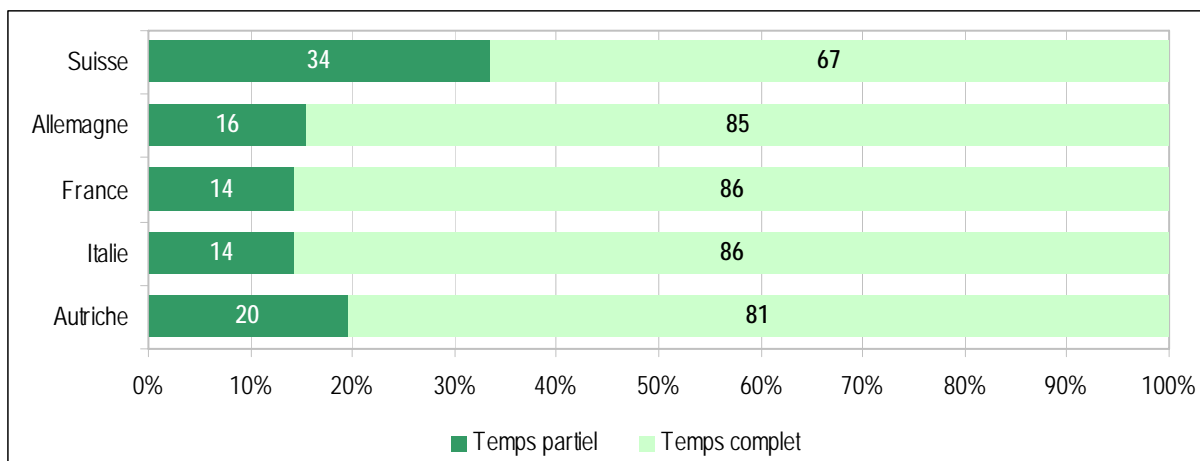
		Suisse	Europe	Etalon comparatif (moyenne des 3 pays en tête du classement)	Les 3 pays en tête du classement (dans l'ordre)	Position de la Suisse
Numéro de ques- tion	Question	n=1040	n=29680			
Q34c2	Parmi ces jours d'absence pour raison de santé, nombre total de jours d'absences dus à des problèmes de santé causés par le travail:					
	Zéro	71.9	64.2	82.5	CZ, MT, IT	13
	Moyenne (se rapportant aux personnes ayant été absentes du travail pour raison de santé au moins une fois au cours des 12 derniers mois)	22.7	25.4	12.6	MT, DE, IE	16
Q31 / Q32 / Q33	L'affirmation suivante s'applique à mon travail:					
Q35	Je pense que ma santé / ma sécurité est menacée par mon travail.	68.1	55.8	72.5	DE, NL, NO	6
Q36	Je pense que mon travail affecte ma santé.	91.2	79.8	93.0	DK, NO, UK	4
Q37	Je suis d'accord / tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante:					
Q37a	Je risque de perdre mon travail au cours des 6 prochains mois.	12.1	14.1	6.5	LU, UK, DK	10
Q37b	Je suis bien payé pour le travail que je fais.	58.8	41.9	58.4	CH, DE, NL	1
Q37c	Mon travail offre de bonnes perspectives d'évolution de carrière.	34.3	30.0	42.7	MT, UK, IE	11
Q37d	Je me sens "comme à la maison" dans cette organisation / entreprise.	76.8	62.3	84.1	DK, SE, NL	8
Q37e	Au travail, j'ai des opportunités d'apprendre et d'évoluer.	71.3	51.2	75.1	FI, NO, DK	4
Q37f	J'ai de très bons amis au travail.	76.4	71.5	86.3	SE, UK, MT	12

Lorsque rien d'autre n'est indiqué, les valeurs données représentent des pourcentages. En raison de l'arrondissement automatique, il se peut que certains totaux n'équivalent pas à 100%.

Données économiques structurelles

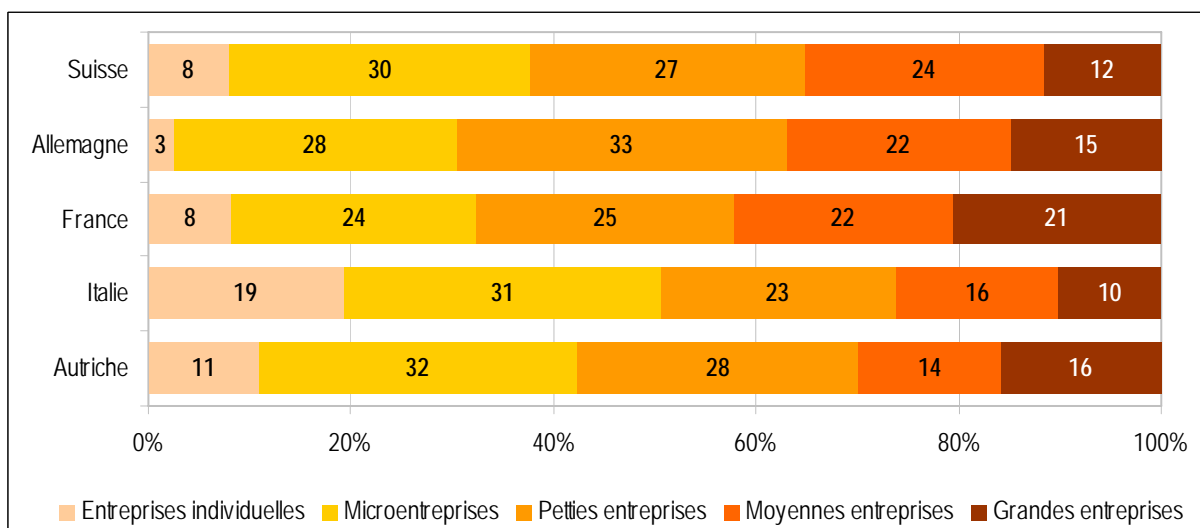
L'interprétation des résultats de l'enquête doit prendre en compte, outre les différences juridiques et socioculturelles, les différences en matière de structure économique. Les tableaux suivants donnent un aperçu de certaines variables structurelles pour la Suisse et les quatre pays voisins participant à l'enquête.

Taux d'occupation (temps complet / temps partiel) des actifs: comparaison entre la Suisse, l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Autriche



Taille des entreprises: comparaison entre la Suisse, l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Autriche

La majorité des actifs travaillent dans de petites entreprises. En Suisse, environ 65 % des actifs travaillent dans des entreprises individuelles (8 %), des microentreprises ayant entre 2 et 9 collaborateurs (30 %) ou des petites entreprises ayant entre 10 et 49 collaborateurs (27 %). C'est un fait dont il convient de tenir compte lors de la mise en place de mesures.



Sélection d'indicateurs sur le marché du travail en comparaison internationale (année 2005)

	Taux d'activité standardisé (taux d'activité des plus de 15 ans), en %			Taux d'activité, par groupe d'âge, en %				Pourcentage d'actifs travaillant à temps partiel			Répartition des actifs dans les trois secteurs économiques en %			Pourcentage d'indépendants	Pourcentage des actifs de plus de 25 ans, par niveau de formation			Taux de chômage total, en %			Taux de chômage des jeunes, en %	Taux de chômage de longue durée, en %	Durée hebdomadaire usuelle du travail (en heures)
	Total	Hommes	Femmes	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	Total	Hommes	Femmes	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire		Sans formation post-obligatoire	Formation du degré secondaire II	Formation du degré tertiaire	Total	Hommes	Femmes			
Suisse ¹⁾	67	75	59	81	66	89	74	32	11	57	4	23	73	14	15	53	32	4	4	5	9	39	42
UE-25	57	66	49	70	45	85	57	19	7	33	5	27	68	15	24	50	26	9	8	10	19	46	40
Allemagne	58	66	51	74	49	87	64	24	8	44	2	30	68	11	14	59	27	11	12	11	16	54	40
France	56	62	50	69	38	87	57	17	6	31	4	24	72	10	29	44	28	9	8	10	20	43	39
Autriche	59	68	52	72	58	88	49	21	6	39	5	28	67	12	16	64	20	5	5	5	11	24	42
Italie	49	61	38	63	34	79	45	13	5	26	4	31	65	25	41	44	15	8	6	10	23	52	39

1) valeurs actualisées en octobre 2006

Source: Banque de données NewCronos (état en mai 2006); Office fédéral de la statistique, ESPA, ESS; EUROSTAT